

# Les frontières des circulations migratoires africaines

Andrea Rea

Mamadou Dimé

Bob White (dir.)



Éditions de l'Université de Bruxelles

Les Presses de l'Université de Montréal

Sociologie  
Anthropologie

# Sociologie Anthropologie

Collection dirigée par Andrea Rea

La collection publie des ouvrages qui contribuent à une meilleure connaissance de la complexité et de la diversité du monde social.

Sans privilégier un domaine particulier ou une école de pensée, elle accueille tant des livres rédigés par des auteurs internationalement réputés que des travaux soumis par de jeunes chercheurs, souvent issus de thèses de doctorat. Les textes publiés se caractérisent par une grande ouverture méthodologique et des analyses reposant sur une solide base empirique. Tout en se conformant aux règles de la démarche scientifique de l'anthropologie sociale et culturelle et de la sociologie, le contenu des publications de la collection est accessible à un public non professionnel désireux de s'informer sur les enjeux qui traversent les sociétés contemporaines.

# **Les frontières des circulations migratoires africaines**

Ce livre a fait l'objet de l'évaluation par les pairs.  
Sélection et édition @ Andrea Rea, Mamadou Dimé et Bob White  
Chapitres individuels © Les auteurs respectifs, 2025

Ce livre est publié sous licence CC-BY-NC-ND 4.0



Cette licence autorise le partage et la redistribution de l'œuvre, à des fins personnelles et non commerciales, tant qu'elle est diffusée sans modification et dans son intégralité, avec attribution des auteurs et de l'éditeur: Andrea Rea, Mamadou Dimé et Bob White, *Les frontières des migrations africaines*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2025 (CC-BY-NC-ND 4.0).

#### Image de couverture

Mali, Bougouni, vue aérienne de la route RN7 traversant la zone aride du Sahel, Adobe stock

**ISBN** 978-2-8004-1824-7

**eISBN** 978-2-8004-1825-4

**ISSN** 2593-5895

D2025/0171/6

© 2025, Éditions de l'Université de Bruxelles  
Avenue Paul Héger 26  
1000 Bruxelles (Belgique)

editions@ulb.be  
www.editions-ulb.be

Imprimé en Belgique

Publié avec le soutien de l'Université libre de Bruxelles, de l'Université de Genève et de l'Université de Montréal, dans le cadre du programme G3 pour le projet « La coconstruction de savoirs globaux sur les circulations de personnes et la circulation des savoirs scientifiques entre le Nord (Europe et Amérique du Nord) et le Sud (Afrique) » (2018-2020).

# Les frontières des circulations migratoires africaines

Andrea Rea

Mamadou Dimé

Bob White (dir.)



Éditions de l'Université de Bruxelles

## **Dans la même collection**

*Décloisonner les savoirs.*

*Retours d'expériences de recherches collaboratives*

Pierre Artois, Jacques Moriau et Martin Wagener (dir.), 2025

*Les inégalités sociales et de santé.*

*Gestion de la crise de la Covid-19 à Bruxelles, Genève et Montréal*

Claudine Burton-Jeangros, Yves Jackson, Judith Racapé,  
Marie-France Raynault et Andrea Rea (dir.), 2024

*Signer la déportation.*

*Migrations africaines et retours volontaires depuis le Maroc*

Anissa Maâ, 2024

*Administrer le regroupement familial.*

*Construire l'indésirable, justifier l'indésirabilité*

Carla Mascia, 2022

# Introduction

Andrea Rea, Mamadou Dimé et Bob W. White

On perçoit souvent l'Afrique comme un continent marqué par les déplacements forcés et les migrations massives causés par la pauvreté et les conflits violents. Les images diffusées par les médias de flux de réfugiés et de migrants à bord d'embarcations de fortune traversant la Méditerranée ainsi que les discours annonçant une invasion imminente de l'Europe par les migrants originaires de l'Afrique subsaharienne influencent cette représentation, de même que les stéréotypes de misère et de conflit accolés au continent africain. Ces dernières années, la migration irrégulière de l'Afrique vers l'Europe a fait l'objet d'une grande attention. Au mois de juillet 2022, les images de l'amoncellement de cadavres d'Africains morts en cherchant au péril de leur vie à franchir les barbelés de la frontière de l'enclave espagnole de Melilla ont choqué par leur violence. Le sort cruel réservé aux migrants africains en Libye a fini par devenir banal. Les reportages sensationnalistes ainsi que le discours populaire donnent l'image d'un exode d'Africains désespérés fuyant la misère de leur pays et cherchant l'Eldorado du Nord. D'aucuns pensent que des millions d'entre eux attendent la première occasion pour passer en Europe (Organisation internationale pour les migrations, 2020). Tous ces récits contribuent à façonner le « spectacle de la frontière », selon les mots de Nicholas de Genova (2013) qui désignent cette importante mise en scène de l'exclusion de groupes indésirables, de parias, jugés menaçants.

Trois arguments sous-tendent l'hypothèse d'un exode des Africains : la migration africaine est importante et croissante ; elle est principalement dirigée vers l'Europe ; et elle est motivée par la pauvreté et la violence subies dans le pays d'origine. Les représentations de l'extrême pauvreté, de la famine, de la guerre et de la dégradation de l'environnement se fondent dans une image de la misère africaine (Teye *et al.*, 2021). Le problème est que ces représentations sont fondées sur des suppositions, des observations sélectives ou des impressions journalistiques plutôt que sur des preuves empiriques. L'accent mis par les médias, les politiques et les chercheurs sur la migration irrégulière, le trafic de migrants, la traite des êtres humains et le nombre élevé de morts le long des routes terrestres ou maritimes renforce l'idée que la migration africaine est essentiellement dirigée vers l'Europe et motivée par le désespoir. Ces représentations déforment la réalité des migrations africaines, qui s'effectuent majoritairement à l'intérieur du continent, et occultent des éléments qui mettent en relief l'extrême diversité des systèmes migratoires africains, la variété des profils des migrants et de leurs motivations, l'hétérogénéité de leurs liens avec leur localité d'origine, le caractère contrasté de leurs stratégies d'insertion socioprofessionnelle dans leur lieu d'arrivée, etc.

## Continuités et discontinuités dans les systèmes migratoires en Afrique

Les modèles migratoires actuels en Afrique sont profondément ancrés dans des dynamiques dotées d'une réelle épaisseur historique (Amselle, 1976 ; Bredeloup, 2021 ; Teye, 2021). Durant l'ère précoloniale, les mobilités humaines étaient largement motivées par des facteurs économiques, en particulier la recherche de terres fertiles pour l'agriculture et le commerce de marchandises, qui s'est notamment cristallisé dans les routes commerciales transsahariennes.

Les politiques économiques adoptées par les différentes administrations coloniales et l'établissement de frontières nationales ont modifié considérablement les schémas migratoires à partir de l'Afrique et à l'intérieur du continent. La traite des esclaves a causé la migration forcée de millions d'Africains vers l'Amérique du Nord, l'Europe et les Caraïbes. La création d'infrastructures de communication (chemins de fer, routes) et l'exploitation des richesses naturelles par l'administration coloniale ont induit des mouvements intrarégionaux à grande échelle de main-d'œuvre majoritairement masculine, principalement saisonniers et transfrontaliers (Amselle, 1976).

Au début de l'ère postcoloniale, dans les années 1960, les migrations avaient essentiellement lieu à l'intérieur du continent, les dynamiques étant marquées par les déplacements depuis les pays moins nantis ou enclavés vers les pays côtiers ou plus riches en ressources naturelles (du Burkina Faso vers la Côte d'Ivoire, de la Guinée vers le Sénégal, de l'Afrique de l'Ouest vers l'Afrique centrale ou australe). Les flux migratoires étaient motivés par la forte demande en main-d'œuvre des secteurs agricole et minier alors en plein essor (Teye *et al.*, 2021) aussi bien en Afrique centrale qu'en Afrique de l'Ouest, de l'Est ou du Sud, toutes ces régions ayant connu l'expansion fulgurante des économies d'extraction pendant le XX<sup>e</sup> siècle. Durant cette période de croissance économique, la migration de travailleurs africains vers des pays européens a suivi les routes des anciens rapports coloniaux entre le centre et la périphérie (Castles *et al.*, 2014).

Depuis les années 1980, les flux migratoires intrarégionaux ont largement respecté ces schémas historiques, les travailleurs migrants ayant tendance à se déplacer des pays sahéliens (Mali, Burkina Faso et Niger, par exemple) vers les communautés minières et les plantations de la zone côtière (Bredeloup, 2020). Cependant on trouve aussi des exemples de migrations surprenantes, traversant les frontières culturelles et linguistiques, par exemple la migration des Congolais vers l'Afrique du Sud. Les principaux types de migration en Afrique comprennent la migration permanente et saisonnière, les mouvements transfrontaliers et la migration de transit. Le continent a également connu des déplacements forcés à grande échelle, causés par des conflits civils, des guerres et une détérioration de la sécurité. En raison de la multiplication des conflits, des défis économiques et des transformations sociales, les flux migratoires au sein du continent africain et en provenance de celui-ci ont augmenté depuis les années 2010, traditionnellement avec une majorité d'hommes, mais la présence de femmes se fait de plus en plus importante.

Aujourd'hui, les défis migratoires se complexifient, en Afrique comme ailleurs dans le monde, aussi bien dans le Nord que dans le Sud global. Les migrations s'intensifient, ainsi que les drames qui leur sont liés, et elles deviennent un problème à gérer, un phénomène à circonscrire. Ce contexte permet de comprendre l'enracinement de la mobilité dans les cosmogonies, les systèmes référentiels et l'historicité de nombreuses populations africaines pour lesquelles elle est non seulement un facteur d'ascension sociale et de construction identitaire, mais une chose profondément ancrée dans les traditions orales et la mythologie. Cette mobilité ou, plus exactement, ces mobilités ont construit, par exemple, l'espace sahélien et le monde swahili, car elles sont à la base des systèmes économiques et des modes d'organisation sociale de leurs différentes communautés. L'imaginaire africain nourrit la légitime aspiration à la mobilité qui anime les jeunes, mais ceux-ci se butent à l'implacable machine politico-bureaucratique et à ses puissants dispositifs de contrôle des frontières, particulièrement européennes, en amont comme en aval.

## Une vision réductrice de la migration

Si les discours politiques et les images médiatiques suggèrent qu'il existe un exode des Africains vers l'Europe (Smith, 2018), la majorité des migrations se déroulent à l'intérieur du continent africain (McAuliffe et Triandafyllidou, 2021). Plus des trois quarts des migrants africains continuent de se déplacer à l'intérieur du continent (Bredeloup, 2020) où les pays reçoivent des migrants des pays voisins, car la population favorise ces destinations. Environ 21 millions d'Africains en situation régulière vivent dans un autre pays africain, un nombre probablement sous-estimé étant donné que de nombreux pays ne disposent pas de système de recensement adéquat.

En dehors de l'Afrique, l'Europe est la destination la plus populaire chez les migrants d'Afrique de l'Ouest et les flux migratoires sont ancrés dans des schémas historiques. Depuis les années 1980, la crise économique et les conflits politiques ont fortement influencé ce type de migration. Bien que la grande majorité des victimes de déplacements forcés liés à la guerre et à l'instabilité politique restent en Afrique, une minorité, composée de migrants hautement qualifiés ou non qualifiés, en situation régulière ou irrégulière, cherche asile dans les pays européens (Agier, 2008). La migration irrégulière, qui n'est pas un phénomène nouveau, a récemment fait l'objet d'une attention accrue dans les médias et les milieux politiques. Les données fournies par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) montrent que les Africains, qui traversent généralement le désert du Sahara et pénètrent en Europe par la Méditerranée (IOM, 2020), constituent un pourcentage important des arrivées irrégulières en Italie, en Espagne, en Grèce et à Malte. Dans certains cas, cependant, l'usage du terme « irrégulier » est incorrect, car plusieurs migrants entrés sur le territoire de manière irrégulière font par la suite une demande d'asile devant mener à l'obtention d'un titre de séjour.

De nouvelles destinations migratoires sont apparues, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Afrique, où se trouvent les pays émergents producteurs de pétrole, tels que le Gabon et la Guinée équatoriale. On observe également une augmentation de la migration de main-d'œuvre vers l'Afrique du Sud. À l'extérieur de l'Afrique, le verrouillage des frontières européennes a entraîné une redirection du flux migratoire vers les pays du Golfe, l'Asie et les Amériques.

## **Migration des hommes et des femmes : les transformations sociales et économiques à l'œuvre**

Des changements apparaissent aussi dans la composition genrée des groupes de migrants. Historiquement, les flux migratoires ont été dominés par des travailleurs de sexe masculin, les normes patriarcales attribuant aux hommes le travail rémunéré et aux femmes les tâches domestiques à la maison (Feldman, 2018) ; dès lors, celles-ci rejoignaient le chemin de la migration principalement en tant qu'épouses, sœurs ou filles. Cependant, depuis quatre décennies, elles se déplacent de façon de plus en plus indépendante, pour l'éducation, le travail ou d'autres motifs. Cette féminisation des flux migratoires reflète l'évolution des structures sociales et des normes culturelles et est le résultat de la transformation du marché du travail et de l'avancement des technologies de télécommunication, qui facilitent des pratiques transnationales comme la parentalité à distance. La migration contribue à modifier les rôles traditionnels dans les familles migrantes. Même si, dans certains contextes, les normes patriarcales continuent d'affecter la migration, la féminisation croissante de celle-ci provoque une négociation et une modification des idéaux de masculinité et de féminité (Adjamagbo et Calvès, 2012).

## **Des modèles de gouvernance migratoire et les priorités politiques internationales**

En matière de gouvernance migratoire, les gouvernements d'Afrique sont dans une position de subordination vis-à-vis des pays du Nord et des prescriptions du programme politique international (El Qadim, 2015). Cela les conduit à donner la priorité aux enjeux liés à la migration irrégulière vers le Nord au détriment de la gestion des mobilités, forcées ou non, à l'intérieur du continent, ou de la valorisation du rôle de la migration comme facteur de développement.

Les pays d'Afrique ont fait des efforts en vue d'améliorer la gouvernance de la migration. Dans cette perspective, un certain nombre de politiques et de programmes ont été mis en œuvre dans le but de renforcer les mécanismes de protection des migrants et de ceux qui sont revenus sur le territoire africain après une migration. Cependant, ces programmes sont inefficaces pour protéger les réfugiés vulnérables et les travailleurs migrants, et ceux qui visent à protéger les migrants rapatriés sont incomplets. Cette incomplétude s'explique essentiellement par le poids des gouvernements européens, qui imposent leur cadre d'analyse et de gestion dans l'élaboration des politiques migratoires.

## Les enjeux théoriques et paradigmatiques

Les études migratoires constituent un champ de recherche multidisciplinaire et diversifié. Toutefois, deux perspectives ou paradigmes principaux servent à l'analyse de la migration. La première, où dominent les concepts de mobilité et de circulation, s'intéresse principalement aux migrants mêmes et à leur agentivité. La seconde se penche sur les institutions étatiques et privées qui organisent, filtrent et bloquent la mobilité, avec une attention particulière dévolue aux concepts de frontière et aux dispositifs de sécurité utiles dans l'analyse générale des migrations internationales et des carrières migratoires (Martiniello et Rea, 2014), mais également féconds pour l'étude des déplacements à l'intérieur d'un espace étatique.

Le recours à ces différents concepts varie en fonction des instances finançant la recherche scientifique. Ainsi, les travaux sur la frontière et le contrôle migratoire sont nombreux, et très fréquemment produits par des chercheurs du Nord ; alors que les recherches sur les mobilités et les circulations migratoires sont nettement plus importantes parmi les chercheurs du Sud global, comme l'attestent les contributions rassemblées ici. Dans cet ouvrage, les deux perspectives mentionnées, contrôle migratoire et circulations migratoires, sont mobilisées et appliquées à des terrains d'enquête diversifiés.

## Mobilité et circulation

Le concept de mobilité, et particulièrement de mobilité humaine, est très ancien, notamment utilisé par les géographes qui font de l'espace social et territorial leur objet d'étude. Dans le domaine des études migratoires, l'usage des concepts de mobilité et de circulation est relativement récent. Puisque la migration a trop longtemps été définie comme un déplacement définitif d'un lieu de départ vers un lieu d'arrivée, on ne laissait que peu de place pour étudier la mobilité. Ainsi, les déplacements de courte durée, comme les voyages touristiques, n'entraient pas directement dans le champ des études

migratoires. Comme l'expliquent Sandro Cattacin et Fiorenza Gamba en postface, de nombreux auteurs ont appelé à une « démigrantification » des études migratoires, en particulier depuis l'essor des études sur la mobilité (Urry, 2000). Ils soulignent que les approches conceptuelles utilisées par les pays du Nord ne sont pas toujours les plus pertinentes dans le cadre de l'analyse de la mobilité dans le Sud global et en Afrique.

Les concepts de mobilité et de circulation se sont imposés au début des années 1990, à la faveur de l'accélération de la mondialisation, caractérisée par un accroissement de la libre circulation des biens, des services, des capitaux et des personnes. Ils rendent compte aussi de la déterritorialisation des États ou encore d'un monde sans État, selon des penseurs libéraux (Ohmae, 1991). Dans les études migratoires, les analystes adoptant une perspective transnationaliste insistent sur la création de nouveaux espaces déterritorialisés qu'ils nomment « communautés transnationales ». Selon certains auteurs (Basch, Glick Schiller et Szanton Blanc, 1993 ; Portes *et al.*, 1999 ; Vertovec, 2000), les communautés transnationales et les diasporas naissent d'une augmentation de l'offre en mobilités d'une part, et de la réduction de leur coût d'autre part. En outre, les nouvelles technologies de l'information et de la communication favorisent une constance dans les relations sociales. Appadurai (1996) définit deux types de mouvements : la circulation des idées et des images par l'intermédiaire de l'Internet et des médias, et les mouvements migratoires. La mobilité des touristes et des migrants contribue à la formation d'*ethnoscapes* qui offrent aux corps en mouvement la possibilité de faire émerger un imaginaire métanational. Cette approche se concentre sur la création de communautés fondées sur un sens de l'appartenance puissant lié à une origine commune (nationale, ethnique, religieuse, etc.). La culture, centrale, permet de bâtir une perception connectant des communautés qu'on imagine disloquées. Pour Faist (2000), la formation d'espaces transnationaux découle de la création d'activités économiques par des diasporas et par des organisations sociales multisituées menant des campagnes de mobilisation politique transnationale.

De nombreux travaux aux États-Unis et en Europe sur les pratiques de migrants transnationaux mettent en lumière une double présence (le contraire de la double absence théorisée par Sayad (1999)) dans le pays d'origine et le pays d'installation grâce à une mobilité constante entre ces deux pôles qui rend désuète l'approche en termes d'intégration et l'hypothèse de l'installation définitive des migrants (Diminescu, 2009). Cette insistance sur la mobilité est formulée aussi en termes de migration pendulaire ou circulaire.

En France, Gildas Simon (1981) propose le concept de circulation migratoire pour montrer les changements s'étant produits depuis le modèle de la noria qui a caractérisé la migration en Europe de 1945 à 1980. Ce concept s'intéresse davantage à la mobilité des individus, et porte une attention particulière à leur itinéraire, à leurs moyens de transport, aux espaces qu'ils parcourent, etc. La mobilité des migrants est pensée selon une logique de circulation de va-et-vient. L'étude de la mobilité cherche, à partir des expériences vécues, à reconstituer l'espace ou encore le territoire de circulation. Tarrus (1992) crée le concept de territoire circulatoire parce qu'il considère que le territoire de l'immigré n'est pas celui de la sédentarité, mais de la mobilité. Il examine les flux de biens et de services ainsi que les mouvements des idées et de valeurs et cherche ainsi à reformer les réseaux de sociabilité qui le constituent et le reproduisent. Dans ces

territoires circulatoires, à distance de l'estampillage étatique, de multiples échanges commerciaux, des codes et des règles s'établissent à partir de liens forts, notamment de parenté ou d'amitié. Divers travaux portant sur les routes migratoires en Afrique (Pian, 2009 ; Andersson, 2014) ont présenté ces espaces de circulation où les migrants expérimentent tant l'hypermobilité que l'immobilité que leur imposent les dispositifs de surveillance et de sécurité.

## Frontières et dispositifs de sécurité

Le concept de frontière devient central avec la transformation de la politique de contrôle des frontières extérieures de l'Union européenne. La politique migratoire européenne n'est pas systématiquement plus restrictive, elle est plus sélective (Joppke, 2005 ; De Haas *et al.*, 2018). Elle vise d'une part à faciliter la mobilité des voyageurs légitimes (les migrants désirables), et d'autre part à trier, filtrer et bloquer les voyageurs illégitimes (les migrants indésirables) (Torpey, 2000). L'une des finalités essentielles de la politique européenne est de promouvoir la mobilité de certains et de contraindre d'autres à l'immobilité par la multiplication des institutions dédiées à la « gouvernementalité des migrations ». La politique des frontières est une politique de sécurisation autant que d'insécurisation (Bigo, 2014). On ne peut penser l'immobilisation de certains qu'en analysant simultanément la mobilité de ceux qui sont perçus comme des voyageurs légitimes.

L'instrument principal du contrôle migratoire est le contrôle de la frontière, laquelle n'est pas une ligne tracée dans le sable, mais un réseau de points et de situations dont émerge la frontière-réseau (Rea, 2017). Cette conception ne s'oppose toutefois pas au fait qu'une partie des pratiques qui activent la frontière s'apparentent à des actions de blindage (érection de murs, grillages, etc.) (Ritaine, 2009). La définition des « désirables » et des « indésirables » résulte de la création d'indicateurs de risques migratoires (Rea, 2009) auxquels sont associés des dispositifs de sécurité (Foucault, 2004). Ces derniers sont déployés pour assurer le contrôle des mobilités et ont quatre composantes. La première est de nature préventive et la dernière, plus répressive ; les deux autres sont une combinaison des deux dimensions.

La première consiste donc à catégoriser les voyageurs ou les migrants en distinguant d'une part les voyageurs légitimes et d'autre part les groupes à risque. Dans le cas de mobilités de courte durée (trois mois), on met d'un côté les populations nécessitant un visa pour entrer sur le territoire et de l'autre celles qui en sont dispensées. Pour entrer dans l'espace Schengen, les voyageurs pouvant présenter un risque migratoire doivent prouver que leur mobilité est limitée dans le temps. Ainsi, pour obtenir un visa Schengen, les voyageurs doivent prouver qu'ils ont un moyen de subsistance, une assurance maladie durant la durée du séjour, un lieu d'hébergement, un billet de retour et ils doivent fournir un motif légitime de voyage. L'attribution de visas pour études, travail ou regroupement familial répond à la même logique. En matière d'asile, les institutions européennes établissent des listes de pays considérés comme

sûrs, définissant des catégories d'exilés légitimes qui en viennent à contrecarrer le droit d'asile des ressortissants.

Les dispositifs technologiques de surveillance et de contrôle constituent la deuxième composante des dispositifs de sécurité, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur du territoire national. Ces technologies exemplifient la séparation entre la frontière et le territoire, et la surveillance s'exerce sur tous les voyageurs, que leurs motifs soient légitimes ou non. Ces dispositifs technologiques relèvent de pratiques de contrôle à distance (Zolberg, 2003) qui recouvrent les « frontières intelligentes », des bases de données sur les individus en déplacement. D'autres dispositifs, plus sophistiqués, visent à contrôler les espaces plutôt que les individus. Ils agissent sur les frontières extérieures du territoire européen, particulièrement en Méditerranée. Les actions de Frontex, par exemple, qui mélangent actions humanitaires et sécuritaires (Tazzioli, 2016), relèvent aussi de ce genre de dispositif.

La troisième composante se voit dans les pays de départ en visant le public considéré comme « à risque » (Infantino et Sredanovic, 2022). La délocalisation et l'externalisation sont deux principes de cette composante (Guiraudon, 2003 ; Geddes, 2005 ; Guild et Bigo, 2003). La délocalisation est l'expression même de la reterritorialisation de l'action de l'État en dehors de ses frontières, par exemple par l'action exercée par les consulats lors de l'attribution de visas (Infantino, 2019) ou par les activités de coopération policière (comme les accords de réadmission) dans les espaces où la mobilité est bloquée, à l'extérieur de l'Union européenne. L'externalisation consiste à déléguer, de plus en plus souvent au secteur privé, des missions de contrôle aux frontières telles que la politique d'aide au retour volontaire et à la réintégration (Mâa, 2023) ou les campagnes d'information et de sensibilisation sur la migration.

La quatrième composante est de nature répressive. Il s'agit de l'enfermement, en centres de détention, des étrangers en situation de séjour irrégulière, au sein de l'Union européenne ou non, et à leur expulsion vers leur pays d'origine ou de départ. La non-assistance et la politique du reflux s'ajoutent à cette répression et ont pour conséquences tragiques les noyades que l'on voit trop souvent en mer Méditerranée (Jansen *et al.*, 2015).

## Circulations et carrières migratoires

Plusieurs auteurs dans cet ouvrage analysent, à partir de données ethnographiques, les pratiques de mobilité et de circulation au sein de pays africains et entre pays africains. Elles mettent en évidence les apprentissages et les nouvelles identités construites par les déplacements internes ou internationaux à partir de pays africains. La migration est une expérience de vie fondée sur l'accumulation d'enseignements qui forment une carrière migratoire (Martiniello et Rea, 2014). Celle-ci prend forme sur la base, d'une part, de l'articulation entre des contraintes et des ressources et, d'autre part, de la construction subjective, et pas seulement normative, de l'identité

de migrant. La migration est à la fois un processus d'apprentissage de pratiques de mobilité et un processus de changement de l'identité sociale.

Aly Tandian propose une analyse de la mobilité d'« étrangers de l'intérieur » au Sénégal. Il présente les obstacles que subissent les jeunes de l'intérieur du pays qui arrivent dans les villes dans l'espoir de trouver un emploi et où ils exercent diverses activités, montrant de la débrouille et de l'ingéniosité. Si certains font du sport ou de la musique leur refuge, d'autres s'investissent dans la vente ambulante, une activité qui a connu une explosion dans les villes africaines grâce à l'importation de milliers de produits fabriqués en Asie. D'autres jeunes profitent du marché de la ferraille. Ils fouillent les ordures à la recherche d'objets en métal qu'ils revendent ensuite à des acheteurs chinois ou indiens. Dans les deux cas, une véritable communauté de marchands s'est formée. Cette carrière migratoire interne permet à des jeunes d'acquérir des compétences et des savoirs professionnels en leur offrant un moyen de survie, même si les autorités locales combattent la vente ambulante, principalement dans les lieux publics, à la demande des populations urbaines qui dénoncent le désordre qu'elle provoque. La contribution d'Aly Tandian met en évidence le fait que la mobilité urbaine et la mobilité internationale peuvent avoir des répercussions semblables.

Adoptant un cadre d'analyse semblable, Abou-Bakari Imorou étudie les récits de migration de jeunes Nigériens qui ont traversé la frontière entre le Niger et le Bénin. En suivant leur parcours géographique, il reconstitue leurs carrières migratoires et note les apprentissages qu'ils ont faits au passage. Il relève également les obstacles migratoires, notamment aux frontières. Leurs carrières migratoires ne sont pas des parcours linéaires ; ils ont été influencés par des gens, des situations ou des événements et ils acquièrent de nouvelles compétences sociales et professionnelles sur des trajectoires géographiques qui révèlent leurs formes d'adaptation. Partis de milieux ruraux, ces jeunes migrants se créent souvent des activités de commerce de produits divers. Leur mobilité spatiale s'accompagne d'une mobilité sociale largement marquée par des facteurs sociopolitiques et économiques locaux.

Sans en être la cause la plus importante, la sélectivité de la politique migratoire européenne a conduit à des modifications des mobilités et des routes migratoires en Afrique. Dans sa contribution, Doudou Gueye montre comment la circulation migratoire en Casamance – la zone frontalière sud du Sénégal – s'est développée par rapport aux pays limitrophes. Résultant d'une balkanisation coloniale des frontières étatiques, elle se déploie dans une continuité territoriale qui s'enracine dans une longue tradition de mobilité. Elle s'appuie sur des interconnexions complexes et localisées, donnant ainsi lieu à des formes de solidarités « territorialisées » sur le chemin de la migration. Doudou Gueye entend comprendre les parcours et les rôles des divers acteurs impliqués dans la circulation migratoire dans cette zone géographique, où il distingue quatre catégories d'acteurs : les migrants potentiels, les familles et ménages de migrants, les rapatriés, et les intermédiaires et passeurs.

Dans sa contribution qui traite du cadre migratoire dans une ville secondaire du Niger, Konni, située à la frontière avec le Nigéria, Hamani Oumarou s'intéresse à la perception des risques et de l'insécurité des populations locales et des autorités administratives. L'instabilité politique et religieuse des principales destinations migratoires des Nigériens (Côte d'Ivoire, Libye et Nigéria) a causé une augmentation de la

migration interne et transfrontalière. Les migrations internes dans la ville de Konni ont un ancrage historique datant des années 1940, enraciné dans les relations matrimoniales entre les chefferies de Konni et des Zarmas de Dosso et dans le rôle central que jouent les migrants dans l'économie immobilière locale. À cette migration interne s'ajoutent celles, saisonnières, en provenance du Nigéria. La circulation de jeunes Nigériens s'accompagne de l'apprentissage des « codes » et des « jeux de négociation » au contact avec la population locale, à partir desquels Hamani Oumarou conclut qu'à Konni, la population et les autorités perçoivent la migration comme une richesse.

Quelle place accorde-t-on à la culture dans les théories migratoires ? Papa Sakho expose, dans son chapitre, les manières dont les communautés migrantes recourent à leurs ressorts culturels pour traverser diverses frontières physiques (nationales et internationales) et symboliques (linguistiques, juridiques, normatives). Pour comprendre l'autonomisation des migrations, les approches sociologiques de la mobilisation des réseaux insistent sur l'importance du rôle de la culture et des identités culturelles. Les diverses perspectives du transnationalisme font de même. Papa Sakho confronte son hypothèse au cas des communautés et migrations sénégalaises (mourides, sérères, soninkés) et montre comment la Sénégalie, devenant un pôle d'expansion de l'économie arachidière, se transforme en espace de migrations saisonnières. Formés à la prière et aux travaux des champs, les Mourides sont pionniers de la culture et du commerce de l'arachide au Sénégal et la migration intérieure est un terrain d'apprentissage leur permettant ensuite de saisir des opportunités à l'international. À l'inverse des Mourides, les Soninkés, par exemple, construisent leurs stratégies de mobilité à partir du système de la noria et de la mobilisation des ONG.

Pour sa part, Mehdi Alioua propose une analyse donnant toute l'importance à l'espace et au temps de la migration. La frontiérisation européenne, qui s'érige comme un barrage, crée des étapes dans ce qu'il nomme la transmigration et ouvre des espaces amples de mobilité sur le territoire africain. C'est cette transmigration qu'il étudie à partir du cas du Maroc, devenu un carrefour migratoire eurafricain. Aux figures classiques du migrant (le travailleur immigré, l'exilé, le demandeur d'asile, etc.) s'ajoute celle du transmigrant, qui expérimente la migration à la frontière et sa traversée non autorisée. Pour certains migrants originaires de pays d'Afrique subsaharienne, la migration est synonyme d'une longue route divisée en étapes, à travers une diversité d'espaces géographiques et nationaux. Les carrières migratoires des transmigrants sont rythmées par ces étapes au cours desquelles ils réorganisent leur mobilité. Si leur dénuement appelle parfois à une prise en charge humanitaire par des ONG, la mobilité nécessite également d'organiser le quotidien (se loger, travailler, commercer, se soigner, avoir une vie sociale). Alors que l'arrivée de nouveaux migrants aiguise généralement la compétition avec les citoyens les plus précaires, qui sont parfois hostiles à leur égard, l'expérience de l'exil des transmigrants entre en résonance avec celle de l'exil intérieur des Marocains pauvres.

## Contrôle migratoire et externalisation des frontières

Dans son texte, Luna Vives analyse le rôle des autorités gouvernementales des pays de l'Union européenne dans la question des migrants mineurs non accompagnés. Elle soutient que ces États renient leurs obligations légales envers eux. Elle s'appuie en cela sur plusieurs éléments du processus de politisation des frontières qui nuisent aux migrants mineurs non accompagnés. En premier lieu, la méthodologie peu rigoureuse utilisée pour récolter des informations sur ceux-ci – en particulier les procédures de détermination de l'âge –, qui entraîne un manque de fiabilité des statistiques. Il en résulte la « mort administrative » d'une partie de ces personnes. En second lieu, la criminalisation des migrants mineurs justifie les violations des droits de l'enfant. L'auteure explique que, outre ces problèmes causés par des processus administratifs, les frontières elles-mêmes nuisent au bien-être des migrants mineurs non accompagnés. Elle analyse les effets de cinq mesures particulières sur leur protection : l'externalisation, la suspension des opérations de recherche et de sauvetage, le recours à des procédures douteuses de détermination de l'âge, la détention et l'expulsion. Luna Vives conclut que, malgré leurs discours progressistes, les actions des États de l'UE sont en contradiction avec les politiques visant à protéger les migrants.

Andrea Rea et Morgane Giladi proposent un examen des processus d'attribution de visas étudiants et des pratiques de sélection au consulat belge de Casablanca qui se fonde sur une étude statistique des demandes déposées, sur des entretiens avec des agents responsables de celles-ci et sur une observation *in situ*. Pour empêcher que le visa étudiant ne serve de porte d'entrée à une installation définitive sur le territoire belge, on opère une grande sélectivité. Rea et Giladi, en comparant des profils des demandeurs et des bénéficiaires de visa étudiant, montrent que, dans le cadre de cette politique restrictive d'attribution, ce sont les candidats les mieux nantis en termes de diplôme, de revenus et de territoires d'origine qui reçoivent un visa. En plus de devoir remplir divers critères objectifs, les candidats sont soumis à un questionnaire concernant la finalité de leur futur parcours universitaire. Cet instrument de sélection justifie le refus de délivrance du visa : « détournement de la procédure à des fins migratoires ».

Deux contributions concernent les campagnes d'information et de sensibilisation sur la migration soutenue par des fonds européens qui visent à décourager l'émigration. Mamadou Dimé s'intéresse aux projets mis en œuvre dans le cadre du Fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne en Afrique, lequel fait la promotion du « *tekki fi* » (« réussir ici »). Il cherche à cerner les enjeux de ces campagnes et à mettre en lumière leurs préjugés, leurs angles morts, et les clichés qu'ils reconduisent. Pour ce faire, il examine d'un point de vue sémantique, idéologique et politique les diverses composantes des campagnes de sensibilisation – comme les spots, les messages, les sketches, les publiereportages et autres affiches. Ces campagnes cherchent à déboulonner le mythe de l'eldorado européen en faisant miroiter les occasions de réussite sociale et professionnelle existant au Sénégal. Si ces programmes ne servent en rien le développement du Sénégal, ils répondent avant tout aux exigences du programme

politique européen de lutte contre les migrations irrégulières en construisant un imaginaire et un discours de l'immobilité.

Julia Van Dessel propose quant à elle un examen de la mise en œuvre des campagnes de sensibilisation du point de vue des acteurs chargés de leur exécution au Niger. Elle souligne la concomitance de dynamiques locales à la fois conflictuelles et coopératives, illustratives d'une logique de « travail frontalier de développement ». Elle analyse ces campagnes à l'aune du concept du « spectacle de la frontière » de De Genova (2013). On favorise ces campagnes parce qu'elles imposent un récit de criminalisation et de stigmatisation des migrants, qui délégitime la migration irrégulière. L'auteure soutient qu'on ne peut qualifier les campagnes de sensibilisation de stratégie « douce », en comparaison avec les stratégies et politiques coercitives de contrôle des frontières.

## Une collaboration internationale Nord-Sud

Cet ouvrage collectif constitue l'aboutissement d'un travail commencé en 2016 quand Andrea Rea (Université libre de Bruxelles), Sandro Cattacin (Université de Genève), ainsi que France Houle et Bob W. White (Université de Montréal) ont obtenu un financement de leurs trois universités dans le cadre d'un projet G3, qui vise à faciliter la collaboration entre chercheurs et à promouvoir la recherche novatrice. L'heureuse rencontre entre chercheurs et étudiants de ces établissements a permis de construire un réseau et la mise en place de projets de recherche communs. Dans le projet intitulé « Gérer les migrations face aux défis identitaires et sécuritaires », les chercheurs avaient pour objectif d'analyser la gestion du phénomène migratoire au moment où les pays européens et nord-américains faisaient face à un flot important d'exilés provenant particulièrement de Syrie et d'Irak. Les pays européens étaient alors confrontés à une polarisation de l'opinion publique entre hostilité et hospitalité. Bien plus qu'une crise de l'asile, les pays européens et nord-américains étaient alors confrontés à une crise de l'accueil des demandeurs d'asile (Rea *et al.*, 2019). Les universités partenaires, situées dans des villes qui expérimentent l'acuité du phénomène migratoire, étaient particulièrement bien outillées pour contribuer à l'étude des défis identitaires et sécuritaires soulevés par les migrations tout en essayant de dépasser les oppositions réductrices entre liberté et contrôle, nationalisme et pluralisme, et immigration choisie et subie. Une série de séminaires internationaux organisés successivement dans les trois villes ont conduit à la publication de deux numéros spéciaux de la revue *Sociograph* (Garnier, Pignolo et Saint-Laurent, 2018 ; Blais, Fois et Roblain, 2019) mettant en avant les résultats des recherches menées par les participants.

Ce contexte est important pour comprendre la suite du projet, qui avait pour ambition de faciliter plusieurs dimensions des échanges transfrontaliers : générationnelle, disciplinaire, internationale. Les concepts de frontière et de mobilité qui sont au cœur de ce volume ont été très féconds pour la réflexion au sein de l'équipe. Cependant, lors du colloque ayant eu lieu à Montréal (2017), nous avons constaté que

notre approche était trop limitée puisque l'espace de réflexion et d'échange créé ne comprenait que deux pôles : l'Europe et l'Amérique du Nord. L'élargissement tant de l'équipe que du champ d'études du projet découle de ce constat que notre approche de la migration (des pays du Sud vers les pays industrialisés du Nord) introduisait un biais occidentalocentrique dans la perception des enjeux, des perspectives et des préoccupations de la migration et de la mobilité. Cet ethnocentrisme devait être remis en question, et ce, particulièrement parce que la migration est un phénomène social global. Il nous semblait que l'analyse empirique et théorique des mouvements de populations vers l'Europe et l'Amérique du Nord serait incomplète, voire déformée, si nous ne propositions pas aussi une réflexion sur les dynamiques régionales et locales qui poussent autant de personnes à quitter l'Afrique pour tenter leur chance ailleurs, et sur les dynamiques de migration à l'intérieur de l'Afrique. Ce double constat – éthique et empirique – nous a donné l'idée de prolonger le projet en y ajoutant des perspectives plus variées et en cherchant l'expertise de collègues qui travaillent dans le domaine de la migration, en Afrique, sans nécessairement avoir la reconnaissance des réseaux et des institutions de recherche des pays du Nord. Ce changement de perspective tient avant tout aux résultats des recherches collaboratives qui s'ancrent dans l'approche postcoloniale.

Sans que les contributions de cet ouvrage s'y réfèrent, le développement de la perspective décoloniale invite aussi à modifier les approches en sciences sociales. Ainsi, G. K. Bhambra et John Holmwood (2021) mettent en évidence l'importance du colonialisme dans l'organisation de la pensée des auteurs classiques européens et dans les théories sociales. Par ailleurs, Lucy Mayblin et Joe Turner (2021) mettent en lumière la centralité des histoires coloniales dans la formation des mouvements migratoires, lesquelles auraient été insuffisamment examinées par les études migratoires.

Dans la deuxième phase du projet, qui a aussi reçu un financement du programme G3, les chercheurs ont décidé d'élargir leur réseau de collaborateurs en y incluant des collègues universitaires francophones de pays africains. Des relations ont ainsi été créées avec Aly Tandian et Mamadou Dimé de l'Université Gaston Berger de Saint-Louis (Sénégal), de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (Sénégal), Hamani Oumarou de l'Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger), Mehdi Alioua de l'Université internationale de Rabat (Maroc), Abou-Bakari Imorou de l'Université d'Abomey-Calavi (Bénin), et Doudou D. Gueye de l'Université Assane Seck de Ziguinchor (Sénégal). Nous avons baptisé ce nouveau groupe « G3+ ». Nous avons organisé deux journées d'étude, une à Dakar (2018) et l'autre à Rabat (2019). On y a couvert une grande diversité de thèmes, incluant les frontières, la mobilité en Afrique, les cadres juridiques, et la complexité des parcours migratoires au sein de l'Afrique et entre l'Afrique et l'Europe. Le présent ouvrage rassemble les contributions des chercheurs, experts dans le domaine des migrations, engagés dans les séminaires internationaux, ainsi que celles d'autres collègues (Fiorenza Gamba, Julia Van Dessel et Luna Vives).

Les échanges ont permis aux chercheurs du Nord de mieux apprécier la complexité des dynamiques de migration interne et externe de l'Afrique. Les chercheurs du Sud, déjà habitués à expliquer cette complexité aux non-initiés, ont aimé pouvoir partager leurs idées avec leurs homologues dans un esprit de collaboration. Nous avons donc pu

poser des regards croisés sur les paradigmes les plus dominants dans le Nord et dans le Sud global : la frontière et la mobilité/circulation. Nous avons créé des liens forts de coopération scientifique avec des chercheurs et des étudiants sur trois continents, chacun ayant son histoire et ses sensibilités particulières, ce qui se ressent dans les différentes contributions de ce volume. Plusieurs collègues africains ont déjà travaillé en Europe et en Amérique du Nord, et des collègues européens et canadiens ont travaillé en Afrique ou sur l'Afrique.

Le sentiment de respect entre les membres de l'équipe a renforcé la camaraderie présente tout au long de ce projet entre tous ces gens pris dans les présuppositions et les pièges des parcours personnels et disciplinaires. Décidés à nous engager dans des conversations parfois difficiles avec humour et humilité, nous avons gagné le pari de la cocréation en franchissant plusieurs catégories de frontières, pour filer la métaphore proposée dans ce volume. Si on peut voir le G3 comme l'ancêtre du projet G3+, on doit toutefois constater que la nouvelle génération a une visée beaucoup plus large. Nous, les directeurs et les contributeurs, sommes conscients des limites de cette entreprise, mais nous sommes aussi heureux des résultats produits par cette rencontre.

Le présent ouvrage a bénéficié d'un important soutien du programme G3 financé par les trois universités. Dans le domaine scientifique, le soutien financier accordé aux équipes de recherche est très différent selon qu'ils sont dans le Nord ou le Sud global, les premières étant nettement mieux nanties. Par ailleurs, les recherches et les travaux des collègues africains sont sous-représentés dans les revues scientifiques éditées dans les pays du Nord, ce qui constitue un obstacle à la formation d'une communauté scientifique globale ainsi qu'au développement et à la diffusion des savoirs scientifiques. Pour éviter ces pièges, et grâce au soutien financier de l'Université de Bruxelles, de l'Université de Genève et de l'Université de Montréal, que nous remercions, nous avons décidé de faire paraître cet ouvrage en libre accès.

# Étrangers de l'intérieur et écologie urbaine à Dakar et à Saint-Louis

Aly Tandian

On considère les centres urbains comme des lieux de convergence privilégiés pour « tirer profit » de l'alternance politique. Ainsi, on peut constater que des jeunes poursuivent leur exode vers ces espaces où, entre débrouille et ingéniosité, ils exercent diverses activités économiques. Mais ces centres urbains peuvent être aussi des lieux de désarroi pour nombre d'entre eux, obligés de trouver des raccourcis pour se réaliser. Originaires de l'intérieur du Sénégal (Louga, Diourbel, Kaolack, etc.), ces jeunes se réfugient dans le sport et la musique, tandis que d'autres, de manière peu structurée, s'investissent dans la vente ambulante, une activité qui a connu une explosion dans les villes africaines grâce à l'importation d'Asie de milliers de produits.

On a suivi, dans un style ethnographique, ces « étrangers de l'intérieur » à Dakar et à Saint-Louis en essayant de comprendre comment ils ont vécu l'alternance politique de 2000 et les années suivantes marquées par une série de promesses politiques. On en a accompagné certains dans leurs lieux de résidence, les banlieues dakaroise et saint-louisienne, d'autres dans leurs lieux de travail, une manière d'accéder à un univers dont les normes sont estampillées par une hybridité culturelle qui montre à quel point les villes sont au cœur de la mondialisation.

## **Des mobilités urbaines comme solution aux problèmes environnementaux**

Les mobilités des populations au Sénégal n'ont cessé d'augmenter à cause d'une agriculture pluviale peu rentable et d'une situation économique morose. Une telle situation est constatée dans les régions où il y a eu une baisse des rendements agricoles surtout au niveau des surfaces consacrées à la culture arachidière.

Les performances médiocres de la production agricole s'expliquent par un contexte international défavorable (baisse des prix de l'arachide et du coton), une mauvaise maîtrise des ressources en eau ainsi qu'une dégradation des ressources productives – sols et intrants (semences, engrais) dont la filière a été déstructurée en raison du désengagement de l'État, à la fin des années 1980, et de la piètre qualité des équipements. À cela s'ajoute la multiplication des micro-exploitations agricoles, qui cultivent des surfaces nettement plus petites. Cette atomisation de la production traduit un problème foncier. Ce type d'exploitation côtoie une agriculture d'entreprise émergente, plus tournée vers l'exportation, et quelques structures agro-industrielles, plus dynamiques (irrigation, intégration au marché, essentiellement), mais offrant des possibilités limitées pour les petits producteurs et le milieu rural, où le taux de pauvreté demeure élevé. Ces petites unités de production ne peuvent pas vivre des seules activités agricoles.

Face à cette situation, de nombreuses populations agricoles sénégalaises sont obligées d'abandonner leurs terres pour se rendre dans les espaces urbains à la recherche des ressources financières nécessaires à l'entretien de leurs familles. Cet exode rural s'intensifie sans cesse à cause, surtout, de la pauvreté qui affecte davantage les ménages ruraux, qui ont moins accès aux infrastructures de production, aux équipements, aux services sociaux de base et aux structures de financement.

Cependant, la pauvreté est loin d'être uniforme au Sénégal. Certaines régions sont plus affectées que d'autres. La région de Dakar jouit d'une situation nettement plus favorable que les autres régions du pays. À l'opposé, c'est dans les régions de Ziguinchor et de Kolda que la pauvreté des ménages est la plus importante. Cette situation explique l'insécurité qui a probablement rompu les organisations communautaires de base, ainsi que les structures de production et de consommation. Globalement, on peut regrouper les régions de l'intérieur en trois grandes catégories homogènes, selon l'incidence de la pauvreté observée : très grande à Ziguinchor, Kolda, Kaolack et Diourbel ; grande à Tambacounda, Thiès, Saint-Louis et Fatick ; et moyennement grande à Louga.

En effet, les populations pauvres sont souvent originaires des régions éloignées de la capitale (Louga, Diourbel, Ziguinchor, Kolda, Kaolack, Diourbel, etc.), d'où, d'ailleurs, l'intensité de l'exode dans ces espaces. Les régions de Thiès et de Diourbel sont celles qui alimentent le plus ces échanges. Au début des années 2000, les régions de Dakar et de Tambacounda présentent des échanges migratoires considérés comme excédentaires.

La récurrence des déplacements des populations originaires des régions de l'intérieur du pays vers Dakar s'explique par les conditions de vie difficiles dans ces régions (mais aussi par l'attraction qu'exerce Dakar. Capitale administrative et économique, Dakar constitue la principale destination des populations rurales. Par ailleurs, il y a longtemps, le président Senghor a fait cette promesse aux populations sénégalaises : « En l'an 2000, Dakar sera comme Paris » (Tandian, 2013).

L'arrivée de jeunes migrants originaires de l'intérieur du pays n'a que rendu plus pléthorique l'effectif des personnes qui s'activaient déjà dans les secteurs informels de l'économie. Une telle situation a causé le développement rapide de bidonvilles, de quartiers informels, d'habitats spontanés souvent construits avec des matériaux de récupération. Dans ces lieux, les jeunes, communément appelés « *coming town* », ont

très vite été désillusionnés, car l'emploi espéré est devenu incertain, obligeant certains à prendre leur destin en main. C'est ainsi que s'est opérée la dissipation du rêve radieux de ces jeunes, dont l'unique possibilité pour se réaliser était de compter sur eux-mêmes. Pour ce faire, ils ont testé divers secteurs (la vente ambulante de cartes téléphoniques, le gardiennage, le jardinage, etc.).

Si certains jeunes se sont très vite spécialisés dans le ramassage d'ordures, la récupération de déchets ménagers ou la vente ambulante, en trouvant dans le commerce de produits chinois une véritable aubaine, d'autres se sont orientés vers le gardiennage, les transports en commun, etc., en faisant leur le credo selon lequel « il n'y a pas de sot métier ».

## Des figures de la « débrouille »

La gestion des ordures est l'une des difficultés majeures auxquelles le régime dit libéral a été confronté au cours des dernières années. À plusieurs reprises, la ville de Dakar a croulé sous le poids des ordures jetées à la rue par les techniciens de surface. Madani Sy, secrétaire général du Syndicat national des Agents de la propreté du Sénégal, a accusé les autorités politiques d'être responsables de la situation : « Dakar est devenue une ville sale à cause de la volonté des politiques. Nous méritons respect et considération, car nous ramassons 1 500 tonnes d'ordures par jour. »

Ces grèves répétitives ont mis au jour la discorde entre les travailleurs du nettoyage et le pouvoir politique. Elles ont également confirmé les limites du service public. Ces situations ont, à plusieurs reprises, occasionné des désagréments aux populations locales, qui se sont senties prises en otage. C'est pourquoi de nombreux individus ont volontiers accepté l'offre de sillonner leurs quartiers avec des charrettes pour ramasser les ordures, moyennant une rémunération.

Si ces pratiques existaient bien avant l'alternance politique, elles ont, au cours des dernières années, pris des proportions importantes, encourageant ainsi de nombreux jeunes à devenir ramasseurs d'ordures, une activité qui ne nécessite pas de formation professionnelle. Il suffit de disposer d'une charrette et d'un cheval pour l'exercer, comme le signale un jeune originaire de la région de Kaolack qui évolue dans ce secteur. Au départ, il avait choisi de s'initier à la mécanique, mais ses parents ne voulaient pas attendre qu'il termine une formation.

*Quand je suis arrivé à Dakar, je voulais apprendre la mécanique, ce qui n'était pas de l'avis de mes parents. Finalement, je les ai suivis dans leur volonté. C'est mon père qui a acheté le cheval et la charrette. Le ramassage d'ordures est un métier que j'ai appris sur le tas. De toute façon, à force de voir des amis l'exercer, j'ai fini par avoir quelques connaissances. Comprendre la circulation pose un plus grand problème que tenir un cheval. Chaque matin, je me réveille à 6 h, je prépare ma charrette pour me rendre au quartier des HLM Grand-Yoff et ses environs où des poubelles m'attendent. Après cette étape, je bifurque vers les*

*maisons qui se trouvent à la foire avant d'arpenter les rues de Scat Urbam. Je me rends par la suite à la Patte d'Oie où je récupère des ordures sous le pont. S'il m'arrive de rencontrer des camions qui se rendent à Mbeubeuss, je leur donne ma charge ; à défaut je les laisse un peu plus loin. Actuellement, il nous est possible de vider les ordures du côté de la piste de l'aéroport juste à côté du quartier Nord foire. (Modou, 32 ans, originaire de la région de Kaolack)*

En effet, le ramassage informel d'ordures par des charretiers ne fait que déplacer le problème d'insalubrité qui affecte les quartiers de Dakar, car celles-ci sont fréquemment ramassées en un lieu pour être déposées ailleurs plutôt que d'être acheminées à un site de traitement. Cette situation est souvent source de disputes entre les charretiers et la population riveraine qui se plaint des tas d'ordures déposés devant leur maison par les charretiers. Au-delà des problèmes environnementaux, ces pratiques entraînent des risques pour la santé, qui seraient particulièrement importants à Mbeubeuss, un site de traitement des ordures où des jeunes récupèrent des objets de toutes sortes pour les revendre à des acquéreurs qui les exposent dans des marchés de Dakar<sup>1</sup>.

Mbeubeuss a accueilli de nombreux jeunes qui n'arrivaient pas à trouver du travail dans d'autres secteurs ou qui croyaient qu'ils y gagneraient mieux leur vie qu'ailleurs. Ce site a longtemps été le refuge des *faqmans*<sup>2</sup>, et est très vite devenu un haut lieu de négoce où on vend et achète toutes sortes de marchandises récupérées dans les ordures.

*Je suis originaire de Fatick et depuis presque six ans, je travaille à Mbeubeuss. Je récupère des choses que les gens me proposent : des chaussures, des vêtements, de vieux ventilos, des bouteilles, etc. On prend tout ce que l'on pense pouvoir écouler sur le marché. Les prix d'achat ne sont pas fixes. Ils varient selon les journées de ramassage et surtout des lieux d'où les camions-bennes proviennent. Dans certains quartiers, il est quasi impossible de trouver des choses intéressantes. On n'y ramasse que de vieilles choses. Des choses très usées ! C'est le cas quand les camions-bennes ramènent les poubelles des banlieues. Par contre, quand les camions viennent des quartiers tels que Sacré-Cœur, Cité Alternance ou des Almadies, il peut arriver de trouver des choses intéressantes comme des meubles, des vélos, des sacs en cuir, des claviers d'ordinateur, etc., que l'on revend facilement et parfois à bon prix. [...] Ici il y a une véritable solidarité ! Quand on n'est pas un habitué de Mbeubeuss, on peut penser que c'est le désordre qui règne. Non, il y a une certaine organisation. (Ibrahima, 32 ans, originaire de Fatick)*

Le négoce florissant des choses récupérées a fait qu'à Mbeubeuss, les *boudioumans*<sup>3</sup> ont pris la place des *faqmans*. Aujourd'hui, ils sont de plus en plus nombreux

<sup>1</sup> Les travaux d'Oumar Cissé, *Les décharges d'ordures en Afrique. Mbeubeuss à Dakar au Sénégal* (2012) et *L'argent des déchets. L'économie informelle à Dakar* (2007), permettent d'évaluer l'effet de la décharge de Mbeubeuss sur les ressources environnementales, l'économie locale, la santé et les conditions d'existence des populations riveraines et des récupérateurs de déchets.

<sup>2</sup> Littéralement, *faqman* signifie « personne ayant fugué de chez elle ». Au sens large, les *faqmans* sont définis comme de jeunes délinquants ayant abandonné leur domicile familial pour se retrouver avec leurs pairs, avec qui ils partagent des choses volées ainsi que de la drogue et de l'alcool, assez souvent consommés à volonté.

<sup>3</sup> Les personnes qui s'attellent à la récupération d'ordures.

à quitter leur lieu d'origine pour s'adonner à cette activité. C'est d'autant plus vrai qu'avec le commerce florissant de ferrailles, Mbeubeuss est, à ce jour, un endroit fort convoité, avec des réseaux de sociabilité structurés suivant les régions d'origine des populations qui l'occupent.

La collecte de ferrailles ne se limite pas à Mbeubeuss. Aujourd'hui, la vente de ferrailles est l'un des business les plus en vue dans la capitale sénégalaise. Carcasses de vélos, ventilateurs hors d'usage, ordinateurs irréparables, réfrigérateurs, etc., tout est vendable. Selon un transitaire rencontré au port de Dakar :

*Chaque semaine, des containers quittent le Port autonome de Dakar en direction de l'Asie. Des hommes d'affaires indiens ont désormais élu domicile au Sénégal, en raison de la forte disponibilité de cette matière première. Ce qui constitue donc une grosse aubaine pour l'Inde et la Chine qui comblent ainsi le déficit de leur marché en recourant à l'importation massive des déchets métalliques destinés à l'industrie du recyclage dans les quatre coins du globe. À côté de la matière première assez disponible au Sénégal, des dizaines et des dizaines de camions arrivent à Dakar, en provenance de la Guinée et du Mali.*

Avec la vente de ferrailles, on porte le regard sur une activité professionnelle qui permet à une couche sociale d'avoir accès au capital économique et de se réaliser à la suite de l'échec des politiques d'emploi promises lors des consultations électorales. Au-delà de cet aspect, il y a toute une restructuration sociale qui s'est faite, car la vente de ferrailles bouscule les normes qui ont toujours associé le travail du fer à une catégorie sociale déterminée. De jeunes haalpulaars et wolofs s'activent pour des raisons de survie dans la vente de ferrailles, méprisant parfois de manière consciente ou inconsciente le système de castes qui structure leur communauté. À titre de rappel, dans la société haalpulaar, ce sont les Waylube qui se chargent du travail du fer ou de la forge.

En outre, la vente de ferrailles joue un rôle non négligeable dans la mondialisation. Ces jeunes qui parcourent les rues de Dakar ou qui font le tri des ordures ménagères à la recherche de ferrailles jouent un rôle conséquent dans le commerce international du fer. Ces petites quantités de fer qu'ils ramassent permettent à la Chine et à l'Inde de renouveler leur capital industriel. Les produits que ces pays exportent vers l'Afrique sont récupérés à l'état de casse pour être exportés à nouveau en Asie. C'est à partir des ferrailles recyclées que sont construites les voitures des marques Tata et King Long, qui font partie du décor de la capitale sénégalaise<sup>4</sup>.

La vente de ferrailles illustre parfaitement cette capacité d'adaptation dont les jeunes venus de l'intérieur du pays font preuve pour échapper à leur désœuvrement. Elle est, comme bien d'autres, une activité qui leur permet de mobiliser un capital économique, aussi modeste soit-il, pour aider des proches restés dans leur village, et de se construire une épargne en attendant que d'autres perspectives se présentent à eux.

De ces activités, on peut évoquer la vente ambulante de cartes téléphoniques, qui a connu un réel épanouissement malgré la modestie des revenus qu'elle procure

<sup>4</sup> [Reussirbusiness.com](http://Reussirbusiness.com) du 28 septembre 2011, « Collecte de ferrailles, un business grandissant ».

aux jeunes vendeurs au détail. L'expansion de cette activité s'explique en partie par la concurrence entre différents opérateurs téléphoniques, l'utilisation plus importante du téléphone portable, etc.

*Je parcours les rues de Dakar pour vendre des cartes téléphoniques. C'est un travail pas du tout reposant, car je passe toute la journée à marcher et les bénéfices sont très modestes. Si je vends les cartes téléphoniques de 10 000, 5 000, 2 500 et 1 000 FCFA, je gagne respectivement 750, 400, 250 et 75 FCFA. Il est très rare de vendre une carte de 10 000 FCFA, sauf durant les périodes de promotion. Mais bon, c'est mieux que rien ! Avec ce que je gagne, j'aide modestement mes parents. (Mamoudou, 27 ans, originaire de Golléré)*

La vente de cartes téléphoniques a pendant longtemps été pratiquée par les jeunes Guinéens venus au Sénégal. Ce n'est que récemment que de jeunes Sénégalais originaires de la vallée du fleuve Sénégal, de l'ancien bassin arachidier du Sénégal (Diourbel, Kaolack, etc.), s'y sont mis.

Habituellement, les filles sont occupées à la vente ambulante d'eau fraîche et au travail domestique. À présent, le flot important de migrations internes féminines vers Dakar entraîne une présence manifeste de jeunes filles vendeuses de cartes téléphoniques aux abords de certains établissements bancaires et sur quelques artères du centre-ville.

Ces jeunes femmes à peine majeures ont quitté la campagne dans l'espoir de trouver un emploi de domestique et d'avoir une vie meilleure. Certes, l'activité est limitée, mais elle leur permet de s'initier à la vente ambulante dans l'espace urbain et de gagner la confiance de leurs proches quant à leur projet d'émancipation et d'autonomisation financière. Cette mobilité des filles et des femmes occasionne l'élargissement de la famille lorsque certaines d'entre elles se marient en ville.

Les cartes téléphoniques sont souvent vendues à côté d'autres articles. Cette pratique est plus fréquente chez les jeunes commerçants appelés « marchands ambulants », que l'on retrouve dans les grandes artères du centre-ville et aux abords des marchés. Comme leurs pairs, ils sont venus à Dakar pour « tenter leur chance ». Leur projet migratoire est souvent influencé par les dures conditions de vie dans les campagnes. Parfois, il n'émane pas de leur propre volonté, mais de celle de leurs parents. Un jeune originaire de la région de Diourbel déclare dans un cri du cœur :

*Je suis venu à Dakar en faisant comme tout le monde ! Voilà ! Il n'y a plus de travail au village. Voilà ! Avant je travaillais dans les champs de mes parents, mais à un moment, l'agriculture ne marchait plus à cause des mauvaises récoltes et de la cherté des intrants. Mes parents dépensaient de l'argent alors que les récoltes ne nous permettaient pas de joindre les deux bouts. Pour cette raison, ma mère m'a demandé de rejoindre mes frères qui se sont établis à Dakar depuis plusieurs années. Actuellement, je vends des cartes téléphoniques, mais également des habits, des chaussures, etc., pour gagner plus d'argent. Peut-être en vendant une carte téléphonique, le client peut trouver une paire de chaussettes qui lui plaît ! Voilà, c'est comme ça que je pense les choses ! (Moustapha, 29 ans, originaire de la région de Diourbel)*

Si la vente de cartes téléphoniques est plus en vue ces dernières années, mobilisant à la fois hommes et femmes de tous les âges, cela s'explique, en partie, par le fait que cette activité ne nécessite guère de formation. Des vendeurs de cartes téléphoniques nous ont signalé qu'il suffit d'être astucieux, à savoir « souriant et accueillant pour gagner la sympathie de la clientèle ».

Ces mêmes propos sont tenus par des vendeurs à la sauvette appelés « promotion ». Pour gagner la confiance de leur clientèle, ils soutiennent que leurs marchandises sont offertes à prix réduit, d'où le nom de « promotion » qui leur est donné. Ces derniers sillonnent les quartiers de Dakar en proposant des marchandises de toutes sortes (pincettes à linge, bouilloires, brosses à dents, cirage, désodorisant, insecticide, etc.).

Effet de mimétisme ou simple exigence familiale, de nombreux jeunes venus de l'intérieur du pays se sont nouvellement installés à Dakar dans l'espoir d'améliorer leur quotidien. La facilité de leur insertion dans le secteur informel s'explique, certes, par la présence de réseaux communautaires, mais encore plus par le développement du commerce international chinois en Afrique et à la politique diplomatique sénégalaise. En somme, c'est grâce au rétablissement des liens diplomatiques entre la Chine et le Sénégal que l'emploi des jeunes dans le secteur informel s'est amélioré.

Ce n'est pas une politique d'emploi fondée sur de grands projets, comme l'avait promis Abdoulaye Wade, qui donne accès au travail aux jeunes. C'est plutôt le renforcement des liens à la tête des gouvernements chinois et sénégalais qui a permis de modestes populations, le plus souvent rurales et dépourvues de capital professionnel, de trouver du travail.

## **Le « business chinois », la vente ambulante et le désordre urbain**

Au Sénégal, le marché économique est ouvert aux commerçants chinois. C'est ce qui explique la présence, à Dakar, de nombreux négoce tenus par ceux-ci, où sont vendus des produits de toutes sortes à des prix défiant toute concurrence. Le marché chinois a permis à de nombreux jeunes venus de l'intérieur du Sénégal d'abandonner leurs activités traditionnelles telles que l'artisanat, l'agriculture et la pêche pour devenir de simples marchands ambulants.

Après des commerçants chinois, ces jeunes commerçants ambulants, avec des stratégies définies à la va-vite, se procurent diverses marchandises qu'ils revendent dans les rues de Dakar et dans bien d'autres capitales urbaines (Thiès, Kaolack, Saint-Louis, Louga, etc.). En fait, le commerce de détail, à l'exception du commerce de produits alimentaires, est régulé selon l'offre des détaillants chinois. Établis sur l'une des plus importantes artères de Dakar, le boulevard du Général de Gaulle (appelé aussi « allées du Centenaire »), ils parsèment tout le pays de produits *made in China*, ce qui n'est pas pour déplaire à tous les Sénégalais, même si cela a des conséquences sur l'artisanat local.

L'arrivée massive de produits fabriqués en Chine vendus moins cher que les marques connues a surtout permis de démocratiser l'accès à la consommation de masse. Cependant, avec le fleurissement du commerce chinois, de nombreux espaces à Dakar ont été transformés, de fait, en marchés ouverts où officient de jeunes marchands ambulants. Ceux-ci y ont installé leurs étals, leurs tables de travail et leurs chariots, perturbant la circulation urbaine et les populations riveraines. Ces dernières ne cessent de s'en plaindre auprès des responsables politiques locaux<sup>5</sup>.

En effet, si les commerçants chinois, les marchands ambulants et une bonne partie de leur clientèle tirent profit de ces activités, pour les populations riveraines, c'est un « calvaire », d'autant plus que les cartons vidés sont abandonnés lorsqu'ils ne sont pas transformés en poubelles. Ainsi, des quartiers et de prestigieuses rues de Dakar (Centenaire, Sandiniéry, Faidherbe, Petersen, etc.) ont perdu leur charme pour devenir de simples marchés où règne le désordre aussi bien dans l'occupation spatiale que dans les activités de commerce.

À Saint-Louis, des populations riveraines ont réclamé des autorités politiques qu'elles interviennent pour assainir leurs quartiers. À la suite de négociations peu productives, des marchands ambulants ont été « chassés » d'une bonne partie des artères de Dakar. Contre toute attente, leur déguerpissement a fait l'objet d'une grande médiatisation, car leur résistance a causé des émeutes.

Pour contester la position des politiques, le secrétaire général de la Synergie des marchands ambulants pour le développement a soutenu, au cours d'un entretien :

*Nous ne sommes pas informés des travaux annoncés sur une bonne partie des artères de la capitale. Des camarades sont chassés sans préavis et la mairie de Dakar a un système insidieux qui consiste à attendre la nuit pour venir casser les étals des marchands [...]. Le peu de biens que des gens ont mis des années à acquérir est réduit en poussière. Cela veut dire que la mairie a affaibli un marchand qui n'a pas les moyens de survivre au profit de quelqu'un qui est déjà à l'aise. (Secrétaire général de la Synergie des marchands ambulants pour le développement)*

L'adjoint au secrétaire général de la Synergie des marchands ambulants pour le développement préfère parler d'humiliation au profit des riches. Avec amertume, il déclare :

*Ceux qui nous ont demandé de partir ont voulu humilier des gens et vicier le climat social. Ils voulaient mettre en péril le secteur informel qui est un régulateur du climat social. Nous sommes des humains et nous ne pouvions pas être d'accord sur la manière dont ces travaux étaient effectués [...]. Il faut que des mesures justes soient prises et que chacun respecte l'autre. Car ce sont les personnes les plus pauvres qui sont dans le créneau du secteur informel. Elles ne doivent pas être humiliées, mais aidées. (Adjoint au secrétaire général de la Synergie des marchands ambulants pour le développement)*

<sup>5</sup> À la suite de nombreuses plaintes de la part des populations locales, des marchands ambulants ont été évacués par les autorités municipales le vendredi 24 août 2012 au marché de Thiaroye et le 9 juillet 2024 aux marchés de Colobane et de Sandaga à Dakar.

En réaction au bras de fer entre les marchands ambulants et les politiques, de violentes émeutes ont éclaté. Le mercredi 21 novembre 2007, le gouvernement s'est entendu avec les représentants des marchands ambulants et a accepté que certains endroits de Dakar leur soient réservés. C'est ainsi que la rue Émile Badiane leur est ouverte chaque samedi et dimanche jusqu'à 16 heures, et la rue Lamine Guèye, le dimanche seulement.

Le gouvernement a également décidé, en collaboration avec la mairie de Dakar, d'aménager un espace au marché de Petersen pour recaser une partie des marchands ambulants. La mesure phare de ces négociations est l'aménagement du site dit « du Cerf-volant ».

L'évacuation des marchands ambulants de certains emplacements a occasionné une réelle désillusion chez des populations qui, pour une bonne partie, se sont installées à Dakar après l'échec de leur projet de voyage vers l'Espagne. En effet, de nombreux jeunes candidats à la migration irrégulière sont rapatriés lorsqu'ils arrivent en Espagne.

En devenant marchands ambulants, ils se retrouvent dans une situation de stigmatisation parfois profonde. Certains sont aidés par leurs pairs ou par de proches parents installés en ville depuis plusieurs années, et cela affecte leurs rapports avec autrui. Ils acquièrent un sentiment d'infériorité à cause de la pauvreté dans laquelle ils se retrouvent faute d'emploi. Si certains réussissent à dissimuler leur statut à leur entourage, d'autres sont obligés de mettre une distance dans leurs relations avec leurs proches. Cette situation d'exclusion sociale est à comprendre comme une rupture des liens sociaux et de négation de l'identité originelle<sup>6</sup>.

Il faut préciser qu'à Saint-Louis, l'occupation de l'espace permet plus facilement d'identifier les étrangers de l'intérieur, qui résident en majorité dans les quartiers populaires constituant la moitié de la ville. Ceux-ci sont par nature caractérisés par une occupation anarchique de l'espace et, surtout, par une absence de legs de patrimoine immobilier. Les occupants de ces lieux sont en majorité des primo-arrivants originaires de Louga, Diourbel, etc.

Par conséquent, les populations occupent l'espace « pour des raisons temporaires, le temps de faire [leurs] affaires et rejoindre d'autres destinations », comme l'expliquent certaines personnes interrogées.

En réalité, notre constat est que les gens non originaires de Saint-Louis habitent souvent ensemble, car ils ont un même rapport à l'espace résidentiel.

L'un de leurs gestes, lorsqu'ils arrivent à Saint-Louis, est de partir à la recherche d'une connaissance de leur village, qui sera leur guide. Cette dernière joue à la fois le rôle de mentor, pour trouver du travail, et de « parrain social », pour faciliter l'intégration.

Une telle situation décrit le quotidien de centaines de ruraux, selon Babacar Fall (2011), qui sont partis en exode pour gagner la ville, se faire embaucher en tant que

<sup>6</sup> On parle ici d'une négation de l'identité originelle des commerçants ambulants qui sont des migrants internes venus de l'intérieur du Sénégal, et plus précisément des régions de Louga, Diourbel, Kaolack, etc. Ils sont assez souvent étiquetés par les populations citadines qui les appellent « *Kaw-Kaw* » (broussards), « *Baol-Baol* » (originaires du Baol, dans la région de Diourbel), « *Ndiambour-Ndiambour* » (originaires du Ndiambour, dans la région de Louga).

journaliers dans les maisons de commerce ou dans l'une des sociétés ou entreprises situées dans le port de Dakar ou ailleurs dans la ville, et mettre à profit leur formation ou utiliser le subterfuge du « remplacement », en usant du dédale des complicités et relations interpersonnelles pour intégrer des postes disponibles dans ces entreprises. Ces cas sont révélateurs du processus d'intégration des hommes venus chercher du travail en ville que décrit Lat Soucabé Mbow :

*[L]e terme d'un long cursus migratoire où la filière ethnique joue un rôle éminent. En ville, les nouveaux arrivants sont dans presque tous les cas pris en charge par les leurs au sein desquels joue la solidarité villageoise. Ils s'agrègent au ménage de leur « Ndiatigui », leur « Mawdo » (l'ainé) qui non seulement leur offre l'hospitalité, mais aussi les aide à trouver un emploi, met à leur disposition un capital d'expérience urbaine. (Mbow, 1992 : 280)*

Nos recherches montrent qu'une maison tout entière peut être habitée par des gens originaires du même village – une stratégie pour partager les frais du loyer, faire des économies et venir en aide plus facilement à la famille restée dans le territoire d'origine. On constate également que, quelle que soit la durée de leur séjour en ville, la majorité des étrangers de l'intérieur exercent leurs activités sur la voie publique à Saint-Louis. Ils sont cordonniers, cireurs, vendeurs de fruits, de café ou de cartes téléphoniques, etc.

Le colportage se fait avec aisance et à longueur de journée pour certains, tandis que d'autres prolongent leurs activités jusque tard dans la soirée grâce à l'électrification récente des rues. Ils ont tous une conception très spéciale de la rue, qu'ils définissent comme « la propriété de tout le monde » (*alalou bour*) : elle n'est l'apanage d'aucune institution et tributaire d'aucune forme de réglementation. Cette conception de la rue en tant que propriété collective explique en partie son occupation anarchique. Celle-ci est la cause des conflits entre autorités municipales et colporteurs.

## **L'incompréhension entre étrangers de l'intérieur et acteurs politiques locaux**

À Saint-Louis, il y a souvent des frictions entre les marchands ambulants et les acteurs politiques qui découlent de plaintes de la population estimant que les marchands sont totalement responsables de l'état d'insalubrité dans lequel se trouve la ville.

À cet effet, la jeunesse du mouvement citoyen Andandoo Défar Ndar (ADN) a tenu une assemblée générale le dimanche 15 mars 2015 à Diamaguène, un quartier de Saint-Louis. Au cours de cette rencontre, on a présenté le bilan des activités du bureau sortant à l'assemblée qui en a salué les résultats, et s'est vivement réjoui de l'engagement et de la détermination dont les membres du bureau ont fait montre sur le terrain, et qui n'a pas omis de rappeler que Saint-Louis est devenue plus sale à cause des marchands ambulants.

Se sentant délaissées, de nombreuses populations ne cessent d'interpeller leur municipalité, à l'image de cette personne qui a dénoncé les comportements des marchands ambulants dans une lettre adressée au maire :

*Lettre adressée au maire de Saint-Louis*

*Objet : Désencombrement du boulevard du Général de Gaulle : les marchands ambulants dictent leur loi.*

*Monsieur le maire, d'après nos informations, vos services ont, avec l'approche de la Tabaski, donné aux marchands ambulants l'autorisation de s'installer dans l'enceinte de la place Abdoulaye Wade. Alors là ils n'y sont restés que deux jours et sont ressortis pour revenir sur le boulevard, donnant ainsi raison au jeune marchand dont les propos sont : « Mon ami, nous n'allons jamais quitter ce boulevard, car c'est ici que nous faisons nos plus gros bénéfices. Et puis depuis des années nous occupons cet espace. Les autorités doivent savoir que leurs prédécesseurs n'ont pas réussi à nous faire quitter. Et enfin tu dois savoir que ce sont des agissements de politiciens, dans deux semaines ils auront même oublié leurs engagements. » [...] Est-ce à dire, Monsieur le Maire, qu'à la veille de chaque fête les Saint-Louisiens devront vivre ces nombreux désagréments causés par les marchands ambulants ? De toutes les façons nous avons vite déchanté, nous qui croyions que cette fois-ci, c'était la bonne, et c'était la fin de l'occupation anarchique du boulevard du Général de Gaulle. [...] Comment est-ce qu'on peut gérer et administrer une ville en mettant en avant des sentiments ? C'est vrai que quand on parle à une personne qui fait de la politique, on ne s'adresse pas à un homme, mais plutôt à un politicien. En tout cas, Monsieur le Maire, vous devez vite réagir, le coup est déjà parti, mais cette situation ne doit plus se reproduire. Ceux qui vous ont prodigué des conseils dans ce sens vous ont induit en erreur. [...] Saint-Louis vit ce problème des marchands ambulants depuis 2000 et trop, c'est trop. Parlez à vos services et prenez la chose en main, réglez les problèmes d'insalubrité dans cette ville. J'ai encore en mémoire la réaction de cet ami qui, sorti de l'hôpital, jette un coup d'œil sur la berge du bras du fleuve avant de s'écrier : « Quelle catastrophe écologique et au cœur de la ville ! » [...] Monsieur le maire, voici quelques éléments de réflexion qui ont attiré l'attention d'un citoyen qui ne connaît et ne vit que pour Saint-Louis et pour qui sauver cette ville est aussi une forme de Jihad.*

*Un citoyen déçu<sup>7</sup>.*

Tout en dénonçant les comportements malveillants des marchands ambulants, les populations locales demandent aux autorités municipales plus de fermeté dans leurs efforts pour assainir l'espace public. Il faut rappeler que, par le passé, des campagnes de déguerpissement ont été organisées pour déloger les marchands ambulants qui occupaient le centre-ville. En septembre 2015, les gendarmes, appuyés par le préfet, faisaient une intervention musclée et la municipalité lançait un assaut pour libérer le boulevard du Général de Gaulle. Plusieurs cantines dressées anarchiquement dans

<sup>7</sup> [www.ndarinfo.com](http://www.ndarinfo.com), vendredi 3 octobre 2014.

les ruelles qui menaient au boulevard du Général de Gaulle ont été détruites et des commerces installés à même le sol, délogés. Le grand stationnement qui faisait face au marché, devenu un dépotoir sauvage d'ordures et des toilettes à ciel ouvert, a été nettoyé.

Les marchands ambulants contestent toujours les opérations de désencombrement qui sont source d'embarras pour la mairie et les administrés récemment établis. Les deux derniers maires ont fait face à cette situation à plusieurs reprises. Déjà en 2014, « la rancœur et la rancune », pour reprendre les mots utilisés par certaines populations locales, des marchands du marché N'Dar Toute à l'endroit du maire sortant Cheikh Bamba Dieye se sont fait sentir lors de la visite de courtoisie que ce dernier avait organisée dans une partie de la Langue de barbarie<sup>8</sup>. Certains marchands ambulants ont refusé de serrer la main du maire et ont résolument croisé les bras. D'autres commerçants établis à l'intérieur du marché ont boycotté la visite du maire et ont choisi de porter leur choix sur un autre candidat<sup>9</sup>. En avril 2015, une scène de désaccord entre des marchands ambulants et la mairie a refait surface lors d'une manifestation culturelle<sup>10</sup>.

Les marchands ambulants, souvent traités d'« apôtres de l'anarchie », ont récemment cherché à donner une autre image d'eux-mêmes. En juillet 2016, après avoir été autorisés à opérer sur le boulevard du Général de Gaulle, ils ont nettoyé les artères de l'avenue après la fête de l'Eid El Kébir. Ils n'ont pas attendu l'intervention du service de nettoyage de la commune. Par cet acte symbolique et citoyen, ils ont montré que « le citoyen peut être acteur du rayonnement public, s'il accepte de s'investir ».

Ces actions citoyennes ont été menées un an après le différend ayant opposé les autorités municipales de Saint-Louis et les marchands ambulants. En avril 2015, le maire de Saint-Louis avait accusé ceux-ci de l'avoir hué lors de la signature du contrat de lutte de la TNT et les avait qualifiés de « non-fils de la ville ». Les marchands ambulants avaient été surpris par ces propos et les avaient rejetés en bloc. Bara, un jeune vendeur de chaussures, avait déclaré :

*Qu'on ne nous diabolise pas. Nous sommes d'honnêtes citoyens qui cherchons à vivre à la sueur de nos fronts. Nous ne sommes pas des bandits ni des voyous et nous avons tous été éduqués comme il faut [...]. C'est facile de dire que ce sont les ambulants pour ne pas faire face aux doléances des populations [...] la plupart de ces camarades n'ont pas assisté à la soirée sur la place Faidherbe [...]. Cette accusation est « xénophobe » et « cherche à créer une division entre des Sénégalais » [...]. Nous ne sommes pas des incultes comme il nous décrit. Il y a*

<sup>8</sup> Zone dans laquelle les quartiers dits des pêcheurs (Gooxumbath, N'Dar Toute, Guet N'Dar) forment l'une des trois entités de la cité de Saint-Louis-du-Sénégal (avec N'Dar Guedj, l'île Saint-Louis et Sor, l'extension continentale). D'une largeur de 200 à 400 mètres et d'une longueur nord-sud d'environ 40 kilomètres depuis les confins mauritaniens, la Langue de barbarie, en sa partie urbanisée, est un « segment proximal » qui commence à 3 kilomètres au nord de la ville de Saint-Louis, dans les landes de Sal Sal, et s'étire jusqu'à 1,5 kilomètre au sud, à l'hydrobase.

<sup>9</sup> « Marché Ndar Toute : des ambulants refusent de serrer la main de Cheikh Bamba Dieye ». [www.ndarinfo.com](http://www.ndarinfo.com), mardi 24 juin 2014.

<sup>10</sup> « Face à face TNT à Saint-Louis : "Ce sont les marchands ambulants qui crient", selon la jeunesse "aperiste". [...] Nous prendrons en compte ce que traduit cette situation pour l'intégrer dans nos politiques de développement de la ville. » [www.ndarinfo.com](http://www.ndarinfo.com), dimanche 26 avril 2015.

*des gens bien instruits entre nous. Seulement, ils n'ont pas eu la chance d'avoir un emploi décent [...]. Nous n'avons aucun problème avec Golbert Diagne. Nous lui vouons beaucoup de respect. Qu'on cesse de nous diaboliser.*

\* \* \*

En Afrique, la population en âge de travailler est confrontée à beaucoup de difficultés d'insertion professionnelle. Le Sénégal ne fait pas exception : le problème de l'emploi, de manière générale, et celui de l'emploi des jeunes, en particulier, occupe une place importante dans les préoccupations des autorités. L'État a mis en place des instruments de promotion de l'emploi visant les jeunes. Ainsi, sous les régimes des présidents Abdoulaye Wade (2000-2012) et Macky Sall (2012-2024), le Fonds national d'insertion des jeunes (FNIJ), l'Agence nationale pour l'emploi des jeunes (ANEJ), le Fonds national de promotion des jeunes (FNPI), l'Office pour l'emploi des jeunes de la banlieue (OFEJBAN), l'Agence de développement et d'encadrement des petites et moyennes entreprises (ADEPME), le Fonds souverain d'investissements stratégiques (FONSIS), l'Office national de formation professionnelle (ONFP), le Programme des domaines agricoles communautaires (PRODAC), l'Agence nationale d'insertion et de développement de l'agriculture (ANIDA), l'Agence nationale pour la promotion de l'emploi des jeunes (ANPEJ), le Fonds national de promotion de la jeunesse (FNPI), l'Agence pour l'emploi des jeunes des banlieues (AJEB), l'Agence nationale pour l'insertion des marchands ambulants (ANAMA), la Délégation générale à l'entrepreneuriat rapide des jeunes et des femmes (DER-F), entre autres, sont créés avec l'espoir de lutter contre le chômage des jeunes. Parallèlement, plusieurs programmes ont été mis en place : le programme des Jeunes filles en affaires, financé par le Fonds national d'insertion des jeunes, le programme national des Jeunes dans les fermes agricoles, le programme des Maisons de l'outil, le programme de la Cohésion sociale et emploi des jeunes (YERP), etc. Certaines de ces initiatives ont été décentralisées par les inspections régionales de la jeunesse, des sports et des loisirs. Néanmoins, on constate des contraintes plus ou moins lourdes et de natures diverses :

- *la non-évaluation des situations de succès et d'échecs pour mettre en place des mesures correctives ;*
- *l'absence d'un cadre de concertation impliquant les bénéficiaires de ces programmes pour une rationalisation des interventions en vue d'une meilleure prise en charge de la problématique de l'insertion économique des jeunes ;*
- *l'absence d'identification des opportunités de réinsertion économique des migrants de retour avec des programmes d'envergure dans les secteurs de l'agriculture, de l'aquaculture, du tourisme, de l'économie numérique, de l'économie sociale et solidaire, du développement durable, etc., permettant de favoriser l'accès à la terre et aux financements, en développant notamment une politique de promotion et de création d'emplois en milieu rural intégrant la variable migratoire ;*
- *l'insuffisance de l'offre de produits financiers adaptés au profil des jeunes entrepreneurs.*

La faillite des nombreuses politiques d'emploi au Sénégal a encouragé des jeunes à se prendre en charge dans le secteur informel et, plus particulièrement, dans la vente ambulante. Les autorités municipales locales organisent des déguerpissements pour lutter contre le « désordre urbain », « assainir le cadre de vie » et assurer une meilleure « fluidité routière » souvent à la suite des plaintes des populations riveraines. À Dakar et à Saint-Louis, les déguerpissements des tabliers et des vendeurs ambulants, qui sont dans les marchés et dans d'autres secteurs de vente, ajoutent beaucoup d'incertitude dans l'avenir des jeunes qui sont, en majorité, originaires de l'intérieur du Sénégal.

## Chapitre II

# Les trajectoires des jeunes du Sahel nigérien vers les villes côtières du golfe du Bénin

Abou-Bakari Imorou

On peut définir la mobilité comme une pratique sociale de déplacement, de changement de lieu de résidence, d'intégration d'un nouveau cadre de vie ou d'adoption de nouvelles conditions de vie, qu'on peut observer au sein d'une population donnée, et qui donne lieu à la formation de flux, de filières, d'itinéraires, de réseaux et de nouveaux territoires. Mais comme l'ont fait remarquer Ortar, Salzbrunn et Stock (2018), les significations du concept de mobilité sont très variées et dépendent des disciplines. La mobilité intègre donc, dans une large mesure, la migration, qui renvoie, elle, au mouvement de personnes (seules ou en groupe) ayant quitté un domicile habituel pour une destination à l'intérieur d'un pays ou au-delà des frontières de ce pays, quelles que soient la longueur du parcours et la cause du départ. Le terme « migration » recouvre aussi un ensemble hétéroclite de pratiques, dont la migration forcée (réfugiés, déplacés internes), la migration à but économique et la migration de personnes se déplaçant à d'autres fins, y compris le regroupement familial. Certains auteurs l'analysent sous l'angle des répercussions qu'elle peut avoir sur le développement, mettant ainsi en exergue ses défis et possibilités (Zimmermann, 2017). Leroy et Spire (2014) considèrent qu'elle renvoie à diverses pratiques, diverses réalités biographiques, qui parfois se juxtaposent ou s'imbriquent. Elle est, selon ces auteurs, un processus dynamique qui traverserait différents âges de la vie des individus, prenant des figures et des formes singulières.

Dans les systèmes sociaux contemporains qui ont consacré la différenciation sociale, en effet, les individus aspirent à une ascension sociale. La faiblesse des occasions favorables dans les localités rurales pousse ceux qui veulent tirer le meilleur profit de cette différenciation et se lancer dans des occupations professionnelles différentes de celles de leurs parents à s'engager dans diverses formes de mobilité et même, parfois, de migration. La mobilité et la migration renvoient toutes deux à des dynamiques spatiales de déplacement d'individus, mais elles présentent des différences

conceptuelles liées à leurs échelles spatiales et temporelles. En outre, le concept de mobilité intègre les dimensions de représentation des capitaux sociaux et de gains en matière d'ascension sociale.

On observe par exemple que de nombreux jeunes disent ne pas avoir d'autre choix que de partir quand les conditions de vie dévalorisantes deviennent permanentes ou durables. Le caractère général de cette réaction fait écrire à Amouzou (2019) que le phénomène migratoire est l'un des facteurs de changement les plus marquants de l'histoire de nos sociétés.

Les processus de mobilité des jeunes Nigériens et les dynamiques qu'ils induisent sont analysés ici sous l'angle de la trajectoire. En effet, les trajectoires migratoires renvoient à l'idée de mouvements protéiformes d'individus ou de groupes d'individus, pour des raisons diverses et variées, souvent en lien avec la quête d'un mieux-être. Le lien entre mobilité et trajectoire apparaît dans les réflexions de Debonneville, Fresnoza-Flot et Ricordeau (2019) quand ils font référence au mouvement, compris comme la circulation, les flux ainsi que les trajectoires physiques, sociales, spatiales et temporelles de personnes, de groupes et d'entités inanimées.

On évoque souvent les conditions de vie comme principal argument pour justifier un départ. Néanmoins, les parcours migratoires des jeunes observés sont en général non linéaires. Ils sont marqués par ceux, nombreux, qui accompagnent les jeunes, mais aussi, très souvent, par des situations et événements qui influencent le cours des déplacements. Les études montrent que, dans certains milieux, bon nombre de jeunes sont tentés par des expériences qui prennent des formes diverses : simple migration saisonnière, mobilité agricole, mobilité pendulaire ou carrière migratoire plus longue à la recherche d'un mieux-être. Alors que certains déplacements sont volontaires et bien planifiés, d'autres ont lieu sous contrainte et sont liés à des crises. De façon générale, la mobilité renvoie donc à des situations disparates et on peut l'appréhender sous différents angles. On a largement documenté les causes des migrations, en particulier depuis les pays du Sud, sous l'angle des différentiels économiques entre les lieux de départ et les lieux de séjour (Ebeke et Le Goff, 2010). Certains chercheurs se sont consacrés à cerner les stratégies individuelles et familiales des migrants (Barou, 2001). D'autres les ont analysées sous l'angle des mobilités sociales qu'elles induisent (Imorou, 2015). On note ainsi que le phénomène de mobilité sociale intègre des indicateurs tels que l'éducation, la profession et le revenu, qui déterminent le statut de l'individu sur une échelle sociale donnée.

Alors que certains travaux mettent l'accent sur les expériences de déplacement et leurs contraintes (Di, 2013), d'autres se focalisent sur les rapports entre les hommes qui émigrent et leurs familles qui restent dans le lieu d'origine (Diminescu, 2002). Mahler (2001), notamment, a observé qu'il existe des rapports de dominations entre les migrants et leurs épouses, qui ne les accompagnent pas. La littérature scientifique sur les migrations offre des travaux notamment sur les relations sociales autour des migrants (Mahler, 2001) mais également des essais de théorisation visant à donner une certaine intelligibilité à des situations diversement vécues. Ainsi peut se comprendre le travail de Martiniello et Rea (2014). Ces auteurs mettent l'accent sur le fait que l'analyse de la migration ne saurait être réduite aux seules influences de « l'action rationnelle du migrant », de « l'intériorisation de contraintes socioéconomiques structurelles

orientant les migrants » ou de « l'impact des décisions politiques sur les migrants ». Ainsi, ils cherchent à renouveler les études sur la migration en se concentrant sur le concept de carrières migratoires. Ce cadre leur donne une perspective inédite, qui articule des niveaux d'analyse difficiles à mettre en relation.

Certaines migrations se déroulent selon des parcours bien connus, et les ressources qu'elles convoquent le sont aussi. D'autres s'inscrivent dans des parcours sinueux et imprévisibles. Dans le présent texte, nous présenterons une variété de trajectoires migratoires de jeunes, entre le Niger et le Bénin. Grâce à cette approche, nous pouvons comprendre le travail d'accompagnement de ces jeunes qui est fait par différents individus, mais aussi situer l'influence des contingences non humaines dans le parcours de ces jeunes. Cette approche est théorisée par Merllié (2013), qui estime que l'analyse des mobilités sociales débouche sur celle des trajectoires individuelles.

## Une socioanthropologie de la migration juvénile

L'observation socioanthropologique est l'analyse des discours, des comportements et des représentations (Olivier de Sardan, 1995). Nous employons ici cette approche pour étudier la migration nigérienne vers le Bénin à partir d'entretiens librement menés avec de jeunes Nigériens au Bénin et au Niger, les uns en situation de mobilité et les autres en situation de retour ou en position de candidats à la mobilité. Pour mieux comprendre les enjeux liés à la migration, nous avons choisi de nous engager dans l'observation des processus itératifs reliant les milieux de départ (les villages nigériens), les milieux de transit (les villes nigériennes et béninoises) et les milieux de séjour (les villes béninoises). L'aspect méthodologique lié au concept de trajectoire nous permet d'identifier tous les acteurs directement ou indirectement liés au parcours d'un sujet en mobilité. Nous pouvons ainsi cartographier les acteurs qui ont joué des rôles significatifs (positifs ou négatifs) dans le parcours des jeunes rencontrés. L'aspect théorique du concept présente des possibilités d'abstraction pour comprendre les logiques des acteurs impliqués et les facteurs qui les influencent.

En effet, le concept de trajectoire met en lumière le fait que les mobilités des jeunes ne s'inscrivent pas dans des linéarités prévisibles. Elles sont sujettes à des contingences, des bifurcations et des adaptations diverses. Ce concept nous permet ainsi d'appréhender les circonvolutions observées dans les différents projets de vie des jeunes.

Les mouvements migratoires contemporains sont soumis à une incertitude croissante, liée notamment aux politiques publiques de sécurisation et de contrôle des frontières. Le parcours des jeunes est jonché de nombreux risques, perçus ou réels, qui ne doivent cependant pas occulter la volonté de ces milliers de Sahéliens qui s'engagent dans des mobilités en quête de mieux-être. Le matériau mobilisé ici résulte d'une recherche comprenant une ethnographie des parcours, une reconstitution des trajectoires, une observation de situations réelles et un recueil de récits biographiques. La démarche a nécessité des analyses croisées des trajectoires et des relations complexes entre migrants et autochtones des villes concernées.

Cette ethnographie centrée sur les trajectoires nous a procuré les éléments d'une description fine des parcours de vie et de mobilité des migrants. Nous avons concentré notre étude sur des migrants ou d'anciens migrants, rencontrés aussi bien dans des villes d'accueil et de transit au Bénin (Malanville, Parakou et Cotonou) que dans des villes de transit au Niger (Niamey, Dosso et Gaya). Nous évoquons ici les dynamiques urbaines et les différentes actions publiques qui influencent la morphologie des villes dans la mesure où elles influencent le parcours des jeunes migrants.

Dans le cadre de l'étude d'observation, nous avons travaillé avec des jeunes migrants nigériens actifs dans la vente itinérante de produits divers dans la ville de Malanville (souvent considérée comme une ville de transit), de jeunes vendeurs dans des boutiques ou des étals de produits divers au marché de Parakou et le long des principales rues qui ont des allures d'artères commerciales à Cotonou et dans les environs.

## La frustration : un déclencheur de la mobilité

La relation entre la frustration et la mobilité a déjà été documentée par Forsé et Parodi (2017). Même si leur réflexion porte sur la mobilité sociale, elle traduit largement le sens des interactions entre frustration et mobilité physique. La frustration renvoie ici à un sentiment lié aux conditions de vie des jeunes. L'étude du vécu des migrants dans leurs milieux d'origine révèle que nombre d'entre eux estiment avoir grandi dans des milieux très pauvres. Certains évoquent une situation de précarité aggravée par l'absence d'au moins un des parents. Décryptons ce passé dans les propos suivants :

*J'ai perdu mon père quand j'étais tout petit. Nous vivions dans une extrême pauvreté et j'ai décidé d'aller chercher de l'argent à 13 ans. (S. M., 24 ans, Zarma, Abomey-Calavi, tenancier de cafétéria)*

*Je suis issu d'une famille très pauvre et la terre ne produit pas suffisamment pour nous permettre de nous nourrir. (Z. A., 23 ans, Zarma, à Abomey-Calavi depuis cinq ans, cordonnier et gardien de nuit)*

Les conditions de vie difficiles sont largement évoquées par l'ensemble des interlocuteurs pour justifier leur décision de quitter leur village d'origine et de s'engager dans la mobilité. Il existe une idée partagée selon laquelle la migration est une porte de sortie si la pénibilité de la vie devient trop aiguë. Celle-ci est liée à la responsabilisation précoce des jeunes dans la mobilisation de ressources (Imorou, 2010). Adepoju et Wariara indiquent qu'« [u]ne famille qui adopte une stratégie de survie peut s'efforcer par exemple de soutenir un ou plusieurs de ses membres pour qu'ils s'engagent dans le système de la migration de travail » (1999 : 77). Ils mettent l'accent sur le fait que les familles africaines envoient traditionnellement les enfants vers les familles les plus aisées. Cependant, les flux migratoires du Niger vers le Bénin que nous observons ne sont pas le fait des relations familles pauvres/familles aisées. Ils sont le fait de jeunes individus qui ont des projets de réalisation individuelle et de mieux-être familial. La décision de partir s'appuie sur un

nœud complexe d'arguments liés à l'incapacité du groupe familial à offrir un cadre de vie acceptable au jeune, ce qui entraîne une frustration.

*J'ai quitté le Niger à cause de la souffrance, il y a la misère au Niger. Le sol est pauvre et ne donne pas grand-chose pendant les cultures. C'est pour cela que j'ai quitté. (B. Y., 24 ans, Fulbé, à Cotonou depuis huit ans, tenancier de cafétéria)*

Les jeunes décrivent les conditions de vie dans leur milieu de départ comme celles d'une pauvreté endémique. Les mots qu'ils utilisent pour en rendre compte sont plus ou moins semblables : « Nous végétons dans la souffrance et la misère » ; « On ne mangeait pas à notre faim » ; et ainsi de suite. « Sortir pour apporter un plus pour la famille » devient dès lors un devoir pour la plupart des jeunes. Dans la réalisation de projets individuels se trouve toujours, en arrière-plan, la préoccupation du mieux-être familial. Cet état de fait explique que les jeunes en mobilité qui commencent par se réaliser se sentent obligés d'envoyer une partie de ce qu'ils gagnent à leur famille, comme l'ont souligné Adepoju et Mbugua (1999) dans une analyse des mutations familiales en Afrique. L'individualisme latent qui guette les sociétés africaines n'a pas encore eu raison de ce sentiment de devoir de jeunes vis-à-vis de leur famille.

Un point de vue commun aux Nigériens en situation de mobilité est qu'ils sont toujours conscients des objectifs qui justifient leur séjour dans les villes du Bénin. À l'unanimité, ils estiment qu'en plus d'être capables d'envoyer de l'argent aux membres de leur famille afin de les aider à acheter des vivres et autres biens de consommation immédiate, ils doivent pouvoir investir dans l'achat de bétail pour constituer des troupeaux.

*C'est avec ce que je fais que j'ai épargné pour me marier. J'envoyais aussi par moment de l'argent aux parents [papa et maman] pour acheter des vivres et se nourrir du fait que la terre est pauvre chez nous. Mais ils ne vivent plus. Même quand ils font l'agriculture, ça ne donne pas. J'ai aussi quelques têtes d'animaux au village [un Peulh doit toujours avoir des troupeaux] donc je m'organise petitement pour avoir quelque chose au village. (B. A., 22 ans, Cotonou, gardien)*

Le premier « arc de trajectoire », qu'on peut considérer comme le premier espace d'interactions sociales concrètes autour des migrations, apparaît ici comme le cadre domestique. Une analyse fine des migrations doit se concentrer sur ce qui se joue dans cet espace social qu'on considère comme le point de départ de l'expérience migratoire : les événements majeurs, les phénomènes structurels ou conjoncturels déclencheurs des mobilités, les acteurs sociaux susceptibles d'influencer les décisions des jeunes.

Les conditions de vie difficiles sont la principale raison qui pousse les jeunes à partir. Lorsqu'ils évoquent cet argument, les jeunes font constamment un lien entre le « bien-être » individuel et collectif. Cela met en évidence la dimension contraignante de la mobilité des jeunes. Le cadre familial et ses difficultés constituent le premier niveau de contrainte.

C'est dans le cadre familial qu'on prend des dispositions pour l'accompagnement du jeune qui s'engage dans la mobilité. L'essentiel de ces dispositions touche la sécurisation du parcours. Même si le projet migratoire est nourri depuis un certain temps, le jeune attend toujours un moment propice pour le concrétiser :

*Au moment où j'ai quitté Niamey, je suis d'abord allé au village. Et mon arrivée coïncidait avec le retour d'un beau-frère qui vivait à Malanville, nous nous sommes donc vus et [avons] parlé. Il m'a fait comprendre que les affaires marchaient à Malanville et que le Bénin est un bon pays. Tout est moins cher dans ce pays. Donc il fallait changer de pays. C'est ainsi qu'après son départ, je me suis arrangé pour le rejoindre. J'ai effectué seul le voyage pour descendre à Malanville. (S. M., 24 ans, Zarma, Abomey-Calavi, tenancier de cafétéria)*

En dépit de toutes les dispositions prises au départ, les parcours sont souvent parsemés de contingences diverses. Cela transparaît dans de nombreux récits où le hasard a fréquemment une place dans la définition des trajectoires.

*J'étais en route pour le Nigéria et j'ai voulu passer par Cotonou. Mais à la descente à la gare de Rimbo à Zongo, j'ai rencontré un ami de Dosso qui m'a déconseillé le Nigéria. Il m'a convaincu que le Nigéria est dangereux, il n'y a pas la paix dans ce pays. J'ai voulu prendre par Cotonou parce que c'est plus proche et moins cher. Mais finalement j'ai décidé de rester au Bénin où j'ai démarré avec 30 000 F CFA qu'un frère m'a donné. (M. A., 21 ans, Zarma, propriétaire de boutique de divers)*

L'analyse des trajectoires montre diverses formes de transactions qui indiquent que les mobilités ne se limitent pas aux seuls déplacements physiques pour relier un point de départ à une destination. Les différentes rencontres faites par le sujet qui s'engage dans la mobilité ont des effets sur son expérience et sur sa perception de celle-ci, et il est pertinent de les aborder pour cerner les contours des mobilités.

*Avant de quitter le village, j'avais pris des contacts des parents qui étaient ici, y compris le frère que j'ai rencontré au village. Il m'a informé que j'avais des parents directs ici. Et c'est chez eux que je suis descendu une fois à Calavi. J'ai demandé après un parent qu'on m'a recommandé, un Nigérien que j'ai vu à la descente m'a conduit chez lui. Il a m'a demandé ce que je voulais faire et j'ai répondu que je voudrais comme les autres. Et il est allé m'apporter les nécessaires pour commencer la cordonnerie. (Z. A., 21 ans, Zarma, originaire de Dosso et vivant à Cotonou)*

L'ensemble des récits montrent bien que le départ ne nécessite pas un capital financier important. Nombre de jeunes interrogés ont même mentionné qu'ils n'avaient amassé qu'un montant correspondant aux frais de transport, en plus d'un peu d'argent pour assouvir leurs besoins élémentaires durant le voyage.

*J'ai trouvé de l'argent pour venir directement à Cotonou chez une connaissance. À mon arrivée, j'avais juste 5 000 F dans ma poche et je me suis débrouillé pour suivre un autre frère qui allait régulièrement à Lagos pour faire des achats des pièces et accessoires. Je l'ai suivi et je suis allé voir mon frère qui est là-bas pour m'aider et on est rentré le même jour sur Cotonou. (M. A., 24 ans, Cotonou, propriétaire de boutique)*

## Ethnographie des parcours : un accent sur les trajectoires

Une logique centrale dans l'analyse des trajectoires est celle de la quête d'un meilleur statut social. Celle-ci préoccupe d'autant plus les jeunes issus de familles situées au bas de l'échelle sociale. La plupart des sujets rencontrés sur les sentiers de la mobilité au Bénin méridional sont partis de chez eux avant d'atteindre l'âge de la maturité juridique : « Quand j'ai quitté le Niger, j'avais 13 ans à l'époque. » (S. M., 28 ans, Abomey-Calavi) ; « J'ai quitté le Niger à l'âge de 16 ans. » (B. M., 25 ans, à Abomey-Calavi depuis neuf ans).

La jeunesse des migrants, à leur départ, explique qu'ils intègrent une très grande diversité d'activités dans les villes qu'ils traversent et dans celles qui les accueillent pour des séjours plus longs. On les retrouve dans tous les emplois, y compris ceux qui sont considérés comme socialement dévalorisants. Dans ce contexte spécifique, la quête de mieux-être semble parallèle à la quête de statut. De manière générale, les jeunes provenant de milieux ruraux ont un statut de « paysan ». La plupart des jeunes qui ont été scolarisés et qui n'ont pas pu évoluer professionnellement sont retournés à l'occupation de leurs parents, des travailleurs agricoles sans qualification.

Le jeune qui s'engage dans la mobilité fait un gain de « gradient de statut », une notion utilisée ici pour mettre en évidence la façon dont le statut de ces jeunes s'améliore, de manière symbolique et réelle, avec leur migration. Il semble que plus les jeunes s'éloignent de leur lieu d'origine, plus ils sont préoccupés par leur mieux-être. Dans leur imaginaire, les villes béninoises offrent plus de possibilités de gains quotidiens que celles du Niger. Une analyse plus poussée fait ressortir le fait que les lieux que prisent le plus les jeunes Nigériens dans leur quête de mieux-être sont les villes côtières, qui présenteraient plus d'occasions favorables. Cette perception semble liée aux dynamiques du secteur informel de ces villes. L'intégration aux principaux réseaux de celles-ci paraît être un facteur de réussite. Les occasions présumées constituent donc un facteur déterminant dans la définition des trajectoires des jeunes, ceux-ci trouvant des occasions de travailler dans des secteurs alternatifs au petit commerce, qui reste leur secteur d'investissement prioritaire.

L'espace migratoire des Nigériens au Bénin est constitué d'un continuum de localités interconnectées entre le Niger et le Bénin. Il comprend de nombreux villages et quartiers de villes nigériennes qui sont reliés à des villes béninoises par l'entremise des jeunes migrants. Les populations des principales villes recevant ces jeunes migrants nigériens au Bénin vivent le phénomène de façon différente. Ces jeunes exercent une forte influence sur l'écologie de ces villes, celle-ci étant entendue comme un composé des multiples interdépendances entre les citadins et leur environnement. Leur nombre sans cesse grandissant ne manque pas d'influencer l'organisation de l'espace public. Les différentes villes qui connaissent ces flux de migrants maîtrisent mal les mécanismes de leur intégration dans le tissu urbain. Que ce soit dans les villes où ils s'installent à long terme ou dans celles où ils font escale, ces jeunes affectent profondément les dynamiques urbaines.

Quand ils font simplement une escale, ils s'investissent dans des activités susceptibles de leur fournir les ressources nécessaires pour poursuivre leur route. Dans certains cas, ils se mobilisent autour d'activités qui leur permettent de prendre le pouls du pays hôte et affinent des stratégies d'intégration des secteurs d'activités porteurs et productifs. Dans d'autres cas, ils ne font qu'escale parce que le lieu n'est pas favorable à l'atteinte des ambitions aux fondements de leur expérience.

Notre analyse des trajectoires se concentre sur trois villes (Malanville au nord, Parakou au centre et Cotonou au sud) qui portent les stigmates de phénomènes particuliers à la migration.

Les mobilités des jeunes ne se déroulent pas toujours selon un parcours linéaire, dans une succession chronologique d'étapes. Elles prennent plus souvent la forme d'un enchâssement de situations :

*Quand j'ai quitté mon village en 1990, je suis d'abord allé à Niamey pour y passer deux ans. Puis je me suis rendu à Malanville et là j'ai fait trois ans. Après, j'ai fait une escale à Paouignan (à Dassa au centre du Bénin) pendant six mois avant de venir m'installer définitivement à Cotonou en 2009. (M. A., 23 ans, Cotonou)*

Dans une certaine mesure, les lieux de transit structurent les parcours, car les jeunes y vivent des expériences différentes. Selon les possibilités qu'elles offrent aux migrants et la position qu'elles occupent dans leur trajectoire, les villes de transit n'ont pas la même importance dans les récits :

*Quand j'ai quitté le Niger, j'ai d'abord voulu faire un moment à Malanville, mieux connaître le pays, avant de venir à Cotonou. J'ai préféré Cotonou aux autres localités parce que c'est plus facile de rejoindre le Niger à partir d'ici et la vie y est moins chère. Facilement, l'on peut se rendre chez soi au village et revenir sans souci. Il y a aussi le fait que le pays offre plus de garanties que d'autres, les étrangers y vivent en paix et en toute sécurité. (S. M., 24 ans, Zarma, Abomey-Calavi, tenancier de cafétéria)*

C'est sous l'influence de leurs aînés qui y vivent ou qui y ont transité que les jeunes migrants nigériens choisissent les villes de transit et de séjour au Bénin. Un argument en faveur de ces villes est que « la vie y est moins chère et il n'y a pas de difficulté pour y vivre ».

## Les principaux facteurs d'influence des trajectoires

Les principaux facteurs qui structurent les trajectoires sont multiples et mobilisent à la fois des dimensions individuelles, des conjonctures particulières et des facteurs sociaux structurants.

## Le lien social d'attache

Le lien social d'attache s'illustre par la présence d'individus de même origine que le jeune en mobilité ou d'une connaissance « sûre » qu'on lui a conseillée. Nous avons ainsi observé que la majorité des jeunes migrants s'installent à proximité de leurs parents ou de gens venant du même milieu qu'eux :

*Il y a une grande délégation des gens de chez moi ici [...]. La meilleure façon de s'en sortir et de se sentir en sécurité, c'est de vivre auprès des personnes de sa famille pour, en cas de problème, compter sur leur soutien, et ce, de façon mutuelle. (M. A., 29 ans, propriétaire d'une boutique)*

Les mobilités des jeunes sont aussi gouvernées par des logiques sociales influencées par la perception de succès liés aux expériences de réussite de ceux qui sont partis plus tôt. On constate que les jeunes peuls installés à Cotonou sont actifs dans le gardiennage, la restauration et le pâturage des animaux, des secteurs dans lesquels les premiers ont plus ou moins réussi. De même, les jeunes touarègues se spécialisent dans la vente ambulante de thé et le gardiennage, pour lequel ils étaient fortement sollicités par le passé. Les autres (Zarmas et Haoussas) vendent des produits divers : matériel électronique, électroménagers, accessoires pour portable, pièces détachées, etc. L'importance des liens sociaux dans la définition des espaces d'occupation des jeunes est très marquante. En effet, les principaux groupes sociaux établis sur place structurent largement les mécanismes d'intégration des jeunes avec lesquels ils partagent une identité ethnique.

On note avec Vertovec (2017) que le statut juridique des migrants les situe d'emblée dans un rapport de proximité ou d'éloignement avec l'État. Ce statut joue sur la possibilité qu'ils ont d'accéder à des positions avantageuses et à des ressources. Ainsi, on a l'impression qu'ils sont confinés dans des secteurs marginaux ou entièrement contrôlés par leurs réseaux sociaux d'appartenance. Cet état de fait explique que les jeunes qu'on a rencontrés se sont tournés vers des réseaux susceptibles de faciliter leur installation, mais aussi de les aider à gérer les incertitudes.

## Le type d'activités

L'analyse des types d'activités menées par les jeunes tout au long de leur parcours montre des formes de mobilités sociales discontinues. Chercher à comprendre les activités que les jeunes exerçaient dans leur milieu d'origine permet de mieux comprendre les types de mobilités sociales liées à leur expérience migratoire. La comparaison entre les activités initiales et celles dans lesquelles s'investissent les jeunes au cours de leur migration renvoie inéluctablement à la perception d'une plus-value importante acquise dans l'expérience migratoire :

*Je ne faisais rien quand j'étais au Niger. (S. M., 24 ans, Abomey-Calavi, tenancier de cafétéria)*

*Je me suis rendu à Niamey où j'ai vendu de l'eau Pure-Water durant cinq ans et c'est là que j'ai réuni de l'argent pour quitter. (Z. A., 26 ans, Cotonou, cordonnier et gardien de nuit)*

*Il n'y avait aucune activité au village si ce n'est pendant les périodes des champs. (H. W., 22 ans, Cotonou, ouvrier)*

Ces précédentes citations indiquent bien que les activités dans lesquelles s'investissent les jeunes migrants sont moins déterminantes que les ressources qui sont susceptibles d'y être mobilisées :

*Quand je suis arrivé à Malanville, j'ai fait quelques jours avec mon beau-frère. Là, on ramassait des bagages au marché avec les pousse-pousse. Après un bon moment, moi, je n'arrivais plus à supporter la cadence du fait que cette activité nécessitait assez de force et j'étais également très jeune et il m'a aidé à trouver un travail chez un homme. Chez celui-là, je vendais des pneus qu'il venait acheter ici à Cotonou que nous revendions. Après Malanville, je me suis retrouvé à Dassa avec quelques amis chez certains frères qui y vivent. À notre descente, nous avons fait le tour du marché le lendemain et nous avons eu du job : faire paître du bétail. J'ai passé six mois dans cette zone. (S. M., 25 ans, Abomey-Calavi)*

La possibilité de gagner de l'argent est un facteur majeur d'appréciation. Les occupations ne mettent pas en lumière des mobilités sociales ascendantes, mais elles permettent un mieux-être. Les jeunes s'adonnent à des activités pouvant leur procurer ce dont ils ont besoin. Dans tous les cas, les expériences sont nécessairement valorisées, puisque les zones de départ n'offrent généralement pas d'occupations productrices de ressources. Il en résulte que les jeunes, dans leur discours, mettent systématiquement l'accent sur les gains financiers qu'ils font dans les zones de transit et de séjour :

*Cinq mois après ma venue ici, j'ai réussi à mobiliser plus de 100 000 F. Je suis reparti au village me marier et pour revenir ici de nouveau. Chaque jour j'arrive à épargner 1 000 F comme tous les autres jeunes chez un aîné. Chacun dispose d'une caisse chez lui dans laquelle à la fin de chaque soirée on verse la somme de 1 000 F. J'envoie aussi 25 000 F à 30 000 F à ma mère, puisque ma femme est avec elle là-bas. Et quand il n'y a pas à manger, j'envoie jusqu'à 60 000 F, puisqu'elles ne font rien là-bas. (Z. A., 26 ans, Cotonou, vendeur ambulancier et gardien de nuit)*

Les facteurs de réussite sociale renvoient ainsi à la responsabilité envers sa famille dont l'individu peut désormais faire preuve :

*Les réalisations sont nombreuses, je me suis marié, je nourris mes parents, j'ai du bétail et des animaux, qui demain serviront à équilibrer les dépenses de l'homme au cas où le pire se produirait. (M. A., 29 ans, Zarma, Cotonou, propriétaire de boutique)*

## Les possibilités d'aide ou d'autres formes de soutien

L'aide dont peuvent bénéficier les nouveaux migrants en cas de besoin constitue un facteur de minimisation des incertitudes et de réduction des risques. L'usage veut que les aînés, dans l'expérience migratoire, guident les frères cadets pour leur permettre de s'en sortir. Le statut d'aîné, valorisé, est tributaire du nombre de personnes qu'il a aidées à acquérir une position rémunérée et stable.

*À mon tour, j'ai aussi aidé une personne à venir rester ici et, actuellement, il vend les accessoires de portables grâce à ses économies et à l'appui de son père. Je ne peux pas compter le nombre de personnes que j'ai aidées à s'installer ici et qui aujourd'hui vivent heureuses. (Z. A., 26 ans, Abomey-Calavi, cordonnier et gardien de nuit)*

Nous avons observé que les processus d'installation et d'intégration des jeunes sont fondés sur des pratiques visant à assurer l'accompagnement des nouveaux venus. Généralement, on demande à ceux qui sont installés depuis le plus longtemps de cotiser entre 500 et 1 000 F CFA par personne pour constituer un capital de départ pour le nouvel arrivé, susceptible d'assurer son autonomisation.

## Les processus d'intégration locale

Les relations entre les migrants et les autochtones sont marquées par des dynamiques liées à l'accueil, à l'intégration, à l'instrumentalisation et à la discrimination. De façon générale, elles restent dans le cadre des sociabilités humaines marquées par des logiques différentes en fonction des acteurs en présence et des enjeux. Dans ces relations, la légitimité n'est jamais acquise. L'intégration, dans tous les cas, s'évalue à l'étendue de l'espace de sociabilité avec les autochtones et à la capacité du migrant à favoriser l'intégration de nouveaux venus.

## Les mobilités et les trajectoires sociales des enfants et des jeunes

Le concept de trajectoire de mobilité nous permet d'analyser d'un point de vue empirique l'immense tissu d'interactions formé autour des déplacements des enfants et des jeunes. Si, dans une certaine mesure, les différentes pratiques renvoient à des comportements récurrents et plus ou moins routiniers pour ceux qui sont au cœur de l'action, il n'en demeure pas moins qu'elles sont confrontées à des imprévus et à des contingences. La trajectoire de mobilité comprend à la fois les itinéraires géographiques constitutifs des parcours migratoires et les dynamiques sociales qui les accompagnent. L'analyse des trajectoires de mobilité de certains jeunes nous a permis

de cerner l'ensemble des acteurs qui, de quelque façon que ce soit, ont joué un rôle dans leur parcours migratoire. Ces parcours peuvent passer par des lieux qui mettent en cause leur sécurité, comme ils peuvent être entièrement sûrs et positifs (dans un sens initiatique), et leur offrent des occasions pour évoluer vers la maturation sociale. Une telle approche nous permet d'échapper à l'*a priori* normatif des discours d'agences de développement, qui voient dans les déplacements des jeunes des sources de dérives potentielles et de risques divers.

Cette analyse met donc le jeune au centre d'une triple transaction : relationnelle, biographique et économique. Selon le degré de « maturité » du jeune, la *transaction relationnelle* peut renvoyer à une mobilité émancipatrice ou à un placement chez un tuteur. Dans la transaction relationnelle, l'individu enrichit son capital de relations et de connaissances, toutes choses utiles dans la vie.

La *transaction biographique* renvoie à la mobilité sociale de l'individu. Elle est ce qui est le plus visible dans l'histoire de l'individu. Les éléments de la transaction biographique nous indiquent ce qu'est devenu l'individu du fait de la mobilité. Ici, l'expérience vécue et les ressources psychologiques et physiques mobilisées pendant le processus participent à la construction d'une identité postmobilité qui n'est pas toujours identique à celle de départ. Les transactions biographiques, dans certains cas, donnent lieu à des discours positifs ou négatifs sur les effets de la mobilité : « ils recopient les modes de vie des autres », « ils ne veulent plus entendre parler de l'initiation culturelle de chez nous ».

La *transaction économique* renvoie au jeu de l'économie locale qui nourrit la mobilité ainsi qu'aux enjeux économiques plus ou moins délocalisés qui l'influencent. On constate, par exemple, que l'économie cotonnière est au cœur de dynamiques impliquant des jeunes et des enfants ouvriers agricoles. Les exploitants agricoles reconnaissent qu'ils ne peuvent pas se passer de leurs services. Ils inscrivent leurs relations avec ces jeunes dans un processus complémentaire de satisfaction des besoins. Certains illustrent ce processus par l'image de deux mains qui se lavent réciproquement : l'une a besoin de l'autre et, dans l'interaction, chacune trouve son compte.

On doit retenir deux dimensions dans l'analyse des trajectoires, dans la mesure où leur conjugaison donne la trame générale permettant de comprendre le sens que les individus donnent à leur comportement migratoire : la mobilité spatiale et la mobilité sociale.

## Les trajectoires à l'épreuve des enjeux de développement des villes

Les trajectoires des enfants et des jeunes rencontrent parfois des enjeux qui mobilisent des éléments culturels, des rapports sociaux quotidiens et des actions publiques de développement local. Les études socioanthropologiques sur le développement des villes se concentrent sur les « configurations développementistes »

(Olivier de Sardan, 1995) caractéristiques de ces projets. Au vu des nouvelles dynamiques observées dans certaines villes, nous croyons qu'il conviendrait d'inclure dans ces réflexions les circulations créatives d'écologies sociales et urbaines, car elles engendrent des espaces porteurs de possibilités. En effet, ces écologies urbaines mettent en lumière des enjeux de classes sociales et de groupes ethniques, mais aussi, et surtout, des relations complexes entre autochtones et allochtones. Les mobilités qui redéfinissent les relations ville-campagne en disent long sur la réalité des nouveaux enjeux de développement.

Ces mouvements participent à la construction de nouveaux espaces d'action pertinents pour le développement. D'un certain point de vue, ils créent de nouveaux champs d'action publique dans de nombreuses villes. Les mobilités des jeunes sont prises en compte dans la régulation et la définition des règles de fonctionnement de certains espaces publics. On note des interactions entre les migrants et les agents de l'État à l'occasion de réaménagements de l'espace urbain et de la construction de nouvelles écologies. Les responsables des associations de revendeurs ressortissants du Niger ont donc été associés à la réinstallation des Nigériens délogés des abords des axes routiers. Dans un certain nombre de situations observées au Bénin, on tente de distinguer les espaces d'installation en fonction de la nature des activités et du rapport aux structures étatiques. On relègue ainsi à la périphérie certaines activités jugées encombrantes, tout comme certaines activités dites informelles mais aussi illégales. L'observation dans trois villes du Bénin permet d'analyser les liens entre les mobilités et l'action publique de développement urbain.

La première action publique régulatrice qui offre des éléments d'analyse de la relation entre la mobilité et l'espace est la lutte contre la vente illicite et ambulante des médicaments, à Malanville. Ce secteur, en effet, est celui dans lequel s'investissent majoritairement les jeunes Nigériens au début de leur expérience migratoire sur le territoire béninois. Cette lutte a complexifié de nombreuses trajectoires et est apparue, aux yeux de nombreux observateurs, comme une lutte contre les jeunes Nigériens en séjour à Malanville. L'action publique d'assainissement du secteur de la santé, qui est envahi par de nombreuses pratiques parallèles (Imorou, 2015) caractéristiques des zones frontalières, était dirigée contre les jeunes Nigériens. Les grossistes du marché international de Malanville ont été moins indexés que les jeunes qui arpentaient les rues de la ville en quête de clients. On a nettoyé les abords des rues où ils vendaient leurs produits et nombre d'entre eux ont décidé de s'engager dans de nouvelles activités ou d'écourter leur séjour à Malanville.

La vente illicite de médicaments n'est pas la seule activité dont la réglementation a affecté leur mode de vie. La nature des activités qu'ils mènent et les mécanismes de leur installation font de ces jeunes Nigériens l'un des principaux groupes vulnérables dans les villes. Au nombre des difficultés figurent les expériences de déguerpissement, vécues dans plusieurs villes depuis 2016. Les propriétaires des boutiques et des étalages non mobiles ont enregistré des pertes. De l'avis des jeunes migrants qui mènent des activités commerciales en bordure des routes à Cotonou, par exemple, le déguerpissement pour cause d'aménagement d'axes routiers a entraîné des conséquences. Un interlocuteur déclare :

*Sans mentir, le déguerpissement ne m'a pas raté. J'ai perdu la place que j'occupais. C'était plus spacieux que ce que vous voyez actuellement et j'ai aussi perdu le volume de ma clientèle. Au moment des casses, j'étais allé faire des achats et au retour, j'ai constaté que la grue avait tout démoli. Il n'y avait personne pour ramasser mes bagages. J'ai beaucoup perdu dans cette opération. (S. M., 24 ans, Cotonou, tenancier de cafétéria)*

Un autre fait remarquer :

*Le déguerpissement nous a beaucoup touchés parce que j'ai perdu au moins 200 000 F dedans car, lors des casses, mes articles ont été abîmés. Le temps de ramasser nos bagages, la machine était là, personne n'avait l'information de l'opération. J'ai dû repartir de zéro. (A. A., 27 ans, Abomey-Calavi, propriétaire de boutique)*

Les vendeurs ambulants n'ont pas été touchés par le déguerpissement. De même, cette expérience ayant touché les principales villes béninoises en 2016 est différente de celle vécue à l'occasion de la réfection du marché de Parakou, en 1997 (Imorou, 2005). Néanmoins, dans ce cas aussi, les Nigériens vendeurs de friperie se sont vu refuser l'installation de boutiques et d'étals dans le nouveau marché au motif que le prestige de celui-ci ne correspondait pas à leurs activités. Nombre d'entre eux se sont reconvertis dans d'autres activités commerciales ou ont tout simplement quitté la ville de Parakou pour d'autres destinations.

Les trajectoires dépendent ainsi d'une diversité de facteurs, dont l'aptitude de l'individu ; son groupe social d'appartenance, qui assure une bonne partie de la gouvernance de son parcours ; la nature et la qualité de ses relations sociales et humaines ; et sa capacité à mobiliser une diversité de ressources pour faire face aux contingences.

Le facteur mis en évidence ici est justement celui des contingences qui influencent les parcours analysés. On voit apparaître des éléments qui permettent de comprendre que la trajectoire migratoire est constituée d'une chaîne complexe d'acteurs et de circonstances. On aperçoit les individus, les dynamiques qui traversent leur univers social, les situations qui ont motivé leur décision de partir de chez eux, les conditions et les mécanismes d'intégration de leurs lieux d'accueil, et les raisons les poussant à prolonger leur séjour ou à repartir. Les expériences que les jeunes migrants vivent au Bénin font qu'ils choisissent de poursuivre leur trajectoire vers le Togo, le Nigéria, le Ghana ou la Côte d'Ivoire.

## Conclusion

La circularité des mouvements migratoires est souvent produite par des événements qui jalonnent les mobilités, lesquelles recèlent une dimension historique pour certains groupes sociaux. Pour d'autres, elles procèdent de dynamiques sociales majeures que nous avons examinées. Les trajectoires nous ont offert des possibilités

d'observation des expériences diversifiées. Elles offrent des opportunités d'appréhension des mobilités spatiales et des mobilités sociales diverses vues comme telles par les acteurs. Les mobilités spatiales décrites s'accompagnent de mobilités sociales largement marquées par des facteurs sociopolitiques et économiques locaux.

La réalisation de soi étant à l'origine de nombreuses mobilités observées, le choix de la destination obéit en partie à ce qu'on imagine être les possibilités de réussite à cet endroit et aux informations véhiculées sur celui-ci.



# **Circulations migratoires au sud du Sénégal : la Casamance**

Doudou D. Gueye

La zone allant de la Casamance au sud du Sénégal en passant par la Gambie, la Guinée-Bissau et la Guinée Conakry a une longue et ancienne tradition de mobilité. Comment cette dernière a-t-elle résisté aux bouleversements des différentes périodes de son histoire ? Pendant les périodes coloniale et postcoloniale, les profondes transformations administratives n'ont en effet pas réussi à altérer les dynamiques de mobilité, fondées de manière importante sur une forme de continuité territoriale. Plus tard, la nouvelle donne politique caractérisée par une combinaison de crise des destinations africaines, d'instabilité sociopolitique et surtout de difficulté d'obtention du visa pour l'Europe a donné un essor à la migration irrégulière par voies maritime et terrestre vers les destinations européennes. Cette nouvelle donne géopolitique, loin de rompre la dynamique de mobilité dans la zone, a, au contraire, ouvert de nouvelles perspectives et permis une redynamisation de la pratique migratoire ancienne en donnant lieu à des formes de solidarités « territorialisées » le long des parcours de la migration irrégulière.

## **Les dynamiques de peuplement de la zone**

La Casamance est une région située au sud du Sénégal. Depuis 1987, par suite des politiques de décentralisation menées par le gouvernement du Sénégal, elle est divisée en trois entités régionales distinctes : les régions de Ziguinchor, de Sédhiou et de Kolda. Celles-ci ont la particularité d'être séparées du reste du Sénégal par la République de Gambie, au nord. La Casamance ; la Gambie, au nord ; la Guinée Conakry et la Guinée-Bissau, au sud établissent une continuité transnationale, dans le sens où on y trouve un enchevêtrement complexe et métissé de l'économique, du politique et du symbolique social, mêlant des apports culturels divers. Ces régions sont habitées

à quelques variantes près par les mêmes groupes ethniques, ce qui leur confère une forme d'identité commune<sup>1</sup>.

L'espace côtier couvrant la Casamance, la Guinée-Bissau et la Guinée Conakry fait partie de ce que l'on appelle la « zone des grandes rizières du sud ». Malgré la rareté des ressources archéologiques et des éléments préhistoriques, des recherches ont permis de retracer l'histoire de son peuplement. Bouju (1994) a souligné que le processus historique de peuplement du littoral ne saurait nier les similitudes entre les populations installées sur le proche littoral depuis la Casamance jusqu'en République de Sierra Leone. Gaillard (1997), quant à lui, a constaté une certaine logique dans ce long processus de peuplement et a conclu que ces ethnies sont le résultat des mélanges récents de populations aux origines diverses.

La situation sociopolitique de la région est marquée par une guerre indépendantiste en Casamance, qui a commencé le 20 décembre 1982 ; par un régime autoritaire en République de Gambie, depuis 1994 ; et par de multiples coups d'État en République de Guinée-Bissau. À propos de celle-ci, Gueye (2014) rappelle qu'elle tient sa singularité du fait qu'elle est l'unique pays de la sous-région qui a conquis son indépendance par les armes ; c'est aussi le pays qui souffre le plus d'instabilité institutionnelle. Indépendante depuis septembre 1974, après une longue colonisation portugaise datant de 1879, la République traverse aujourd'hui de nombreuses crises militropolitiques. Quant à la Gambie, pays enclavé au milieu du Sénégal, elle s'étire sur 480 km de long et 50 km de large de part et d'autre du fleuve qui porte le même nom. La République de Gambie est l'un des plus petits États du continent africain avec une superficie de 11 295 km<sup>2</sup> et elle s'appuie fortement sur une économie dite de « contrebande », réexportant chez ses voisins, les républiques du Sénégal et de Guinée-Bissau, des produits alimentaires et manufacturés. Enfin, la région de la Casamance, en République du Sénégal, est marquée par le conflit opposant l'État à une faction armée qui réclame l'autonomie de la région, le Mouvement des forces démocratiques de la Casamance (MFDC), créé pendant la période coloniale (1947). Pour autant, cette sombre situation n'a pas empêché les individus de se déplacer dans cette sous-région, car leur mobilité s'enracine dans une longue tradition africaine.

Les périodes coloniale et postcoloniale ont entraîné une nouvelle configuration politico-territoriale, comme le rattachement de la Casamance au Sénégal et la création des États de Gambie, de Guinée-Bissau et de Guinée Conakry, mais elles ont surtout donné lieu à la coexistence, dans cet espace historique, de plusieurs systèmes administratifs.

Ces espaces montrent à la fois une unité et une hétérogénéité socioculturelles et économiques qui, aujourd'hui encore, influencent les circulations migratoires. Cet état de fait s'explique par plusieurs facteurs qui facilitent la circulation des individus, dont l'interaction née des liens historiques, sociaux et culturels et la porosité des frontières coloniales entre la Gambie, la Casamance, la Guinée-Bissau et la Guinée Conakry.

<sup>1</sup> Pour consulter la carte Zone de l'étude. Division géographique de la direction des archives du ministère des Affaires étrangères, 2004 : <https://fr.dreamstime.com/carte-politique-du-s%C3%A9n%C3%A9gal-image-103721160>.

Les habitants de ces régions sont liés par un héritage commun bien antérieur à la création des États issus de la décolonisation. Les liens entre les territoires du nord de la Guinée-Bissau et de la Casamance sont donc très forts, et la mobilité des personnes et des biens y est un facteur de résilience essentiel.

## Les circulations migratoires

À l'époque précoloniale, l'organisation et l'usage de l'espace ont été structurés par une superposition d'identités individuelles ou collectives doublée d'une volonté de marquer le milieu par des usages codifiés. Les espaces et leurs limites procédaient de représentations mentales et sociales tenant compte des coutumes et des alliances des peuples. À l'époque coloniale, les frontières établies ont été transformées en « ressources » par les populations, c'est-à-dire qu'on y a instauré d'intenses activités économiques gravitant autour de la rente frontalière (commerce, transport, trafic, etc.). Cette intensification des activités frontalières est d'ailleurs à l'origine du concept de « pays-frontière », ou « intégration de proximité ». L'espace frontalier entre le Sénégal, la Gambie et les deux Guinée n'échappe pas à cette intégration par le bas, car il est caractérisé par une proximité culturelle et géographique ainsi que par une complémentarité économique.

La région de Kolda est située à un carrefour géographique, ce qui en fait un creuset d'échanges commerciaux sous-régionaux. Le marché sous-régional de Diaobé, situé aux confins de quatre pays (Sénégal, Gambie et les deux Guinée), lui confère une position géostratégique exceptionnelle. L'essor du marché de Diaobé s'est aussi nourri de l'afflux massif des populations venues de la zone forestière. Selon Lombard (2003), qui met en lumière son paradoxe, Diaobé est le plus grand marché d'Afrique dépourvu d'infrastructures et il sert de relais dans les circulations aussi bien locales, régionales et nationales qu'internationales. La rente transfrontalière, en plus de favoriser l'effervescence des échanges commerciaux entre les populations de la sous-région, leur a aussi permis de nouer des solidarités. Ainsi, les contraintes liées aux frontières, loin de constituer une entrave aux mobilités, sont plutôt réinvesties et transformées en ressource économique. En s'intéressant à cette migration transfrontalière, on s'aperçoit qu'une intense activité de déplacement des populations a accompagné l'histoire de ces pays.

Pendant l'époque précoloniale, les liens de proximité géographique, socioculturelle et économique ont offert de bonnes conditions à l'essor des migrations, alors que pendant l'époque coloniale, elles étaient essentiellement calquées sur l'évolution des implantations administratives, militaires et portuaires des colonies (Robin, 2007). Ainsi, l'implantation coloniale de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, dans la zone allant de la République de Gambie à la République de Guinée-Bissau, s'est accompagnée d'un système d'exploitation des richesses qui n'a pas été sans conséquences sur les déplacements, lesquelles procédaient généralement de décisions rationnelles prises par les unités locales de production. Les premiers départs de migrants en région de Cacheu

remontent à la fin des années 1800 et au début des années 1900 (Cunningham, 1980 ; Carreira et Meireless, 1959). La longue colonisation portugaise, datant du XVI<sup>e</sup> siècle, a pris pour point de départ la région de Cacheu (Pereira, 1956) en raison de sa situation géographique, son ouverture sur l'océan Atlantique et ses nombreux fleuves en faisant un site d'importance pour les explorateurs, les navigateurs et les négriers (d'où l'implantation de comptoirs du temps de la traite négrière). C'était l'époque de l'économie des *portas* (plantations), dont la consolidation est allée de pair avec le démantèlement des structures sociales existantes qui a trouvé son apogée dans la transformation des chefs traditionnels en simples régisseurs (*regulos*) placés sous le contrôle de la puissance coloniale (Crowley, 1993). À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, des Manjacks ont commencé à émigrer vers la République du Sénégal, attirés par le travail qu'on y trouvait et fuyant la brutalité de la colonisation portugaise. La guerre de libération nationale, dans les années 1960, et sa cohorte d'exactions ne sont pas non plus étrangères à cette migration vers la République du Sénégal. C'est lors de cette période que les Manjacks se sont familiarisés avec la langue française.

La région de Kolda a toujours été une zone d'émigration, d'immigration, de transit et de refuge (Fanchette, 2001). C'est à partir du XV<sup>e</sup> siècle que les Peuls, venus du Sahel – et plus récemment (1970-1980) du Fouta Djalon et de la Guinée portugaise –, se sont installés en Haute-Casamance. Ils ont migré individuellement ou se sont déplacés en groupe, pour trouver des pâturages pour leur bétail, pour répandre l'islam ou pour fuir les guerres et les crises politiques. Aujourd'hui, grâce à sa situation géographique et au développement du commerce transfrontalier par l'entremise des marchés hebdomadaires, ou *louma*, la région est plus attrayante que jamais pour les gens en situation de mobilité qui sont à la recherche d'occasions socioéconomiques plus favorables.

La migration concerne aujourd'hui l'ensemble des régions et des groupes ethniques du Sénégal. On y voit cependant une forme de « territorialisation » (Sakho, 2018) qui s'appuie sur une réflexion sur le poids socioculturel comme soubassement des comportements de mobilité dans la mondialisation. À l'heure actuelle, par suite des crises des destinations africaines, les aspirants migrants se tournent de plus en plus vers l'Europe, même si les mobilités à l'intérieur du continent restent encore dominantes. Cependant, les politiques migratoires européennes sont de plus en plus restrictives. Cette situation a entraîné une intense migration irrégulière par voies maritime et terrestre, créant ainsi, le long des routes migratoires, des zones de transit dans lesquelles se développe toute une série d'activités économiques et sociales.

On s'aperçoit que les populations originaires du sud du Sénégal qui participent de cette migration ont cultivé, sur les routes et dans les zones de transit, une solidarité socioculturelle fondée sur les liens affectifs et de proximité géographique et historique. On se pose alors la question sur le comportement migratoire des populations du sud du Sénégal à l'heure de la migration irrégulière par voies terrestre et maritime.

## Une recherche sur les circulations migratoires

Pour analyser les circulations migratoires irrégulières des populations du sud du Sénégal, nous avons adopté une méthodologie qualitative de recherche consistant à interroger plusieurs catégories d'acteurs liés à la migration. Dans les entretiens, nous avons cherché à cerner les éléments susceptibles de nous renseigner sur les comportements et les pratiques des acteurs de la migration irrégulière. Nous avons ainsi interrogé des migrants potentiels, des familles et des ménages de migrants, des rapatriés des routes de la migration irrégulière, des intermédiaires et des passeurs de migrants.

Par migrant potentiel, nous entendons des individus inscrits dans une phase active de préparation d'un voyage visant l'émigration. Les questions que nous avons posées à cette catégorie d'acteurs portaient sur le projet migratoire et les investissements pratiques mis en œuvre pour mener à bien leur projet. Par investissements pratiques, nous entendons désigner les mobilisations effectives mises en œuvre par les potentiels migrants pour partir. Ces mobilisations peuvent être des prêts financiers, vente de leur bétail, cotisations familiales, etc. Nous nous sommes aussi également intéressés aux démarches administratives prémigratoires.

La catégorie « familles et ménages » est composée de ménages et de concessions qui comprennent au moins un migrant. Avec cette catégorie d'acteurs, nous avons exploré l'importance quantitative (le nombre de migrants) et qualitative (les transformations) de la migration dans la famille, le ménage, la concession et la communauté.

Les rapatriés sont des acteurs dont le retour au pays a été facilité par des organisations internationales comme l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Nous leur avons posé la question suivante : « Pouvez-vous nous raconter votre migration jusqu'à votre rapatriement/retour ? » et avons recueilli leurs récits. Nous avons porté attention à leur situation financière avant le voyage, pendant celui-ci, et dans les zones de transit. Nous avons créé un groupe témoin de « migrants retournés » dans la commune rurale de Pata, dans lequel nous avons discuté des motivations, des conditions de voyage, et des rapports entre les passeurs/intermédiaires et les migrants.

Les questions adressées aux intermédiaires et aux passeurs portaient sur l'activité en elle-même, sa structuration et ses logiques d'action. Comment s'établissent les relations entre le migrant et le passeur, et de quelle nature sont-elles ? Comment travaille un passeur, un intermédiaire, etc. ? En réalité, nous avons cherché à reconstruire le réseau de la migration irrégulière.

## La place de la migration irrégulière dans la zone

Les régions de Casamance et de Tambacounda, situées respectivement au sud et à l'est du Sénégal, fournissent à elles seules presque 20 % de l'émigration sénégalaise (Tambacounda, 7 % ; Kolda, 5 % ; Ziguinchor, 3 % ; Sédhiou, 2,5 %), selon les données de l'OIM. Il faut souligner que les migrants en question sont très souvent

des clandestins qui empruntent la voie terrestre par le désert ou bien la voie maritime depuis les îles situées au large de la Casamance. Cette situation migratoire date de ces deux dernières décennies et, selon l'enquête MAFE (2009), elle montre un élargissement des zones de départ qui traduit une diffusion du comportement migratoire à l'intérieur du pays. Des régions qui jadis n'étaient pas ou peu affectées par le phénomène migratoire sont progressivement devenues des zones à potentiel migratoire élevé.

Toutefois, on a observé que ceux qui partent ne sont pas forcément originaires du Sénégal : parmi eux, on dénombre des migrants en transit en provenance de Guinée Conakry, de Guinée-Bissau et de Gambie, attirés par la situation géopolitique de la région de Kolda. Généralement, ces personnes en transit s'installent pour une durée plus ou moins longue dans l'objectif de préparer leur périple migratoire, ce qui explique qu'elles se présentent comme originaires du Sénégal une fois sur le chemin de la migration. Le nombre de ressortissants de cette zone dans les différents points de transit du Mali, d'Algérie, de Libye et de Tunisie est très élevé, au point que l'OIM a installé à Kolda et à Tambacounda des antennes de gestion des migrants clandestins rapatriés.

Cet essor de la migration irrégulière est une conséquence des politiques migratoires restrictives de l'Union européenne (Cross, 2009), axées sur la sécurité. Ces politiques ont creusé l'inégalité entre l'Europe et l'Afrique puisque les Européens peuvent facilement entrer sur le territoire africain alors que les Africains doivent respecter des critères administratifs très lourds pour être éligibles dans l'espace Schengen. Cette situation sélective entraîne une catégorie de migrants avec droits d'entrée et une catégorie de migrants sans droits d'entrée. Cette dernière catégorie s'inscrit généralement dans l'irrégularité migratoire, en empruntant les voies maritimes ou terrestres par le désert du Sahara.

Andersson (2014) a montré comment cette catégorie dite de migrants irréguliers est construite et comment les patrouilles mixtes de police de pays européens et africains ont la lourde tâche de détecter qui est migrant clandestin et qui ne l'est pas. La détection de la clandestinité passe par le repérage de signes et de comportements jugés suspects. Pian (2009) a souligné que, face à la délocalisation des contrôles européens, les migrants créent leurs propres règles de voyage. Ils conçoivent le recours à la clandestinité comme légitime, et justifient leur position par l'impossibilité d'obtenir un visa. Les conclusions de Pian sont largement partagées par Ngom (2017), qui montre que la multiplication des refus de visa entraîne de la frustration chez le candidat. Celui-ci choisit d'émigrer de manière irrégulière, en empruntant les itinéraires terrestres ou maritimes.

Lorsque la migration est par voie terrestre, les migrants s'organisent en communautés ethniques ou villageoises au niveau des zones de transit et aussi dans les lieux d'hébergement. Ces lieux sont généralement gérés par des passeurs, véritables hommes d'affaires. Ces lieux d'hébergement pouvant accueillir des Maliens, des Gambiens et des Guinéens sont caractérisés par leur dénuement et par les solidarités à la fois pragmatiques et marchandisées qui s'y créent.

## Une solidarité territorialisée : le « tranquille »

La solidarité est une notion complexe à définir. Le mot vient du latin *solidus*, évoquant l'idée d'un tout, à l'image d'un roc. La solidarité est un concept central dans la sociologie. Elle renvoie aux interdépendances des individus, lesquelles, selon Durkheim, sont à la base de la cohésion sociale. Le dictionnaire *Le Petit Robert* définit la solidarité comme « [u]ne relation entre des personnes ayant conscience d'une communauté d'intérêts, qui entraîne pour les unes l'obligation morale de ne pas desservir les autres et de leur porter assistance » (1990 : 1829). Toute solidarité nécessite une identité commune fondée sur les liens sociaux, les liens historiques ou l'appartenance à un territoire. Chez les populations ciblées par notre étude, cette solidarité est fondée sur des liens sociaux et historiques et elle s'étend au-delà du territoire originel jusqu'aux « tranquilles », des lieux d'hébergement de migrants clandestins dans les zones de transit du Maroc, de la Libye et du Niger.

Comme le mot l'indique, les tranquilles doivent être des endroits de quiétude qui n'attirent pas l'attention de la police, qui pourtant connaît l'existence de ces tranquilles, mais n'intervient pas pour en dégager les occupants. La structuration de ces lieux répond à une logique spatiale. Ainsi, chaque tranquille est géré par un chef – qui donne son nom à l'établissement – qui a la responsabilité d'éviter les heurts avec les occupants des autres tranquilles afin d'éviter les interventions de la police. Un des sujets de notre étude, un homme de 42 ans, dit de ce lieu d'hébergement :

*C'est une localité abandonnée dans la forêt, c'est-à-dire des bâtiments abandonnés qu'on appelle « tranquille » et chaque réseau a sa zone d'accueil qu'on appelle « tranquille ». Et pour faire la différenciation, on peut dire « tranquille de Diakité » ou « tranquille de Touré » ou « tranquille de Diombera », etc. Et ce sont des taxis mafia qui déposent les gens là-bas, qui pour la plupart sont des vieux cars, ils ne sont pas contrôlés, le plus souvent, ce sont des chauffeurs qui maîtrisent aussi la ville et les routes afin de contourner la police. Mais il faut savoir que dans ces tranquilles, chaque pays a sa place. En d'autres termes, on ne mélange pas les nationalités. Il y a les Ghanéens à part, les Sénégalais à part, et aussi les femmes à part...*

La logique de territorialisation apparaît clairement dans l'organisation des migrants en fonction de leur nationalité mais aussi de leur contrée d'origine. En effet, les migrants se rassemblent en sous-groupes selon leur provenance régionale, comme l'affirme ce migrant rapatrié de Béyida, en Libye, âgé de 32 ans :

*Dans les ghettos, les intermédiaires nous regroupent par nationalités. Nous qui sommes venus du Sénégal, on a trois tranquilles. Il y a le tranquille des Peuls du Fouladou avec Kanouté. Il y a le tranquille des Djolofous (Wolofs) de Thiaroye (un quartier de la banlieue de Dakar), il y a aussi le tranquille des Gambiens. Dans chaque tranquille il y a un chef, c'est lui qui doit veiller à ce que des histoires n'éclatent pas entre les différents groupes.*

Diakité, Touré, Diombera ou encore Baldé sont des noms usuels en Casamance, affectés ici aux gestionnaires de ces lieux d'hébergement. Les chefs sont des représentants des différentes nationalités du tranquille, ou ghetto. L'ordre y est très important, car, tant que les sites d'hébergement sont calmes, la police n'y intervient guère et les convoyeurs ont la possibilité de se livrer sereinement à leurs activités de recherche d'embarcations de fortune et d'autres équipements nécessaires à la traversée irrégulière.

Les chefs de différentes nationalités travaillent sous la gouverne d'un supérieur, qu'on appelle le grand chef. En réalité, ce grand chef est aussi le convoyeur, il est au sommet de la pyramide. Il a en charge de négocier avec des capitaines la traversée des migrants mais également mettre le prix pour acquérir des embarcations de fortune. Un intermédiaire nous a expliqué : « C'est un réseau. Il y a un chef et des petits chefs, si je peux le dire ainsi. Mais dans le réseau, ce qu'il faut comprendre, c'est qu'il est fondé sur des secrets. Et pas besoin de se connaître tous autant que nous sommes. » Le petit chef est visible, il gère le ghetto et s'occupe de l'alimentation des migrants regroupés. Le grand chef (convoyeur), pour remplir son rôle d'une manière efficace, doit sortir du tranquille pour chercher des partenaires qui pourront participer à la traversée des migrants. Il n'est pas souvent connu de ceux-ci, certainement à cause de la nature criminelle de son activité.

À la question : « Comment vivez-vous et vous organisez-vous entre ressortissants dans le tranquille des Fouladou ? », un migrant de 32 ans répond :

*Nous venons tous de la même contrée qui est le Fouladou. Même si nous ne nous connaissons pas tous dans l'aventure de la migration, on sait que nous venons tous du Fouladou et nous nous devons de nous aider. Aujourd'hui, dans nos villages du Fouladou, il y a des Peuls et des Mandingues qui se sont mélangés, mais nous sommes un seul peuple et on doit se soutenir dans la souffrance... Parfois, lorsque quelqu'un a des difficultés, on peut lui prêter de l'argent. La souffrance nous a soudés davantage.*

On retrouve ici des dynamiques de solidarité qui s'appuient sur des sentiments d'appartenance. Dans tous les cas, on observe que les migrants regroupés au sein des tranquilles tissent des liens sur la base de la proximité géographique des villages dont ils proviennent. Gueye (2020) relève chez les migrants des formes de solidarité, d'assistance et de secours en cas d'extrême difficulté, comme dans la figure de cas suivante. Un migrant a été blessé et amputé de quatre doigts à la suite d'une tentative de traverser des barbelés, depuis le Maroc. Ses camarades d'infortune dans la migration irrégulière ont essayé de le convaincre de rentrer chez lui, mais en vain. Un jour, les migrants de son tranquille, au Maroc, ont envoyé une délégation dans son village afin d'informer sa famille de la situation, et celle-ci l'a décidé à rebrousser chemin.

La mutation de l'Europe en « forteresse » a eu pour conséquence directe la difficulté d'accès, pour les migrants, aux pays de ce continent. Dorénavant, l'admissibilité à la migration est soumise à de rudes conditions telles qu'obtenir un emploi avant même d'émigrer, avoir une qualification professionnelle, posséder des compétences jugées rares, etc. Les politiques de ces pays « hôtes » sont progressivement érigées en normes qui criminalisent le migrant irrégulier. On en arrive ainsi, comme l'écrit

Rea (2021), à catégoriser les migrants comme « voyageurs légitimes » ou « groupes à risque ». Cependant, qu'il soit ou non criminalisé, le migrant dit clandestin a un dessein, un objectif qui peut se résumer en ces simples termes : partir, pour sa survie et celle des autres. Dans ces conditions et au regard de la détermination du migrant, les lois, si répressives soient-elles, seront transgressées par les migrants du groupe « à risque », avec le soutien d'une série d'acteurs comme le passeur, l'intermédiaire, le policier véreux, etc. Les solidarités communautaires se prolongent ainsi sur les routes migratoires, et le fonctionnement des tranquilles se donne à voir comme une matérialisation de ces solidarités.

\* \* \*

Avec sa longue tradition de mobilités, et malgré la balkanisation apportée par la colonisation, le sud du Sénégal a montré une capacité de résistance avérée. À l'heure de l'expansion de la migration irrégulière, des formes de solidarités fonctionnelles fondées sur des appartenances diverses se sont créées pour aider les migrants à atteindre leur destination en dépit des risques. La solidarité, l'entraide, entre migrants clandestins a permis de nourrir l'espoir d'une vie meilleure malgré les injustices et le déni d'existence auxquels ils sont confrontés. Elle se présente sous forme de pacte, comme un accord tacite qui lie ces individus venus d'ailleurs avec un dessein ferme : celui de réussir. Nous faisons ici l'hypothèse que ces solidarités fonctionnelles prédisent de beaux jours à la migration irrégulière.



# Migrations saisonnières dans une commune frontalière nigérienne

Hamani Oumarou

Quels sont les risques, réels ou perçus, liés aux migrations saisonnières et à l'insécurité dans une ville secondaire nigérienne, Konni, située à la frontière avec le Nigéria ? Le discours stigmatisant et les inégalités dont les migrants font l'objet à l'échelle internationale sont-ils transposables dans cette ville ? Quelles références utiliser pour mieux comprendre la migration saisonnière dont elle fait l'objet, notamment dans le contexte d'émergence du mouvement religieux Boko Haram et de la menace que pose son expansion au Niger ? Voilà quelques questions qui constituent le point de départ de notre réflexion.

Très ancienne, la migration saisonnière à Konni est dominée majoritairement par les populations zarmas de Dosso, dont l'histoire migratoire remonterait aux années 1940. L'arrivée des migrants dans la localité n'est pas perçue comme un facteur de risque par les populations. Elle est tolérée, et même souhaitée.

Du côté des autorités administratives, politiques et coutumières, c'est la sécurité de la ville qui apparaît comme un objet de préoccupation majeure. Cette préoccupation se traduit par la mise en place de « comités de vigilance » au statut flou (des bénévoles chapeautés par des agents de la police), mobilisés, avec l'appui financier de la mairie, pour assurer la sécurité des populations. Quel est le degré d'adhésion des habitants de la ville au dispositif de sécurité établi par les autorités locales ?

Deux axes structurent cette analyse. D'abord, il faut noter qu'à Konni, la migration n'est pas un risque. Bien au contraire, elle constitue une « ressource » à la fois pour les habitants et pour les autorités communales. Néanmoins, la sécurité est précaire dans cette ville, en raison de la proximité de celle-ci avec la frontière nigérienne. Notre analyse repose essentiellement sur les discours et les dispositifs associés à ces deux réalités. Comment comprendre la perception de la migration et de la sécurité par les populations concernées et comment mettre en évidence les processus auxquels ces réalités renvoient de façon concrète, c'est-à-dire la manière dont la migration et la sécurité sont prises en charge au quotidien ? Quel sens les populations donnent-elles à ces questions dans un « espace sahélien partagé » (Raynaut, 1997) ?

Le Niger est aujourd'hui connu comme un pays de migration de transit. Chaque année, plusieurs milliers de migrants subsahariens transitent par le territoire nigérien pour se rendre en Libye ou en Algérie, dans la perspective d'entrer en Europe. Ce nouveau profil migratoire a fait du Niger un partenaire stratégique pour l'Union européenne dans la lutte contre l'immigration « illégale ». En contrepartie, le Niger reçoit des appuis financiers importants par l'entremise des fonds fiduciaires de l'Union européenne, des fonds qui sont orientés vers le renforcement de la sécurité et du contrôle des frontières, le développement local, etc. Cette vision centrée sur l'Europe occulte l'importance de la migration des Nigériens vers les pays de l'Afrique de l'Ouest (principales destinations) ou la migration interne et saisonnière orientée vers des villes secondaires du Niger.

L'étude des migrations saisonnières dans la ville de Konni est inséparable de celle des dynamiques politiques qui ont marqué l'histoire des pays traditionnels d'accueil des migrants nigériens. La Côte d'Ivoire, la Libye et le Nigéria, qui ont pendant longtemps été les principales destinations de nombre de migrants nigériens, vivent ces dernières années une instabilité politique et religieuse. Celle-ci entraîne une redéfinition des destinations migratoires des Nigériens, voire leur inscription dans une nouvelle forme de migration de type interne. Dans ce contexte, certaines villes secondaires du Niger sont sur le point de devenir des destinations temporaires.

Située dans le « corridor » de migrations internationales, la ville de Konni accueille régulièrement des flux de migrants en transit vers la Libye (Brachet, 2009<sup>1</sup>). Quoique pertinente, l'analyse de cette forme de migration ne sera pas prise en compte ici, car nous souhaitons éclairer une autre migration, moins étudiée et pourtant significative.

Notre recherche s'inscrit dans le cadre d'un programme collaboratif entre le Niger et le Nigéria dont le but est de répertorier et d'étudier de façon empirique les facteurs de risque liés aux échanges entre les deux pays. Elle est construite autour du constat selon lequel l'étude du risque au Niger ne peut être détachée de son contexte régional et en particulier de ses relations humaines, religieuses et matérielles avec le Nigéria. Cet aspect, largement ignoré dans la documentation actuellement disponible, mérite d'être mieux évalué en mettant un accent sur la nature et l'impact des échanges transfrontaliers le long de l'immense frontière méridionale du Niger, sur l'axe Birnin-Kebbi-Sokoto-Maïduguri<sup>2</sup>.

Les villes frontalières ont la particularité d'avoir une fonction à la fois de transit et d'accueil des migrants. Si cette double fonction est perçue comme un facteur de dynamisme, la position géographique de ce type de villes les exposerait, quant à elle, à des risques sécuritaires.

La commune de Konni est située dans la région de Tahoua, dans la partie sud du département de Birnin N'Konni. Elle s'étend sur une superficie de 732,5 km<sup>2</sup> qu'occupe une population de 117 000 habitants répartis dans 45 villages administratifs, 6 hameaux de culture et 3 tribus. La densité humaine y est de 160,6 habitants/km<sup>2</sup>, contre 86,4 habitants/km<sup>2</sup> pour le département et 22 habitants/km<sup>2</sup> pour la région de Tahoua.

<sup>1</sup> Des recherches plus récentes encore s'intéressent à cette dimension de la migration. Voir Boyer *et al.*, 2020.

<sup>2</sup> Document du projet, p. 6.

Avec son budget annuel de 65 000 000 F CFA en 2012, on peut classer Konni parmi les communes riches. Ses ressources proviennent essentiellement des taxes prélevées sur les activités commerciales, lesquelles font partie de réseaux transfrontaliers d'approvisionnement et de distribution. En 2012, on y recensait 2 203 kiosques, en majorité tenus par des migrants. Des ressources complémentaires proviennent de la coopération décentralisée avec la région de Picardie, en France, par l'entremise d'un fonds de développement local. Les migrants agricoles saisonniers originaires du Nigéria ou des villages qui entourent la ville de Konni constituent essentiellement le secteur du commerce et de l'agriculture périurbaine.

## L'histoire de la migration à Konni

On présente le choix que font plusieurs migrants de s'établir à Konni comme « le choix de Dieu ». Les populations s'y rendaient pour faire des échanges commerciaux avec le Nigéria voisin, en raison de son tissu économique relativement dense, comparativement aux villes moyennes du Niger, ou pour travailler dans les aménagements hydroagricoles créés par l'État dans les années 1980, dans le cadre des politiques d'autosuffisance alimentaire. Dans les périmètres irrigués, on employait une main-d'œuvre issue des différentes régions du Niger et même du Nigéria. Konni était alors perçue comme une ville où chacun pouvait gagner sa vie.

Cette vague de migrants « pionniers » a contribué à la création d'un réseau qui facilite l'insertion des jeunes migrants. Le réseau renvoie à « l'ensemble des liens interpersonnels qui relient les migrants, les futurs migrants et les non-migrants dans les espaces d'origine et de destination, à travers les liens de parenté, d'amitié et une origine communautaire » (Massey *et al.*, 1993 : 434). Certains migrants arrivent très jeunes et ont besoin d'être encadrés. En phase d'initiation à la migration, ces jeunes font à Konni leurs premières expériences. Au fil des allers-retours entre le marché d'Illéla (Nigéria) et Konni, ils apprennent les codes de la migration internationale et des échanges commerciaux. Ils s'initient également au « jeu » et aux négociations qui structurent les relations avec les agents de sécurité chargés du contrôle des déplacements transfrontaliers.

La ville de Konni n'est pas le premier choix de destination de tous les migrants que nous avons interrogés ; elle constitue cependant, pour certains, un « point de chute » à l'issue d'expériences migratoires antérieures malheureuses. De nombreux migrants sont passés précédemment par la Côte d'Ivoire, le Nigéria, le Cameroun, le Bénin ou le Togo. Des fonctionnaires à la retraite racontent qu'on trouvait déjà des migrants dans le quartier Sabon Gari dans les années 1960. La présence de migrants a contribué à changer la configuration des quartiers et a déterminé le mode d'acquisition des parcelles. Lorsque les autochtones ont constaté que l'ancien quartier était devenu trop exigü pour contenir les habitants, l'administration a autorisé l'installation des populations à Sabon Gari. Le quartier était initialement occupé par la chefferie de Konni, puis des migrants ont commencé à investir dans l'immobilier en achetant parcelles

et maisons. Ces investissements n'ont cependant pas donné lieu à une ségrégation résidentielle, et « il n'existe pas à Konni un quartier spécifique des migrants », comme on peut le voir dans certaines capitales comme Lomé ou Cotonou.

Les autorités communales de Konni ne maîtrisent pas le volume de la migration puisque la population migrante n'est pas déclarée, exception faite des migrants trans-frontaliers. La mairie ne dispose pas d'un service statistique propre. Les autorités de la ville utilisent donc des techniques empiriques pour évaluer le volume de migrants dans leur localité. Celui-ci varie en fonction des périodes de l'année, suivant le calendrier agricole : « Pendant la période morte [octobre à juillet], on remarque que la ville est saturée, il y a beaucoup de monde. Cette densité démographique est visible au niveau des mosquées. Les activités deviennent plus intenses avec les marchands ambulants... » (A. M., secrétaire général de la préfecture de Konni, 11 juillet 2012).

La période morte correspond à la saison sèche, longue de huit à neuf mois, au cours de laquelle les migrants désertent les villages au profit des villes, où ils espèrent trouver du travail temporaire. Konni offre à ces migrants un éventail d'activités. L'intensité des activités à Konni se mesure à la présence des migrants, au point que « l'effectif des migrants est tellement important que s'ils quittent les lieux pendant la saison des pluies, la ville devient vide » (S. A., chef de quartier Sabon Gari, 12 juillet 2012).

On note une forte présence de migrants saisonniers originaires de villages zarma de Dosso, auxquels nous avons consacré une étude de cas en vue de comprendre les modalités de leur insertion et leurs formes d'inclusion sociale.

## **Des alliances matrimoniales à l'origine de la migration des Zarmas**

L'historique migratoire des Zarmas à Konni remonterait aux années 1945-1950. Ce sont les alliances matrimoniales entre la chefferie de Konni et celle de Dosso qui expliqueraient la présence importante des Zarmas dans cette ville. Ces alliances ont renforcé les relations entre les communautés des deux localités, qui ont pris des allures de cousinage. Lorsque le chef Arzika de Konni a épousé la fille du chef de province de Dosso (sœur du sultan actuel, sœur d'Issoufou Seydou Zarmakoye dans les années 1940), il a déclaré aux habitants de Konni que les Zarmas de Dosso étaient leurs cousins et que, pour cette raison, ils devaient témoigner de beaucoup de tolérance à leur égard.

La proximité avec les villages d'origine est un facteur important dans la migration des Zarmas de Dosso, qui est séparé de Konni par 283 km. Cette proximité permet aux migrants de faire des allers-retours entre leur village d'origine et la ville d'accueil au gré des événements, heureux (baptêmes, mariages) ou malheureux (décès), et des saisons agricoles (périodes de semis, de labour ou de récolte). Grâce aux faibles coûts de transport, les migrants peuvent maintenir un contact physique avec leur famille restée au village. Ils restent ainsi « connectés » aux sociabilités locales en même temps qu'ils contribuent à l'extension du réseau migratoire villageois dans la ville de migration. Ces

allers-retours fréquents situent les migrants dans une logique de « double présence » opposée à celle de « double absence » convoquée par Abdel-Malek Sayad pour décrire les migrants algériens en France. Les migrants de Konni sont « doublement présents » : dans la ville de migration, où ils exercent leurs activités économiques ; dans leur village d'origine, où ils paient l'impôt, prennent femme, et participent aux activités primaires de production agricole.

## **Le commerce et les migrations saisonnières, un couple indissociable**

Dans la ville de Konni, migrations et commerce sont des réalités indissociables. On serait même tenté d'avancer que, si la ville attire des migrants, c'est en réalité à cause de son tissu économique dominé par le commerce informel et la contrebande. L'activité commerciale est « complémentaire » aux activités primaires que sont l'agriculture et l'élevage.

Le Plan de développement communal (PDC) de décembre 2010 confirme que le commerce constitue la principale source de revenus de la commune. Les échanges commerciaux concernent essentiellement les produits manufacturés importés du Nigéria. Pour les autorités communales, le commerce est à la fois un atout et un véritable défi : « la ville de Konni est le pôle d'attraction de la région de Tahoua... cette activité se pratique dans l'informel » (PDC, 2010 : 66).

Selon le diagnostic fait par les élus locaux de Konni, la commune fait face à une évaporation fiscale causée par la fraude. Or, l'essentiel des ressources de la commune provient du commerce, et elles contribuent à la mise en œuvre du programme défini dans le PDC. Le contrôle de la fiscalité locale constitue un défi majeur pour les autorités. Ainsi, le développement des activités commerciales attire les migrants à Konni, mais quelles sont les modalités de leur insertion économique et sociale ?

## **Les modalités d'insertion des migrants**

Les migrants ont construit un solide réseau d'accueil à Konni. Tous les migrants ont accès à un membre de la famille ou à une personne de référence ayant une assise commerciale. Ces gens qui sont devenus des commerçants-grossistes aident les nouveaux arrivants à intégrer leur réseau commercial. Plusieurs migrants saisonniers n'ont jamais fréquenté l'école ou ont un bas niveau de scolarité. De ce fait et du fait de leur origine paysanne, le commerce informel est leur principal secteur d'intégration.

Les migrants arrivent généralement en petits groupes de deux à cinq et sont presque certains de trouver des fonds de démarrage. Dès qu'un migrant arrive, sur la

base de liens de parenté ou relations de proximité ou de confiance, les grands commerçants l'aident à se procurer des marchandises à revendre dans les lieux d'escale des cars ou dans les gares routières.

L'accès au logement est également facilité par la présence des « anciens ». Lorsqu'ils posent leur sac de voyage à Konni, les jeunes migrants sont accueillis et hébergés dans les boutiques qui jonchent les rues de la ville ou dans les marchés. Cette stratégie profite aussi aux propriétaires des boutiques, qui utilisent les nouveaux venus comme gardiens de nuit. D'autres migrants partagent avec des aînés des chambres louées à hauteur de 15 000 F CFA par mois.

L'intégration économique des migrants est tributaire d'une logique d'ouverture/fermeture de certains secteurs d'activités. Par exemple, la vente d'hydrocarbures et la pratique des taxis-motos sont le monopole des autochtones. En revanche, les migrants zarmas excellent majoritairement dans la vente de friperie et de produits cosmétiques (pommades, savons, parfums, etc.). Leur clientèle est essentiellement constituée de voyageurs.

La ségrégation professionnelle touche d'autres catégories de migrants. Les Maouris, originaires de Koré Maïroua (région de Dosso), sont associés à la vente de thé et à la restauration. Les ressortissants de Tessaoua (région de Maradi) détiennent le monopole de la vente de fruits et de tubercules (mangues, dattes, patates douces, etc.), tandis qu'on retrouve les Touareg dans les marchés de bétail.

Avant d'intégrer le commerce à proprement parler, les jeunes migrants assurent leur socialisation économique par de petites activités qui ne nécessitent pas un gros capital – par exemple, la vente d'eau fraîche, de fruits et de pain sucré importé du Nigéria – et qui leur permettent d'apprendre la langue locale (le *hausa*) et les subtilités du commerce.

Employés le plus souvent par des commerçants déjà établis pour faire la revente d'articles divers, ces jeunes reçoivent une rétribution hebdomadaire à hauteur de 1 500 F CFA à 3 500 F CFA. Nombre de jeunes migrants bénéficient de prêts aux conditions de remboursement assez souples (remboursement selon un échéancier déterminé ou à la fin du séjour). Les grossistes qui accordent de tels avantages aux ressortissants sont nombreux et constituent le noyau dur de la migration des Zarmas à Konni. Ils sont au centre d'un système de commerce dans lequel ils sont les fournisseurs d'une clientèle permanente (les revendeurs). Le réseau de prêt repose sur des valeurs d'honnêteté, de confiance et de respect de l'engagement.

## Les migrants du Nigéria : une notion floue de migration internationale

À côté du flux de migrants zarmas, il y a aussi celui de ressortissants de la ville nigériane d'Illéla, frontalière de Konni. Ceux-ci sont des commerçants qui, au fil des jours, traversent les postes-frontière pour écouler leurs marchandises.

La plupart des écrits restent muets sur certains aspects pourtant dignes d'intérêt heuristique. En relisant les travaux de Claude Raynaut, on se rend compte de la grande diversité des réalités socioculturelles partagées par les populations dans un espace qu'il qualifie d'« espace d'échanges » historique (Raynaut, 1997). Ces échanges recouvrent des réalités économiques, certes, mais aussi religieuses, sociales, politiques, etc. Plus visibles, les échanges commerciaux tendent parfois à voiler d'autres types d'échanges transfrontaliers tout aussi significatifs.

## Les migrations saisonnières comme ressource

La migration est une ressource considérable aussi bien pour les autochtones que pour les différents réseaux de migration existants.

Pour les natifs de la localité, la présence de migrants saisonniers à Konni est une source potentielle ou réelle de revenus de loyer :

*Quand les gens arrivent, ça nous arrange puisque les locations deviennent chères. Vous avez une maison en banco à 10 000 F CFA par mois le loyer, une maison de fonction à 80 000 F CFA et des villas à 100 000 F CFA ! Le manque de migration aura un impact catastrophique sur le revenu des ménages... Il y a des gens [commerçants] qui ferment boutique dès que les migrants rentrent chez eux. (Secrétaire général de la préfecture de Konni, 11 juillet 2012)*

## La perception de la proximité avec le Nigéria

La migration transfrontalière apparaît également dans le discours des gens rencontrés à Konni par la fréquente allusion à *iybaka* (« frontière ») qui se trouve à moins de 3 km de la ville. Cette *iybaka* est traversée quotidiennement dans les deux sens sans aucun problème (*babu wata matsala*). Les populations ont rarement l'impression de traverser la frontière. Elles affirment qu'elles se rendent à Illéla ou à Konni, comme s'il s'agissait d'un seul et même espace territorial.

## La facilitation des activités commerciales

La proximité avec le Nigéria est perçue comme un atout, que décrit une autorité administrative locale, originaire de Konni :

*Ça permet de réduire la pauvreté... avec 2 000 F CFA ou 1 000 F CFA, on est au Nigéria. On y achète des articles que l'on peut venir revendre ici [à Konni]... La migration saisonnière est monnaie courante parce que ça rapporte... (Secrétaire général de la préfecture de Konni, 11 juillet 2012)*

## Les alliances matrimoniales

Parmi les échanges entre les deux pays, on note les alliances matrimoniales qui unissent nombre de familles de Konni et d'Illéla ou de Sokoto. Les mariages « transfrontaliers » renforcent l'impression que les frontières sont théoriques et poreuses. Les populations entretiennent des rapports de solidarité renforcés par des alliances matrimoniales.

*Il y a des mariages de part et d'autre des frontières et cela renforce la peur par rapport à ce qui se passe au Nord-Nigéria. Moi, personnellement, j'ai une fille qui est mariée et qui réside au Nigéria... (M. H., Konni, 13 juillet 2012)*

Même si les populations évoquent les violences religieuses qui ont cours au nord Nigéria, leurs véritables inquiétudes concernent l'insécurité qui menace leurs parents vivant dans ce pays.

## Les espaces de coopération

De nombreux enjeux transfrontaliers font l'objet d'une gestion conjointe par le Niger et le Nigéria. Ces espaces de coopération sont nombreux. En ce qui concerne la ville de Konni, trois domaines ont été mentionnés, à savoir ceux de la sécurité, de la santé et de la lutte contre le trafic des enfants. Le domaine de la santé est assez souvent cité comme exemple de la coopération entre l'État de Sokoto et la ville de Konni. Cette coopération s'observe lors des campagnes de vaccination de masse, à l'occasion desquelles les autorités sanitaires de Sokoto et de Konni se rencontrent pour harmoniser les opérations. Le travail en équipes mixtes permet de définir des façons de faire :

*On fait des campagnes de vaccination synchronisées. Quand ils [le personnel de santé du Nigéria] viennent ici, les Nigériens écrivent sur les fiches et les Nigériens font la vaccination et vice versa. (Médecin-chef de l'hôpital de district, Konni, octobre 2013)*

Dans ce cadre, le district sanitaire de Konni reçoit aussi de l'État de Sokoto du matériel pour la conservation des vaccins. Les patients de nationalité nigériane, principalement des femmes, circulent de même de part et d'autre de la frontière. Plutôt que de passer par le premier niveau de prise en charge sanitaire, c'est-à-dire dans un centre de santé intégré (CSI), ils adressent leurs demandes de soins directement à l'hôpital de district (deuxième niveau de prise en charge selon la pyramide sanitaire), structure de référence lorsque les compétences des structures de soins périphériques (cases de santé, centres de santé intégrés) sont dépassées. Quant à eux, les établissements sanitaires de Konni<sup>3</sup> sont constamment fréquentés par des patients originaires d'Illéla, voire de Sokoto. Cette translocalité de la prise en charge des patients défie les plans d'action

<sup>3</sup> Il s'agit entre autres des Centres de santé intégrés de Yaya, de Bazaga, de Malbaza, de Dogarawa, tous situés à moins de 7 km de la frontière avec le Nigéria.

élaborés par l'hôpital de district de Konni, ce qui perturbe les planifications mensuelles des formations sanitaires ainsi que leurs capacités concrètes de prise en charge des malades. Au nom de l'universalité et du droit à la santé, les patients originaires du Nigéria sont traités au Niger, en dehors des orientations nationales. De fait, il revient aux établissements sanitaires de s'adapter au statut des patients :

*Nous avons nos politiques sanitaires, nos messages et nos approches communautaires. Quand ils [les Nigériens] viennent ici, ils ont du mal à s'adapter à nos approches... (Médecin-chef de l'hôpital de district, Konni, octobre 2103)*

La circulation des patients de part et d'autre de la frontière se conjugue avec celle des « dossiers médicaux ». Traités à Konni, les patients sont pris en compte dans les statistiques de l'hôpital de district et les statistiques sanitaires nationales. Ils reçoivent un carnet de santé ou de soins nigériens, facilitant ainsi leur prise en charge en cas de retour :

*Quand les patients viennent ici [à Konni], le carnet va leur servir, car il donne des informations sur leur histoire sanitaire pour qu'on sache au moins qu'ils ont déjà été traités. (Médecin-chef de l'hôpital de district, Konni, octobre 2013)*

La possession d'un carnet de santé est un élément déterminant du contrôle sanitaire des patients nigériens. Ainsi, les dossiers médicaux constituent des outils de contrôle, au même titre que les documents de voyage nécessaires à l'entrée sur le territoire nigérien.

Dans le domaine de la sécurité, la coopération s'exprime par la mise sur pied de patrouilles mixtes le long de la frontière. Les syndicats de transport de Konni et de Sokoto ont créé un partenariat pour lutter contre le trafic d'enfants. Les responsables de ces syndicats communiquent entre eux lorsqu'ils sont informés par la police des frontières de cas de trafic d'enfants. Les syndicats sont en contact constant avec la police, et la renseigne sur l'entrée ou de la sortie d'éventuels suspects.

## La circulation de la main-d'œuvre agricole

La circulation de la main-d'œuvre agricole se fait dans les deux sens (entre les villes de Konni et d'Illéla) suivant le calendrier agricole :

*Il y en a qui viennent du Nigéria. Au Nigéria, ils font le labour avant nous ; ce sont les « en dako » qui viennent de Sokoto en groupe, c'est-à-dire 5 à 10 personnes. Ils se présentent à nous pour chercher du travail. Les chefs de famille qui les accueillent doivent s'assurer que ces paysans ne sont pas des bandits... (Chef du quartier Fada de Konni, 11 juillet 2012)*

Les modalités des migrations de la main-d'œuvre agricole rendent impossible son intégration dans les catégories « conventionnelles » définies par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM, 2007). Je qualifierais ces mobilités de migrations saisonnières transnationales.

La présence importante de migrants dans la ville de Konni a entraîné la création d'un vocabulaire local utilisé pour les désigner.

## La désignation locale du migrant

La migration est un phénomène bien ancré dans la ville de Konni, comme l'illustre la pluralité des termes *émic* utilisés pour la désigner. Le migrant est valorisé, en référence à une croyance qui fait de celui-ci un acteur du développement de la ville et un « porte-bonheur ».

Les migrants sont indistinctement appelés *Y'en Labo labo* (« travail » ; certainement tiré de l'anglais *labor*), *Y'en Bida* (« qui vient [se] chercher »), *Y'en cin rani* (en référence aux saisons : *rani* = période sèche), *Y'en ga aiki* (« ouvriers »), *Y'en Kwadago* (« travailleurs »). On remarque que la notion de travail est toujours associée aux termes locaux utilisés, car le migrant se distingue par le fait qu'il exerce toujours une activité, en opposition à ceux qui n'ont pas de travail, *Yan zamna gari*. À travers ce vocabulaire varié, le migrant est perçu comme un courageux, un « entrepreneur » qui s'investit et investit dans l'inconnu, qui prend des risques. La richesse du vocabulaire utilisé pour désigner le migrant saisonnier est révélatrice de l'ancrage et de l'appropriation de la migration dans la ville de Konni.

\* \* \*

Les migrations saisonnières à Konni permettent une lecture nuancée du phénomène migratoire, autrement perçu comme porteur d'inégalités sociales (Sayad, 2006) et de genre (Rouleau-Berger, 2010), sources d'inquiétude (Laacher, 2006) et d'insécurité urbaine (Bredeloup et Pliez, 2005 ; Rea et Tripier, 2003). En Europe surtout, ces images de l'étranger transposées sur la scène des luttes politiques déterminent la place à laquelle le relèguent les instances publiques. On évoque parfois des « pratiques discriminatoires dans l'accès au service public » (Geisser, 2006 : 10).

L'échelle d'analyse privilégiée est certes différente puisque nous avons tenté ici de saisir des dynamiques migratoires internes alors que la plupart des références citées renvoient aux migrations internationales. Cette variation d'échelle nous invite à relativiser les informations présentées dans les réflexions sur les migrations. Les données présentées ici montrent que les migrations internes (de type saisonnier) sont non seulement fréquentes, mais aussi encouragées par les populations « autochtones », tant qu'elles ne touchent pas à des enjeux locaux importants (par exemple, à Konni, la vente de carburant).

Certaines préoccupations structurent les réflexions sur les migrations saisonnières. Ces préoccupations portent sur la « gouvernance de la migration » par les entités telles que les communes. On se questionne en effet sur la capacité des communes à maîtriser les volumes des migrants qui arrivent sur leurs territoires, sachant que le contrôle des données constitue un enjeu politique important. Se pose dans cette perspective la question de l'application à l'échelle de la commune des politiques publiques élaborées au plan national. Le Niger a adopté en 2015 une loi relative à la lutte contre le trafic des personnes<sup>4</sup>. Il a également adopté une politique nationale de la migration pour les années 2020 à 2035 invitant à « prendre en compte les migrations internes et circulaires dans les politiques de développement » (Politique nationale de migration, 2020).

<sup>4</sup> Loi 2015-36 du 26 mai 2015 relative au trafic illicite des migrants.

# Les ressources socioculturelles, moyen de passage des frontières des communautés sénégalaises

Papa Sakho

Qu'elles soient économiques, sociologiques, démographiques ou politiques, les théories migratoires dans les sciences sociales convoquent à divers degrés des aspects culturels. Ainsi, Ambrosetti et Tattolo (2008) concluent, au terme de leur analyse de la place de la culture dans les différentes théories, à l'importance récente et à la nécessité d'une prise en compte plus rigoureuse de celle-ci dans les recherches futures. En effet, « l'approche culturelle invite par exemple les géographes à se pencher sur le problème des identités, des modalités de leur construction et de leur signification ». Le problème des identités devient une problématique importante dans le renouvellement et l'inscription de la géographie dans les sciences sociales (Claval et Staszak, 2008 : 6).

La transformation du monde (mondialisation) est synonyme, d'une part, d'une tendance à l'uniformisation des manières de vivre et, d'autre part, d'une mobilité accrue des biens et des individus. Ainsi, des groupes de différentes origines cohabitent dans les grandes métropoles où se nouent les réseaux mondiaux de relations. « Au lieu de se fondre et de donner naissance à de nouvelles identités collectives selon l'image fameuse du *melting pot*, ils ont tendance à s'affirmer dans leur être, à s'opposer et à refuser l'intégration qu'on leur propose souvent » (Claval, 1992 : 2).

Comment les communautés migrantes se servent-elles de leurs ressorts culturels pour traverser les frontières aussi bien matérielles (politiques nationales et internationales) qu'invisibles (linguistiques, juridiques, normatives) ? Pour répondre à la question, partons de ce postulat de Claval et Staszak : « Héritée du passé, enrichie de tout ce que le présent apporte, la culture offre le moyen de se projeter dans l'avenir et de donner un sens à l'existence individuelle et collective... » (2008 : 3) Dans cette perspective, remarquent-ils, « on doit considérer les contenus culturels comme des discours ou des codes identitaires assez peu actifs par eux-mêmes. Ils ne le deviennent que sous l'effet des tensions et conflits » (2008 : 5), en intégrant la dimension sociale et politique des faits géographiques. Nous tenterons de montrer comment les communautés

territorialisées ont répondu par la migration aux multiples et changeantes sollicitations de la mondialisation à partir des instruments culturels dont elles disposent.

La translation des foyers de départ et la reconfiguration des destinations internes comme internationales des migrations sénégalaises ont fait l'objet de nombre de travaux qu'il s'agit de revisiter sous l'angle des comportements de mobilité des communautés sénégalaises. On considère, avec Ndiaye, que

*la rationalité et la légitimité des élites au pouvoir [à l'échelle locale, nationale ou internationale] sont conçues, non comme de nouvelles actions et pratiques salvatrices, mais comme un nouveau cadre de contraintes juridiques, administratives, réglementaires, politiques et idéologiques, avec lequel il faudrait composer d'une manière ou d'une autre pour atteindre ses objectifs propres. (1996 : 242)*

Nous nous intéressons ainsi au poids socioculturel en tant que soubassement du passage des frontières dans les communautés sénégalaises.

## Des théories et des concepts

Plusieurs théories tentent d'expliquer les mécanismes de la migration. Notre objectif est, d'une part, de décrypter la place que prend la culture dans ces théories et, d'autre part, de poser le regard du géographe sur les concepts qu'elles mobilisent.

### La culture dans les théories des migrations

La théorie économique néoclassique des migrations, pour laquelle « le [seul] différentiel de salaire [...] provoque le déplacement de travailleurs du pays à bas salaires vers le pays à hauts salaires » (Massey *et al.*, 1993 : 444), fait fi de la culture. Quant à elle, la théorie de la nouvelle économie des migrations, partant d'un point de vue micro-économique, intègre le contexte culturel d'origine dès lors que la migration repose sur des choix communautaires, familiaux et domestiques dont la finalité est « de partager le risque de pauvreté et d'augmenter le bien-être » (de Haas, 2010 : 28).

Les approches sociologiques, qui mettent en avant les réseaux pour expliquer les comportements migratoires, convoquent la culture. Elles montrent le rôle fondamental de celle-ci dans la transformation du système de valeurs dans les communautés d'origine (Massey *et al.*, 1993), par exemple au Mexique (Kandel et Massey, 2002) ou en Afrique, chez les Mossis du Burkina Faso (Dupraz, 1995) ou les Dogons du Mali (Petit, 1998). On note ainsi que, dans la vallée du Sénégal, « la migration est souvent interprétée, à l'image de la circoncision, comme un rite de passage ou une étape importante dans le cursus individuel. [Il faut] partir pour être un homme, avoir un statut social ou une reconnaissance » (Fall, 2007 : 2).

La théorie du transnationalisme, qui se situe dans le prolongement de la théorie des réseaux, conceptualise « la figure sociale des transmigrants » (Potot, 2002) bâtie sur des stratégies relationnelles multiformes (familiales, économiques, sociales, politiques) entre différents lieux et communautés au-delà des frontières nationales. Elle révèle le poids de la culture, ciment des appartenances communautaire et idéologique, et de la solidarité interne (Riccio, 2002).

L'approche de l'« économie mondiale », quant à elle saisie dans le temps long, se veut plus globale (Wallerstein, 1974). Elle postule que, d'une manière générale, « la pénétration des relations économiques capitalistes dans des sociétés périphériques non capitalistes crée une population mobile disposée à émigrer » (Massey *et al.*, 1993 : 444) du fait de la déstructuration des sociétés en question.

En somme, dans les principales théories économiques, sociologiques et politistes, la culture, sans être centrale, apparaît comme une variable importante dans l'explication des comportements migratoires. En effet, « il s'agit d'un facteur transmis à travers les générations, les institutions et les individus » (Ambrosetti et Tattolo, 2008 : 3), symbolisant les rapports aux lieux.

## Les concepts de lieu, de frontière et de mobilité

Pour appréhender les liens entre les communautés et la mobilité, la géographie interroge deux facettes de la notion de lieu, « dans son originalité et dans ses caractéristiques » tant physiques qu'humaines, selon diverses échelles d'observation, dont la planétaire, pour la saisir dans sa réticularité.

Comme l'écrit Grataloup, « avec la mondialisation contemporaine, plus aucun lieu ne peut être considéré comme hors du monde ; il y a toujours des caractères de ce lieu qui n'existeraient pas ou n'auraient pas leur aspect s'ils n'étaient pas associés à d'autres lieux très éloignés » (2006 : 444). La théorie de la « périphérie intégrée » d'Alain Reynaud explique bien ces propos. En effet, selon lui, l'intégration

*n'est pas seulement la somme de l'ancien centre [le lieu de destination du migrant] et de l'ancienne périphérie [le lieu d'origine de l'immigré] que tendrait à montrer l'accent mis sur les effets des flux financiers, matériels et idéels du centre vers la périphérie, quoiqu'ils soient importants. Pas plus qu'elle n'efface complètement l'identité de cette nouvelle composante du centre constituée par les valeurs et comportements socioculturels de la population immigrée. Dès lors, pour Pecqueur (2005 : 4), « vus comme une dynamique d'adaptation aux perspectives de l'économie-monde, le local et le mondial sont les deux facettes d'un même mouvement d'ajustement », celui des biens, des personnes et des idées.*

Les rapports du migrant aux lieux alimentent la théorie de la mobilité bâtie sur la stratégie d'accès aux ressources par Bavoux et Kaufmann, ou celle des espaces mobiles par Denis Retaillé. Bavoux et ses collaborateurs considèrent le déplacement comme « l'action qui permet d'accéder à la ressource » (2005 : 13). Selon Kaufmann et ses collaborateurs (2003), cette action dépend des compétences de l'individu ainsi que de l'accessibilité des lieux et de l'appropriation qui en est faite. Retaillé, lui,

propose une nouvelle définition du lieu, qui est « là et quand il se produit quelque chose du fait de l'entrée en interaction réciproque d'éléments dispersés se trouvant réunis (le croisement) » (2012 : 10), à savoir l'individu, la ressource et le moyen d'y accéder. Ainsi, poursuit-il, « l'annulation de la distance place le lieu dans le registre de la circonstance même si le site et/ou la localité qui l'accueillent sont placés dans la durée » (2012 : 10). On fait donc du lieu un attribut des moyens mobilisés pour y accéder et de la circonstance, le contexte dans lequel intervient la mobilité. « [La] clé [pour redéfinir l'espace géographique] est dans le mouvement doublé du pouvoir. Dans l'ordre sédentaire, le pouvoir tient au contrôle du mouvement ; dans l'ordre nomade (ou mobile aujourd'hui), le pouvoir est dans la capacité à dépasser les limites ou à les négliger » (Retaillé, 2012 : 2). De cette façon, on pourrait expliquer les épisodes de confrontation entre autorités politiques étatiques, gestionnaires de lieux (origines et destinations des migrations) et individus en mobilité afin d'accéder aux ressources de ces lieux pour assouvir leurs besoins.

En somme, le lieu du migrant semble être un espace construit, du point de vue tant matériel qu'idéal, privilégiant « les interactions en contact en son sein [entre autochtones et immigrés] et les relations distantes avec d'autres espaces » (Lévy, 2003 : 12) séparés par la frontière.

Ainsi, les frontières résulteraient de la combinaison des logiques de production d'espaces socationales et socioethniques (d'identités, de solidarités, de complicités). La redéfinition ou la clarification des lignes de souveraineté postindépendances, le système politique ou administratif, mais aussi le jeu des acteurs (États, groupes socioethniques) par rapport aux enjeux et aux défis auxquels ils font face, constituent autant d'éléments démultiplicateurs de frontières (Timéra *et al.*, 2016), lesquelles sont l'objet de « multiples genèses » (Mbembe, 2000 : 7).

## **La mondialisation et le « retournement du territoire » sénégalais**

La notion de mondialisation qui définit « un processus de transactions, né des échanges qui s'établissent entre les différentes parties du globe » (Dollfus, 1997 : 113), permet une nouvelle lecture du territoire sénégalais, bâti sur la littoralisation des hommes et des activités qui serait une modalité d'insertion dans le système-monde. La translation du centre de gravité économique mondial de la Méditerranée à l'Atlantique aboutit au retournement du territoire sénégalais, avec le déplacement du centre d'intérêt économique de la Sénégambie de la vallée du fleuve Sénégal vers le littoral et le centre (bassin arachidier).

## La mondialisation et la territorialisation de l'espace sénégalais

La construction du territoire sénégalais s'effectue dans la période de la « mondialisation centrée sur l'Atlantique » (Brunel, 2007 : 2), dont le paroxysme se situe entre 1870 et 1914. Celle-ci donne naissance à un espace mondial d'échanges, entre autres par le peuplement de nouvelles terres et l'annexion d'empires coloniaux tels que l'Afrique-Occidentale française.

Carrefour du commerce caravanier traditionnel, la vallée du fleuve Sénégal est, jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle, au centre d'intenses activités commerciales qui occupent les routes transsahariennes. Elle devient ensuite une aire de traite coloniale de la gomme arabique. Elle tombe en léthargie lorsque sont inaugurées les liaisons ferroviaires Dakar-Niger, qui favorisent le déplacement du centre d'intérêt économique vers la Sénégambie et l'expansion de l'économie arachidière. Enclavée et sous-urbanisée, la vallée du fleuve est depuis lors à la traîne des régions centrales et littorales. Son enclavement est le résultat d'une marginalisation liée au processus historique de retournement du territoire national par la littoralisation des hommes, et des activités par la politique coloniale. Le modèle d'aménagement territorial depuis l'indépendance du pays, en 1960, a accentué sa périphérisation géographique et socioéconomique, puisque la région vit aujourd'hui de son statut d'aire de prélèvement.

## La connexion du territoire sénégalais par la migration rurale

Dès l'aménagement des premiers comptoirs sur le littoral et la construction du chemin de fer Dakar-Saint-Louis (vers la Mauritanie) et Thiès-Kayes (vers le Mali), les escales de la traite arachidière deviennent les points de connexion de la Sénégambie à la métropole et à la sous-région. Ninot (2003), Faye et ses collaborateurs (2007), et Ndao (2017) ont montré de manière explicite le rôle central de l'économie arachidière dans la construction et l'aménagement du territoire sénégalais.

La genèse de l'aire de production repose sur des migrations rurales induites par l'attrait de la culture de la graine, connue sous le terme de « navétanat »<sup>1</sup>. En effet, David signale la présence de migrants saisonniers en Sénégambie dès 1848 :

*Ils sont si nombreux au Sine Saloum en 1920 que le commandant de cercle de Kaolack signale une « affluence inaccoutumée ». En fait, ils viennent de partout, attirés par la prospérité des cultures au cœur de la zone arachidière, en majorité peut-être des étrangers, mais en forte proportion aussi, des gens descendus du Diolof et du nord Kadior dont les terres s'appauvrissent rapidement. (1980 : 53)*

Pour accroître la production de graines et « décongestionner » l'aire originelle de production déjà saturée, les autorités coloniales instaurent en 1934 un programme de colonisation des « terres neuves » en facilitant le mouvement saisonnier de

<sup>1</sup> Terme dérivé de *nawet*, qui signifie « saison des pluies » en wolof. Il désigne la pratique du migrant saisonnier, appelé « navétane », venant annuellement cultiver de l'arachide.

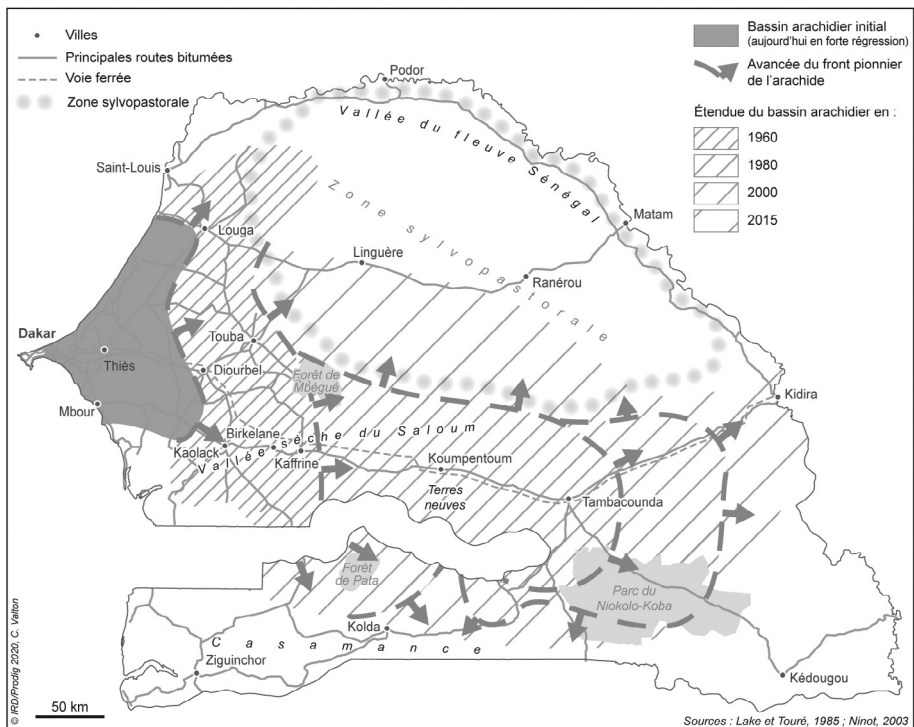
main-d'œuvre agricole du Sénégal et des colonies limitrophes. Celui-ci sera reconduit, au cours des années 1970-1980, à l'est du Sénégal.

Le développement de l'aire atteint ensuite le Ndiambour (Louga), au nord, et puis le Baol (Diourbel), autour de la ville sainte des Mourides, à l'est. À partir des années 1930, le front progresse en direction de l'est tout en s'élargissant vers le nord de la ligne du Thiès-Kayes (figure 5.1).

Pour encourager la colonisation de nouvelles terres, l'administration nomme un chef de canton mouride, et multiplie les puits et forages pour les colons spontanés wolofs, avant d'initier le programme de terres neuves, en 1934, pour réinstaller les paysans sérés.

Ainsi, au terme d'un processus de formation de l'espace de production dominé par l'arachide, le cœur de celui-ci, qui s'est déplacé vers le centre du pays, devient, à la fin des années 1980, une aire de brassage multiculturel, fruit de la convergence de flux venant de divers horizons du pays et de la sous-région.

Figure 5.1. Évolution spatiale du bassin arachidier de 1960 à nos jours



## La culture de mobilité et le passage des frontières dans le bassin arachidier

Les communautés sénégalaises, qu'elles appartiennent à des régions connectées ou déconnectées de l'économie-monde, mobilisent différentes facettes de leur culture pour tirer profit de leurs rapports au monde.

### De la mystique du travail mouride et du passage des frontières du Sénégal

Pour s'opposer à l'action assimilationniste coloniale, Cheikh Ahmadou Bamba, le guide spirituel des mourides, prêche la « guerre sainte par les âmes » pour gagner à sa cause une population désœuvrée et une société déstructurée par la colonisation. L'engouement pour le travail du mouride repose sur la consigne alliant le spirituel au matériel, formulée de différentes manières dans les enseignements du guide.

#### Morceaux choisis des enseignements de cheikh Ahmadou Bamba

- « Travaille pour ce Monde comme si tu devais vivre éternellement, et travaille pour l'Autre comme si tu devais mourir demain » (Dumont, 1975 : 117).
- « Nul n'a jamais consommé une meilleure nourriture que celle qu'il a gagnée par le travail de ses mains » (Dumont, 1975 : 117).
- « Travailler pour faire vivre les siens correspond à la prière et à l'adoration de Dieu » (Dumont, 1975 : 117).
- « Le travail fait partie de la religion » (Bava, 2003a : 71).
- « Faire des aumônes augmente la richesse comme faire des prières » (Bava, 2003a : 73).

Les enseignements du mouridisme intègrent une forte dimension sociale bâtie autour du culte du travail, du devoir social et de la solidarité communautaire. Le *ndigueul*, émanant du guide à qui le disciple doit allégeance, constitue le soubassement des pratiques sociales et économiques de la communauté mouride forgées dans les *daara*, lieux d'éducation et de production.

Formés à la prière et aux travaux des champs, les mourides sont devenus les pionniers de la culture et du commerce de l'arachide au Sénégal, avant de traverser les frontières écogéographiques, puis urbaines et enfin, intercontinentales.

L'extension du bassin arachidier à partir de la fin des années 1970 prend deux directions sous la houlette de la communauté mouride. La première consiste en la colonisation des réserves sylvopastorales du Ferlo, à la lisière orientale du vieux bassin, obligeant l'État à les déclassifier. La seconde, plus massive et plus lointaine, est celle de la migration de milliers de paysans qui quittent le Saloum, au plus fort des années de sécheresse, pour s'installer dans les nouvelles terres plus au sud, créant des appendices au sud de la Gambie (Lo *et al.*, 2014).

Le résultat dans l'expansion arachidière est « attesté par les villages créés, les commerces implantés, les étendues défrichées » (Dumont, 1975 : 219) par les migrants provenant de la région de Diourbel, « qui fournit le plus de migrants à la zone [les

terres neuves], soit 19 % du total » (Roch, 1975 : 59). Ainsi, l'administration coloniale participe à ses dépens à « la territorialisation et la conquête du pays wolof » et à « la colonisation systématique des terres neuves » par la confrérie mouride (Gueye, 2003 : 140).

Selon Pélissier, le mouride « a su renouveler et décupler le remarquable expansionnisme territorial manifesté par les Wolofs tout le long de leur histoire » (1966 : 185). Autrement dit, « l'expansion mouride vers les terres neuves [...] n'aurait en réalité fait que prendre le relais de cette permanente poussée provoquée par l'arachide en direction des terres toujours plus fraîches » (David, 1980 : 456).

À partir des années 1970, face à la crise rurale, la manifestation de l'acte d'aléageance par le travail pour le compte du marabout laisse de plus en plus place aux contributions pécuniaires. Les mourides déploient deux stratégies tirées de leur capital culturel pour passer les frontières entre villes et campagnes sénégalaises. D'une part, ils saisissent les occasions que présentent les activités à faible capital financier et de formation en marge du secteur formel. On les retrouve majoritairement dans l'artisanat, le transport, les services domestiques et le commerce. D'autre part, pour faciliter leur intégration, ils mobilisent leurs réseaux de sociabilité bâtis sur la solidarité religieuse et communautaire. Ainsi adoptent-ils des comportements et des pratiques dits informels leur permettant de prendre en charge leur destin et de construire leur territoire dans la ville et en marge de celle-ci.

Enfin, dans les années 1990, la crise gagnant les villes, ils commencent à explorer des destinations de plus en plus lointaines, voire internationales. L'expérience des migrations rurales-urbaines aura certainement servi de tremplin à la conquête du monde, comme l'évoquent l'OIM (Somé, 2009), ainsi que Lo et ses collaborateurs (2014). En somme, la longue pratique des migrations internes a procuré aux populations du bassin arachidier l'expérience culturelle qui consiste à aller vers l'inconnu pour saisir des opportunités, un atout essentiel face à la sélectivité de la migration. Cela expliquerait leur présence en Argentine, qu'évoque Kleidermacher en précisant que ces deux pays n'ont aucun lien historique, culturel ou économique (2016).

Ces migrants ont d'abord investi les destinations traditionnelles d'Afrique (Gabon et Côte d'Ivoire, par exemple) et d'Europe occidentale. Ils se sont ensuite dirigés vers le sud de l'Europe (Italie et Espagne) ; puis vers les États-Unis et le Canada, à la fin des années 1990 ; et enfin vers l'Amérique latine, pendant la récession des années 2000. Leur présence est notée en Argentine et au Brésil à la fin de la première décennie du siècle. Au Brésil, entre 2012 et 2014, le nombre de requérants d'asile est passé de 161 à 1 687. Ceux-ci sont, pour l'essentiel, originaires de Diourbel, de Thiès, de Kaolack et de Fatick, les principales villes du vieux bassin arachidier (Rangel, 2015).

En dernière instance, c'est en se réappropriant la mobilité spatiale que la communauté mouride a su se construire une identité idéologique et un esprit d'entreprise axé sur l'éthique du travail et de la réussite économique, dans un contexte mondial mouvant (Gning, 2010).

## La mobilité sérère et le passage des frontières entre villes et campagnes

À la différence des Wolofs mourides qui cherchent à tirer profit des opportunités de la mondialisation, les Sérères, une communauté agropastorale du sud du bassin arachidier, ont développé une mobilité dont les modalités puisent dans leurs traditions d'enracinement. À rebours des logiques économiques des politiques agricoles étatiques, les Sérères, mus par un lien émotionnel fort à la terre ancestrale, adoptent des mobilités de proximité dans le temps et dans l'espace.

L'enracinement repose sur un système de production adapté (Faye *et al.*, 1999) associant l'élevage aux cultures, ce qui leur donne les moyens de leur autosuffisance. Ainsi ces terroirs peuvent-ils assurer « le maintien d'une charge croissante de population, d'une des contrées les plus densément peuplées du Sénégal » (Muller *et al.*, 2015 : 382).

Leur mobilité s'inscrit dans un rayon de 200 km tout au plus, et leurs destinations privilégiées sont les villes du littoral et du bassin arachidier, principalement Kaolack et Dakar. On note une autre différence importante entre leur mobilité et celle des mourides : la prégnance de la migration féminine pour raisons familiales et nuptiales, qui relève de l'organisation sociale matrilineaire. Les femmes migrent seules et, dans certains villages, plus que les hommes, comme en témoigne le président du Conseil rural de Niakhar, au cœur du pays sérère :

*Niakhar dans toute la région et même dans tout le Sénégal est vu comme une communauté rurale qui a un fort taux de mobilité des femmes. [...] Cette mobilité des jeunes filles concerne toute la région de Fatick mais le phénomène est plus accentué dans la CR de Niakhar. Si vous allez à Ben Tally à Dakar, il y a un immeuble qu'on appelle Niakhar où tout un étage est habité par des femmes issues de la communauté rurale. (Lo et al., 2014 : 81)*

On convient dès lors avec J.-L. Racine que

*les logiques de mobilité et les logiques d'enracinement débordent les seules logiques économiques. Les lois de la société ne sont pas celles du marché, même si le marché recouvre toute la société. On pourrait dire en parallèle que les lois de la mobilité ne sont pas celles de la seule économie, même si les considérations économiques sont souvent premières, et sont toujours prises en compte par qui bouge, ou par qui s'interroge sur le bien-fondé de la mobilité. (1995 : 314).*

Sans pour autant répondre à l'appel de peuplement des « terres neuves », les Sérères trouvent à leur manière une réponse à la pression foncière qui affecte leur terroir. Selon Garenne et Lombard (1988), les opérations de peuplement n'ont pas eu l'intensité escomptée. Seulement 5,3 % des familles recensées en 1976 dans l'arrondissement de Niakhar sont parties coloniser les fronts pionniers des « terres neuves » du Sénégal oriental entre 1972 et 1987. Aujourd'hui, « les migrations saisonnières allègent légèrement la charge anthropique avec, selon les mois, entre 6 et 11 % des habitants temporairement absents des villages » (Muller *et al.*, 2015 : 382).

## Le passage des frontières dans la vallée du fleuve Sénégal

Les mobilités des gens de la vallée du fleuve Sénégal, à la différence de celles des communautés du bassin arachidier, incluent d'emblée le passage des frontières internationales. La mobilité est une stratégie culturelle d'accès aux ressources, donc au pouvoir, développée par les populations des espaces à la fois ouverts et fragiles, comme ceux du Sahel, que Denis Retaillé (1998) qualifie d'« espace nomade ». Pour lui, « la clé [de lecture de ces espaces] est dans le mouvement doublé du pouvoir. Dans l'ordre sédentaire, le pouvoir tient au contrôle du mouvement ; dans l'ordre nomade (ou mobile aujourd'hui), le pouvoir est dans la capacité à dépasser les limites ou à les négliger » (1998 : 80).

Jusqu'au XV<sup>e</sup> siècle, leur champ migratoire est orienté vers le monde méditerranéen. Avec la pénétration européenne, il se déplace vers l'Afrique de l'Ouest et du centre d'abord, puis vers l'Atlantique. À partir de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'organisation politique et économique de l'empire colonial français en Afrique reconfigure les mobilités.

La région, exclue de la mise en valeur coloniale (Tall et Tandian, 2011), devient très tôt un foyer d'émigration liée au travail, une nouvelle stratégie d'accès aux ressources économiques motivée par la recherche de revenus additionnels. La migration internationale supplante les mouvements saisonniers qui y sont signalés dès 1900 en milieu soninké et vers 1910 chez les Toucouleurs (Tall et Tandian, 2011). La stratégie de mobilisation des ressources en pays soninké repose, depuis les années 1960, sur l'émigration internationale communautaire. Ainsi, en 2000, on estime que la diaspora à Diawara est composée de 900 individus, soit près d'un natif sur cinq, et à Missirah, de 400, soit un natif sur dix. La destination privilégiée des gens de la vallée reste l'Europe, en particulier la France : 65 % des départs de Diawara, 30 % de ceux de Missirah et plus de 25 % de ceux de Goudiry sont en direction de ce continent. Cela fait dire à Fall (2007) que « [la] migration de travail [sénégalaise] est à l'origine influencée et organisée par la colonisation tant dans le choix des destinations que dans le mode d'organisation » (2007 : 2).

Ainsi, les choix de destination des migrants internationaux de la vallée découlent des liens historiquement tissés entre métropole et semi-colonies : « [La] mondialisation des échanges crée des liens matériels et idéologiques avec les pays d'où sont originaires les capitaux » (Fall, 2010 : 20).

Dans beaucoup de travaux portant sur la vallée, les auteurs font ce type de lecture, strictement économique, des migrations – pensons, par exemple, à Rémy (1977), Weigel (1982), Minvielle (1985) et Lavigne Delvigne (1991). Cependant, comme le relève Dia, l'intégration de la vallée du fleuve dans le système-monde par la migration appelle aussi d'autres regards. Bien que voisins et partageant de nombreuses similitudes, les Soninkés et les Toucouleurs n'ont pas le même rapport social à la migration (Dia, 2015).

## La mobilité, une stratégie des classes supérieures chez les Soninkés

Chez les Soninkés, l'organisation sociopolitique s'appuie sur un système clientéliste performant divisé entre pouvoir militaire, propriétaires terriens et esclaves. Les mobilités commerçantes traditionnelles mettant en relation le désert, au nord, et la savane, au sud, auxquelles s'ajoute le commerce des esclaves, sont le fait des classes maraboutiques et guerrières (Dia, 2015). Les membres des classes royales, quant à eux, se sont reconvertis dans la migration de travail. À partir de la crise de la gomme des années 1890, qui consacre le début du déclin de la région du haut fleuve Sénégal, et à la suite de l'abolition de l'esclavage, les affranchis cherchant à asseoir leur nouveau statut se joignent au mouvement migratoire (Dia, 2015).

Dès lors, les Soninkés, qui comptent déjà plus de cinquante ans de présence au Congo et en Côte d'Ivoire, où ils déjà ont commencé à « faire fortune » (Manchuelle, 2004), développent, parallèlement à la migration commerciale, une migration de travail moderne exploitant le salariat pour faire la conquête des destinations européennes (Dia, 2015).

Le système de la noria, les investissements, les solides liens entre les associations villageoises établies à l'étranger et les acteurs locaux, les institutions internationales et les organisations non gouvernementales permettent aux migrants soninkés d'intégrer la dimension globale du système-monde actuel (Daum, 1998). À l'échelle nationale, ils participent également à la vie politique locale en briguant des mandats électifs. En 2005, par exemple, neuf des treize présidents du Conseil rural sont des migrants rentrés au pays (Wade, 2005 : 69).

En somme, en mobilisant diverses stratégies migratoires d'accès aux ressources, les Soninkés ont réussi à s'adapter aux différentes phases de la mondialisation.

## La mobilité, une stratégie des classes inférieures chez les Toucouleurs

Contrairement aux Soninkés, les Toucouleurs du Fouta-Toro ont longtemps tenté de s'isoler du système colonial. Cette résistance prend racine dans le mouvement théocratique qui gagne le Fouta à partir de 1776, articulé à la conscience qu'ont les Toucouleurs des atouts dont dispose leur territoire : des terres très fertiles leur permettant d'être autosuffisants et de s'acquitter de l'impôt. À partir du milieu du XX<sup>e</sup> siècle, cette économie villageoise à base vivrière se heurte aux « besoins monétaires croissants, apparus avec la colonisation » (Lericollais et Vernière, 1975 : 164).

La propriété de la terre constituant le principe organisateur des hiérarchies sociales, les membres des classes inférieures, qui n'ont pas accès aux champs des cuvettes de décantation, sont les premiers à émigrer. C'est ainsi que les cadets des familles des classes supérieures et les esclaves affranchis partent à la recherche de l'émancipation économique (Ravault, 1964 ; Minvielle, 1985).

## Des stratégies différenciées de mobilités transnationales

Si les mourides tendent à faire de l'ailleurs un chez-soi pour établir un lien entre destination et origine, les gens de la vallée, à l'inverse, bâtissent leur stratégie de mobilité sur le système de la noria et sur la mobilisation des institutions internationales et des organisations non gouvernementales (ONG), au profit des territoires d'origine.

### La circulation chez les mourides dans un monde globalisé

La mise en place du réseau transnational mouride repose sur la recherche de la « baraka » et sur le marquage territorial des marabouts itinérants pour renforcer l'attachement du migrant à Touba. Selon Sophie Bava, « la recherche de baraka, un moteur pour le talibé migrant qui veut réussir dans ses affaires » (2003a : 79), passe par la participation aux événements religieux et les visites au marabout. Elle l'assimile à « la technique pour se rapprocher de la confrérie et de Touba » (2003a : 79), source de la vivification permanente du lien entre l'ici et l'ailleurs. La baraka permet aux disciples de demeurer « fortement fidèles à la matrice originelle, par le biais de leur attachement à des lieux saints et, plus particulièrement, à la ville de Touba, mais aussi par la reconstruction permanente d'un éthos mouride » (Bava, 2005 : 1). Selon Bava et Gueye, « progressivement, un mythe de l'identité mouride et de l'identification à un espace a pris forme et se développe, introduisant une dimension symbolique souvent survalorisée, autour des sépultures des saints » (2001 : 423).

La localité de Touba fondée en 1857, restée une petite bourgade jusqu'aux années 1960, a depuis la fin de la Première Guerre mondiale attiré une migration de proximité de travail et de peuplement sans précédent, jusqu'à devenir, de nos jours, la deuxième métropole urbaine du Sénégal, après Dakar (Gueye, 2002). L'attraction est portée par la création du marché Occasse, en 1956 ; l'inauguration de chantiers d'envergure nationale, voire internationale (grande mosquée, hôpital, université) ; l'appel au peuplement de la localité (permis d'occuper et accès aux services de base gratuits) ; l'importance religieuse du fait économique (doctrine travailliste mouride) ; et la concentration des investissements de la diaspora mouride (Volvey, 2005).

Cette même « nécessité de maintenir et d'inventer un lien spirituel et matériel avec la ville sainte de Touba » (Bava, 2005 : 2) commande le marquage du territoire par les visites des marabouts itinérants. La visite est, pour le marabout, « l'occasion de transmettre des ndigël et d'indiquer aux talibés le comportement du bon mouride [...] et d'entretenir le lien avec la zawiya de Touba et la famille sainte » (Bava, 2003b : 159). En retour, pour le migrant, la visite du marabout itinérant, en sa qualité de « garant de la continuité entre les différents espaces investis par les membres de la confrérie » (Bava, 2003b : 161), participe à la consolidation du réseau transnational mouride.

À la faveur de la crise économique mondiale de 1973 et par-delà leurs migrations, les mourides ont su mobiliser leur patrimoine culturel pour inscrire leur mouvement dans une tension transnationale entre Touba et les grandes villes africaines,

européennes et, à présent, américaines et asiatiques. Ils ont utilisé des solidarités religieuses pour faire fonctionner un réseau marchand, le religieux demeurant l'arrière-boutique de l'économique, du politique ou du social (Bava, 2003b).

## Le départ et le retour chez les gens de la vallée du fleuve

Dans la haute vallée du Sénégal, la stratégie de mobilité transnationale se retrouve dans cette vision du système-monde :

*Avec la mondialisation contemporaine, plus aucun lieu ne peut être considéré comme hors du monde ; il y a toujours des caractères de ce lieu qui n'existeraient pas ou n'auraient pas leur aspect s'ils n'étaient pas associés à d'autres lieux très éloignés. Cela ne signifie cependant pas que tout est mondial. Beaucoup de faits de société, y compris ceux qui sont le résultat d'une diffusion, d'une planétarisation, ne relèvent que d'interrelations locales ou régionales.*  
(Grataloup, 2006 : 267)

Les investissements et les solides liens tissés entre les associations établies à l'étranger et leurs répondants dans le pays d'origine (Daum, 1998) compensent le retrait, voire l'absence de l'État. Aujourd'hui, à Diawara, 50 % des enfants sont scolarisés dans des établissements locaux dont la construction a été financée par les émigrés. Les postes de santé, comme partout dans le Boundou, sont construits grâce au soutien financier des associations d'émigrés, qui participent également à l'achat de médicaments (auquel sont consacrés entre 40 % et 50 % des recettes des comités de gestion).

Grâce au système de la noria, ce sont les migrants de retour qui contrôlent la vie politique locale. La stratégie de connexion de leur territoire d'origine au monde passe par la mobilisation des acteurs de la mondialisation, dont les institutions internationales et les ONG, comme en témoigne cet acteur politique local :

*[Notre] ville [Tambacounda] développe des relations fructueuses de partenariat et de coopération avec les villes de Bondy et de La Roche-sur-Yon en France et de Sint-Niklaas en Belgique. Par ailleurs, nous avons des contacts prometteurs d'amitiés naissantes avec les villes canadiennes de Drummondville et de Blainville ainsi que la ville de Burg en Allemagne [...]. Par l'intermédiaire de nos ressortissants en Suisse, aux États-Unis d'Amérique et en Espagne, nous entretenons des formules de relations croisées avec d'autres villes et ONG, et mettons en œuvre des projets d'amélioration de notre environnement. (Touré, 2005)*

Ainsi émerge une reterritorialisation transnationale autour de cet espace frontalier mobilisant les ressources de la mondialisation : le pays soninké ou soninkara. « [Nul] ne peut en faire abstraction : refuser certains de ses effets, par le repli sur son groupe d'appartenance ou par la recherche d'une production autonome, c'est aussi la prendre en compte et se situer par rapport à elle. C'est en ce sens qu'on peut dire que la mondialisation "s'internalise" dans la vie et le quotidien des individus comme de toutes les

sociétés » (Dollfus, 1997 : 16). En témoignent les actions de développement local de part et d'autre des frontières, et les rencontres visant l'« intégration des peuples à la base [...] et [visant à] offrir une alternative de convivialité, d'entente et de communauté de vie dans [les] espaces frontaliers [du] sud » (Touré, 2005).

## La mobilité féminine et les rapports de pouvoir dans les villes littorales

La visibilité accrue des femmes dans la migration internationale, qui s'inscrit dans la logique de l'évolution mondiale (UNFPA, 2006 ; Adepoju, 2002 ; Zlotnik, 2004), s'observe aussi en Afrique (Zlotnik, 2004). Selon Fall (2010), la proportion de femmes parmi les 17 millions de migrants africains recensés en 2005 serait passée de 43 % en 1960 à 47 %. Des chercheurs en sont venus à se poser la question suivante : « [Les] années 90 viendraient-elles effacer un siècle de migrations circulaires masculines et bouleverser la division sexuelle de la mobilité spatiale [en Afrique de l'Ouest] ? » (Ouedraogo *et al.*, 1996) Traditionnellement, dans les milieux ruraux sénégalais auxquels appartiennent la vallée du fleuve Sénégal et le bassin arachidier, on perçoit négativement la migration autonome des femmes, car on identifie celles-ci à la sphère domestique. De ce fait, on admet le départ des femmes uniquement dans le cadre de la migration d'accompagnement (Sarr, 2010 ; Ba, 1996). Toutefois, des travaux récents font état d'une migration féminine autonome de plus en plus importante qui serait née dans les villes à la fin des années 1980 et s'étendrait en milieu rural (Tall et Tandian, 2010 ; Sakho, Diop et Awissi-Sall, 2011 ; Tall, 1997). Elle constituerait un prolongement international de l'apport croissant des femmes dans les revenus des ménages africains (Antoine et Fall, 2002).

### L'apparition des femmes citadines migrantes autonomes

Les données de l'enquête MAFE pour 2007 montrent que, dans la région de Dakar, si les hommes sont deux fois plus susceptibles de migrer que les femmes, l'écart tend à se réduire, surtout lorsqu'on considère les migrations ayant pour destination des pays africains. Le ratio est passé de 7 hommes pour 3 femmes, à 3 pour 2 (Sakho *et al.*, 2015).

Les motifs cités par les femmes qui prennent des destinations européennes confortent également l'hypothèse d'une autonomisation de la migration féminine. Les Sénégalaises ayant quitté la région de Dakar pour l'Italie et l'Espagne (40 %) sont deux fois plus nombreuses à évoquer le motif du travail que leurs compatriotes parties pour la France (20 %). Le regroupement familial est une stratégie couramment utilisée par les migrants pour contourner les restrictions d'entrée et de séjour en France, mais, dans les pays du sud de l'Europe, ils trouvent des emplois dans les métiers non qualifiés et le service domestique (Castagnone *et al.*, 2013).

En définitive, l'évolution des rapports de sexe dans la migration épouse celle de la société citadine sénégalaise, en particulier dakaroise (Sakho *et al.*, 2011 ; Sakho et Dial, 2010). Les catalyseurs identifiés sont, d'un côté, l'aggravation des conditions de vie des ménages et, de l'autre, les atouts du citoyen face à la sélectivité du phénomène migratoire : l'expérience du salariat, dans un marché du travail exigu (en milieu urbain, le tiers des femmes occupées sont salariées), et les progrès dans l'éducation des filles en milieu urbain (surtout aux niveaux préscolaire et élémentaire).

L'acuité de la crise est telle qu'on trouve de plus en plus de candidates au départ chez les jeunes filles, comme en témoignent ces extraits d'interview : « Avant de partir, je faisais du commerce ; à un moment donné, mes activités ne marchaient plus. » ; « Nous n'avons rien, et ma mère est très fatiguée, elle vend des beignets pour nous entretenir. Mon mari est décédé dans le désert du Maroc en tentant de rejoindre l'Europe. J'ai été domestique pendant trois ans et avec mes économies, je me suis dit qu'en partant pour l'Espagne, je pourrais travailler là-bas et venir en aide à ma mère » (Dial et Sakho, 2010 : 5).

## Les femmes, actrices de la migration dans la sphère domestique

Sur le littoral, les communautés de pêcheurs atteintes par l'urbanisation sont aujourd'hui, d'une part, intégrées dans des périphéries urbaines populeuses en crise et, d'autre part, confrontées aux aléas de l'économie mondiale d'exploitation des ressources halieutiques régie par les accords internationaux. Face à la crise, « l'insertion des natifs de Dakar [est] moins réussie que [celle des] immigrants d'origine rurale sur le marché du travail [...], à l'image des natifs des villes francophones de l'Afrique de l'Ouest » (Bocquier, 1995 : 128). De Saint-Louis au cap Skiring, les centres de pêche constituent aujourd'hui les principaux pôles de l'émigration sénégalaise dont « le flux des migrants [internationaux] est constitué des natifs de la ville » (Awissi-Sall, 2009 : 49).

Des auteurs dont Pastore, Monzini et Sciortino (2006), De Haas (2008), Ba et Chopin (2005) ainsi que Ba et Ndiaye (2008) expliquent l'usage des pirogues des côtes atlantiques ouest-africaines pour faire traverser les migrants vers l'Espagne par l'exacerbation de la crise économique urbaine qui sévit dans les pays d'Afrique de l'Ouest.

L'évidence du lien entre migration et crise littorale ressort dans ce témoignage d'un migrant pêcheur rencontré à Barcelone par Tall et Tandian :

*La majeure partie des jeunes Sénégalais qui sont venus à présent en Espagne par les pirogues sont originaires de Thiaroye, Yarakh ou de Guet-Ndar [Saint-Louis] [...]. Ce sont des jeunes qui furent pendant longtemps des pêcheurs. Ce sont des fils de pêcheurs. [...] [L]eurs activités ont été détruites par les bateaux étrangers [...]. Quand ils sont sur les côtes sénégalaises, ils viennent jusqu'aux zones où nos pirogues sont supposées pêcher. (2010 : 9)*

Ce témoignage fait écho au slogan « *Barça* ou *barsakh* » (« aller à Barcelone ou mourir », en wolof). Jusqu'à ces dernières années, les communautés de pêcheurs avaient développé « un exemple achevé de la dynamique économique familiale mobilisant tous

les membres de la famille » (Tall et Tandian, 2010 : 3). Face à la crise, le phénomène migratoire intègre une nouvelle dimension sociologique, dans des communautés restées conservatrices comme celles des pêcheurs lébous : la place des femmes. Le père de famille est considéré comme un « parent subalterne », le devenir du fils est associé aux efforts fournis par sa mère, laquelle est en retour valorisée socialement par la réussite du fils. Ainsi, dans des ménages en majorité polygames, la concurrence entre épouses conduit chaque mère à créer une chaîne migratoire pour ses enfants à partir d'économies amassées en participant aux tontines (Dial et Sakho, 2010).

\* \* \*

La mobilisation de la culture pour passer les frontières dans les différentes communautés sénégalaises montre que la mondialisation n'est pas seulement un processus, mais « également [un] concept qui traduit les changements de toutes sortes (créations, destructions, mélanges...) apportés par cet échange généralisé à l'ensemble de l'humanité » (Dollfus, 1997 : 16). La mobilité de communautés profondément rurales a participé à la création d'un lieu, la ville sénégalaise, qui leur était étrangère. Le passage de la frontière entre la campagne et la ville, réussi grâce à la mobilisation de ressources socioculturelles communautaires visant à annuler la distance physique (qualifiée, dans la littérature, de ruralisation de la ville), se heurte encore à la distance normative.

Cette traversée de la frontière urbaine met au premier plan les notions d'informel et de statut urbain. Eu égard au processus de production de la ville, les acteurs de la mondialisation peuvent-ils préserver les traditions millénaires de la ruralité ? En d'autres termes, comment l'informel urbain, jusqu'ici assimilé à un produit *sui generis*, peut-il être considéré comme une forme de modernité ? Quelles nouvelles normes peut-on inventer pour réconcilier ces acteurs avec la ville ?

Quant au statut urbain, il met en question des enjeux politiques de gestion et de planification urbaine qui transparaissent dans l'indifférence à la ville des communautés connectées au système-monde par la transnationalisation, à l'image de Touba et des localités frontalières de l'ouest du Sénégal. Pourquoi la place de ces centres, éléments essentiels de l'armature urbaine, n'est-elle pas reconnue ? Comment apprendre de la création de ces nouvelles centralités pour impulser une organisation territoriale plus équilibrée et intégrée à l'espace ouest-africain ? Toutes ces questions constituent sans aucun doute un champ majeur de l'étude des liens entre la ville et la mobilité au Sénégal.

# Le Maroc, un carrefour migratoire euroafricain à l'épreuve de la frontiérisation européenne

Mehdi Alioua

Comment définir les nouvelles formes migratoires africaines face à la frontiérisation européenne ? Si la majorité des migrants africains circulent et s'installent dans des pays africains – et même s'il faut distinguer les migrants nord-africains, qui migrent essentiellement à l'extérieur du continent (principalement en Europe et au Moyen-Orient) –, une sorte de phobie européenne se manifeste pourtant devant ces populations en mouvement (Beauchemin *et al.*, 2013). Après Schengen, et à la suite de la levée des contrôles aux frontières dites « intérieures », une conception des frontières dites « extérieures », en tant que « portes d'entrée » à garder, s'est immédiatement créée. En conséquence, depuis la fin des années 1990, on a décidé de gérer communautairement (Guiraudon, 2010) les frontières extérieures, de généraliser le régime des visas (Lacroix, 2016) et de contingenter leur délivrance en établissant des conditions draconiennes qui, de fait, les rendent inaccessibles à la majorité des Africains. On a également décidé de partager avec les pays limitrophes de l'Union européenne ce qui est perçu comme « le fardeau du contrôle migratoire », et même d'étendre les contrôles encore plus loin à l'extérieur du continent européen. C'est ce que plusieurs chercheurs nomment l'externalisation des frontières européennes et de leurs contrôles (Belguendouz, 2005 ; Rodier, 2008), devenue une politique de gestion migratoire.

Cette approche sécuritaire fait qu'on amalgame les routes africaines menant vers l'Europe et celles menant vers d'autres pays africains, lesquels constituent pourtant les principales destinations migratoires des Africains (Boyer *et al.*, 2020). Dans ce contexte, les migrants africains, dont les itinéraires migratoires parfois se croisent, voire s'articulent, ont dû mettre en place des stratégies de résistance et de contournement. La migration transnationale par étapes et par évitement des règles étatiques d'entrée et de séjour sur un territoire national, que nous nommons transmigration, est devenue une manière d'ouvrir de nouvelles routes migratoires (Alioua, 2005, 2008, 2012). Ce phénomène de la transmigration touche les Africains qui désirent

migrer en Europe, ainsi que ceux qui prennent les mêmes routes mais pour rester sur le continent, comme les migrants sahéliens qui circulent dans la sous-région ou qui vont travailler en Libye.

Comment rendre compte aujourd'hui de ces mouvements migratoires dans un contexte paradoxal où se superposent, d'une part, la prolifération de régimes de mobilité liée au développement économique de nombreux pays africains et à l'urbanisation massive et rapide de la plupart d'entre eux et, d'autre part, le renforcement des contrôles migratoires et des injonctions à l'immobilité ? Dans un monde où les déplacements font partie de la réalité de tous, mais où tous ne peuvent se mouvoir avec la même facilité ou se rendre là où ils le désirent, le droit à la mobilité est devenu un enjeu de lutte sociale et politique qui se cristallise autour de la réification de la hiérarchie raciale héritée de l'époque coloniale et de la hiérarchie sociale de l'économie capitaliste. Chacun peut se situer dans ces deux hiérarchies – qui, dans le nouvel ordre migratoire, finissent par se confondre – en mesurant sa facilité ou sa difficulté à se déplacer, la vitesse à laquelle il peut le faire, et le nombre de pays qu'il lui est possible de visiter. Autoroute, avion, TGV, 4G, fibre optique, portique, visa, passeport biométrique, file d'attente, barrière, coupe-file, badge, etc. (Crosby et Rea, 2016) sont les éléments qui témoignent de notre condition contemporaine : régime de mobilité, voire d'ultramobilité – ne parle-t-on pas de technologie nomade (Diminescu, 2002) ? –, pour certains ; régime d'immobilité pour d'autres ; et tout un éventail de régimes intermédiaires pour d'autres encore. Dans ce contexte, nous devons considérer autrement les migrations non autorisées par l'État, et prendre au sérieux l'idée qu'elles puissent être une forme de résistance au nouvel ordre migratoire (Mbembe, 2020), dont la frontiérisation actuelle de l'Europe n'est que la conséquence ou, du moins, quelque chose qui ressemble à ce que Foucault nommait « l'institution disciplinaire » (Foucault, 1975).

Commençons par rappeler que la liberté de circulation est un droit fondamental compris dans l'article 13 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, ce qui rend problématique la notion même de migration irrégulière ou non autorisée, les autorités étatiques confondant installation et circulation, délivrance d'un titre de séjour et délivrance d'un visa. Les migrations non autorisées par l'État mettent tragiquement en relief les privilèges des uns et les drames que vivent les autres (Heller *et al.*, 2019). Que dire de la Méditerranée et de ses « damnés de la mer » (Schmoll, 2020) ? Que dire des corps de migrants noyés échoués sur les plages méditerranéennes où des touristes, venus de loin, espèrent bronzer tranquillement, faisant foncer la couleur de leur corps, car un corps brun est, pour eux, un marqueur de réussite sociale alors que, pour d'autres, il pose un risque de contrôle policier au faciès ? Absurdité de la frontiérisation ? Spectacle morbide des corps-frontières (Mbembe, 2020) ? Méditerranée cimetièrre ? Pourtant, les personnes que les États européens et africains n'autorisent pas à partir continuent à traverser mers et déserts. Elles continuent à migrer. Elles continuent à passer. Ces êtres étranges, qui ne nous sont pourtant pas étrangers, sont-ils des fous ? Sont-ils des misérables ? Des déracinés, des désespérés que la terre et la mer ont vomis ? Ou alors participent-ils, eux aussi, malgré eux, malgré nous, à l'écriture d'une mémoire commune transfrontalière ? Celle d'une autre mondialisation ?

## La transmigration

« Qu'importe si le chemin est long du moment qu'au bout il y a un puits » (proverbe sahraoui). Nous avons besoin de nouvelles notions pour rendre compte de cette réalité. La transmigration en est une. Si les figures de l'immigré, de l'exilé, du réfugié n'ont pas disparu (Akoka, 2020), elles donnent une place à celle du migrant non autorisé à migrer, devenu « nomade involontaire », à la recherche permanente d'un lieu de vie. C'est le migrant pour qui les frontières ont allongé considérablement la durée du voyage ; pour qui elles ne sont plus une ligne physique fixe, mais une multitude de barrières hybrides qui s'étalent dans l'espace ; pour qui elles sont externalisées et doivent être traversées plusieurs fois et à plusieurs endroits. Nous nommons « transmigrant » cette nouvelle figure de l'expérience migratoire de la frontière et de ses traversées non autorisées. La notion, ici, ne renvoie pas à la conceptualisation qu'en fait Nina Glick Schiller (Glick Schiller *et al.*, 1995), même si elle s'en inspire beaucoup, car il ne s'agit pas de préjuger de l'enracinement de populations en mouvement qui cherchent, certes, un pied à terre, mais n'en trouvent pas, ou alors estiment que ce mode de vie leur convient, organisent leur vie autour de la mobilité en s'ancrant, toujours provisoirement, dans un lieu, une étape, en attendant de lever l'ancre et de se rendre plus loin. Les transmigrants auxquels nous faisons référence ne sont pas enracinés dans deux espaces à partir desquels ils font sans cesse des allers-retours. Par transmigration et transmigrant, nous entendons décrire des mouvements migratoires transnationaux non autorisés qui s'effectuent par étapes et par contournements ou instrumentalisation des frontières et des contrôles étatiques. La transmigration est donc une longue migration à travers les États-nations, dans laquelle la gestion du temps, c'est-à-dire de l'attente, est centrale. Elle devient alors une forme de socialisation dans laquelle déterritorialisation et reterritorialisation alternent dans l'espace-temps des mobilités contrariées par les frontières externalisées. Il faut bien que les transmigrants survivent durant les longues attentes, qu'ils donnent du sens à celles-ci et qu'ils résistent aux contrôles migratoires.

La transmigration est donc un temps social et politique plein, durant lequel l'errance individuelle est réorganisée collectivement afin d'en partager le poids. Sa durée est une épreuve moderne. Sa réalisation, une lutte politique. Un effet de temporalité submerge alors les marqueurs spatiaux, qu'on l'ait anticipé ou non, faisant de la transmigration une déviance qui porte en elle une force de transformation. Une transformation des transmigrants, mais aussi de ceux qui leur offrent l'hospitalité ; peut-être même une transformation de l'ordre migratoire. C'est pour cette raison que la « déviance migratoire » se paie très cher : violation des droits fondamentaux, blessure, torture, humiliation, racket, enfermement, expulsion, mort... Les transmigrants perturbent l'ordre migratoire établi, c'est-à-dire la frontiérisation du monde et, plus précisément, celle de l'Europe, et pervertissent ainsi les hiérarchies sociales et raciales. Ils ne le font peut-être pas volontairement. Ils auraient préféré ne pas avoir besoin de visa et pouvoir prendre l'avion, comme le font nombre d'Européens. Mais pour réaliser leur projet migratoire ou pour se mettre à l'abri d'un conflit, il faut bien qu'ils prennent la route... et, en cours de route, il faut bien qu'ils s'adaptent à leur nouvelle réalité. En supportant l'allongement du temps de leur périple et en poursuivant celui-ci,

frontière après frontière, ils reconnectent les marges aux centralités, ils pervertissent l'institution frontalière et font de la « déviance migratoire » une nouvelle déviance à discipliner (Foucault, 1975). L'absurde augmentation des morts, des violences et des enfermements aux frontières en est la preuve. Les transmigrants doivent ainsi s'adapter à un mode de vie quasi nomade, notamment pour échapper à la répression de l'État.

C'est par nécessité qu'on devient transmigrant, en suivant des routes migratoires déjà balisées par d'autres transmigrants. Cette catégorie n'est pas stable, elle est fragile et transitoire. Individuellement, la transmigration n'est souvent qu'une étape dans la vie des migrants sans visa qui, à l'origine, se destinaient aux marchés du travail des pays où ils espéraient se rendre. Mais collectivement, elle est bien plus qu'un entre-deux : tous les jours, en Afrique, en Asie, en Amérique, de nouvelles personnes reprennent, à peu de chose près, les mêmes routes, scandées par les mêmes étapes, avec les mêmes stratégies. Elles construisent, là où elles sont, au fil des circulations, une sorte de continuité territoriale (Tarrus, 2002). Ce sont les réseaux interpersonnels qu'elles élaborent qui rendent la chose possible, car celles qui traversent les passages indiquent la manière de procéder à celles qui suivent, nouant ainsi des relations déterritorialisées. Cela suppose que les signes balisant ces routes soient reconnaissables, c'est-à-dire qu'une conscience collective rapproche socialement tous ces individus en mouvement et leur permet d'interpréter les codes qu'ils rencontrent. Les transmigrants doivent, à chaque étape de leur parcours, se loger, travailler, commercer, se soigner et souvent même défendre leurs droits, avant d'essayer de passer à une nouvelle étape. Ainsi, si la vie des transmigrants est proche de la « vie nue » (Agamben, 1997), de la « vie biologique et rien d'autre », selon un modèle qui incite la prise en charge humanitaire (Agier, 2008), le fait que ces déplacements exigent une vie sociale qui conduit les transmigrants à se réorganiser collectivement et à aménager leur quotidien et les espaces dans lesquels ils circulent et qu'ils finissent par habiter souligne combien ce phénomène est aussi une aventure (Alioua, 2008). La vie en transmigration est en effet très dure, elle est dénuée de protection, c'est une vie instable où règnent l'exclusion et la répression étatique. Mais elle est aussi, et parfois en même temps, mutation permanente, innovation, coopération, voire solidarité : elle est une transformation sociale. Car les transmigrants s'approprient leurs espaces migratoires, qu'ils balisent d'étapes en créant des liens avec les populations rencontrées et en résistant politiquement à l'ordre migratoire (Alioua, 2009). La marge devient refuge, l'errance organisée devient supportable, l'étape aménagée devient habitable, la frontière devient elle aussi supportable et la vie, certes abîmée et fragile, continue son chemin.

Avant toute chose, on ne doit pas oublier que migrer, c'est d'abord partir. On doit quitter les siens, son « chez-soi », ses repères, parfois avec plaisir, souvent en espérant revenir plus « grand », généralement avec beaucoup d'appréhension et d'incertitude. Pour passer ce pas, on doit réunir un ensemble d'éléments symboliques et matériels qui permettent de cadrer l'exil. Un départ se prépare, plus ou moins longtemps avant selon les contextes, plus ou moins individuellement ou collectivement selon les situations, avec plus ou moins de rigueur selon les individus. On se renseigne, on met de l'argent de côté, on recherche des « connexions », on prend contact, on examine des solutions, on cherche des encouragements et on sollicite du soutien, bref, on élabore un *projet*. Les gens que nous avons rencontrés (Alioua, 2011) et qui nous ont raconté leur parcours

ont chacun élaboré, plus ou moins individuellement selon les cas, un *projet migratoire*. Souvent celui-ci finit par se confondre avec un *projet de vie*, notamment parce que c'est un projet qui ne peut se réaliser, dans l'esprit du migrant en devenir, que par *le passage dans un ailleurs* où il espère trouver les moyens de réaliser ses ambitions. L'ailleurs devient l'univers des possibles : les migrants partent de chez eux et se dirigent vers la frontière la plus proche. « Le plus important, c'est de partir. Tu dois partir ! Tu dois sortir du pays, après, tout est possible », témoigne un jeune Ghanéen.

Autrement dit, le transmigrant est d'abord un individu qui a l'idée de la migration, puis qui amène avec lui non seulement son savoir-faire, ses compétences, mais aussi un imaginaire, un modèle d'interprétation et de perceptions qui produisent une sensation d'*altérité*, de sortie réussie d'un territoire initial et de ses repères, et ce, quel que soit l'espace. Il apparaît alors qu'il se réalise en tant qu'acteur de sa vie en se dotant d'un projet migratoire qui devient, au cours du périple, un projet de vie. D'ailleurs, c'est ainsi qu'ils qualifient eux-mêmes leur transmigration : « Je vais chercher ma vie », « c'est l'aventure », « nous, nous sommes les vrais aventuriers du XXI<sup>e</sup> siècle ! » Même si tous ne s'en rendent pas compte, depuis le départ, leur vie est menée par la mobilité, et donc aussi par une instabilité qu'ils tentent, autant que faire se peut, d'ordonner. Grâce à cette mobilité, les problèmes passent au second plan, car, durant leur voyage, ils réalisent la première partie de leur projet : migrer. À chaque étape, ils se rapprochent un peu plus de leur objectif et ils réajustent leur projet. La transmigration n'est pas un voyage rectiligne.

Les transmigrants que nous avons rencontrés, majoritairement des jeunes, sont souvent partis pour se sortir de situations où ils ne trouvaient pas leur « place ». Comme ils le disent : « Chez moi je n'ai pas de vie ! Alors, je vais chercher ma vie... » Ces situations sont d'ordre personnel, comme la rupture amoureuse ou le refus du mariage, la mort d'un parent, la séparation des parents ou le remariage du père, les brimades d'un petit potentat local, etc. ; ou social, comme le chômage, un emploi qui ne convient pas après la fin des études, l'impossibilité de fonder une famille, l'instabilité politique, les persécutions, voire la guerre civile. Ces deux aspects, personnel et social, sont bien évidemment totalement imbriqués : le refus du mariage peut découler de la situation socioéconomique de celui qui fait la demande, qu'on juge inadéquate, ou, dans le cas d'un mariage contraint, du rejet de la tradition imposée ; les brimades peuvent être le résultat d'un système d'oppression et de persécution, etc. Ce que nous tenons à mettre en lumière, c'est qu'on ne doit surtout pas minimiser le poids des aspects personnels et des affects dans la décision de partir. Les situations dites « objectives » et les raisons dites « subjectives » sont entièrement imbriquées, au point que seules une abstraction ou une « technique » artificielle peuvent les isoler. La majorité des gens rencontrés nous ont présenté leur départ comme un choix personnel, et ce, même lorsqu'ils avaient été « objectivement » encouragés par leurs proches ou qu'ils avaient fui la guerre et les persécutions. On ne doit pas oublier qu'il n'y a qu'une infime minorité de gens qui quittent leur pays, et surtout qui migrent de la sorte. Même si, en Afrique, beaucoup ont de « bonnes » raisons de partir et qu'ils répètent sans cesse qu'il n'y a rien de bon chez eux et qu'ils ne rêvent que de partir, seule une petite minorité franchit le pas.

## Le Maroc, un carrefour migratoire euroafricain

Depuis les années 1990, le Maroc est confronté à l'émergence de nouveaux espaces de circulation connectés par un ensemble de liens sociaux denses et complexes. Ces liens débordent ses institutions et ses cadres nationaux de socialisation et de production identitaire. Les migrants marocains ont énormément diversifié leurs itinéraires migratoires, reliant ainsi le Maroc à une somme considérable de pays. Parallèlement, des populations migrantes s'installent au Maroc, ou traversent le territoire pour se rendre ailleurs, notamment dans les pays de l'Union européenne (Bensaâd, 2009 ; Peraldi, 2011). Ces mobilités transnationales participent à intégrer le Maroc dans les reconfigurations des formes, des temps et des territoires de la migration internationale : il devient simultanément un espace de départ, de circulation, de retour, de transit et d'installation. Pour les transmigrants originaires des pays d'Afrique subsaharienne, traverser sans autorisation la frontière européenne est un projet qui se prépare longtemps et dont l'exécution prend des années, ce qui vide de son sens la notion de transit. Avant même d'arriver en Afrique méditerranéenne, et au Maroc en particulier, ils ont passé de longs mois, voire plusieurs années, sur les routes migratoires. La notion d'immigration est insatisfaisante pour rendre compte de ce qui se passe dans cette région de la Méditerranée occidentale. Cette arrivée et cette installation plus ou moins temporaire au Maroc, avec son lot de tentatives de passage de la frontière espagnole, devenue « frontière européenne », mobilisent l'opinion publique marocaine et font l'objet d'une attention des pouvoirs publics, entraînant une somme de lois nouvelles et d'interventions sécuritaires<sup>1</sup>. Il est évident que ce mouvement migratoire a des conséquences politiques importantes au Maroc. C'est pourquoi l'expression « carrefour migratoire » semble mieux décrire cette situation particulière. En effet, depuis la généralisation du régime des visas dans l'espace Schengen, des pays d'émigration, comme ceux du Maghreb, deviennent aussi des pays d'installation, temporaire ou longue.

Les catégories mêmes de migrants sont brouillées, complexifiant le phénomène. Par exemple, le regroupement familial est devenu le principal motif d'immigration régulière en Europe du Nord, renforçant ainsi les liens migratoires transnationaux préexistants, au détriment d'autres catégories de migrants, et plaçant les Marocains à la tête des classements des primo-arrivants dans les principaux pays membres de l'UE. Cet état de fait met en évidence combien la diversité des destinations participe à celle des itinéraires migratoires, favorisant par là même les circulations transnationales. Depuis Schengen, les migrants économiques, les réfugiés, les commerçants et les étudiants venus d'Afrique subsaharienne sont systématiquement renvoyés à un même système de tri (Alioua et Arab, 2023), et beaucoup passent par les mêmes routes sahélo-sahariennes (Bredeloup et Pliez, 2005) pour tenter leur chance dans un pays sud-méditerranéen en attendant de rejoindre les rives européennes. Ces transmigrants doivent s'adapter à ce nouvel espace qu'est le Maroc, ainsi qu'à ses normes

<sup>1</sup> Sous la pression de l'UE, le Maroc a connu ces dernières années une activité législative, politique et diplomatique intense concernant la migration. Citons, par exemple, la réforme globale du cadre juridique régissant la migration, qui datait d'avant le protectorat français, et la loi n° 02-03 du 11 novembre 2003 relative « à l'entrée et au séjour des étrangers au Royaume du Maroc, à l'émigration et à l'immigration irrégulières ».

et formes de régulation. Tout simplement, ils doivent apprendre « à vivre au Maroc », et cela nécessite du temps et des relais sociaux locaux. C'est ainsi que des collectifs d'entraide se sont solidifiés autour de liens de solidarité de plus en plus forts, sans se substituer entièrement à la communauté d'origine (Escoffier, 2006) et sans « étouffer » les individus et leurs projets personnels. Avant même que les Marocains en aient vraiment conscience, ces transmigrants se sont ainsi complètement insérés dans les tissus urbains des grandes villes marocaines, notamment en partageant certains espaces d'accueil des migrants internes (Alioua, 2017), venus des campagnes pour travailler en ville, souvent dans des conditions aussi précaires. La montée flagrante du racisme ordinaire, des contrôles policiers et des actes de discrimination raciale a contribué à faire apparaître les transmigrants dans l'espace public, notamment médiatique, pour défendre leurs droits, entraînant des débats sociétaux qui n'avaient jusqu'alors jamais été envisagés.

Face à cette complexification de la situation migratoire, le Maroc a dû revoir sa gouvernance. Dans les années 2000, le gouvernement marocain dont l'approche avec la loi 02-03 était essentiellement sécuritaire, n'avait pas envisagé que le Maroc devenait un pays d'installation en plus d'un pays de départ et d'aller-retour. Cette approche, consistant à criminaliser les migrations non autorisées et à contrôler plus sévèrement les populations originaires des pays d'Afrique subsaharienne et les Marocains dont on soupçonnait leur projet de passer clandestinement les frontières avec l'Espagne, allait créer un ensemble de troubles et de conflits (Bensaâd, 2009), comme la montée du racisme et de la xénophobie. Il a fallu une évolution des mentalités, sous l'impulsion notamment de luttes menées par les migrants eux-mêmes, soutenus par la société civile, pour que les choses changent. De la confluence migratoire, participant à en faire un carrefour euroafricain, à la convergence des luttes pour les droits des migrants, le Maroc a su créer un petit espace où s'expriment des acteurs locaux et mondiaux qui influencent sa gouvernance migratoire, de plus en plus africaine et diplomatique.

Cette nouvelle approche étatique du Maroc se joue aussi loin des plateaux de télévision, sur le terrain, dans les quartiers populaires et aux frontières de l'Espagne, là où Marocains et migrants venus du continent africain se côtoient, se rencontrent, se solidarisent autour de certaines causes, s'évitent ou entrent en conflit. C'est principalement dans les quartiers populaires, et souvent périphériques, à Rabat, à Casablanca ou à Tanger, qu'ont lieu ces rencontres. Déjà dans les années 1980<sup>2</sup>, les migrants ruraux marocains s'y installaient. Ces trois villes deviennent aussi des lieux d'atterrissage pour certains migrants marocains vivant à l'étranger, qui préfèrent souvent revenir en vacances ou se réinstaller dans une ville proche de celles qu'ils ont connues dans leur pays d'accueil plutôt que dans leur douar d'origine.

Aujourd'hui, ces mêmes villes sont celles où s'installent principalement les transmigrants originaires des pays d'Afrique, ceux qui veulent passer en Europe comme ceux qui désirent s'établir plus durablement. La densité relationnelle implique une densité démographique. Le Maroc est ainsi devenu, à l'instar des autres pays

<sup>2</sup> C'est dans les années 1980 que se transforme la migration marocaine : ces grandes villes deviennent des espaces rebonds pour les migrants de l'intérieur ou pour leurs enfants qui y ont grandi, qui n'y trouvent plus leur place et qui se mettent à élaborer des projets d'émigration internationale.

d'Afrique méditerranéenne, un pays d'installation. Cependant, il a fallu attendre près de vingt ans avant que les autorités au pouvoir en prennent véritablement conscience et établissent une politique migratoire conséquente. Précédemment, considérant le pays comme un territoire de transit, les autorités de Rabat, certes sous pression européenne, avaient pour seul objectif de contrôler les frontières et d'empêcher les migrants de quitter le sol marocain sans autorisation. En 2003, après les attentats de Casablanca, les députés ont voté dans l'urgence une loi antiterroriste très répressive et la loi 02-03 relative « à l'entrée et au séjour des étrangers au Royaume du Maroc, à l'émigration et à l'immigration irrégulières ». L'influence de l'UE y était pour beaucoup. L'instauration du système Schengen, qui a eu un effet considérable sur les routes et les formes migratoires en Afrique, n'est pas non plus étrangère à cette complexification du champ migratoire marocain. Le Maroc a été le premier pays de la région à prendre la décision de changer sa politique migratoire. En 2013, dix ans après la loi sécuritaire « antitransit », et notamment grâce à l'activité des associations de migrants, les autorités ont compris que le Maroc était devenu une terre d'accueil et de passage, et qu'elles devaient établir une stratégie d'action publique et une politique d'immigration radicalement nouvelle. On a alors lancé une vaste campagne de régularisation, et on s'est engagé à reconnaître le statut de réfugié, à élaborer une politique d'intégration et à y associer la société civile. Celle-ci, très critique, n'a jamais hésité à faire état des conditions de vie désastreuses des migrants subsahariens, des violences racistes et des discriminations dont ils étaient victimes. Au Maroc, comme ailleurs dans le monde, on a besoin des militants, des journalistes et des ONG pour alerter l'opinion publique et les gouvernants sur l'impasse que constitue l'approche sécuritaire et la nécessité de respecter les droits et la dignité des migrants.

## Une économie de la circulation et de la débrouille

Ces nouveaux venus du continent africain qui cherchent à traverser les frontières européennes participent à ce que nous nommons une « économie de la débrouille et de la circulation », qu'ils partagent aussi avec de nombreux Marocains dans une sorte d'organisation « entre pauvres ». Par exemple, en louant ou en sous-louant un logement à des Marocains, ils permettent parfois à ceux-ci d'accéder à la propriété ou d'agrandir leur maisonnette, puisque le financement se fait par prêt communautaire qui peut être remboursé grâce à la location. Même si beaucoup de transmigrants subsahariens finissent par quitter le Maroc, d'autres les remplacent, dans une sorte de noria. Cette clientèle ne tarit donc jamais. Parfois certains transmigrants qui quittent la région financent ceux qui restent, donnant une réelle consistance à la transmigration. Beaucoup de Marocains de ces quartiers populaires survivent eux aussi grâce aux mandats-poste envoyés par les proches ayant migré à l'étranger. Cet argent leur permet de se construire une petite maison ou d'ajouter un étage à leur maison, transformant

ainsi le paysage urbain. Comme cette population a difficilement accès aux emprunts bancaires, 80 % des logements construits le sont par le recours à l'autofinancement. Généralement, ces nouveaux propriétaires financent leur investissement et leurs travaux au fur et à mesure, grâce à la location d'une partie du logement. La plupart des locataires sont de nouveaux migrants de l'intérieur venus grossir les rangs des travailleurs précaires en laissant derrière eux leur famille, à qui ils envoient la plus grande partie de leur modeste salaire. Avec le temps, certains d'entre eux décident de s'installer à long terme et changent de mode d'habitation, devenant parfois eux-mêmes propriétaires, alors que d'autres élaborent des projets d'émigration internationale.

Tous les habitants de ces quartiers, qu'ils soient marocains ou étrangers, ont les mêmes stratégies et les mêmes pratiques de solidarité. Les transmigrants subsahariens se sont ainsi complètement intégrés au tissu urbain de ces villes, le transformant par leur présence. Ils participent à l'économie locale, qui échappe, partiellement ou entièrement, au contrôle de l'État marocain. Il ne s'agit pas vraiment d'une économie « souterraine » ni « illicite » ou « amoral », et encore moins d'une économie « informelle ». C'est une économie « de la circulation et de la débrouille » très formalisée socialement, car elle demande aux acteurs d'avoir confiance les uns en les autres. Les migrants subsahariens ne signent pas de bail et ne paient pas de caution au propriétaire du logement qu'ils louent. Ils ne donnent pas de préavis lorsqu'ils quittent leur logement et ne font pas d'état des lieux. Les propriétaires ne paient pas d'impôts sur ces revenus et ne demandent pas d'autorisation administrative pour ajouter un étage à leur maisonnette. Tout se fait dans une confiance mutuelle, ce qui ne va pas sans conflits ni sans exploitation ou rapports de force. De la même manière que ceux qui ont traversé le Sahara ont bien été obligés de faire confiance à leurs passeurs, les migrants doivent faire confiance à leur bailleur. En retour, les bailleurs, qui souvent vivent avec les migrants, doivent leur faire confiance alors que les retards de paiement sont courants. Tous ces acteurs négocient sans cesse, ils sont toujours dans une relation de personne à personne. On est bien loin de la dépersonnalisation du virement bancaire à une agence de location.

L'économie de la circulation et de la débrouille – qui est proche de l'économie de bazar théorisée par Geertz (1979) – ne peut se développer que dans un espace social qui fonctionnait déjà de cette manière. Cette configuration économique, caractérisée par la forme interpersonnelle des échanges (le « *face to face* ») et par l'importance de la parole donnée, concerne en premier lieu les Marocains qui ont immigré dans ces grandes villes. C'est une économie de petits boulots et de petits commerces qui mobilise très peu de moyens matériels et financiers. On pourrait aussi la nommer « économie de subsistance », mais nous préférons utiliser le terme de « débrouille », qui suggère une certaine créativité des individus qui la pratiquent. Elle se fait au grand jour, contrairement à l'économie souterraine, qui nécessite un minimum de discrétion – et parfois d'invisibilité, dans le cas de la commercialisation de produits illicites. Cette économie fait dispositif dans l'environnement urbain. Elle peut parfois prétendre à organiser des créneaux économiques particuliers, voire des pans entiers de l'économie commerciale dans son interface locale-globale, ou du moins transfrontalière (Tarrus, 2002). Ici, le contexte est celui de la « clandestinité » et de la survie : les transmigrants subsahariens sont entrés au Maroc ou y ont prolongé leur séjour sans l'autorisation de l'État. On

reconnaît cependant des similitudes entre les Marocains vivant dans ces quartiers et les transmigrants quant à certains aspects de leur mode de vie et à leurs rapports aux normes édictées par les pouvoirs centraux, dont ils se méfient. Évidemment, cette situation n'est pas exempte de conflits, mais comme ces deux populations y trouvent une complémentarité économique, en plus d'une proximité sociale, ces espaces contiennent d'accueillir et d'intégrer de nouveaux arrivants. Un tel environnement facilite l'initiative économique, d'autant que la politique marocaine tente de faire du pays un carrefour commercial. Cette économie permet à un grand nombre de vivre, et même parfois de prospérer, en leur offrant une solution de rechange aux voies classiques de l'intégration économique, au Maroc comme ailleurs en Afrique et même en Europe (Missaoui *et al.*, 2013).

## Les transmigrants subsahariens, un miroir ou une vitrine pour les Marocains ?

La migration subsaharienne rappelle aux Marocains qu'ils sont eux-mêmes africains, et souvent même migrants, et cela ne leur plaît pas toujours. C'est aussi l'une des raisons pourquoi on a de la difficulté à nommer ces migrants subsahariens, grande catégorie composée de populations très hétéroclites ayant deux principaux points en commun : avoir migré depuis l'Afrique subsaharienne et être « étrangers » au Maroc. La désignation de cet autre, de cet étranger que l'on appréhende toujours collectivement, est en réalité surtout fondée sur un regard artificiellement construit. Tout groupe social, tout collectif, toute société éprouve la nécessité de définir un *autre* en regard duquel ils affirment leur propre existence (Simmel, 1999<sup>3</sup>). L'essentialisation est autant une forme de stigmatisation légitimant des dispositifs de contrôle et de domination qu'une activité sociale participant à la consolidation d'un groupe autour d'une identification négative : « je suis moi parce que je ne suis pas lui », « je suis un homme parce que je ne suis pas une femme », etc. Cela nécessite que « les autres », ou « les étrangers », ne nous soient pas inconnus, comme l'expliquait le sociologue allemand Georg Simmel au tournant du XX<sup>e</sup> siècle. Si l'autre, ou l'étranger, nous est complètement inconnu, nous ne pouvons pas nous reconnaître en lui et, dans une certaine mesure, mieux nous connaître nous-mêmes. Or, cette reconnaissance de nous en l'autre nous est nécessaire pour définir son statut, puisque sans elle nous ne verrions en lui que monstruosité, incohérence ou absurdité – bref, un manque de *sens* rendant impossible la création de relations sociales, fussent-elles de domination. Selon Simmel, la figure de l'étranger n'est pas seulement le symbole de la marginalité, de la pauvreté ou de l'exclusion. Elle peut être aussi celle de la *médiation moderne*, une synthèse entre la vie errante et l'attachement à un endroit ; autrement dit, une forme de médiation d'un groupe avec lui-même. Cette relation, nous dit Simmel, est un

<sup>3</sup> Voir plus particulièrement la section « Excursus sur l'étranger », p. 663-668.

archétype de la construction de l'identité d'un groupe social, résultant d'une tension entre distance et proximité. L'étranger est souvent un élément du groupe. Il ressemble à ses membres, il a des points en commun avec eux, mais il est désigné comme tel en raison de l'exacerbation de ses différences par le groupe, laquelle se justifie par la tension entre les désirs d'altérité, indispensables à la construction du groupe, et la peur de l'autre, la peur de se dissoudre, de perdre son identité. Pour se faire accepter dans les quartiers où ils vivent, les transmigrants subsahariens doivent rendre proche le lointain. Ils négocient constamment leur présence par des transactions identitaires ; les relations sociales qui en découlent traduisent de nouvelles formes de cosmopolitisme au Maroc. Pourtant, dans le même temps, les rejets et le racisme continuent de faire des victimes et d'imposer des rapports de domination. Les transmigrants doivent alors faire encore plus d'efforts afin de montrer aux Marocains qu'ils ont un mode de vie relativement proche du leur, ou du moins un projet de vie qui ressemble au leur, afin de se débarrasser des préjugés qui leur collent à la peau et d'organiser leur cohabitation autour de points communs.

Nos recherches dans les quartiers populaires montrent que les Marocains et les transmigrants subsahariens partagent ce que nous appelons une « mémoire de l'exil » (Alioua, 2017) et que, de ce fait, ils appartiennent aussi à une sorte de « communauté de destin » – qui est, certes, pour l'instant, plutôt une communauté de circonstance ou une communauté d'itinérance (Escoffier, 2006). L'exil est devenu une expérience contemporaine qui n'existe pas seule ni « hors lieux » : il s'inscrit dans le temps et dans l'espace, et il est connecté à d'autres exils et à d'autres lieux. L'exil des autres parle à nos sociétés, non seulement parce qu'il résonne avec les nôtres, mais surtout parce qu'il appelle des prises en charge sécuritaires, humanitaires, politiques, médiatiques et artistiques ambivalentes, mais qui l'inscrivent dans une topique commune. L'exil est à la fois une condition et une conscience. L'expérience de l'exil que font les transmigrants subsahariens résonne avec les discriminations, les humiliations et la précarité que disent vivre les habitants des quartiers populaires étudiés. Nous y avons trouvé des personnes ayant la volonté de partager leur mémoire de l'exil avec ces différentes populations pour mieux construire l'avenir ensemble. L'avenir ne pourra être que commun : cela, les Marocains qui vivent à proximité des transmigrants subsahariens l'ont bien compris et accepté. Le discours du chef de l'État sur la nouvelle politique migratoire de même que le retour du Maroc au sein de l'Union africaine contribuent également à diffuser l'idée d'un avenir commun. On ne doit donc pas séparer radicalement les logiques « nomades » et « sédentaires ». Leur complémentarité est reconnue par de nombreux chercheurs. L'étranger, celui qui vient d'ailleurs, mais qui, pourtant, vit parmi nous, est indispensable à la société moderne. L'étranger doit impérativement réussir la jonction des différences : l'expérience migratoire est aussi l'épreuve de la participation à deux univers culturels distincts mis en contact du fait de la migration. Le principe fondamental à retenir, c'est que nous devons concentrer nos analyses sur l'expérience de la migration elle-même plus que sur les « cultures » supposées des sociétés dites de départ et d'arrivée. Ainsi, s'il y a des mémoires différentes, elles sont complémentaires et varient selon les situations, passant du « nous » le plus restreint au « nous » le plus englobant. Les Marocains que nous avons interrogés ont intégré, du moins dans leurs propos, une nouvelle mémoire de l'exil dans laquelle les nouveaux

arrivés et eux ont un destin commun. Les transmigrants subsahariens offrent un miroir aux Marocains des quartiers défavorisés, qui revendiquent alors une meilleure intégration pour eux-mêmes, en rappelant que le Maroc doit être un État de droit et donc que les droits de tous, étrangers comme Marocains, doivent être respectés. Sans toujours s'en rendre compte, les transmigrants subsahariens participent à mettre en exergue les failles de la société marocaine et, du même geste, ils permettent aux membres de cette société de se valoriser. Car, comme nous l'ont expliqué des gens que nous avons interrogés dans le cadre d'une recherche sur la perception de la nouvelle politique migratoire, les problèmes qu'ils « apportent » sont en réalité les problèmes de la société marocaine. Parallèlement, depuis les médias jusqu'aux discussions entre amis, les Marocains s'attribuent rapidement les mérites de cette nouvelle politique migratoire, faisant des louanges sur cette dernière comme étant celles sur « l'hospitalité légendaire » des Marocains. Il y a là une sorte de réappropriation alors que la réalité est bien plus nuancée : les discriminations et les violences racistes sont des faits bien documentés (GADEM, 2009, 2015, 2018) même si l'hospitalité est répandue. Tout dépend où l'on place l'observation.

## L'ambivalence de la nouvelle politique migratoire marocaine

La nouvelle politique migratoire marocaine recouvre effectivement une forte ambivalence, entre rejet et hospitalité, entre arabité et africanité, entre racisme et cosmopolitisme. Mais il semble que cela soit un trait des processus de modernisation des sociétés. La superficialité et la discontinuité des liens, que précipitent la modernisation et l'urbanisation rapides de la société marocaine, ne témoignent pas d'une absence de liens, mais de formes de relations différentes. Les migrants subsahariens, à leur insu, ont complexifié l'épreuve de la modernité qui est le lot quotidien de chaque Marocain. Faire confiance à des gens qu'on ne connaît pas constitue l'une de ces épreuves. Surmonter ces dernières et assumer tant bien que mal ses décisions participent au processus d'individuation, car accorder sa confiance est d'abord un choix, qu'on actualise ensuite dans des interactions plus ou moins cadrées. Certes, la confiance s'apprend dès le plus jeune âge, mais les Marocains, surtout en contexte urbain, doivent en permanence s'adapter à de nouvelles situations. Ils doivent quotidiennement choisir (réciproquement) de s'engager dans des relations de coopération avec des gens qu'ils ne connaissent pas. Cela implique forcément un ensemble de tactiques, d'ajustements et de négociations, et donc une réflexion sur ces interactions, pouvant même faire varier leur cadre. C'est-à-dire qu'il y a dans les relations entre les Marocains et les transmigrants subsahariens une forme d'objectivation dans l'action rendant chaque partie prenante plus « experte » et leur permettant de s'engager les uns envers les autres tout en étant en mesure de se désengager afin de poursuivre leur projet personnel sans conflits. C'est pour cela que la confiance devient un élément central,

mais ambigu et ambivalent, comme c'est souvent le cas au quotidien dans les rapports interindividuels entre Marocains et transmigrants subsahariens.

Nous savons, en sociologie, que la vie sociale moderne est le produit à la fois d'un désir d'émancipation individuelle et d'un délitement des liens communautaires traditionnels, entraînant dépersonnalisation, subjectivation, et intellectualisation des relations sociales. Il ne s'agit pas d'un vide social, d'anonymat généralisé ou d'isolement, mais d'une forme de vie sociale impersonnelle et minimale, celle des « petites attentions coopératives » (Joseph, 1998). Parce qu'ils ne peuvent nouer des relations intimes – fondées sur une corrélation entre connaissance d'autrui et confiance – avec tous, qu'ils ont un besoin irrépressible d'émancipation individuelle et qu'ils doivent impérieusement maintenir la cohésion sociale, les individus tissent différents types de liens, certains impersonnels et occasionnels, avec ceux qu'ils rencontrent et côtoient.

Les transmigrants subsahariens ne se sont pas installés n'importe où : ils ont cherché des lieux où ils seraient tolérés par les populations locales et où ils pourraient coopérer avec celles-ci. Beaucoup de Marocains des quartiers populaires de la commune de Youssoufia sont impressionnés par le parcours de ces nouveaux venus, par la facilité avec laquelle ils s'adaptent à leur mode de vie, identifient les frontières sociales et évitent le contrôle social, qui peut mener à l'enfermement ou à l'expulsion lorsqu'ils sont « sans papiers ». Les Marocains reconnaissent les stratégies de survie des « clandestins », car ils ont eux aussi eu à se battre pour gagner leur place dans la ville. Dans les groupes de discussion que nous avons animés, plusieurs exemples ont été donnés des manières dont ces nouveaux arrivés apportent un certain dynamisme aux quartiers. On a évoqué le militantisme pour les droits des migrants, qui peut servir aussi les objectifs des populations défavorisées ; les cours de soutien en français et en anglais dans des quartiers où le taux d'analphabétisme est le plus fort de la ville<sup>4</sup> ; et les activités économiques innovantes, comme les cordonniers à bas prix ou les vendeurs de produits de santé.

Certains Marocains apprennent de nouvelles choses auprès de ces migrants et s'ouvrent ainsi un peu plus sur le monde. Par exemple, l'assassinat sordide d'un gardien de centre commercial, à Fès, par trois Camerounais (El Ouilani, 2017), aurait pu entraîner un déchaînement de violence à l'encontre des migrants subsahariens, comme cela se passe parfois ailleurs dans le monde. Or, il n'y a eu que quelques dizaines de personnes qui ont manifesté à Fès en accusant les migrants subsahariens d'être responsables de la hausse de la délinquance. D'autres, plus nombreux, ont déversé verbalement (et parfois anonymement) leur haine raciste sur les médias sociaux (El Baroudi, 2017), mais la situation s'est rapidement calmée, car une partie des Marocains sait que la majorité écrasante des migrants subsahariens est respectueuse des coutumes et des lois du Maroc, comme l'a déclaré un participant du groupe de discussion. La confiance repose sur la fiabilité, qui elle-même repose sur un ensemble de valeurs et d'imaginaires rationnels et irrationnels. La fiabilité est rapidement mise à l'épreuve, ce qui oblige les deux partis à se positionner l'un par rapport à l'autre.

<sup>4</sup> Le taux d'analphabétisme est de 67,7 % chez les femmes et de 46,5 % chez les hommes. Voir [http://www.hcp.ma/region-rabat/Indicateurs-demographiques-socio-economiques-et-d-habitat-de-la-population-de-la-region-de-Rabat-selon-le-RGPH-2014\\_a50.html](http://www.hcp.ma/region-rabat/Indicateurs-demographiques-socio-economiques-et-d-habitat-de-la-population-de-la-region-de-Rabat-selon-le-RGPH-2014_a50.html).

Le fait qu'il y a une augmentation du nombre de couples mixtes et que les migrants subsahariens déclarent avoir des amis intimes marocains (Ferrié *et al.*, 2016) nous renseigne sur l'attitude générale des Marocains. Une précédente étude montrait qu'une fréquentation même moyenne des Marocains aboutit à des liens d'amitié rapprochés (on aura remarqué que la fréquence des migrants ayant des amis intimes marocains est supérieure au nombre des transmigrants fréquentant fréquemment les Marocains). Cela signifie bien que la distance n'est pas gravée dans les esprits, mais relève plutôt des circonstances et des situations, lesquelles sont changeantes. Un Marocain peut devenir l'ami intime d'un migrant subsaharien. Une tendance semblable se retrouve à propos de la possibilité d'un mariage unissant Marocains et migrants subsahariens : 44,36 % des répondants de notre échantillon approuvent ce type de mariage (Ferrié *et al.*, 2016 : 99).

Dans tous les cas, nous croyons que ce qu'il faut retenir, c'est que les individus les plus concernés par la venue et l'installation au Maroc de populations originaires des pays d'Afrique subsaharienne ont bien compris que la nouvelle politique migratoire a pour but de rétablir dans leurs droits ces populations qu'ils savaient se trouver parmi eux. Il y a donc des relais, au sein de la société marocaine, qui participent indirectement à cette nouvelle politique migratoire ; et s'il y a des relais, c'est que la question migratoire est entièrement intégrée dans le fonctionnement de la société, qui en est une de confluences. Le Maroc est une sorte de carrefour migratoire d'où des millions de personnes sont parties et continuent de partir, et où des millions d'autres arrivent, s'installent, passent et reviennent.

# La migration des enfants non accompagnés à travers la frontière méditerranéenne

Luna Vives

Le 30 mars 2020, un peu plus de deux semaines après que le gouvernement espagnol eut déclaré l'état d'urgence en raison de la pandémie de Covid-19, on a rescapé Mace, une fillette de 8 ans originaire de Côte d'Ivoire, d'un bateau pneumatique dans l'Atlantique, et on l'a emmenée aux îles Canaries. Mace était seule. Sa mère était décédée ; elle pensait que son père vivait quelque part dans l'Union européenne, probablement en France.

Mace fait partie des nombreux mineurs qui effectuent seuls le voyage migratoire et qui se sont imposés comme nouveaux acteurs dans le régime migratoire européen. Ces enfants se trouvent piégés dans la « guerre » de l'Europe contre les migrants spontanés et sont victimes d'une discrimination systémique.

Depuis 2015, plus de 414 789 enfants ont traversé la Méditerranée en bateau, dont au moins 75 268 étaient non accompagnés (Vives et Williams, 2021). D'un point de vue juridique, les enfants migrants non accompagnés sont définis comme des personnes de moins de 18 ans qui se trouvent en dehors de leur pays d'origine et qui ont été séparées de leurs parents ou de tout autre adulte qui, en vertu de la loi ou de la coutume, en ont la charge (Comité des droits de l'enfant, 2005). La situation de ces enfants varie considérablement. Certains enfants sont seuls, tandis que d'autres voyagent avec d'autres enfants ou adultes. Certains sont demandeurs d'asile ou réfugiés, d'autres aspirent à travailler dans le pays de destination et à soutenir financièrement leur famille. Certains voyagent de leur propre chef, d'autres sont victimes de la traite des êtres humains. Certains commencent leur voyage migratoire sans leurs parents, d'autres en sont séparés en cours de route. Ces enfants migrants non accompagnés peuvent être des nourrissons, des tout-petits, de jeunes enfants ou des adolescents proches de l'âge adulte. Ils voyagent par voie terrestre ou maritime et, moins fréquemment, par avion, suivant souvent les mêmes itinéraires que les migrants adultes sans papiers. Ils parcourent des centaines, voire des milliers de kilomètres en passant souvent des mois ou des années sans atteindre la frontière ; dans certains cas, ne l'atteignant jamais.

Les mesures de renforcement des frontières méditerranéennes ont eu un effet certain sur la migration des enfants par voie maritime depuis 2005, une année

charnière dans la transformation de la géographie politique extérieure de l'Union européenne. En effet, l'agence européenne de gardes-frontières et de gardes-côtes (communément appelée Frontex) est devenue opérationnelle et l'Union européenne (UE) a adopté l'approche globale des migrations et de la mobilité (GAMM, en anglais). Ces deux événements ont eu des conséquences profondes et durables dans la région. Nous soutenons que les États membres de l'UE ont cherché à fuir leurs obligations légales envers ces mineurs.

L'accroissement du nombre d'enfants migrants non accompagnés au sein de la migration spontanée a entraîné un écart grandissant entre un cadre normatif solide visant la protection des mineurs et les pratiques quotidiennes à la frontière. En nous concentrant sur les cas de la Grèce, de l'Italie et de l'Espagne, nous soutenons que cet écart est le résultat principalement de deux stratégies adoptées par les États membres de l'UE. La première est l'invisibilisation des enfants migrants, à la fois par leur « mort administrative » (leur disparition des sources de données officielles) (Vives et Williams, 2021) et par des méthodes de détermination de l'âge peu fiables et invasives. De cette manière, les gouvernements peuvent traiter certains enfants comme des adultes, c'est-à-dire les mettre en détention et les expulser légalement.

La deuxième stratégie consiste en la création d'une architecture frontalière hostile dans laquelle on traite tous les migrants spontanés, indépendamment de leur situation et de leurs droits, comme une menace à garder hors du territoire de l'UE. Trois manières de renforcer des frontières nuisent particulièrement aux enfants, même si elles ne sont pas conçues spécifiquement pour eux : la militarisation de la frontière et la réduction des capacités en recherche et en sauvetage, puis la détention et l'expulsion des enfants. Pour appliquer ces stratégies, on a changé, dans le discours public, la définition des mineurs : ils sont devenus « enfants imposteurs » (Silverman, 2016) et « criminels en attente ». En d'autres termes, on les déshumanise et les criminalise. L'attention qu'on porte dans le discours public et médiatique aux enfants migrants non accompagnés est paradoxale compte tenu du manque de données administratives sur ce phénomène. L'UE et ses États membres doivent se conformer aux lois et aux réglementations existantes, et on doit mettre en place des mécanismes de suivi ainsi que des sanctions supplémentaires pour s'assurer qu'ils respectent leurs obligations.

## Les États membres de l'UE et la fuite des obligations légales

Les enfants migrants non accompagnés sont exposés à un risque accru de violence et d'exploitation. Par conséquent, ils bénéficient d'une protection spéciale qui fait d'eux un groupe distinct dans la migration internationale sous le couvert d'un large éventail d'instruments régionaux et nationaux. Néanmoins, à mesure que le nombre de mineurs dans les flux de migration clandestine augmente, et dans le contexte d'une campagne mondiale contre ceux qu'on désigne comme les migrants indésirables du

Sud, les pays d'accueil sont de plus en plus réticents à respecter leurs obligations envers ces enfants.

Dans le cadre normatif actuel, la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant (CNUDE) leur offre la protection la plus complète (y compris à ceux des migrants) à l'échelle internationale (CNUDE, 1989, art. 1 et 22). La CNUDE est le traité des droits de la personne le plus largement ratifié de l'histoire. Tous les États membres de l'UE l'ont signé ; ils sont donc liés par le droit international. D'autres traités, tels que la Convention de Genève de 1951 relative au statut des réfugiés, le Protocole de 1967 et la Convention de Genève de 1949 relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, sont aussi pertinents pour protéger les enfants migrants. Dans le contexte de l'UE, la Charte des droits fondamentaux et le plan d'action sur les mineurs non accompagnés définissent les obligations des États membres envers eux. De plus, la protection des enfants fait partie du droit international coutumier, ou de la « pratique générale acceptée comme droit » (CICR, s.d.). Ces normes sont transposées dans la législation nationale décrivant les obligations juridiques des États envers les enfants migrants.

Ce cadre normatif repose essentiellement sur le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant (ISE), qui stipule que les États doivent

*[veiller] à ce que le fonctionnement des institutions, services et établissements qui ont la charge des enfants et assurent leur protection soit conforme aux normes fixées par les autorités compétentes, particulièrement dans le domaine de la sécurité et de la santé et en ce qui concerne le nombre et la compétence de leur personnel ainsi que l'existence d'un contrôle approprié. (CNUDE, 1989)*

Les États sont obligés de mettre en œuvre le principe ISE dans leur législation, leurs politiques et leurs prestations de services ; ils doivent ainsi traiter tous les enfants de manière égale, indépendamment de leur origine nationale et de leur statut d'immigration<sup>1</sup>. Cela implique, par exemple, que les agents frontaliers soient formés à utiliser des approches adaptées aux besoins spécifiques des mineurs, que les procédures de demandes d'asile s'ajustent à leurs besoins et que leur détention devienne une solution de dernier recours dans des installations pensées pour eux.

Des organisations internationales et l'ONU ont répondu aux attaques contre ce cadre réglementaire en redoublant d'efforts pour protéger les mineurs. En 2005, l'ONU a rappelé aux États signataires leurs obligations juridiques et, en 2017, elle a formulé des recommandations précises pour des « solutions durables et fondées sur les droits » des enfants relativement à leur détention, à leur expulsion et à la préservation de l'unité familiale (Comité des droits de l'enfant, 2005 ; Comité pour les droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille et Comité des droits de l'enfant, 2017). Finalement, en 2018, 152 États (pour la plupart des États membres de l'UE) ont signé le Pacte mondial sur la migration et le Pacte mondial pour les réfugiés

<sup>1</sup> Notons que la pierre angulaire de ce principe est le regroupement familial. Le regroupement familial est l'objectif à atteindre tant que les parents ou autres membres de la famille responsables du bien-être des mineurs sont vivants, disposés à et capables de s'occuper des enfants. Nous n'abordons ici que les conditions dans lesquelles les interactions entre les institutions étatiques et les enfants migrants devraient se produire.

qui contiennent tous deux des dispositions qui respectent à la fois la CNUDE et le principe ISE, sans être contraignantes.

Malgré ces efforts, un contexte international hostile à la migration spontanée s'avère être un terrain fertile pour la violation des droits des enfants migrants, selon Jacqueline Bhabha qui fait remarquer que « [l]a contradiction entre les obligations constitutionnelles internationales de protéger les enfants vulnérables [...] et les pressions internes visant à exclure toutes les populations sans papiers de l'accès aux services de l'État se manifeste de différentes manières à travers le continent européen » (2014 : 42 ; traduction de l'auteure). Dans les pays du sud de l'UE, et indépendamment de ce que dit la loi, les enfants migrants non accompagnés sont souvent traités comme des adultes : on les refuse à la frontière comme les adultes ; on les détient, les expulse et les contraint à subir des procédures qui ne respectent pas leurs droits.

## Les enfants invisibilisés dans les statistiques officielles

Pour comprendre un phénomène, il faut en connaître les chiffres, les proportions, leur répartition et voir comment il évolue dans le temps. Le fait de ne pas savoir combien d'enfants non accompagnés traversent la Méditerranée chaque année représente alors un défi important (Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, 2020). Sans données fiables, nous devons travailler avec des sources qui fournissent des estimations très variables.

La disponibilité limitée des données statistiques est un problème courant dans l'étude de la migration irrégulière : les migrants, y compris certains mineurs, peuvent vouloir rester invisibles aux yeux de l'État. Cependant, des lacunes dans les données apparaissent même lorsque nous nous concentrons sur les mineurs migrants détectés par les États membres. Par exemple, on trouve peu d'informations sur les enfants migrants non accompagnés repérés par les agences publiques lors du franchissement de la frontière méditerranéenne. Cette situation résulte de la difficulté à déterminer l'âge d'une personne, de pratiques administratives divergentes, de la gouvernance des données migratoires dans l'UE ainsi que de la politisation et de la criminalisation de la migration en provenance du Sud global.

### La « mort administrative » des enfants

Les premiers défis, lorsqu'on veut connaître le nombre d'enfants qui empruntent les routes migratoires méditerranéennes, sont l'incomplétude des données à leur sujet et la difficulté d'accès à celles-ci (FRA, 2020 ; Vives et Williams, 2021). D'une part, les agences nationales utilisent des stratégies de collecte différentes et qui évoluent dans le temps, rendant les analyses à long terme difficiles, ou même impossibles. D'autre part,

**Tableau 7.1. Nombre total d'arrivées de mineurs, nombre d'enfants migrants non accompagnés et pourcentage des enfants migrants non accompagnés parmi tous les enfants arrivés en Grèce, en Italie et en Espagne entre janvier 2015 et juillet 2019 (n = 414 789)**

Année	Grèce		Italie		Espagne	
	Tous les mineurs	Non accompagnés	Tous les mineurs	Non accompagnés	Tous les mineurs	Non accompagnés
2015	238 994	s. o.	16 596	12 479	473	414
2016	64 177	s. o.	32 970	30 166	695	588
2017	11 034	1 458	17 884	16 306	2 471	2 345
2018	11 885	1 922	4 278	3 536	7 851	7 026
2019*	4 665	700	687	519	13 178	s. o.
<b>Total</b>	<b>330 755</b>	<b>4 080</b>	<b>72 415</b>	<b>63 006</b>	<b>24 668</b>	<b>10 373</b>
<b>Moyenne des mineurs non accompagnés</b>		<b>14,8 %</b>		<b>87 %</b>		<b>90,3 %</b>

\* Comprend uniquement les chiffres de janvier à juillet.

Source : Vives et Williams (2021).

les normes de gouvernance des données migratoires de l'UE n'obligent pas les États membres à transmettre celles-ci à la division des statistiques de l'UE. Ainsi, même si plusieurs agences étatiques et européennes collectent des informations statistiques sur les migrants qui sont appréhendés dans les opérations de recherche et de sauvetage en mer, elles ne les utilisent pas à des fins comparatives. Les seules données statistiques fiables et complètes sur la migration des enfants qui traversent la frontière méditerranéenne concernent les mineurs qui demandent l'asile, car les États membres ont « l'obligation de rapporter systématiquement des données désagrégées à Eurostat » (Schumacher *et al.*, 2019 : 3 ; traduction de l'auteure).

Pendant, les enfants demandeurs d'asile constituent seulement une petite fraction du groupe des mineurs non accompagnés, en particulier le long des routes de la Méditerranée occidentale et centrale, où les Africains sont en forte majorité. Plusieurs appels à une amélioration de la collecte de données ont produit des résultats partiels. En janvier 2018, avec l'élargissement du budget et du mandat de Frontex, l'agence a commencé à ventiler par âge et par sexe les statistiques recueillies. Bien que cet effort de centralisation des données soit utile, il y a des écarts entre les données fournies par les États et par Frontex, l'agence déclarant nettement moins d'arrivées d'enfants. Par ailleurs, ces données n'incluent pas d'information sur l'accompagnement. Ces deux limites sont inquiétantes, d'autant plus que l'agence devient une plaque tournante des données sur la migration. Quant aux mineurs migrants qui ne quittent jamais l'Afrique (ou tout autre lieu d'origine en dehors du territoire de l'UE), on ne collecte pas d'informations à leur sujet.

En somme, nous ne savons pas combien de mineurs migrent par la Méditerranée sans être accompagnés d'un adulte. Tentant d'estimer le nombre de ceux arrivés par la mer en Europe du Sud entre 2015 et 2019, Vives et Williams (2021) ont combiné plusieurs sources de données administratives : statistiques provenant de différentes forces de sécurité étatiques et d'agences de recherche et de sauvetage ; rapports publiés par des gouvernements et des organismes européens (incluant Frontex), et des organisations internationales telles que l'UNICEF ; renseignements fournis par les organismes de protection de la jeunesse ou obtenus à partir de 17 demandes d'accès à l'information soumises au gouvernement espagnol et à Frontex. Ces informations ne montrent pas ceux qui ont emprunté d'autres itinéraires, qui ont réussi à franchir la frontière sans être détectés, qui sont morts, qui ont disparu en cours de route, ou qui se sont enregistrés comme adultes à l'arrivée.

Malgré ces limites, les chercheurs donnent un aperçu des dimensions, de la répartition et du dynamisme de ce type de migration en Méditerranée. Leurs principales conclusions sont résumées dans le tableau 7.1. Pour la période allant de janvier 2015 à juillet 2019, on y voit que les mineurs (accompagnés ou non) représentaient en moyenne au moins 23,9 % de l'ensemble des migrants (Frontex indique plutôt 19 %) (Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, 2019a ; Vives et Williams, 2021). Cette moyenne cache d'énormes variations à la fois selon les années et en termes de taux d'accompagnement par pays. Par exemple, la Grèce affichait le taux d'accompagnement le plus élevé (85,2 %), alors que l'Italie et l'Espagne recevaient une part importante de mineurs non accompagnés (81,6 % et 89,1 %, respectivement) (Vives et Williams, 2021). Ces écarts sont le résultat de dynamiques migratoires différentes.

Les enfants arrivant en Grèce venaient pour la plupart de pays déchirés par la guerre et faisaient partie d'unités familiales. En revanche, ceux qui arrivaient en Espagne étaient majoritairement des enfants plus âgés (principalement de la région du Maghreb) ayant un projet migratoire indépendant. Les enfants arrivant en Italie présentaient une combinaison des deux profils précédents.

Vives et Williams (2021) soutiennent que l'absence de bases de données officielles cache ces mineurs à la vue du public et fragilise encore plus leur situation sociopolitique dans l'UE. Dans tous les cas, l'absence de données fiables à leur sujet, ainsi que la politisation et la criminalisation de leur migration permettent aux gouvernements de mettre en œuvre des mesures de renforcement des frontières qui violent directement leurs engagements internationaux.

## Des procédures de détermination de l'âge peu fiables et invasives

Le deuxième défi concernant la détermination du nombre d'enfants qui migrent par la Méditerranée est lié à l'évaluation de leur âge. Comme l'observent Kenny et Loughry, « là où l'âge est contesté, la tâche d'évaluation de l'âge est complexe et manque de précision déterminative » (2018 : 15 ; traduction de l'auteure). D'un point de vue physiologique, il est impossible de déterminer l'âge exact d'une personne. Pourtant, tout le système de protection des enfants migrants non accompagnés dépend de leur identification en tant qu'individu de moins de 18 ans. Dans un mouvement parallèle alimentant la dérive des normes et des pratiques décrites précédemment, le décalage entre les politiques visant la protection des enfants et les procédures de détermination de l'âge s'est creusé dans les États du sud de l'UE au cours des deux dernières décennies.

Il existe trois approches principales de la détermination de l'âge. La première (la moins invasive et donc la mieux adaptée au principe ISE) consiste à accepter une preuve documentaire : passeport, acte de naissance ou autre preuve d'âge produite par le pays d'origine. Malgré les conseils d'experts, les gouvernements du sud de l'Europe refusent systématiquement de se fier aux documents officiels d'identification, arguant qu'il est difficile de prouver leur véracité. Par ailleurs, nombre de mineurs ne possèdent pas la version originale de leur passeport ou de leur acte de naissance. La deuxième approche consiste à évaluer le développement psychosocial des mineurs. Ces évaluations, qui sont faites par des professionnels, qui n'ont souvent pas de formation adéquate (Hjern *et al.*, 2018), en particulier concernant la puberté. La troisième approche consiste à évaluer la maturité osseuse ou sexuelle. Elle est surtout utilisée en Grèce et en Espagne et devrait être une mesure de dernier recours, car ces tests sont invasifs et peu fiables.

Au fil du temps, les normes de chaque pays ont eu tendance à s'aligner sur le principe ISE et à converger vers ce qui semble devenir une approche régionale. En 2017, l'Italie a adopté une loi (*Disposizioni in materia di misure di protezione dei minori stranieri non accompagnati*) étendant les procédures de détermination de l'âge à tous les enfants migrants. Le Parlement grec a adopté deux lois en ce sens : l'une, en 2013, établissant qu'on peut imposer des procédures de détermination de l'âge

immédiatement à l'arrivée (loi 92490/2013) ; l'autre, en 2016, établissant qu'on doit traiter les migrants soumis à une évaluation de l'âge comme des mineurs jusqu'à ce que les résultats des tests soient disponibles (loi 4375/2016). En Espagne, la loi 26/2015 établit qu'un mineur non accompagné doit faire l'objet d'une évaluation médicale de son âge lorsqu'on ne peut clairement déterminer celui-ci par d'autres moyens fiables, et qu'on doit la faire en temps opportun, avec le consentement éclairé de la personne et « toujours dans le respect de sa dignité et sans risque pour sa santé » (art. 12.4 ; traduction de l'auteure). La loi ordonne également aux autorités de faire preuve de discernement dans le recours à ces tests.

Pendant, les gouvernements du sud de l'Europe se conforment rarement à ces réglementations. Excepté dans le cas des très jeunes enfants, les autorités acceptent rarement les preuves documentaires de la minorité d'une personne, même lorsque la véracité de ces documents est confirmée (Fundación Raíces, 2014). En Espagne (l'exemple le plus dramatique de cet écart entre les politiques et la pratique), les fonctionnaires de l'État demandent régulièrement des évaluations médicales des migrants qui se prétendent mineurs.

L'utilisation des tests de maturité sexuelle est particulièrement troublante. Lors de ces tests, les mineurs (qui ont peut-être été victimes de violences sexuelles) sont invités à se déshabiller devant une équipe médicale qui mesure leurs seins et évalue la maturité de leurs organes génitaux. D'un point de vue purement procédural, cette méthode est discutable, car ses résultats ne sont pas nécessairement significatifs. En outre, elle constitue une violation flagrante du principe ISE et des réglementations nationales et régionales visant la protection des mineurs.

Les décisions prises par les fonctionnaires dans le cas des mineurs dont l'âge est contesté ont des conséquences profondes. En 2020, un adolescent en possession de documents originaux (certificat de naissance, carte d'identité et passeport) validés par le consulat gambien en Espagne a refusé de se soumettre à un test de maturité sexuelle. L'ombudsman espagnol explique que, chez les garçons, la maturité sexuelle est estimée « en fonction de la longueur du pénis, de la taille des testicules et [...] de la quantité et de la répartition des poils pubiens » (Defensor del Pueblo, 2011 : 83 ; traduction de l'auteure). En raison de son refus de se soumettre à l'examen physique, on l'a déclaré adulte, expulsé d'un centre pour jeunes et laissé sans-abri pendant deux mois, jusqu'à ce qu'un juge décide qu'il devait être réintégré dans le système de protection de la jeunesse (*La Vanguardia*, 2020).

## Politiser et criminaliser la migration des mineurs

Les gouvernements n'ont aucun intérêt à publier des données sur la migration des mineurs à travers la Méditerranée ou sur la manière dont ils gèrent actuellement la mobilité des enfants. Dans la « lutte » contre la migration non désirée, les acteurs politiques instrumentalisent ce phénomène. Les enfants (en particulier les enfants seuls) ne sont pas facilement assimilés aux catégories d'individus généralement mobilisées – le terroriste, le trafiquant de drogue, le violeur – pour promouvoir des mesures frontalières restrictives. Le petit corps d'Alan Kurdi retrouvé sur une plage turque ; les

enfants placés dans des cages, dans des installations financées par le gouvernement américain ; ou encore la petite Mace, descendant seule du bateau, obligent les sociétés d'accueil à faire face à la cruauté de leurs politiques frontalières et d'immigration. Lorsque ces images émergent, ou lorsque la présence de mineurs non accompagnés devient impossible à ignorer, les acteurs politiques emploient deux stratégies discursives pour justifier leurs mesures : le récit des « enfants imposteurs » (Silverman, 2016) et la représentation des mineurs en tant que criminels ou criminels potentiels.

Silverman, qui s'intéresse à la situation des mineurs demandeurs d'asile au Royaume-Uni, utilise ironiquement le terme « enfants imposteurs » « pour refléter le soupçon de l'État [...] non fondé sur des données selon lequel certains ressortissants étrangers manipulent le processus [de détermination du statut de réfugié] en prétendant consciemment être quelque chose qu'ils ne sont pas (enfants) » (2016 : 31 ; traduction de l'auteure). Cette image de l'imposteur hante également le régime migratoire méditerranéen. On ne trouve pas de preuve de fraude généralisée qui justifierait ce soupçon envers les enfants ou les mesures draconiennes qui l'accompagnent. Il convient de noter que, en tout état de cause, « les normes internationales relatives aux droits de la personne stipulent que, lors de l'évaluation de l'âge, tout conflit doit être résolu en accordant le bénéfice du doute à un individu, garantissant ainsi que ceux qui sont vulnérables bénéficient de la protection dont ils ont besoin » (Kenny et Loughry, 2018 : 20 ; traduction de l'auteure). En d'autres termes, il serait plus conforme à l'esprit du cadre réglementaire actuel de faire preuve de prudence que le contraire.

L'attitude des décideurs politiques envers les enfants migrants est cohérente avec la déshumanisation, la politisation et la criminalisation de la population migrante, qui sont documentées (Bhabha, 2014b ; Stumpf, 2006 ; Wihtol de Wenden, 2021). La déshumanisation du migrant est le fondement du régime frontalier du sud de l'Europe qui donne de plus en plus une image des enfants migrants comme des criminels en devenir. Les médias alimentent ce discours, fournissant ainsi des arguments aux acteurs politiques qui font la promotion de mesures de restrictions frontalières plus sévères. Par exemple, peu de temps après la mort d'Alan Kurdi, le magazine satirique français *Charlie Hebdo* a publié une caricature dans laquelle deux hommes au visage de singe poursuivent des femmes. Dans le coin supérieur gauche, un petit garçon, vraisemblablement Kurdi, est face contre terre, sur une plage. Sous le titre « Migrants », on peut lire le texte suivant : « Qu'est-ce qu'Alan serait devenu s'il avait grandi ? Un agrippeur de cul en Allemagne. » On transmet ainsi le message que les politiques frontalières restrictives et meurtrières sont acceptables, et que la violation des droits des migrants (et des enfants) est justifiée, car elles préviennent les menaces à la sécurité nationale.

Nous le savons, le discours médiatique a de réelles conséquences. En Espagne, les médias de masse ont constamment alimenté le discours associant les mineurs migrants non accompagnés à des criminels. Vox, un parti d'extrême droite créé en 2013 et ayant des représentants parlementaires depuis 2019, cible ce groupe de manière systématique. Ces représentants parlementaires ont organisé des rassemblements devant les centres jeunesse et les maisons de transition pour enfants migrants en accusant ceux-ci, sans preuve, d'être responsables de viols et de vols dans les quartiers avoisinants. Lors de ces rassemblements, mais aussi par leur activité sur les réseaux sociaux et dans leurs

interactions régulières avec les médias, ils ont attiré l'attention sur ces centres et invité directement à la violence à leur égard. À la fin de l'année 2019, la police espagnole a trouvé un engin explosif dans un centre pour jeunes de Madrid qui avait été ciblé à plusieurs reprises par les députés de Vox.

La criminalisation des jeunes migrants non accompagnés, autant par les médias que par les politiciens, sert également à justifier le recours à la force légale dans les centres pour jeunes non-immigrants. En juillet 2020, on a publié une vidéo sur le Web, montrant six gardes de sécurité du centre de protection de la jeunesse d'Oria, à Almería, étranglant Ilias Tahiri, qu'ils avaient précédemment attaché à un lit. Ces gardes ont respecté le « protocole de contention ». À aucun moment, pendant les 13 minutes enregistrées par les caméras de sécurité, le mineur n'a résisté aux gardes. Les images ont servi de preuves dans le procès visant à déterminer la responsabilité de son décès, qu'on a initialement déclaré avoir résulté d'un arrêt cardiaque. Par une coïncidence effrayante, les images sont apparues sur le Web peu de temps après celles du meurtre de George Floyd aux mains de la police américaine, qui a déclenché une vague mondiale de manifestations contre la violence policière. Les similitudes entre les deux vidéos sont frappantes. Pourtant, alors que des milliers d'Espagnols quittaient leurs maisons au milieu de la pandémie de Covid-19 pour manifester contre la violence policière anti-Noir aux États-Unis, la violence systémique et institutionnelle de l'État contre les enfants migrants non accompagnés sous la garde du gouvernement en Espagne passait sous silence.

Les trois stratégies discutées se renforcent mutuellement. Les enfants, absents des statistiques officielles, n'existent pas d'un point de vue politique. Dans une violation flagrante de la législation et des protocoles existants, la détermination de l'âge se fait par des méthodes défectueuses et invasives, alors qu'on adopte une attitude de « suspicion et scepticisme » (Kenny et Loughry, 2018) envers les enfants migrants. Enfin, la politisation du sujet et la criminalisation des enfants migrants isolés laissent penser que ceux-ci ne sont pas de « vrais » enfants, mais des criminels en devenir, et qu'ils ne méritent donc pas d'accéder au territoire de l'UE et d'être protégés.

## **La frontière méditerranéenne de l'UE : une nuisance pour les enfants**

Le cadre normatif actuel commande que le cas des enfants migrants non accompagnés soit, *a minima*, soigneusement examiné. Or, aujourd'hui, l'architecture frontalière méditerranéenne est hostile à toute migration spontanée. Les enfants voyageant par la mer sont confrontés à cette hostilité à plusieurs endroits : en mer, lorsque les bateaux dans lesquels ils se trouvent sont renvoyés dans un pays à l'extérieur de l'UE ; au port, lorsque leurs papiers d'identité ne sont pas acceptés comme preuve de minorité ; à l'hôpital, où ils subissent des tests médicaux et de maturité sexuelle ; dans les centres

de détention et les *hotspots*, où ils sont souvent exposés à la violence et à l'exploitation ; et pendant leur expulsion du pays.

Au cours des trois dernières décennies, un nouveau régime frontalier a émergé en Méditerranée, qui remonte à l'adoption des premières lois sur l'immigration dans les pays du sud de l'Europe : l'Espagne, en 1985 (*Ley Orgánica 7/1985*) ; l'Italie, en 1990 (loi 37/90, mieux connue sous le nom de *Legge Martelli*) ; et la Grèce, en 1991 (loi 1975/1991 sur les étrangers). C'est dans ces lois qu'apparaît le terme « immigrant » en tant que catégorie juridique gérée par l'État. On a adopté ces lois pour répondre aux exigences formelles d'adhésion à la CEE (plus tard à l'UE) et à l'accord de Schengen, plutôt qu'à la réalité migratoire de l'époque : environ 0,6 % de la population vivant alors en Espagne et en Italie était née à l'étranger. En Grèce, le pourcentage était légèrement supérieur (1,6 %) (Bonifazi *et al.*, 2009). Ces lois, en rendant possible la création de l'espace Schengen en 1995, ont marqué le passage du continent européen en tant que conglomérat de pays aux frontières intérieures fonctionnelles à un espace de libre circulation avec une frontière extérieure dure.

L'année 2005 a marqué un deuxième tournant dans la création d'une nouvelle géographie politique de la frontière sud de l'UE. Cette année-là, l'agence européenne des frontières (Frontex) est devenue opérationnelle. L'année suivante, elle a lancé l'opération Hera, la première de nombreuses opérations conjointes, pour sceller la frontière autour des îles Canaries.

Pour la première fois, une agence supranationale était responsable du contrôle des frontières. Depuis, son budget est passé de 6 millions d'euros en 2005 à 845 millions d'euros en 2023 (Parlement européen, 2023). Toujours en 2005, l'UE a adopté l'approche globale de la migration et de la mobilité (GAMM), qui a marqué un changement fondamental dans la stratégie anti-immigration de l'Union en concentrant son action sur les routes migratoires plutôt que sur les frontières mêmes. Les enfants n'étant pas perçus comme des acteurs essentiels de la migration, les gouvernements ont instauré des politiques migratoires et frontalières conçues pour bloquer le passage aux migrants économiques adultes.

La géographie politique de la frontière sud de l'UE, et en particulier son externalisation, s'appuie sur la création d'alliances avec les pays d'origine et de transit des migrations. Celles-ci ont permis à l'UE et à ses États membres de développer une stratégie de renforcement des frontières sud combinant des mesures à la fois préventives et défensives. Les mesures préventives visent à empêcher le départ de migrants potentiels en améliorant leur qualité de vie et leurs perspectives d'emploi dans le territoire d'origine. On pourrait s'attendre à ce qu'elles aient des effets positifs sur les enfants et les jeunes. Les mesures défensives, quant à elles, visent à empêcher les migrants d'entrer sur le territoire de l'UE et à en expulser ceux qui sont parvenus à franchir la frontière. Par leurs objectifs et leur conception de la migration, ces mesures vont à l'encontre du cadre législatif décrit précédemment. Tant que l'UE et ses États membres les mettront en œuvre et les financeront, ils seront complices de la violation des droits des enfants.

## Externalisation

L'externalisation de la frontière est l'une des principales stratégies territoriales déployées par l'UE au moyen de la GAMM. Une frontière allongée signifie qu'il y a une plus grande probabilité de violence contre les migrants en général, et les enfants en particulier : les agressions sur les routes migratoires africaines sont bien documentées. Par exemple, une enquête de l'OIM a révélé que 75 % des répondants avaient été victimes de la traite des êtres humains ou d'une autre forme d'exploitation. Le pourcentage était beaucoup plus élevé chez les répondants originaires de pays africains (près de 90 %) et chez les enfants (88 %). Ces violences ont lieu principalement en Libye, mais aussi en Algérie, en Turquie, et dans d'autres pays d'Afrique de l'Ouest et du Nord (IOM, 2017a).

L'externalisation des frontières permet aussi aux pays qui y recourent d'imposer leurs politiques migratoires dans des territoires où ils ne sont pas souverains. Dans l'UE, elle vise principalement à empêcher les migrations en provenance de pays plus pauvres (Casas-Cortes *et al.*, 2015). Il ne s'agit pas d'un processus nouveau : les gouvernements ont déjà utilisé cette stratégie dans les années 1990. Néanmoins, l'adoption de la GAMM a galvanisé les efforts d'externalisation et a ouvert la voie à une collaboration plus étroite à la fois entre les États (Espagne-Sénégal en 2006, Italie-Libye en 2011) et entre l'UE et ces mêmes pays (UE-Libye en 2005, UE-Turquie en 2016, UE-Niger en 2015). La création du Fonds fiduciaire d'urgence de l'UE pour l'Afrique en 2015 a d'ailleurs simplifié la ratification de ces accords. En plus des transferts dans le contexte de ce Fonds, l'UE et certains de ses États membres ont financé l'achat d'équipement (radars, bateaux) et la formation des forces de sécurité dans les pays coopérants.

L'externalisation signifie l'articulation et l'intégration différentielle des espaces extérieurs à l'UE dans son appareil frontalier (Casas-Cortes *et al.*, 2015).

## Militarisation de la frontière maritime et suspension des opérations de recherche et de sauvetage (SAR)

La militarisation de la Méditerranée et la suspension des opérations de recherche et de sauvetage (SAR) empêchent ces enfants et d'autres migrants à risque d'accéder au territoire de l'UE et de voir leurs droits respectés, y compris leur droit à la vie. Ces deux stratégies forcent les migrants à rester (et, dans certains cas, à mourir) dans des lieux où leurs droits sont souvent bafoués.

La militarisation est « l'application de la logique, des techniques et des technologies militaires de contrôle des frontières par des acteurs de la police militaire ou militarisée » (Topak et Vives, 2020 : 72 ; traduction de l'auteure). Dans leurs efforts pour contrôler la migration spontanée en provenance d'Afrique, l'UE et ses États membres ont encouragé la militarisation à la fois de la frontière elle-même et des espaces qui longent les routes migratoires terrestres et maritimes. Dans le cas des routes maritimes, le processus a commencé par le déploiement de frontières individuelles de sécurité sur la Méditerranée, lequel a progressivement cédé la place à Frontex, une force frontalière européenne militarisée. La création de Frontex a eu des

conséquences importantes sur le respect des obligations de recherche et de sauvetage par les pays du bassin méditerranéen, tous signataires (à l'exception d'Israël) de la Convention SAR. La Convention SAR est un pilier fondamental du droit de la mer : elle divise les eaux du monde en zones de responsabilité clairement définies afin que, « quel que soit l'endroit où un accident se produit, le sauvetage des personnes en détresse en mer [soit] coordonné par une organisation SAR [nationale] et, si nécessaire, par la coopération entre organisations SAR voisines » (Organisation maritime internationale, 1985 ; traduction de l'auteure). L'agence Frontex, elle, n'a pas de mandat SAR, ses opérations maritimes visent à « protéger » la frontière contre les migrations indésirables et les autres menaces. Parallèlement à la criminalisation des efforts de sauvetages civils, depuis 2017, et à l'externalisation des obligations SAR vers les pays de transit, qui a commencé en 2018, le remplacement progressif des efforts SAR nationaux (européens) par des opérations dirigées par Frontex a fait de la Méditerranée la mer la plus meurtrière du monde (IOM, 2017b).

Les navires-SAR n'ayant pas été autorisés à accoster, en 2019, en Méditerranée centrale et occidentale, plus de 780 enfants sont restés bloqués sur des bateaux de sauvetage « pendant plus d'une semaine par mauvais temps, dans de mauvaises conditions de santé, sans eau potable et sans nourriture avant d'être autorisés à débarquer » (FRA, 2020 : 7 ; traduction de l'auteure). L'Agence européenne des droits fondamentaux estime que la militarisation de la frontière maritime et le durcissement des politiques de sauvetage ont entraîné la noyade de 16 511 migrants, dont 710 enfants (FRA, 2020).

Le déploiement militaire en Méditerranée a un impact profond et spécifique sur les populations racisées. Achille Mbembe qualifie ce type de stratégies de « nécropolitique », en référence au « pouvoir et [à] la capacité de dicter qui est capable de vivre et qui doit mourir » (Mbembe, 2019 : 66). La militarisation expose les corps des migrants à un risque accru de blessures et de mort, et instrumentalise celle-ci à des fins politiques. Cette approche de « laisser mourir » est particulièrement déchirante dans le cas des enfants, pour des raisons à la fois morales et juridiques.

## Camps, hotspots et détention d'enfants migrants non accompagnés

Les politiques et les pratiques relatives à la détention des enfants varient selon les pays, mais elle est autorisée par la législation européenne et s'observe dans toute la région méditerranéenne, à la fois directement (dans les centres de détention officiels) et indirectement (dans les camps de réfugiés, les *hotspots* ou les centres de traitement). Bien qu'ils ne fassent pas partie du système de détention, les centres de protection de la jeunesse imposent des limites importantes à la mobilité des enfants et ne remplissent pas toujours les conditions minimales requises pour héberger cette population.

Le fossé entre les politiques concernant la détention des enfants migrants non accompagnés et les pratiques est grand, et il se creuse toujours plus. Par exemple, bien que les politiques mentionnent que les mineurs doivent passer un maximum de 25 à 60 jours, selon le lieu, dans une structure d'accueil, le délai d'accès aux preuves de

détermination de l'âge et le manque d'espaces d'hébergement temporaire font qu'ils peuvent rester jusqu'à six mois dans ce qui est souvent une cellule de détention dans un commissariat de police local (Fili et Xythali, 2017). Après cette période, on les oriente vers des centres de détention ou, plus généralement, vers des centres de protection de la jeunesse, souvent la cible de groupes d'extrême droite (Giovannetti, 2017).

En 2015, la Commission européenne a créé les *hotspots* « comme action immédiate pour aider les États membres de première ligne qui sont confrontés à des pressions disproportionnées aux frontières extérieures de l'UE » (Parlement européen, 2016 : 8 ; traduction de l'auteure). Ces camps existent en Italie et en Grèce et doivent permettre aux États d'« identifier, enregistrer et prendre rapidement les empreintes digitales des migrants entrants » et servir à mettre en œuvre des programmes de réinstallation temporaire pour les réfugiés et les demandeurs d'asile. Dans le passé, on a alterné entre des périodes pendant lesquelles la mobilité à l'intérieur et à l'extérieur des camps était autorisée et des périodes pendant lesquelles cette liberté était soumise à certaines restrictions, voire totalement interdite, transformant les *hotspots* en centres de détention. Les conditions d'hygiène et d'assainissement dans ces camps gravement surpeuplés sont déplorables : les viols, la violence, les tentatives de suicide et la traite d'humains qui y ont lieu sont bien documentés pour l'Italie et la Grèce (FRA, 2019b). Selon l'UNICEF (2020), en avril 2020, il y avait plus de 5 200 enfants migrants non accompagnés en attente de réinstallation dans des camps grecs.

En raison de ses effets néfastes et durables sur le bien-être physique et émotionnel des enfants, la détention de mineurs est incompatible avec le principe ISE et on la considère comme un instrument de dernier recours. Elle est également coûteuse, car on doit détenir ces enfants dans des installations possédant un personnel formé et des programmes adaptés. Pourtant, on utilise largement la détention dans l'UE. On la finance également dans des pays d'origine ou de transit qui collaborent aux opérations de contrôle aux frontières, comme la Libye ou la Turquie.

## Retours forcés

L'expulsion des mineurs n'est pas conforme aux normes et à la législation existantes. Les deux principaux types d'expulsion ont des conséquences semblables sur les enfants, même s'ils sont distincts des points de vue juridique et procédural. Le premier a lieu immédiatement après le franchissement de la frontière ; ces expulsions sont souvent qualifiées de « *pushbacks* » et sont une conséquence directe de la militarisation des frontières. Par exemple, l'Espagne remet régulièrement au Maroc des migrants spontanés appréhendés en mer ou le long de la frontière terrestre, sans jamais parcourir leurs dossiers. Parce que ces expulsions sont effectuées sans tenir compte des circonstances individuelles, elles violent les engagements nationaux, régionaux et internationaux. Parmi ces engagements, on retrouve la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Convention européenne des droits de l'homme, les règles communes de 2008 de l'UE en matière de retour (également connues sous le nom de « *Return Directive* »), la Convention relative au statut des réfugiés et la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant. Depuis 2016, les États membres de

l'Union européenne ont l'obligation minimale d'évaluer l'âge et la vulnérabilité de l'enfant, ainsi que les risques qu'il court advenant son expulsion (ce qui comprend le risque de manquer de nourriture et de services sanitaires), avant de procéder à son retrait. Nous savons que cette obligation n'est pas respectée. Pourtant, précisément à cause de la manière dont ces « *pushbacks* » se déroulent, il est impossible de savoir combien de mineurs ont été refoulés à la frontière et envoyés dans des pays où leur sécurité est menacée.

La deuxième forme d'expulsion fait suite à une période sur le territoire de l'État d'accueil, y compris en détention ou dans des établissements de type détention. Ces expulsions officielles impliquent généralement le système judiciaire. L'expulsion de migrants coûte cher : Frontex a dépensé environ 5 400 euros par expulsé en 2017, sans compter les frais liés, comme ceux de détention (Civillini et Bagnoli, 2017). La détention et l'expulsion des mineurs sont encore plus coûteuses lorsqu'elles sont effectuées dans le respect de la réglementation, car elles nécessitent du personnel, des services dédiés et la mise en place de protocoles spécifiques (par exemple, on doit coordonner l'expulsion d'un mineur avec des parents préalablement identifiés et localisés dans le pays d'origine).

Les pratiques d'expulsion varient considérablement : par exemple, l'Italie et la Grèce n'expulsent pas les mineurs (sauf en cas de refoulement), contrairement à l'Espagne, qui les envoie surtout vers le Maroc, grâce à la récente réactivation d'un accord de 1992 entre les deux pays. De manière générale, les enfants non accompagnés se voient accorder un statut juridique jusqu'à l'âge de 18 ans, âge auquel ils deviennent officiellement expulsables.

Indépendamment des normes existantes, les mineurs sont confrontés à trois défis principaux en matière d'expulsion. Le premier est lié à la réticence des États à reconnaître leur âge. Un enfant qu'on déclare adulte par des tests de détermination de l'âge erronés ou qui refuse de se soumettre à ces tests devient expulsable (et est souvent expulsé). Le deuxième vient du fait que les États expulsent des mineurs avant de recevoir les résultats des procédures d'évaluation de l'âge, sans communiquer avec les tuteurs qui leur ont été assignés et, dans certains cas, vers des endroits où ils n'ont ni soutien ni fonds pour rentrer chez eux (Fundación Raíces, 2014). Le troisième est que les États omettent souvent de fournir aux enfants les documents appropriés en temps opportun (y compris le permis de séjour et, parfois, le permis de travail). Étant donné que la majorité des enfants arrivant dans le sud de l'Europe par la mer sont des adolescents, cela signifie qu'ils deviennent sans papiers, et donc expulsables, le jour de leurs 18 ans.

\* \* \*

L'évolution des politiques publiques concernant le traitement des enfants migrants non accompagnés qui traversent la frontière méditerranéenne a une temporalité très claire. Cette population était relativement invisible dans les premières phases de la création d'une nouvelle géographie politique des frontières de l'UE, des années 1980 (lorsque la CNUDE a été ratifiée et que les États membres du sud de l'UE ont adopté leurs toutes premières lois sur la migration) à 2005 (lorsque l'UE a adopté la GAMM et que Frontex est devenue opérationnelle). En raison de cette invisibilisation, les normes

et réglementations visant à répondre aux besoins et à protéger les droits des enfants migrants se sont faites rares.

Une deuxième période a commencé en 2005, et s'est intensifiée en 2015 avec l'augmentation du nombre d'enfants dans les flux migratoires transméditerranéens. Les gouvernements ont commencé à collecter des informations statistiques sur les enfants migrants, même si l'UE n'a pas encore publié de statistiques complètes, comparables et fiables. Paradoxalement, si les enfants sont plus visibles que jamais dans le discours public et les politiques mises en place, ils sont cachés dans les statistiques officielles et dans les publications des agences de l'UE. Ce manque d'information nous empêche de mieux comprendre les spécificités de la migration et des trajectoires des enfants migrants non accompagnés, et leur « mort administrative » déresponsabilise les États.

Deux autres tendances définissent l'évolution de la situation depuis 2015. D'une part, nous avons été témoins d'efforts positifs pour protéger les droits des enfants migrants. D'autre part, l'écart se creuse entre les principes normatifs et la pratique, à la suite d'une série de « crises migratoires ». Pour faire cesser la migration maritime spontanée, les gouvernements ont recouru à l'externalisation des frontières, à la militarisation, à la suspension des opérations SAR, ainsi qu'à la détention et à l'expulsion des migrants.

Cette architecture frontalière hostile dépend de la déshumanisation et de la criminalisation des migrants, incluant les enfants. La frontière construite au cours des dernières décennies n'a pas été conçue pour les mineurs, mais elle impose un traitement monolithique des migrants maritimes, effaçant les différences internes. Cela signifie que les migrants, qui sont déjà en situation de vulnérabilité, sont encore plus exposés aux dangers et à la violence. Ces éléments sont intimement liés au régime frontalier du sud de l'UE. En même temps qu'à leur déploiement, nous assistons à l'effacement des différences individuelles chez des populations migratoires hétérogènes et à l'érosion des droits des enfants au nom de la sécurité nationale.

En somme, nous assistons à la promotion de la violence, sanctionnée par l'État, envers un groupe particulièrement à risque, et ce, au mépris du droit coutumier international et d'un cadre réglementaire solide visant leur protection. Dans ce processus, les frontières sont devenues un instrument (une arme) de choix contre les réglementations progressistes, que les États, par leurs actions, rendent insignifiantes. Pour faire face à cette situation, nous n'avons pas besoin de nouvelles lois : nous avons besoin d'un engagement réel, de la part de l'UE et de ses États membres, envers le cadre normatif existant, de mécanismes de surveillance efficaces, et de sanctions.

# Contrôle et sélection de la migration étudiante marocaine vers la Belgique

Andrea Rea et Morgane Giladi

En 2021, en pleine pandémie de Covid-19, le nombre de demandes de visa étudiant pour la Belgique déposées par de jeunes Marocains a fortement augmenté, passant de 866, en 2020, à 1 594. Toutefois, la proportion de demandes refusées est restée aussi élevée que par le passé, aux alentours de 35 %. Cet accroissement survient après une très longue phase de diminution. Depuis le début des années 2000, on a resserré le contrôle de la migration étudiante provenant des États tiers (à l'exclusion de la Chine) et particulièrement celle en provenance du Maroc, car selon les autorités belges, elle comporte un « risque migratoire » (Rea, 2009), à savoir l'installation définitive du migrant. À l'inverse de la France, la Belgique ne dispose pas d'une politique de migration étudiante liée au programme politique des affaires étrangères, mais il existe des liens en la matière entre la France et la Belgique dans la mesure où toute restriction à l'entrée en France amène une partie des étudiants à se réorienter vers la Belgique. C'est pour cette raison que la Belgique a vu s'accroître la migration étudiante marocaine au début des années 1970. Depuis 2010, le nombre de visas octroyés aux étudiants marocains a fortement diminué. Les agents responsables de la délivrance des visas justifient cette restriction par ce qu'ils nomment un « détournement de la procédure ». Il résulte d'une recherche effectuée à l'Office des étrangers (l'administration fédérale en charge de la politique migratoire) sur la délivrance des titres de séjour que les étudiants marocains obtiennent proportionnellement plus souvent que toute autre nationalité un titre de séjour définitif au terme de leur séjour universitaire (Caestecker et Rea, 2012). Le plus souvent, ce titre de séjour est obtenu à la suite d'un mariage. Le gouvernement et l'Office des étrangers souhaitent ainsi stopper le processus d'immigration définitive qui s'amorcerait à partir de la délivrance du visa étudiant.

Cette contribution propose une analyse de la politique d'attribution des visas aux étudiants marocains. Avant d'examiner les conditions et les modes de sélection des étudiants marocains à partir d'une enquête de la cohorte des étudiants devant commencer leurs études en septembre 2012, nous allons détailler la politique de migration étudiante de la Belgique. L'analyse du mode d'attribution des visas étudiants, constituant la deuxième partie de ce chapitre, se base sur une analyse statistique de

toutes les demandes introduites en 2011 auprès du consulat belge à Casablanca et sur un travail ethnographique (observation et entretiens) réalisé au sein du consulat de mai à août 2012. Le cadre conceptuel est celui de l'analyse de la *street-level bureaucracy*. Au-delà du cadre légal organisant la migration étudiante, cette contribution met en exergue comment les agents visa au consulat et au sein de l'Office des étrangers, dont le siège est à Bruxelles, agissent en acteurs politiques (*policy makers*), transformant par leurs pratiques professionnelles et par leurs savoirs pratiques la politique de migration étudiante dont la visée consiste par l'action sélective à écarter tout risque d'immigration définitive.

## L'approche *street-level bureaucracy*

Au-delà du réductionnisme qui oppose une Europe passoire à une Europe forte, de nombreux travaux s'intéressent à la sélectivité comme mode opératoire de l'organisation des politiques migratoires. Ainsi, De Haas et ses collaborateurs (2018) ont montré que, en Europe, entre 1945 et 2014, les politiques publiques restrictives n'ont eu qu'un faible effet sur les dynamiques migratoires. La caractéristique principale de la politique migratoire n'est pas sa nature restrictive, mais son orientation sélective, qui tend à privilégier les migrants considérés comme « désirables » ou « assimilables ». Historiquement, l'appartenance culturelle ou nationale figurait parmi les critères de sélection de nombreux pays (Joppke, 2005). En Europe, les politiques migratoires sont en fait des politiques identitaires et elles sont formulées en termes de valeurs à défendre. Elles façonnent une séparation entre un « nous » et un « eux » fondée sur des dimensions « civilisationnelles », en particulier lorsqu'elles mobilisent les discours identitaires des partis nationalistes (Brubaker, 2017).

Si on mobilise souvent le critère identitaire, son usage varie selon le motif de la migration. Ainsi, il est très présent dans la politique du regroupement familial, comme le montre Fair (2010) à partir de l'exemple du Danemark, qui privilégie la « blancheur » (*whiteness*) des migrants, et Muller Myrdahl (2010) à partir de celui de la Norvège. Dans le cas des migrations pour motif de travail, ce critère est moins fréquent. La disposition du migrant à accepter un emploi socialement déprécié et peu rémunéré prévaut. On voit ainsi une articulation de critères identitaires et socioéconomiques (Bonjour et Chauvin, 2018) dans la fabrication des catégories de migrants « désirables » et « indésirables ». Dans la mise en œuvre de la politique d'immigration, ces critères sélectifs sont mobilisés par les institutions de contrôle des migrations, qui définissent des groupes posant un risque migratoire.

Le contrôle migratoire s'exerce souvent aux frontières extérieures et délocalisées de l'État d'immigration (Zolberg, 2003 ; Guiraudon, 2003), notamment dans les postes consulaires où on délivre presque tous les visas d'entrée pour des motifs de migration légitime (tourisme, études, travail et regroupement familial), et à la frontière physique de l'État par la police des frontières. Pour mieux comprendre les politiques migratoires, on doit s'intéresser à leur application, en examinant, par exemple, les modes de

traitement des demandes de visa et le processus de leur délivrance par les *street-level bureaucrats* dans les postes consulaires. Les recherches sur la mise en œuvre des politiques publiques (*implementation studies*) étudient le travail quotidien des *street-level bureaucrats* (travailleurs sociaux, policiers, fonctionnaires d'administration, etc.), qui ne sont pas nécessairement des fonctionnaires. En effet, la sous-traitance de missions de contrôle migratoire a étendu aux entreprises privées le concept de *street-level bureaucrats* (Infantino, 2016). Cette approche, théorisée par Lipsky (2010) considère que les agents de terrain ne sont pas de simples exécutants d'une politique publique ; ils participent au processus continu de fabrication de l'action publique (Dubois, 2012). L'autonomie et le pouvoir discrétionnaire qu'on leur confère dans l'exercice de leurs fonctions leur donnent une grande marge de manœuvre dans l'interprétation des lois et règlements, ainsi que dans leur application et leur redéfinition. Cela fait des fonctionnaires des « *policy makers* » (Lipsky, 2010), voire des « *gatekeepers* » (Smith, 2012) de l'accès aux droits. Depuis plusieurs années, on mobilise cette approche dans les recherches traitant des politiques migratoires (Eule, 2014 ; Infantino et Sredanovic, 2022), au sujet du passage de la frontière physique (Gilboy, 1991 ; Heyman, 2009 ; Crosby et Rea, 2016 ; Casella Colombeau, 2017), de la délivrance des visas Schengen (Jileva, 2003 ; Spire, 2008 ; Infantino et Rea, 2012 ; Alpes et Spire, 2014 ; Infantino, 2019) ou encore de la délivrance des visas pour regroupement familial (Satzewich, 2015 ; Mascia, 2021).

L'approche *street-level bureaucracy* porte son attention sur le processus de décision et le travail au quotidien de fonctionnaires chargés de l'attribution des visas d'entrée sur le territoire et des titres de séjour en examinant le pouvoir discrétionnaire des *street-level bureaucrats* et leur capacité à redéfinir la politique publique (Hill et Hupe, 2002). Selon Lipsky (2010), les conditions de travail de ces travailleurs et la structure hiérarchique de l'administration ne permettent pas d'atteindre tous les objectifs de la politique publique. Suivant Lipsky, on définit le pouvoir discrétionnaire comme le pouvoir d'interpréter la règle générale et de décider de son application, et ce, tout en restant dans un cadre légal. Le pouvoir discrétionnaire d'un agent de terrain se double parfois d'un pouvoir discrétionnaire organisationnel, fixé par l'organisation ou par un chef de service qui définit les procédures. Il s'inscrit aussi parfois dans un réseau institutionnel où interviennent diverses institutions (Hupe, Hill et Buffat, 2015). Dans la délivrance des autorisations de séjour et dans le contrôle de ces titres, plusieurs institutions interviennent parce que la frontière d'un État n'est pas une ligne de démarcation entre un « dedans » et un « dehors », elle est un réseau de points et de situations (Rea, 2017) situés à l'extérieur et à l'intérieur des frontières physiques d'un État où s'exerce la souveraineté nationale.

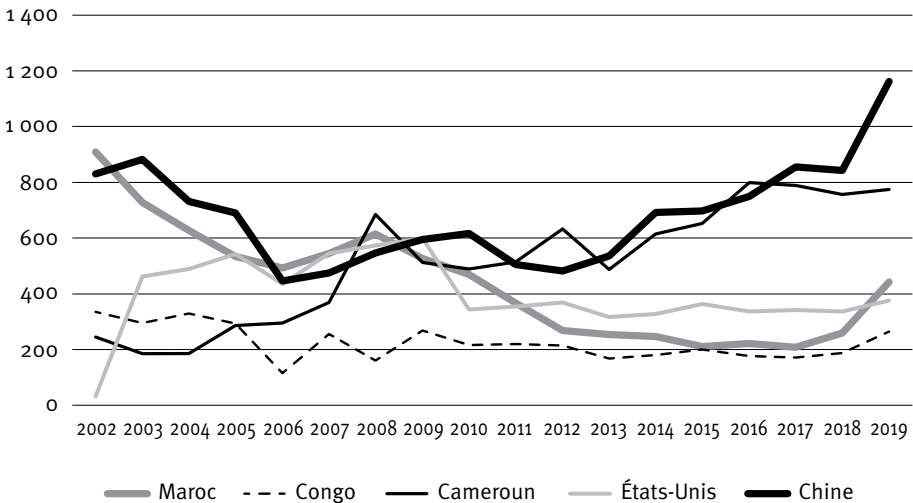
La discrétion n'est pas un synonyme d'arbitraire. Elle consiste en l'interprétation des lois et des règlements tout en se conformant à des normes procédurales équitables (Satzewich, 2015) qui engagent la responsabilité des agents (*accountability*) (Lipsky, 2010). Les *street-level bureaucrats* doivent rendre compte de leurs décisions, de même que les institutions doivent fournir au public l'assurance que leurs agents font preuve de responsabilité dans leurs prises de décisions. Dès lors qu'une décision peut être contestée devant les tribunaux (Mascia, 2021), on doit être en mesure de justifier son fondement. L'analyse du processus de prise de décision (*decision-making process*)

suppose alors qu'on ne s'arrête pas à l'examen des pratiques des gens qui délivrent des titres d'entrée ou de séjour. On doit, suivant Hupe et Buffat (2014), porter attention également aux configurations institutionnelles dans lesquelles travaillent les *street-level bureaucrats* et à tous ceux qui contribuent aux processus décisionnels. Mascia (2021) a montré que, dans le cas de demandes de visa pour regroupement familial, les agents de l'Office des étrangers sont soucieux d'anticiper les jugements que l'institution judiciaire, en l'occurrence le Conseil du contentieux des étrangers auprès duquel les étrangers peuvent introduire un recours, pourrait prendre contre la motivation d'un refus de délivrance de visa.

Pour Lipsky, l'usage de la discrétion dépend des conditions de travail des agents. Le sous-financement permanent des ressources humaines allouées eu égard aux tâches à effectuer et aux objectifs à atteindre accroît le recours à la discrétion. La création de routines professionnelles ou organisationnelles, sous l'autorité de chefs de service, fait dès lors office de stratégie d'adaptation (Lipsky, 2010). Bien que les dossiers fassent toujours l'objet d'un examen singulier, le travail des *street-level bureaucrats* n'équivaut pas à une casuistique : les pratiques d'analyse sont relativement standardisées. Ces routines sont d'autant plus présentes depuis l'introduction du *new public management* (nouveau management public), qui a imposé des objectifs chiffrés et un contrôle accru de la performance des agents sans pour autant faire disparaître le pouvoir discrétionnaire.

À partir de cette perspective théorique, on peut analyser les savoirs pratiques développés au sein des administrations comme une stratégie adoptée par les fonctionnaires pour faire face à la complexité du cadre légal. Plus précisément, le cadre légal est sujet à interprétation, ce qui laisse une grande part d'indétermination quant au sens à

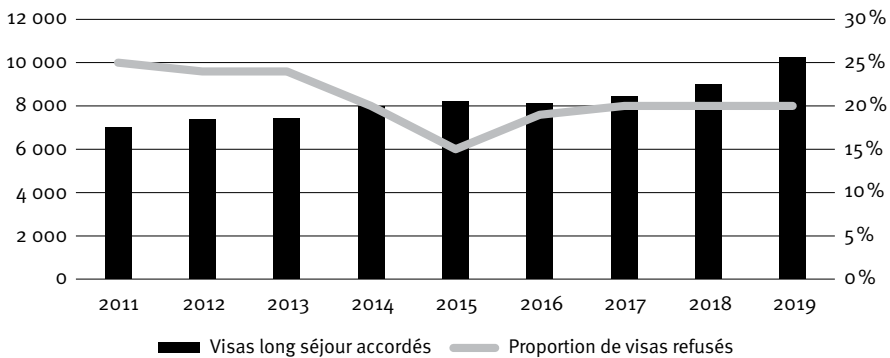
**Graphique 8.1. Évolution des premiers permis de séjour pour raison d'études, selon les nationalités les plus importantes hors UE**



Sources : Affaires étrangères (2002-2009), Eurostat (2010-2019).

donner aux dispositions légales. Les routines professionnelles et les savoirs pratiques des *street-level bureaucrats* sont des stratégies collectives et individuelles (Eule, 2014) créées pour faire face à la complexité du cadre légal et réduire ainsi la dissonance entre la généralité abstraite de la loi et la complexité de la situation sociale inhérente à chaque demande. Ces routines professionnelles donnent parfois lieu à la construction de « scénarios d’infraction typiques », comme le relève Heyman (2009) au sujet des gardes-frontières américains, ou de « récits administratifs légendaires » (Infantino et Rea, 2012 ; Mascia, 2021), qui fonctionnent comme des références lors de l’examen de nouvelles demandes de visa. Si le cadre légal ou réglementaire est une référence obligée, les routines professionnelles sont le fruit de la pratique professionnelle et des connaissances pratiques des *street-level bureaucrats*. Il est essentiel de s’intéresser à ces savoirs constitués, acquis localement et professionnellement, car ils prévalent parfois sur les savoirs établis, tels que les textes légaux, les directives et les règlements. Ainsi, l’évaluation d’une demande de visa « se fonde sur un savoir local partagé collectivement et approuvé hiérarchiquement, en particulier à partir de quelques situations et demandes prototypiques » (Infantino et Rea, 2012 : 73).

Graphique 8.2. Nombre de visas long séjour pour raison d’éducation



Source : Myria, Rapport 2020.

## La politique de migration étudiante en Belgique

Contrairement aux autres puissances, la Belgique a longtemps renoncé à établir une infrastructure d’enseignement supérieur dans ses colonies (Congo, Rwanda et Burundi). De ce fait, très peu d’Africains ont bénéficié d’une formation dans des établissements d’enseignement supérieur belges. Après l’indépendance, une opération de rattrapage s’amorce. Ainsi, à partir des années 1960, la migration étudiante vers la Belgique croît rapidement. Elle est le fruit d’un processus très institutionnalisé, dirigé par les autorités belges en collaboration avec les pays du Sud (Latrèche, 2003) dans le cadre d’accords culturels. Elle est fondée, notamment, sur l’octroi de bourses d’études

par l'entremise d'une politique d'aide au développement des anciennes colonies. La majorité des bourses sont octroyées aux étudiants inscrits dans les universités, mais quelques milliers d'entre elles sont réservées à un enseignement secondaire technique en Belgique. Ces bourses doivent permettre à des étudiants de suivre des formations aux cycles supérieurs, universitaire et non universitaire, souvent taillées sur mesure en fonction des besoins spécifiques des pays en développement. En concevant cette politique comme une forme d'aide au développement, on vise à motiver les bénéficiaires à retourner dans leur pays à la fin de leurs études. On octroie ces bourses principalement aux étudiants en sciences appliquées, en sciences exactes et en sciences de la santé. On ne considère pas comme prioritaires les sciences humaines et sociales.

Dans les années 1970, avec l'établissement d'universités dans les pays du Sud, les bourses sont plus orientées vers le doctorat ou les programmes de perfectionnement (licence complémentaire, programmes spéciaux, etc.) (Cornet, 1993 ; Lusanda, 1993). Toutefois, la migration étudiante n'est plus majoritairement organisée par une politique institutionnelle et une politique d'octroi de bourses. Elle résulte de la possibilité offerte par la loi fixant les conditions d'accès au territoire et de séjour à une migration étudiante volontaire.

Au cours des années 1970-1980, les deux nationalités non européennes les plus représentées parmi les étudiants étrangers en Belgique sont les Congolais et les Marocains, ces derniers dépassant les premiers à la fin des années 1970. Une partie des étudiants congolais s'installent en Belgique au terme de leurs études. Cela participe à la formation de la communauté congolaise en Belgique (Demart *et al.*, 2017). L'accroissement du nombre d'étudiants marocains à partir de 1979-1980 s'explique par l'introduction d'un *numerus clausus* dans les universités marocaines et par les restrictions imposées à la migration étudiante en France, pays européen dont la politique de migration étudiante était traditionnellement la plus ouverte et ambitieuse. La présence d'une large communauté de migrants marocains en Belgique constitue également un facteur d'attraction pour ces étudiants.

À partir des années 1970, la politique de migration étudiante va connaître un durcissement des conditions d'accès. La première mesure a été de réduire drastiquement le financement public des frais de fonctionnement alloués aux universités pour les étudiants étrangers. En outre, on majore les droits d'inscription en fonction du pays d'origine. Seule une élite peut spontanément aller étudier en Belgique. Par ailleurs, en 1985, la Cour européenne de justice a décidé que les conditions d'accès à une formation initiale ou professionnelle dans un État membre devaient être les mêmes pour tous les citoyens de l'Union européenne (Panopticon, 1986). Ainsi, les étudiants des pays de l'UE paient les mêmes frais d'inscription que les citoyens belges, même si leurs parents ne paient pas d'impôts en Belgique. À partir de ce moment, la migration étudiante concentre de plus en plus d'étudiants en provenance des pays de l'UE. La chute des régimes communistes et l'élargissement de l'Union européenne aux pays de l'Europe de l'Est accroissent aussi considérablement les mouvements migratoires européens de l'Est vers l'Ouest.

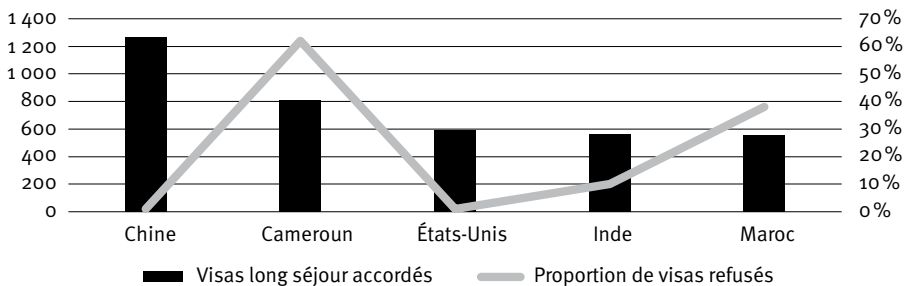
Depuis le début des années 2000, on remarque une sélectivité accrue de la politique de migration étudiante résultant notamment d'un accroissement de l'immigration irrégulière alimentée par des personnes qualifiées d'*overstayers*, à savoir des personnes

qui sont entrées légalement sur le territoire, mais qui continuent d’y séjourner de manière irrégulière après l’expiration de leur titre de séjour. Parmi cette population figurent des étrangers ayant, à un moment, été en possession d’un visa étudiant. Comme le visa étudiant autorise les séjours temporaires, on considère qu’il ouvre la porte à l’installation permanente des migrants après leurs études. En outre, on craint que de faux étudiants s’infiltrent parmi les candidats et, pour cette raison, on met en place des contrôles de plus en plus élaborés (Castecker et Rea, 2012). L’augmentation des restrictions et du contrôle des conditions d’obtention d’un visa étudiant exercé par les consulats belges et l’Office des étrangers contribue à faire diminuer le nombre d’étudiants provenant de pays d’Afrique. La diminution des permis attribués aux étudiants qui demandent pour la première fois un visa étudiant concerne particulièrement les Marocains : ils sont passés de 909 en 2002 à 208 en 2016 (graphique 8.1). Par ailleurs, la concurrence internationale des universités a réorienté cette politique. Pour les étudiants provenant des pays non européens, on met particulièrement l’accent sur un pays : la Chine. Puisque le pourcentage d’étudiants étrangers est un critère important dans le classement des universités, ces dernières cherchent à attirer, d’abord, les étudiants ressortissants d’un pays de l’Union européenne et, ensuite, les étudiants les plus solvables des pays tiers.

Depuis le début des années 2010, les étudiants provenant d’un pays de l’UE représentent entre 40 et 45 % des étudiants étrangers. Les Français constituent près de la moitié d’entre eux, et ce, depuis l’instauration en France d’un *numerus clausus* (un examen d’entrée, dans certaines filières).

Depuis 2011, le nombre de visas attribués pour motif d’études est en constante augmentation (graphique 8.2). Le taux de refus, quant à lui, est relativement stable. Les principaux pays d’origine des étudiants demandant un visa étudiant sont la Chine, le Cameroun, les États-Unis, l’Inde et le Maroc. Toutefois, comme le montre le graphique 8.3, le taux de refus varie considérablement selon le pays, et ce sont les pays d’Afrique qui connaissent les taux de refus les plus élevés (Cameroun : 62 %, et Maroc : 38 %).

Graphique 8.3. Principaux bénéficiaires des visas long séjour pour motif d’études en 2019



Source : Myria, Rapport 2020.

## Les conditions d'attribution d'un visa étudiant

Depuis 1970, les candidats à la migration étudiante doivent avant tout disposer d'une attestation d'inscription ou de préinscription dans un établissement d'enseignement. Une fois cette attestation obtenue, les candidats déposent une demande d'autorisation de séjour provisoire pour raison d'études (visa étudiant). Le dossier comprend deux formulaires *ad hoc*, deux photos, l'attestation d'inscription, une attestation de demande d'équivalence du diplôme délivré à l'étranger, un plan d'études, un certificat médical délivré par un médecin agréé par le consulat, un certificat de bonnes vie et mœurs (si le candidat a plus de 21 ans), et la preuve du paiement des frais de dossier. Si la demande est acceptée, le consulat délivre le visa étudiant. Une fois en Belgique, l'étudiant doit se rendre dans sa commune de résidence, où il reçoit un titre de séjour d'une durée d'un an renouvelable après avoir présenté l'ensemble de son dossier.

Les attestations de séjour provisoire, ou visas étudiants, sont divisées en deux catégories, selon les articles 58 à 61 et 9 à 13 de la loi du 15 décembre 1980. Les articles 58 à 61 concernent les demandes d'inscription dans un établissement d'enseignement subventionné par l'État (études supérieures ou année préparatoire à l'enseignement supérieur). Le visa est dit « de droit », et sa délivrance dépend du dossier administratif présenté et de la solvabilité du candidat. Les étrangers qui souhaitent suivre une formation dans un établissement d'enseignement supérieur privé, c'est-à-dire non reconnu par l'État, peuvent demander une autorisation de séjourner plus de nonante jours en Belgique (articles 9 à 13), cependant, bien qu'ils doivent présenter le même type de dossier que les demandeurs précédents, ils ne bénéficient pas du statut d'étudiant. Le consulat peut délivrer directement le visa de droit en apposant un autocollant sur le passeport de l'étudiant. Un refus d'octroi du visa doit, en revanche, être notifié par l'Office des étrangers. Une demande de visa pour suivre une formation dans un établissement privé (articles 9 à 13) n'est pas un visa de droit et suppose un examen et une décision de l'Office des étrangers.

Depuis 2008, le bureau étudiant de l'Office des étrangers estime ne pas être en mesure d'évaluer correctement les demandes de visas étudiants visés par les articles 58-61 sur la base des seuls documents prévus par la loi. Dès lors, il a rédigé un questionnaire standardisé que les candidats doivent remplir après la vérification du contenu de la demande. Ce questionnaire sert, d'une part, à évaluer la demande de visa et à prendre une décision le concernant et, d'autre part, à produire une lettre de motivation en cas de refus. Il comprend un ensemble de questions portant sur l'orientation du choix des cours retenus, les motifs pour étudier à l'étranger, l'adéquation entre les études choisies et la finalité professionnelle recherchée, etc. Ce questionnaire, qui est aussi un outil de vérification de la maîtrise de la langue française, constitue un instrument essentiel d'évaluation des demandes de visa et de sélection des candidats.

Le consulat traite et prépare la réponse à toutes les demandes. Il vérifie que les ressources financières du candidat sont suffisantes pour assurer sa subsistance, selon les montants fixés par la loi. Pour prouver qu'on a des ressources financières suffisantes, on peut présenter une attestation de bourse d'études ou de prêt, ou engager un garant, une personne physique ou morale dite « respectable » selon la loi, qui assure

la subsistance du candidat, incluant ses frais de séjour, d'études, de soins médicaux et de rapatriement, au besoin. L'Office des étrangers examine la déclaration de garantie d'un individu résidant en Belgique. Il peut exiger une copie des impôts sur le revenu, une attestation de l'employeur indiquant la durée effective du contrat de travail ou des fiches de paie. Le poste consulaire doit authentifier la prise en charge et vérifier la solvabilité des personnes concernées. Sur le document de prise en charge authentifié, le poste consulaire doit mentionner explicitement que la solvabilité du garant a été vérifiée. Le mode de vérification par le poste consulaire dépend du pays concerné. Le consulat peut demander, entre autres, des attestations bancaires et des ordres financiers permanents de la banque. L'engagement de prise en charge doit porter au minimum sur une année universitaire, mais il peut être valide pour toute la durée des études. Si l'étudiant perd son garant au bout d'une année, il doit alors faire appel à un nouveau garant en vue du renouvellement de son autorisation de séjour, ce qui donne lieu à une nouvelle enquête approfondie.

Depuis 1980, les étudiants migrants issus de pays tiers peuvent se voir accorder une prolongation de leur autorisation de séjour d'une durée d'un an, chaque année, dans la mesure où ils poursuivent leurs études et peuvent prouver qu'ils ont des ressources financières suffisantes pour assurer leur subsistance. La demande de renouvellement du permis de séjour se fait auprès de la commune de résidence en Belgique. Elle est aussi examinée par l'Office des étrangers. La complexité de la politique migratoire belge tient à la structure administrative du pays. Si les établissements d'enseignement dépendent des communautés (flamande et française), la délivrance des visas d'étude dépend du gouvernement fédéral. Alors que les établissements d'enseignement cherchent à faire augmenter le nombre d'étudiants étrangers qui les fréquentent afin d'améliorer le taux d'internationalisation de leur public, l'Office des étrangers cherche à accroître son contrôle sur le nombre de visas délivrés à des étudiants étrangers.

## **Le profil des candidats et les motifs de refus et d'acceptation des demandes**

Grâce à la collaboration des consuls généraux Luc Jacobs et Alain Van Gucht, nous avons pu réaliser une enquête au sein du consulat belge à Casablanca. Nous avons encodé toutes les demandes de visa étudiant soumises au consulat belge en 2011-2012 pour l'année scolaire 2012-2013. Nous avons transformé le contenu de tous les dossiers en fichiers individuels anonymisés, et les avons ensuite soumis à une analyse statistique. Les fichiers individuels comportent des informations issues des documents administratifs soumis par les candidats et du questionnaire rempli par ceux-ci, ainsi que la décision du consulat et, en cas de refus, la justification de la décision. L'analyse statistique a été précédée d'entretiens avec les deux principaux agents consulaires responsables de ces demandes. Nous avons aussi été en contact avec l'agent de l'Office des étrangers qui analyse les dossiers litigieux ou incertains.

Notre enquête statistique a porté sur 867 demandes de visa étudiant. La majorité de celles-ci, soit 70,8 % (n = 614), sont de type « articles 58 à 61 », contre seulement 16,7 % (n = 145) pour le type « articles 9 à 13 ». Pour 9 % (n = 78) des demandes, les informations sont incomplètes. Enfin, 3,5 % (n = 30) concernent un stage. Étant donné que les demandes de stage constituent un cas particulier, nous les avons écartées de l'analyse. Nous avons créé une base de données qui comprend 759 individus, c'est-à-dire tous les candidats ayant déposé une demande dans le cadre des articles 58 à 61 et 9 à 13.

L'âge moyen des candidats est de 23 ans, et une majorité d'entre eux (50 %) a entre 22 et 25 ans. Il s'agit également d'une population très majoritairement célibataire (98,3 %) et masculine (70 %), cette dernière caractéristique étant historique au Maroc (Caestecker et Rea, 2012 ; Medhoune *et al.*, 2015). Les candidats proviennent majoritairement des villes. Près de 43 % proviennent des régions occidentales (Doukkala-Abda : 10,5 % ; grand Casablanca : 18,3 % ; Tanger-Tétouan : 6,6 % ; et Rabat-Salé-Zémroun-Zaër : 7,1 %) et 40 %, du Maroc oriental (surtout le Rif). La mobilité géographique des candidats est très faible. Seulement 17,7 % des candidats ont déjà effectué un séjour dans l'un des pays de l'espace Schengen. Pour 79,4 % des candidats, il s'agirait de la première mobilité internationale vers l'Europe. Preuve de l'existence d'une communauté marocaine transnationale (Martiniello et Boussetta, 2008), un peu plus de la moitié des demandeurs, soit 58 %, déclarent avoir un ami ou un membre de la famille qui réside dans un pays de l'Union européenne.

La majorité des candidats a obtenu son diplôme moins de cinq ans avant le dépôt de la demande. Ainsi, 79 % des requérants ont obtenu leur diplôme entre 2006 et 2011 et 43,2 %, entre 2010 et 2011. Les candidats proviennent principalement des filières scientifiques (72,6 %), et ils sont plus nombreux à posséder un bac sciences (66,1 %) qu'un bac sciences-maths (6,5 %). Viennent ensuite les diplômés en sciences humaines et sociales (9,7 %) et en sciences économiques (9,4 %). L'orientation « Lettres » est quant à elle la moins représentée (4 %). La grande majorité des candidats ont effectué leur scolarité en arabe (83,7 % contre 12,1 % pour le français). Enfin, une large majorité des candidats (82,3 %) a obtenu la mention « assez bien » (20,8 %) ou « passable » (61,5 %). Seuls 8,4 % des candidats ont obtenu la mention « bien » et 4,3 %, « très bien ».

Pour ce qui est du parcours scolaire après les études secondaires, un peu plus de la moitié des candidats (54,4 %) a entamé des études supérieures au Maroc avant de déposer sa demande de visa pour l'année 2012. Ces candidats ont privilégié deux filières d'études : sciences-ingénieur, et sciences économiques et de gestion, rassemblant respectivement 38,3 % et 36,1 % des candidats. Un nombre bien moins élevé de candidats (14,5 %) provient des filières sciences humaines et sociales, et moins de 10 % ont réalisé un brevet technique. Les candidats ayant réalisé des études supérieures avant de soumettre une demande de visa étudiant ont donc principalement un profil orienté vers les sciences exactes. Si 54,4 % des candidats ont entamé des études supérieures après leur bac, seulement 38,9 % parmi ceux-ci ont un diplôme de bachelier.

Une majorité des demandeurs (53,4 %) dépose une demande de visa pour poursuivre ses études dans l'enseignement supérieur, universitaire ou non ; 26,9 %, pour effectuer une année préparatoire à l'enseignement supérieur ; et 7,7 %, pour suivre des cours de promotion sociale. Les établissements concernés sont surtout des universités

ou des écoles d'enseignement supérieur (72,6 %), mais on trouve aussi des écoles secondaires (9,8 %) et des établissements privés (4 %). Les orientations privilégiées sont les suivantes : économie et sciences de gestion (37,8 %), sciences et ingénierie (17,3 %), optique (16,3 %), santé (14,6 %), et sciences humaines et sociales (14,1 %).

Parmi les conditions de délivrance d'un visa étudiant, la prise en charge financière du candidat par un garant est primordiale. Cette prise en charge peut porter sur une année académique ou sur toute la durée des études. Pour 52 % des demandes déposées, la prise en charge par un garant porte sur toute la durée des études (contre 44 % pour une seule année). Pour une large part (80 %), le garant est soit un parent (44,8 %), soit un membre de la famille élargie (35,2 %). Les catégories « ami » et « boursier » représentent respectivement 13 % et 7 % de l'ensemble des garants. Le lieu de résidence du garant est principalement le Maroc (48 %) ou la Belgique (32 %), mais certains vivent en France (14 %). Le statut socioprofessionnel des garants est très diversifié, toutefois on remarque une surreprésentation des cadres (16,5 %), des professions libérales (14,5 %), des employés (21,6 %) et des commerçants (12,4 %), alors que les ouvriers, les *fellahs* et les inactifs sont sous-représentés.

Enfin, 63 % des candidats mentionnent que la Belgique est leur premier choix de destination, et 30 % ont aussi effectué des démarches pour étudier en France. Une partie des étudiants soumettent une demande de visa pour la Belgique après avoir vu échouer leurs démarches en France. Le choix de l'orientation et de l'établissement mobilise plusieurs critères. L'analyse des coefficients de corrélation entre paires de critères indique que la langue dans laquelle les cours sont offerts, le programme des cours et la réputation de l'établissement sont régulièrement considérés ensemble (RLC/PC = 0.314 ; RLC/RE = 0.284 ; RRE/PC = 0.255).

Parmi ces demandes, 58,6 % ont été refusées, 39 % ont été acceptées et 2,4 % n'avaient pas encore fait l'objet d'une décision. Lorsqu'une demande de visa est rejetée, les agents du consulat et de l'Office des étrangers responsables de l'évaluation du dossier doivent justifier leur décision. Les motifs de refus sont très variés et souvent multiples. Le motif le plus fréquemment mentionné (14,5 %) est la non-solvabilité du garant. On mentionne aussi le détournement de la procédure à des fins migratoires (12,5 %), l'incompréhension des motivations du candidat (12,1 %), l'incapacité du candidat à expliquer son choix d'études (10,8 %), et l'incapacité du candidat à expliquer la cohérence de son projet (10,8 %).

L'analyse bivariée met en évidence l'incidence de certains facteurs sur la décision. Qu'elles s'inscrivent dans le cadre des articles 58 à 61 ou 9 à 13, les demandes de visa étudiant sont pour la majorité refusées. Néanmoins, la proportion de candidats refusés est plus importante pour les demandes liées aux articles 9 à 13. En effet, 88,3 % de celles-ci ont été refusées, contre 60,3 % pour les demandes articles 58 à 61. Le test V de Cramer montre une association modérée et significative entre le type d'articles et la décision ( $V = -.232$  ; sig. = 0.000). De même, les candidats déposant une demande pour une deuxième année consécutive risquent davantage de la voir refusée que ceux qui la soumettent pour la première fois. La grande majorité des candidats qui ont déjà obtenu un visa voient leur nouvelle demande acceptée (86 %). À l'inverse, seulement 12 % des candidats dont une demande précédente a été refusée voient leur nouvelle demande acceptée. Dans le même ordre d'idées, les candidats ayant déjà déposé une

demande de visa pour un autre motif que les études, par exemple un visa Schengen, ont une plus grande probabilité d'obtenir le visa étudiant. Des profils de migrants légitimes se constituent par la connexité des réponses aux demandes de visa ; c'est-à-dire que l'évaluation des dossiers dépend des décisions antérieures, lesquelles construisent des profils de gens auxquels on attribue un motif de mobilité légitime ou illégitime, selon la terminologie de Torpey (2000). Les décisions prises par un réseau d'acteurs contribuent à la confiance ou à la méfiance administrative.

Si la durée de la prise en charge n'est pas une variable discriminante, le profil socioprofessionnel du garant l'est. Ainsi, les statuts d'ouvrier, d'employé, de *fellah* et d'inactif sont à plus de 80 % associés à un refus de la demande. Lorsque les garants sont des cadres ou des membres de professions libérales, on voit autant de refus que d'acceptations ( $V = .298$  ; sig. = 0.000). On remarque la même proportion lorsque le garant est un parent proche ou que l'étudiant profite d'une bourse d'études, alors que le refus est plus systématique lorsque le garant est un membre de la famille élargie ou un ami. En 2011, la majorité des garants (69,6 %) a été jugée solvable. Les demandes des candidats dont le garant est jugé solvable sont acceptées dans une proportion beaucoup plus grande que ceux dont le garant est jugé insolvable (47,5 % contre 3,6 %) ; toutefois, la solvabilité seule ne suffit pas à la délivrance d'un visa étudiant.

On remarque une association entre la langue dans laquelle ont été faites les études et l'acceptation ou le refus de la demande. En effet, avoir passé le bac en français est plus souvent associé à une acceptation (76,1 %) qu'à un refus (25,9 %). À l'opposé, le fait d'avoir passé le bac en arabe est plus souvent associé à un refus (73,1 %) qu'à une acceptation (26,3 %). Il y a une différence significative ( $V = .347$  ; sig. = 0.000) entre ces deux groupes. En outre, meilleure est la mention attribuée au bac (« très bien » et « bien »), plus grande est la probabilité de voir sa demande acceptée. Enfin, les candidats ayant terminé un bachelier et souhaitant s'inscrire à un master ont un taux d'acceptation plus élevé (80 %) que les autres ( $V = .392$ , sig. = 0.000). Selon un principe méritocratique, les demandes des étudiants les plus performants sont plus souvent acceptées.

Afin d'identifier les variables les plus importantes dans la délivrance du visa étudiant, nous avons procédé à une régression logistique dont la variable dépendante est la décision et les variables indépendantes sont le lieu de résidence, le statut du garant, la langue dans laquelle a été passé le bac et le niveau de réussite au bac. Nous présentons les paramètres du modèle retenu dans le tableau 8.1.

**Tableau 8.1. Modèle de régression logistique sur la décision prise (référence : accepté)**

Variables indépendantes		Odds ratio <sup>1</sup>
Profession du garant	Commerçant	(réf.)
	Ouvrier/employé/salarié	.188***
	Cadre/profession libérale/indépendant/fonctionnaire	.374***
	Boursier	.000
Niveau visé d'études	Brevet	(réf.)
	Secondaire	1 861**
	Bachelier	.295**
	Master	.375**
Mention au bac	Très bien	(réf.)
	Bien	10.01**
	Assez bien	8 132**
	Passable	12.32***
Lieu de résidence		(réf.)
	Nord du Maroc (Rif)	.320***

*ll : -2,563.72 Chi<sub>2</sub> : 217.31 R<sub>2</sub> Nagelkerk : .45*

\*\*\* sig. à 0.001 ; \*\* sig. à 0.05 ; \* sig. à 0.1.

Par rapport aux individus inscrits au brevet, ceux inscrits au secondaire, pour une année préparatoire à l'enseignement supérieur, ont moins de chances de voir leur demande acceptée. À l'opposé, ceux inscrits au bachelier ou au master courent moins de risques de voir leur demande rejetée (avec une probabilité de réponse positive plus élevée au master qu'au bachelier). En outre, moins la mention obtenue au bac est bonne, plus les risques de refus sont grands. Comme nous l'avons vu, la profession du garant est aussi déterminante, les individus ayant un garant qui serait cadre d'une profession libérale, indépendant ou fonctionnaire ont moins de chances de voir leur demande refusée que les autres. Enfin, les candidats provenant des villes du nord-est du Maroc (Rif, essentiellement) ont aussi moins de chances de voir leur demande acceptée. Les taux d'acceptation sont plus élevés chez les candidats venant de Casablanca et de Rabat. Les étudiants ayant obtenu un visa présentent ainsi le profil suivant : leur garant est solvable, leurs parents sont issus des milieux favorisés des deux grandes métropoles que sont Casablanca et Rabat, ils ont effectué une scolarité secondaire en français et souhaitent s'inscrire aux études supérieures.

<sup>1</sup> Dans le cadre d'un modèle logistique, on ne présente généralement pas les coefficients du modèle, mais leur valeur exponentielle, cette dernière correspondant à un odds ratio, également appelés « rapports des cotes ». L'odds ratio diffère du risque relatif, cependant son interprétation est similaire. Un odds ratio de 1 signifie l'absence d'effets. Un odds ratio largement supérieur à 1 correspond à une augmentation du phénomène étudié et un odds ratio largement inférieur à 1 correspond à une diminution du phénomène étudié.

## Le pouvoir discrétionnaire dans l'examen des demandes de visa

Au début des années 2010, le consulat belge de Casablanca a supprimé l'accueil au guichet pour tous les types de demandes de visa. Ces dernières sont désormais présentées au consulat belge de Casablanca par l'entremise d'un opérateur privé, à l'époque la société Visabel appartenant au groupe VFS Global. Cette sous-traitance a permis de réduire la présence des candidats à la migration devant les portes du consulat (Infantino, 2016). Nous avons vu que, pour lutter contre les fraudes et les fausses demandes de visa étudiant, le bureau étudiant de l'Office des étrangers a établi un questionnaire initialement soumis aux candidats demandant un visa pour les articles 9-13 en complément des documents exigés. Ce questionnaire non prévu par la législation vise à évaluer le bien-fondé de la demande. Face à l'impossibilité de vérifier correctement le contenu de la formation dans des établissements privés, ce long questionnaire investigate la motivation à poursuivre des études et le plan d'études du candidat qui doit faire preuve d'une connaissance très précise des enseignements à suivre ainsi que de l'usage professionnel poursuivi par la formation choisie. Depuis 2009, ce questionnaire est aussi soumis aux demandeurs d'un visa étudiant relevant des articles 58-61 à la suite d'une analyse des devenir des étudiants ayant précédemment reçu ce type de visa. Cette analyse relève que le Maroc est la première nation en matière de mesures d'expulsion (déportation) prises par le service étudiant de l'Office des étrangers ; 33 % des ordres de quitter le territoire concernent des étudiants marocains. Cette statistique laisse présager, selon le poste consulaire et l'Office des étrangers, un détournement de la procédure aux fins de migration d'installation.

Le traitement et l'analyse des demandes de visa étudiant se fondent évidemment sur les prescriptions légales. Toutefois, comme pour les visas Schengen (Jileva, 2002 ; Spire, 2008 ; Infantino et Rea, 2012 ; Alpes et Spire, 2014 ; Infantino, 2019) et les visas pour regroupement familial (Satzewich, 2015 ; Mascia, 2021), le processus de décision de délivrance ou non du visa repose sur un travail discrétionnaire laissé aux agents visa et il est fondé sur la construction et la mobilisation d'un savoir pratique local. Face à la diversité des situations, le travail discrétionnaire ne repose pas sur une casuistique. Les conditions et l'organisation de travail des agents visa, qui reçoivent près de 1 000 demandes par an au consulat belge de Casablanca, conduisent ces derniers à adopter un ensemble de routines professionnelles dans le traitement des demandes, fruit de divers apprentissages (*social learning*) acquis tout au long de la carrière, de la maîtrise du travail à effectuer et des échanges avec divers acteurs impliqués dans des activités similaires. Ces routines professionnelles, qui ne suppriment toutefois pas l'usage de la discrétion dans l'examen d'une demande particulière constituent, selon Lipsky (2010), une stratégie d'adaptation. Elles se forment, en premier lieu, après avoir maîtrisé les modes d'examen et d'attribution des visas en général et, par la suite, élaboré un savoir local lié au pays où seront délivrés les visas. L'agent visa étudiant principal à Casablanca a d'abord travaillé à Tunis et au Caire, où sa charge de travail était plus faible. Cette femme avait aussi de l'expérience comme agent visa pour les demandes

de regroupement familial. Elle a dû apprendre les spécificités du poste et acquérir un savoir local à Casablanca :

*[I]l faut d'abord se mettre au courant quand on arrive dans un nouveau poste [...] ce qui prend au moins trois mois pour rassembler tous les éléments et pour travailler vraiment sur une base fluide. À ce moment-là, on va acquérir sa propre expérience [...]. Parce que nous, la plupart du temps, on voit les gens, ou même si on ne les voit pas, on est immergé ici dans cette société. Et même si on connaît cette société, notre regard n'est pas tout à fait comme le regard en Belgique.*

Pour acquérir ce savoir local, l'agent peut compter sur le personnel du consulat qui est de nationalité marocaine. Il est aussi nourri par l'expérience de l'agent de l'Office des étrangers (à Casablanca, celui-ci fait le suivi de ces demandes depuis plus de dix ans) et par la consule responsable de la délivrance des visas. De même, l'agent a des échanges réguliers avec ses collègues en poste dans d'autres pays (Cameroun, Chine, Congo). On construit ainsi un réseau d'acteurs institutionnels (Hupe et Buffat, 2014), ou une communauté transnationale de pratiques (Wenger, 1998), qui, grâce à l'accumulation d'expériences professionnelles, établit des manières d'identifier les pratiques abusives et les faux documents, d'évaluer les demandes problématiques, etc. Les routines professionnelles ne visent pas seulement à définir une classification opposant « bons » et « mauvais dossiers » ; elles offrent également la possibilité d'établir, à partir d'une demande de visa, l'histoire sociale du candidat et, plus encore, de créer une typologie des « récits migratoires administratifs » qui sert de cadre de référence aux évaluations.

La première analyse de la demande est fondée sur l'étude des documents figurant au dossier. L'agent de visa reconnaît l'existence d'une sélection sur la base du statut social des parents et du niveau de réussite scolaire du candidat, les deux étant fortement corrélés. Habituellement, les diplômés d'un bac en français, délivrés par un lycée français au Maroc, ont de meilleures notes et présentent un très bon plan d'études. Par ailleurs, ces candidats maîtrisent généralement mieux le français écrit que les étudiants ayant un bac en arabe. En outre, les étudiants ayant reçu les meilleures mentions au bac, en français ou en arabe, proviennent de milieux sociaux plus favorisés, dont témoignent la profession du père (médecin, ingénieur, professeur, etc.) et le niveau de solvabilité du garant. Selon l'agente interrogée, l'expérience montre que les étudiants qui ont un bac en français « sont tous pris en charge par leurs parents [qui] ont probablement les moyens de financer les études aussi bien dans le système français au Maroc que pour la Belgique ou pour l'étranger ». La demande d'un candidat ayant un très bon dossier scolaire, mais dont la solvabilité des parents n'est pas établie est automatiquement refusée.

On analyse la solvabilité à partir d'un document (annexe 32) fourni par le garant. Les montants mensuels nécessaires pour l'année académique 2011-2012 étaient de 1 100 € pour le garant et de 559 € pour l'étudiant, pour un montant total minimum de 1 659 €. Le garant peut résider au Maroc ou à l'étranger, dont la Belgique. Pour l'examen de la solvabilité, l'agent visa et ses secrétaires font des vérifications supplémentaires. Ils peuvent demander des preuves bancaires des revenus, les registres de commerce, l'inscription aux ordres professionnels pour les médecins et les avocats. Sur

la base d'une analyse des demandes de prolongation de visa à la suite de la première année d'études à l'étranger, l'agent visa constate que

*ce sont les parents réellement responsables qui apportent des preuves de virements bancaires. Les annexes 32 souscrites par des amis ou des connaissances me semblent être pour la plupart des documents de complaisance. Je me méfie beaucoup, par expérience, lorsque je vois qu'une annexe 32 est fournie par un ami ou une connaissance, surtout si l'étudiant est moyen.*

Ainsi, la décision est aussi alimentée par l'expérience des demandes de renouvellement de visa faites auprès de l'Office des étrangers. Un bon dossier cumule trois critères objectivables : les meilleures mentions au bac, un bon plan d'études et une solvabilité assurée.

Si on prend en compte des critères objectifs pour examiner les demandes – notamment les documents soumis et la vérification de la solvabilité –, la décision d'accorder ou non un visa est soumise à l'analyse de l'agent visa au poste consulaire, puis, en cas de refus, elle est vérifiée par l'agent visa étudiant de l'Office des étrangers. La décision est formulée à l'issue d'un examen approfondi qui compare les données des documents et la cohérence du plan d'études fourni par l'étudiant dans le questionnaire. L'analyse du dossier, et surtout du questionnaire, donne une grande place à l'usage de la discrétion par les agents. Ces derniers vont classer et catégoriser ce qui est perçu, selon leurs propres mots, comme « les bons et les mauvais dossiers ». Cette appréciation porte notamment sur un domaine de compétence qui ne relève pas *a priori* des agents visa : celle de la scolarité des candidats et de l'évaluation de leur projet d'études. Ce travail consiste en trois processus distincts. Le premier est celui de l'analyse de la demande ; si elle est perçue comme crédible et fiable, l'agent visa émet un avis positif. Le deuxième concerne les demandes pour lesquelles des interrogations subsistent, que des agents du consulat, notamment, doivent vérifier. Au terme de cette vérification, la demande est acceptée ou refusée. Dans ce dernier cas, la procédure est d'écrire une lettre de motivation très argumentée qui explique pourquoi le visa est refusé.

Étant donné que cette procédure ne prévoit pas d'entretien avec les candidats, le questionnaire est devenu l'instrument principal permettant de distinguer « les bons et les mauvais dossiers », ou plus précisément les demandes simples à traiter et celles qui supposent des vérifications approfondies. L'agent présente de la manière suivante l'usage du questionnaire :

*On rassemble tous les étudiants l'après-midi dans une salle. Chacun a son questionnaire, c'est comme si c'était un petit examen, et on leur donne une heure pour remplir le questionnaire. [...] Puis on met le questionnaire dans le dossier qu'on va recevoir, le lendemain, de notre sous-traitant (Visabel). Les documents sont alors distribués auprès des secrétaires qui vont les prétraiter et les encoder. Elles vont déjà donner leur opinion. Par la suite, cela passe à l'agent de visa qui examine les dossiers de tous les points de vue, aussi bien techniques que celui de la concordance entre les documents (admission, équivalence, plan d'études), et cela figure dans le questionnaire rempli. S'il n'y a pas de concordance entre, par exemple, « je veux aller étudier une certaine matière et*

*puis sur mon questionnaire je remplis tout autre chose », c'est une discordance, donc cela peut justifier un refus. Par exemple, je dis que je veux aller étudier dans une école supérieure, mais je ne présente pas une équivalence concordante, on va probablement refuser à cause de cela. On attend de l'étudiant qu'il soit suffisamment réfléchi, qu'il soit suffisamment au courant de ce qu'il va faire et des documents qu'il a en main.*

Le recours au questionnaire est aussi une stratégie pour démasquer les dossiers qui auraient été rédigés par des écrivains publics ou par des tiers :

*Avec le questionnaire, on est certain que c'est l'étudiant qui l'a rempli, alors que le plan d'études, comme c'est souvent le cas, peut-être qu'ils l'ont eu dans la rue, d'un scribe ou d'un cybercafé, je n'en sais rien. Mais, en tout cas, moi, j'ai par exemple eu l'année passée au moins quatre ou cinq étudiants qui avaient exactement le même plan d'études dans leur dossier et, bien entendu, une fois comparé avec le questionnaire, on voyait bien les différences.*

En outre, le questionnaire est un outil de vérification de la maîtrise du français par le candidat. À l'inverse d'autres postes consulaires (Chine ou Cameroun, par exemple), les agents visa étudiant décèlent peu de faux documents dans les dossiers des étudiants marocains. La catégorisation « des bons et des mauvais dossiers » passe notamment par un examen approfondi des incohérences dans le projet d'études tel qu'il est présenté dans plusieurs réponses au questionnaire. Pour chacune des demandes de visa, l'agent reconstruit un « récit migratoire administratif ».

Outre l'examen des concordances et discordances entre le contenu du dossier et les réponses au questionnaire, l'agent visa et ses secrétaires recourent à diverses ressources pour vérifier différents éléments de la demande, faisant apparaître ainsi un réseau d'agents et d'institutions qui contribuent à la décision de délivrer ou non le visa (Hupe, Hill et Buffat, 2015). La plateforme électronique belge Visanet, où sont encodées toutes les demandes de visa, permet à l'agent de consulter les demandes antérieures du candidat ou d'identifier les liens familiaux que pourrait avoir celui-ci avec des personnes séjournant en Belgique. Les consulats des pays européens à Casablanca sont aussi interconnectés. Si on a précédemment refusé un visa pour la France à un candidat ayant un bon dossier, le personnel du consulat belge contacte son homologue français pour en connaître la raison.

À partir de deux demandes d'inscription à une année préparatoire aux études supérieures, l'agent interrogée explique comment elle distingue un bon d'un mauvais dossier. L'étudiant associé au « bon dossier » a répondu de manière précise au questionnaire et a présenté de bons arguments. Les liens entre la formation initiale au Maroc et les visées en Belgique sont bien établis. Dans le questionnaire, il détaille son programme d'études de la première année, et celui-ci concorde avec le plan d'études inclus dans sa demande. Il précise aussi ses objectifs au terme de cette année préparatoire : faire un master en mathématiques, soit à l'Université de Liège, soit à l'Université libre de Bruxelles. Il a déjà pris connaissance du programme. Il précise aussi les débouchés professionnels, au Maroc, liés à son futur diplôme. Le questionnaire démontre aussi que cet étudiant, qui a un bac en arabe, possède une bonne maîtrise du français. L'agent conclut :

*Voilà, le plan d'études complet précisant la formation et sa perspective d'études. Ça va, il ne s'est pas contredit. Il connaissait l'adresse de l'Université de Liège. Il connaissait même l'adresse pour l'ULB. Il disait bien ce qu'il voulait faire. Pour sa couverture financière, il dit : « J'assure la couverture de mon séjour en Belgique avec mon garant, mon cousin, technicien en mécanique. Il a un conjoint, un enfant, autre personne à charge non, pays de résidence du garant Belgique. » Est-ce que vous allez loger chez lui ? Il dit : « Non, je vais loger avec mes amis qui poursuivent leurs études au même établissement. » Il n'a pas tort puisqu'il réside à Bruxelles ; or, lui veut aller à Liège, donc c'est tout à fait logique. Je certifie ses déclarations, c'est assez crédible.*

En lisant les réponses aux différentes questions, l'agent reconstitue un potentiel parcours d'études dont la crédibilité est fondée sur la précision des détails et les enchaînements logiques. Le plan d'études ne doit laisser aucune place à l'incertitude ou au doute.

Dans le cas du dossier ayant reçu une évaluation négative, le motif même du séjour n'est pas clairement établi, selon l'agent. En effet, si l'étudiant explique dans les grandes lignes le cursus de son année préparatoire, il n'indique pas clairement à quoi lui servira cette année, quelles études il souhaite poursuivre ensuite, quel est son projet professionnel. L'agent conclut :

*Il apparaît clairement qu'il a mémorisé un projet d'études, mais il ne peut expliquer de manière approfondie ses intentions ; ainsi, il ne peut citer le nom des établissements auxquels il va solliciter une inscription après l'année préparatoire, ni les sections, ni établir un lien entre cette année préparatoire et les études supérieures projetées. Il ne peut déterminer un projet professionnel précis ni citer les débouchés offerts par les études projetées. De manière générale, ses réponses sont imprécises et sa maîtrise de la langue française très faible. Tous ces éléments ne permettent pas de déterminer le motif de son séjour avec exactitude. À partir du questionnaire, c'est un exemple type d'un refus.*

La qualification d'un mauvais dossier repose ainsi sur un « mauvais questionnaire », à savoir des réponses incomplètes, imprécises ou incorrectes. L'appréciation est finalement plutôt générale, supposant que le candidat fournit des détails, présente un plan rationnel et arrive à convaincre l'agent de la fiabilité de ses projets et intentions.

L'Office des étrangers notifie les refus, et leur justification doit être précise, surtout si elle ne repose pas sur des éléments objectifs (absence d'équivalence, de solvabilité, etc.), parce que le candidat peut introduire un recours contre la décision auprès du Conseil du contentieux des étrangers (Infantino et Rea, 2012 ; Mascia, 2021). Étant donné que le poste consulaire et l'Office des étrangers craignent la remise en cause des décisions prises et la judiciarisation de cette politique des visas, les deux institutions veillent à fonder leurs décisions de la manière la plus explicite et détaillée possible. L'agent déclare à ce sujet :

*Dans un dossier, je me rappelle que, techniquement, il était parfaitement en ordre, mais le questionnaire n'était pas bon. Moi, j'hésitais. Mais à l'Office des*

*étrangers, on nous dit qu'il ne faut pas exagérer en faisant des refus parce que si la personne fait un recours au contentieux on va se faire taper sur les doigts. » Elle ajoute que le poste consulaire est plus sévère que ne l'est la loi.*

Lorsqu'un candidat introduit un recours, le bureau étudiant de l'Office des étrangers doit défendre sa décision. Les refus basés sur des éléments objectifs souffrent peu de contestations. En revanche, lorsque la demande déposée par l'étudiant satisfait aux conditions légales d'admissibilité et le refus repose sur des éléments d'interprétation du parcours d'études du candidat (réponses au questionnaire), l'Office des étrangers doit particulièrement détailler les raisons de sa décision. Pour éviter la réprobation des supérieurs hiérarchiques, ou les critiques des partis politiques ou des associations défendant les droits des étrangers qui mettent en cause le professionnalisme et la probité des agents visa, ces derniers essaient d'anticiper les jugements que pourrait porter le Conseil du contentieux des étrangers sur une décision négative. Ainsi, la motivation du refus est, en général, longuement et minutieusement argumentée et reprend toutes les incohérences que l'agent visa a repérées lors de son examen. C'est pour cette raison qu'elle est souvent multiple et cumulative : incompréhension des motivations du candidat, incapacité du candidat à expliquer son choix d'études ou la cohérence de son projet.

S'il existe plusieurs modèles de motivation, chaque refus est largement détaillé pour contrer tous les arguments qu'un candidat refusé pourrait amener devant le Conseil du contentieux des étrangers lors d'un éventuel recours. Les motivations de refus sont aussi fortement personnalisées. Dans la lettre de refus de délivrance du visa étudiant adressé par l'Office des étrangers au candidat, on peut lire les raisons du refus ainsi que les procédures de recours contre la décision. Les motivations doivent obligatoirement porter sur tous les éléments négatifs du dossier et de l'analyse des réponses au questionnaire, sous peine de voir une décision déboutée par le Conseil du contentieux si celui-ci remarque que des éléments ont été omis dans l'analyse du dossier. Lorsqu'il se fonde sur les incohérences du projet d'études ou sur les discordances entre diverses parties du questionnaire, l'agent visa synthétise son refus par un autre motif : celui du détournement de procédure. « Lorsque tous les éléments du dossier ne sont pas bons, on dit que c'est un détournement de procédure parce qu'en fait, il demande un visa [...] non pas pour étudier, mais probablement pour s'installer en Belgique pour aller travailler, je ne sais pas, peut-être essayer de se marier, mais pas pour étudier. » Le motif du détournement de procédure sert à identifier les demandes frauduleuses.

\* \* \*

Le nombre de visas étudiants délivrés à des candidats marocains pour poursuivre des études en Belgique a connu une forte diminution durant les années 2010, conséquence d'une sélection accrue de la part du poste consulaire belge à Casablanca et de l'action du bureau étudiant de l'Office des étrangers. Les critères objectifs inscrits dans la loi (équivalence, préinscription, solvabilité) ne sont pas devenus plus restrictifs depuis les années 1980. La sélectivité accrue ne résulte pas d'un durcissement de la législation, mais d'une mise en œuvre différente de la part de l'Office des étrangers et du poste consulaire. En ayant adopté le cadre conceptuel de l'étude des effets des pratiques des *street-level bureaucrats* sur l'action politique, les analyses statistiques et

ethnographiques réalisées montrent que ces agents produisent la politique migratoire grâce à la discrétion et l'autonomie qui leur sont conférés légalement. La pratique discrétionnaire est aussi un construit organisationnel. Ainsi, la sélection s'est accrue à la suite de l'introduction d'un questionnaire en 2009 que la loi n'avait pas prévu, et dont l'objectif vise à une meilleure appréciation des demandes de visa étudiant.

Étant donné la très grande diversité des parcours scolaires et académiques, l'évaluation des réponses fournies par les candidats offre un large pouvoir discrétionnaire aux agents visa qui doivent statuer sur un objet qui, *a priori*, n'est pas de leur compétence : l'orientation éducative et académique. L'examen et l'évaluation qu'ils effectuent sont enchâssés dans des pratiques et des routines professionnelles issues de la mobilisation d'un savoir pratique local appliqué à l'évaluation des demandes. Les pratiques sélectives qu'ils mettent en œuvre sont fondées sur des attendus précis qui ne figurent pas dans la loi : les candidats doivent faire preuve d'une très grande rigueur dans l'exposé de leur plan de cours et dans l'usage professionnel de l'enseignement qu'ils désirent suivre. Cette manière de procéder entend bien évidemment traquer les demandes frauduleuses qui, selon la terminologie officielle, cherchent à détourner la procédure du visa étudiant pour faire de ce dernier une première étape à un séjour permanent. Outre que cette appréciation présuppose une intentionnalité préméditée de la part des candidats au visa étudiant, cette manière de procéder tend à ne valoriser que les parcours scolaires et académiques unilinéaires fondés sur un choix presque prédestiné. Peut-on véritablement considérer que l'absence de connaissance de ce que veut faire un candidat au-delà de son année préparatoire à l'enseignement supérieur soit, en soi, une pratique abusive ? Peut-on estimer que l'absence de prospection des débouchés professionnels d'un diplôme particulier soit l'indice d'une pratique frauduleuse ? Ces pratiques sélectives tendent ainsi à privilégier les candidats qui sont déjà dotés par le milieu familial d'une connaissance de l'enseignement supérieur, de sa structuration, de ses apports, de son usage et de la mobilité internationale.

Lorsque la demande de visa est considérée comme crédible et fiable, notamment quant à la solvabilité du garant, et que le candidat a un bon parcours scolaire, l'agent émet un avis positif. Lorsqu'il y a des doutes sur la crédibilité du projet d'étude, le questionnaire sert à fonder le jugement de l'agent visa. Enfin, la production d'un refus de délivrance d'un visa, en raison des risques de recours auprès du Conseil du contentieux des étrangers, conduit l'agent visa à fournir une motivation détaillée et complexe pour justifier le motif de « détournement de la procédure ». Le travail administratif dans un consulat, qui est aussi une pratique de l'action publique, mobilise une multitude de récits de demandes de visas qui fournit un cadre cognitif des modalités de mobilités et de migrations des citoyens marocains. Ce savoir pratique local à la base du travail discrétionnaire est aussi alimenté par une configuration d'autres acteurs et institutions (l'Office des étrangers, les autres consulats belges, les consulats étrangers à Casablanca, etc.) qui partagent leurs informations et leur expérience. Le savoir pratique local et les routines professionnelles qui en résultent contribuent à la création d'une typologie de « récits migratoires administratifs » servant de cadre d'analyse pour évaluer les demandes de visa.

# Leurres et lueurs dans les « projets de lutte contre les causes profondes de l'émigration » au Sénégal

Mamadou Dimé

Depuis 2015, le Fonds fiduciaire d'urgence en faveur de la stabilité et de la lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées en Afrique (FFUE) est le principal moyen par lequel l'Union européenne cherche à « bloquer à la source » les flux migratoires en provenance d'Afrique subsaharienne (Cimade, 2017 ; Tardis, 2018 ; Conseil européen, 2015). Le FFUE a aspiré une bonne partie des fonds dédiés à l'aide publique au développement, et on a confié sa mise en œuvre aux agences de coopération de pays tels que la France, la Belgique, l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne, chaque agence étant responsable de projets de développement de solutions de rechange à l'émigration irrégulière.

Au Sénégal, on a implanté plusieurs projets de développement portant l'estampille *tekki fii* (« réussir ici », en langue wolof) dans le cadre du FFUE, mais également dans celui de projets financés par la coopération allemande. Ces projets visent à promouvoir un parcours de réussite locale afin de battre en brèche la croyance populaire selon laquelle « pour réussir, il faut partir ». On a mobilisé plusieurs moyens pour générer de nouveaux imaginaires du « rester sur place » et du « réussir ici » : caravanes *tekki fii*, messages publicitaires télévisés, films, vidéos sur YouTube, ateliers, concerts, expositions, appui à l'entrepreneuriat, financement, etc. Toutes ces initiatives sont censées promouvoir et valoriser les possibilités économiques locales et les réussites individuelles, et offrir à la jeunesse sénégalaise des options à la migration irrégulière (Aguillon, 2018).

À partir d'une analyse du projet *Réussir au Sénégal*, cette contribution se propose de cerner les enjeux de l'émigration, mais surtout de mettre en lumière les préjugés, les clichés et les impensés des projets de lutte contre ses causes profondes, sur les plans sémantique, définitionnel, idéologique, institutionnel, politique et opérationnel. On mettra particulièrement l'accent sur l'analyse de contenu des campagnes de dissuasion des candidats à l'émigration, afin de mettre en lumière les stratégies et les

modalités de construction et d'instrumentalisation, au Sénégal, d'un imaginaire et d'un discours de l'immobilité.

Le corpus mobilisé pour analyser les soubassements de ces projets est constitué de divers matériaux. Nous avons étudié les contenus diffusés dans le cadre des campagnes de sensibilisation contre les migrations irrégulières et dans les activités de promotion du *tekki fii* : affiches, dépliants, brochures, clips vidéo, web-séries. Ceux-ci montrent comment l'argumentaire structurant ces campagnes véhicule un message d'assignation à l'immobilité qui s'oppose au désir de mobilité qui trouve son ancrage dans les cosmogonies, les systèmes référentiels et l'histoire des populations sénégalaises.

## La lutte contre les migrations irrégulières, une gouvernance sous influence

L'internalisation du programme migratoire européen (lutte contre les migrations irrégulières, contrôle des frontières) s'est traduite par la signature de plusieurs accords bilatéraux entre le Sénégal et les pays membres de l'Union européenne qui sont les principaux lieux de destination des Sénégalais (France, Italie, Espagne). Ces accords ont été autant de cadres d'ancrage des politiques et programmes migratoires mis en œuvre dans des domaines comme la gestion des frontières, le contrôle des flux, la lutte contre les migrations irrégulières, le codéveloppement, etc.

L'analyse de la position du Sénégal par rapport aux enjeux migratoires ne peut faire abstraction du contexte d'accroissement du processus d'externalisation des frontières de l'Union européenne. Elle a été amorcée au lendemain de la première vague de drames liés aux migrations, à partir de 2005, avec la mise en place de dispositifs de surveillance des côtes sénégalaises et l'extension de la lutte contre « l'émigration irrégulière » au Sénégal. Le processus d'externalisation s'est poursuivi à partir de 2020, alors que les départs de migrants sur des embarcations de fortune ont repris de plus belle, en pleine pandémie de Covid-19.

Ce regain des migrations irrégulières par voie de mer a surpris par son ampleur et sa soudaineté, amenant l'État sénégalais à durcir ses lois et à criminaliser le trafic des migrants. On a créé un Comité interministériel de lutte contre l'émigration « clandestine » (CILEC)<sup>1</sup>, voué à la répression de toute tentative de migration irrégulière. Le ministre de l'Intérieur a annoncé publiquement la création de cette structure le 18 novembre 2021, à l'occasion d'une cérémonie où la forte présence de représentants de l'Union européenne et de ses États membres a témoigné de leur rôle dans le processus. Le choix de l'expression « émigration clandestine », maintenant délaissée en raison de sa connotation péjorative, témoigne d'une logique de répression perçue comme violente, sans empathie, reposant sur une approche unisectorielle et unidirectionnelle (Dimé et Jaji, 2023).

<sup>1</sup> Le CILEC est devenu à partir de 2023 le Comité interministériel de lutte contre la migration irrégulière (CILMI).

Le CILEC est un élément supplémentaire dans la structure de dissuasion des migrations irrégulières, à côté du Comité national de lutte contre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants (CNLTP), qui participe, par ailleurs, à la lutte contre les migrations irrégulières. L'Union européenne et ses pays membres ont activement contribué à la création de ces institutions et au financement de leurs activités. L'établissement du CILEC et du CNLTP illustre l'inattention de l'État aux préoccupations des acteurs de la migration. Ces derniers n'ont cessé de demander la mise en place d'un cadre de concertation interministérielle sur les migrations qui serait fondé sur une vision holistique des enjeux et des défis et qui mettrait l'accent sur les liens entre migration et développement. L'État, encouragé par le soutien financier des pays européens, a ignoré ces revendications au profit de la lutte contre les migrations irrégulières. L'Union européenne, grâce au Fonds fiduciaire d'urgence, arrive à orienter vers ses propres priorités la politique migratoire du Sénégal, une volonté qui s'est exprimée avec force au cours du processus d'élaboration de ce document, entre 2015 et 2018.

Au Sénégal comme dans la majorité des pays africains, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) joue un rôle clé dans la production de données et de connaissances sur les migrations, mais aussi dans le développement des normes migratoires. Elle a ainsi une grande responsabilité dans l'établissement des priorités nationales et dans la définition des programmes thématiques (Aguillon, 2020). Elle est accusée de servir de « porte-voix » aux préoccupations des pays occidentaux par l'intermédiaire de plusieurs dispositifs tels que la production de statistiques, déterminantes dans les politiques migratoires, et de documents stratégiques, comme les profils et politiques migratoires (Aguillon, 2018, 2020).

On comprend mieux, dans ce contexte, le rôle de premier plan joué par l'OIM dans la rédaction du document de politique nationale migratoire du Sénégal, qui est loin d'être l'outil fédérateur voulu face aux enjeux et aux défis migratoires les plus importants. La nécessité d'une politique migratoire est rendue encore plus impérieuse à cause du poids démographique de la diaspora sénégalaise et de sa contribution au développement, mais également parce qu'il fallait répondre adéquatement aux besoins des immigrés au Sénégal en raison du statut du pays en tant que lieu de destination de migrants en provenance de la sous-région ouest-africaine, etc. On a exprimé ces demandes avec plus de force après les drames engendrés par les migrations irrégulières, notamment après 2006 (Bouilly, 2017), en mettant l'État, ses partenaires techniques et financiers, les organisations internationales et la société civile devant l'urgence de donner des réponses pérennes ou, à défaut, atténuantes.

Pour la politique migratoire comme pour le profil migratoire, les premières directives ne sont pas venues de l'État du Sénégal, mais des États européens. Le document-cadre de coopération Communauté européenne (CE)-Sénégal pour la période 2008-2013 recommande ainsi qu'on définisse une politique migratoire « pour mettre un terme à l'émigration clandestine et favoriser le retour au pays de certains Sénégalais de l'extérieur », dans l'objectif de répondre au « défi » consistant à « maîtriser les flux migratoires vers l'Europe » (Commission européenne, 2008 : 88).

Le profil migratoire national publié en 2018 a servi de cadre de déclinaison de préoccupations tournées avant tout vers le contrôle et le ralentissement des flux

migratoires sénégalais vers l'espace européen. Un tel désir est davantage pris en compte dans la politique nationale migratoire, dont la création a commencé en 2015, sur la base d'une initiative de l'OIM. Cette dernière a su mobiliser les fonds nécessaires au financement du processus dont l'ancrage institutionnel est assuré par le ministère de l'Économie, des Finances et du Plan à travers la Direction du développement du capital humain.

Objet d'un atelier de validation technique organisé en décembre 2018, mais jamais mise en œuvre, la politique migratoire nationale (République du Sénégal, ministère de l'Économie, des Finances et du Plan, 2018) est aujourd'hui presque oubliée. Le gouvernement sénégalais n'applique pas la politique. Officiellement, le document ne sert pas de cadre de référence : l'Assemblée nationale ne l'a pas examiné, le chef d'État ne l'a pas promulgué, en fait, il ne l'a même jamais évoqué lors d'un discours officiel ou d'une séance du Conseil des ministres.

L'absence d'un cadre de référence dans le domaine migratoire a laissé le champ libre à la multiplication d'initiatives visant à guider, à orienter ou à influencer les décisions de l'État dans ce domaine ; d'autant plus que la migration est devenue un champ de « déferlement d'une manne financière suite à la prolifération de projets et programmes financés principalement par l'Union européenne et ses pays membres » (Dimé, 2019 : 10). L'absence de cadre de référence, la dispersion et le manque de coordination des actions des acteurs ont créé un contexte propice à une espèce de « compétition institutionnelle » et à un conflit de compétences entre les ministères, voire au sein d'un même ministère.

Les structures étatiques impliquées dans la gouvernance migratoire cherchent souvent à capter les ressources dégagées pour le financement des projets liés à la migration. Les « guerres institutionnelles » qui en découlent ont été fortement attisées par le « logement institutionnel » des projets financés dans le cadre du FFUE, mettant en lumière ce que nous qualifions de « dispersion institutionnelle ». On voit ainsi un isolement des structures, qui multiplie les initiatives afin d'obtenir une visibilité, une exposition médiatique et une légitimité institutionnelle qui leur amèneront encore davantage de projets et programmes. Le positionnement des structures est lié à la capacité d'action et au degré d'investissement de leurs agents (surtout de leurs gestionnaires), à l'intérêt personnel et professionnel de ceux-ci pour le problème migratoire et aux retombées financières et professionnelles escomptées.

## **L'estampille *tekki fi***

Le Fonds fiduciaire est aujourd'hui le principal mécanisme de financement de programmes et projets liés à la migration au Sénégal, qui y est admissible puisqu'on le considère comme un pays de départ de « migrants irréguliers ». La Commission européenne et les États membres de l'Union européenne (plus la Suisse et la Norvège) l'ont conçu comme « une réponse rapide, commune, complémentaire et souple aux différentes dimensions d'une situation d'urgence » (Conseil européen, 2015), c'est-à-dire

l'augmentation spectaculaire du nombre de personnes tentant de franchir la mer Méditerranée au péril de leur vie, notamment à partir des côtes libyennes. Selon la délégation de l'Union européenne à Dakar, « 19 235 Sénégalais sont arrivés en Italie, en Grèce et en Espagne par voie maritime de janvier 2016 à mars 2019 » (Délégation de l'Union européenne à Dakar, 2021).

Le Fonds fiduciaire a l'ambition d'influencer la gouvernance migratoire en agissant sur « l'ampleur et la nature des flux migratoires à l'œuvre au Sénégal » (Union européenne, 2019). D'ailleurs, les quatre objectifs structurant la mise en œuvre du FFUE au Sénégal sont révélateurs de cette volonté d'influencer durablement non seulement les politiques et les programmes, mais également les dynamiques migratoires. Voici ces objectifs :

- promouvoir la création d'emplois et accompagner l'insertion professionnelle ;
- renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages vulnérables dans les zones fragiles ;
- sensibiliser aux dangers de la migration, faciliter la réintégration et les retours ;
- renforcer la capacité du gouvernement sénégalais à contrôler son territoire.

L'admissibilité du Sénégal au Fonds fiduciaire s'inscrit dans une longue tradition de coopération sur les questions migratoires entre le Sénégal et l'Union européenne et certains de ses pays membres, notamment la France, l'Italie et l'Espagne. La différence, aujourd'hui, est que l'aide publique au développement<sup>2</sup> sert à contrôler les mobilités plutôt qu'à répondre aux besoins exprimés par les États censés en bénéficier (Cimade, 2017). J'ai écrit ailleurs (2019) que le Sénégal a toujours eu une réputation de « bon élève » et de « collaborateur conciliant » sur les questions migratoires. Les pouvoirs publics sénégalais ont souvent adopté une posture consistant à « monnayer » les engagements et à capter les subsides de cette nouvelle niche de financement qu'est la gouvernance des migrations dans un contexte d'asymétrie dans les rapports bilatéraux.

Le FFUE, avec son « approche intégrée visant à agir de manière synchrone sur les migrations irrégulières est une manne financière considérable » mobilisée dans le but de répondre aux « causes profondes de l'émigration irrégulière depuis le Sénégal », selon les termes d'un questionnaire de programme interrogé dans le cadre de cette étude. Entre 2015 et 2019, « 10 actions ont été approuvées au bénéfice du Sénégal, pour un montant total de 170,8 millions d'euros (soit environ 112 milliards FCFA) » (Délégation de l'Union européenne au Sénégal, 2021).

Aujourd'hui, on a ouvertement affecté deux projets à la promotion du « réussir au Sénégal ». Le premier, financé à hauteur de 40 millions d'euros, a pour titre « *Tekki fii* » – Développer l'emploi au Sénégal : renforcement de la compétitivité des entreprises et de l'employabilité dans les zones de départ. Il a pour maîtres d'œuvre l'Agence française de développement (AFD) et l'Agence luxembourgeoise de développement (Lux Dev), et bénéficie du soutien de plusieurs partenaires : institutions étatiques sénégalaises, organisations internationales telles que l'OIM, organisations de la société civile. Ses objectifs sont de renforcer le tissu d'entreprises locales, d'élargir l'accès à

<sup>2</sup> Le FFUE relève de l'aide publique au développement.

la formation professionnelle, de favoriser l'accès au financement des bénéficiaires et, enfin, d'informer sur les possibilités économiques au Sénégal. En définitive, il cherche à créer des opportunités professionnelles qui dissuaderont de partir les candidats à l'émigration, car ceux-ci préféreront s'investir dans leurs propres localités et dans leur réussite socioprofessionnelle.

Le second projet est financé à hauteur de 27,6 millions d'euros par le ministère allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ) et le Land (région) de Bavière pour une durée de quatre ans (2017-2021). Il a pour titre Réussir au Sénégal et pour objectif de créer de nouvelles perspectives de réussite pour les jeunes au Sénégal, y compris pour les migrants de retour, grâce à des actions reposant sur :

- la promotion des jeunes entrepreneurs par l'accès aux formations, aux incubateurs et à l'accompagnement des idées de projet ;
- le développement et l'amélioration de l'accès à de nouveaux profils professionnels dans le secteur des énergies renouvelables, de l'artisanat, des TIC et des services tertiaires, grâce aux formations et qualifications de court et de long terme ;
- des campagnes de sensibilisation sur les opportunités de réussite au Sénégal.

Même si les deux projets ont pour finalité explicite de créer les conditions favorisant la réussite au Sénégal, presque tous les projets et programmes migratoires mis en place actuellement dans le cadre du Fonds fiduciaire prennent en compte la promotion du *tekki fii*. La situation du Sénégal illustre la dimension cyclique de l'évolution du financement dans le domaine des migrations ainsi que des objectifs de celui-ci. Le début des « migrations clandestines » à bord de pirogues partant des zones côtières du Sénégal, à partir de 2005 (ANSD et OIM, 2018), a constitué un moment décisif dans les objectifs visés par le financement et ses modalités d'utilisation. Depuis, on a vu un foisonnement de programmes ayant pour but de lutter contre les « migrations irrégulières » au moyen de dispositifs de surveillance des côtes sénégalaises (agence Frontex), mais surtout de mesures de sensibilisation sur les dangers de « l'émigration clandestine ».

Ces deux champs d'action ont pendant longtemps servi de charpente aux politiques et aux programmes migratoires. Cependant, la promotion d'autres choix à la migration et la mise sur pied de projets de réinsertion des « candidats malheureux » et des « retournés » sont vite apparues comme des maillons tout aussi importants dans une perspective plus large de découragement des « migrations irrégulières ». Cela s'est traduit par la création de programmes d'aide au retour et d'appui à la réinsertion professionnelle, essentiellement dans le domaine agricole. L'hypothèse sous-jacente à la mise en œuvre de ce type de projet veut que les candidats à l'émigration – qu'on juge être essentiellement des jeunes sans emploi, issus du monde rural ou des zones de pêche – accepteraient massivement de retourner vers le secteur agricole si des occasions professionnelles et de développement socioéconomique leur étaient offertes. En somme, on croyait que les occasions d'affaires au pays même contribueraient à amenuiser le « désir d'ailleurs » des jeunes Sénégalais.

## **Tekki fii : un récit du désenchantement et de l'enchantement**

Les fondements et la mise en œuvre des projets *tekki fii* sont simples, voire simplistes : il s'agit surtout de marketing communicationnel visant à déconstruire l'imaginaire populaire de l'émigration en Europe pour construire, à sa place, des récits et des mythes de réussite au Sénégal. On souhaite convaincre les jeunes sénégalais tentés par l'aventure migratoire que celle-ci est périlleuse et illusoire et qu'en revanche, il est possible de réussir localement : « *tukki taxul tekki* » (« émigrer n'équivaut pas à réussir »). Il s'agit de créer un « dissuader d'émigrer » (Aguillon, 2018) en instrumentalisant les paroles des « retournés » et des candidats ayant connu l'échec de leurs projets migratoires (Pian, 2014).

Ce que l'on entend ici est le double récit du désenchantement de la mobilité (ses risques, ses échecs) et de l'enchantement de l'immobilité (ses vertus, ses succès). Pour ce faire, le référentiel communicationnel se cristallise dans le registre du désabusement, de la valorisation de l'infortune et de l'insuccès ainsi que dans la mise en récit des tragédies de « l'émigration clandestine ». Cette dramatisation de l'expérience migratoire a pour contrepoint la célébration d'un *ethos* de la réussite locale. En somme, on discrédite l'émigration pour mieux enjoliver les parcours de réussite locale. Cela sert de socle au déploiement d'une logique de confinement des candidats à l'émigration dans leurs pays, comme pour les amener à intérioriser la négation de leur désir de mobilité. La contrepartie de la renonciation à la mobilité est l'accès à des projets d'entrepreneuriat.

Les campagnes de sensibilisation reposent sur une logique de dramatisation, d'exagération et de simplification : « N'y allez pas, c'est trop dangereux, c'est trop risqué pour vous. » ; « Vous risquez votre vie en cours de route. » ; « Qu'est-ce que vous allez y faire ? Il n'y a plus rien en Europe, ce que vous y recherchez, vous l'avez ici, chez vous. » ; « Pensez à la souffrance de vos familles. » ; « Vous avez vu les exactions et les sévices qu'endurent les migrants en Libye ou au Niger ? Voici le sort qui vous attend. »

On mobilise les artistes locaux pour diffuser et légitimer ces formules choc. L'ignorance des candidats au départ de ce qui les attend sur les routes migratoires justifie amplement, d'après les promoteurs de ces campagnes de sensibilisation, les paroles de chansons que jouent les musiciens. Pensons à la chanson intitulée *Bul sank sa bakane bi* (« Ne risque pas ta vie ») interprétée par Coumba Gawlo Seck (Sénégal) et une dizaine d'autres chanteurs ouest-africains : Dip Doundou Guiss, Adiouza et Fatou Guewel (Sénégal) ; Zara Moussa (Niger) ; Ousco (Mali) ; Betika Fakoli (Côte d'Ivoire) ; Miss Espoir (Benin) ; Will B Black (Burkina Faso) ; Instinct Killer (Guinée Conakry) ; Jalimadi Kantéh (Gambie) ; Ewlad Leblad (Mauritanie). Dans le vidéoclip, diffusé sur les chaînes locales de télévision et sur YouTube, les paroles ont été traduites en anglais et en espagnol. Celles-ci mettent en lumière le processus de dramatisation qui est à l'œuvre dans les campagnes de sensibilisation contre l'émigration clandestine.

*Ne risque pas ta vie*

*Il veut à tout prix émigrer, car la vie est dure chez lui.*

*Quand tu le raisonnes, il dit que sa mère vend de l'arachide et qu'il a honte de lui faire face. Il dit : « J'ai fini mes études depuis... et rien n'avance pour moi, laisse-moi m'en aller. Je suis maîtrisard, pourtant je chôme. Je passe mes journées à errer ». Hey mon ami(e), ne te décourage pas, car un jour tout peut changer. L'éducation est la base. Alors ne regrette pas, tout peut changer un jour. Hey mon ami(e), ne risque pas ta vie. L'immigration est bien si elle est légale.*

*Reste en Afrique pour la développer, reste en Afrique, il n'y a pas mieux qu'ici.*

*Reste en Afrique, travaille en Afrique, construis, bâtis, l'Afrique t'appartient.*

*Tu es en train d'immigrer illégalement. Ne risque pas ta vie en mer. Mieux vaut voyager en règle. La galère et la faim poussent nos jeunes à sortir du continent bravant le désert et la Méditerranée au prix de leur vie. « Ça me fait mal de ne pouvoir subvenir à mes besoins. Bientôt mes 30 ans, en tant qu'aîné de la famille, je n'arrive pas à joindre les deux bouts. » Voulant assurer leur avenir, des fils d'Afrique prennent la voie de la mer à la recherche de l'Eldorado.*

*Hey mon ami(e), ne te décourage pas, car un jour tout peut changer. L'éducation est la base, alors ne regrette pas. Tout peut changer un jour. Hey mon ami(e), ne risque pas ta vie. L'immigration est bien si elle est légale. Hey jeunesse ! Ton courage te pousse à la quête de l'Eldorado. Ho jeunesse, restons en Afrique et soutenons-nous. Ensemble, on peut réaliser beaucoup de choses.*

*Jeunesse, ce que tu ignores, c'est que là-bas, à l'étranger, ce n'est pas aussi facile que tu le crois. Les uns meurent de froid, les autres de faim pendant que certains vivent en s'entassant. Donc reste ici et développons l'Afrique ensemble. Si j'œuvre de mon côté, tu œuvres de ton côté, chacun œuvre de son côté, on finira par développer l'Afrique.*

*Hey mon ami(e), ne te décourage pas, ça ira un jour. L'éducation est à la base de tout, tout peut changer un jour. Hey mon ami(e), ne risque pas ta vie. Émigrer est bien s'il se fait légalement.*

*La victoire de chacun d'entre nous fait la victoire de l'Afrique.*

*Jeunesse, crois en l'Afrique et ses bienfaits. Tu es sa seule richesse. Hey mon ami(e), ne te décourage pas, tout peut changer un jour. Jeunesse africaine, développons l'Afrique. L'immigration est bien si elle est légale.*

*Hey mon ami(e), ne te décourage pas, tout peut changer un jour. L'éducation est la base de tout, tout peut changer un jour. Hey mon ami(e), ne risque pas ta vie. Émigrer est bien s'il se fait légalement.*

Source : <https://www.youtube.com/watch?v=a27GpDvCXqw>.

Les campagnes de sensibilisation sur les dangers de « l'émigration clandestine » sont un enjeu culturel. Menées au Sénégal et dans plusieurs autres pays d'Afrique de l'Ouest (Gambie, Ghana, Mali, etc.), elles s'inscrivent dans la lignée des campagnes « Migrants conscients » qu'organise l'OIM. Angelino Alfano, ministre italien de l'Intérieur, dans une déclaration à la presse en 2016, avertissait ainsi les migrants potentiels : « [V]otre rêve d'une vie meilleure en Europe peut se transformer en cauchemar. La violence sexuelle, la maltraitance envers les enfants, le risque de périr en mer ou de

voir un proche mourir en mer : les migrants potentiels ont le droit d'être informés de tous ces risques<sup>3</sup>. »

La logique de ces campagnes en est une d'infantilisation et de délégitimation, promouvant une approche paternaliste et condescendante qui fait fi de l'agentivité des populations, c'est-à-dire de leur capacité à construire leur propre discours et à structurer leurs représentations en fonction de leurs expériences. Antoine Pécoud souligne le caractère « quelque peu néocolonial de la démarche » : il s'agit de diffuser des informations « objectives » à des Africains ignorants et crédules. On postule donc que les migrations irrégulières sont causées par des « défaillances individuelles [l'absence d'anticipation des risques], auxquelles des séances de formation ou de sensibilisation doivent pouvoir remédier » (Revet, 2009 : 34).

Le deuxième registre de ces campagnes est celui de l'enchantement, de l'embellissement, de la mythification, de l'« eldoradoïsation », de la création de fictions au sujet de la réussite au pays et d'un éthos de l'entrepreneuriat grâce au label *tekki fii*. On peut l'entendre dans des campagnes de sensibilisation comme celle financée par l'agence belge de développement (Enabel) et l'Union européenne, bâtie autour d'une chanson interprétée par les chanteurs sénégalais Carlou D et Mabo :

*Je suis convaincu de réussir ici.*

*Se battre parce qu'on est persuadé qu'on peut réussir.*

*Se débrouiller, tel doit être notre détermination et notre honneur.*

*Dans les villes comme dans les campagnes est venu le temps de se ceindre les reins et de travailler. Travailler pour notre pays et pour nous-mêmes, c'est ce dont nous avons besoin.*

*Ce que tu vas chercher à l'étranger se trouve chez toi. Si on est déterminé, on est capable de l'avoir.*

*Reste ici au pays, réussis ici. Je suis convaincu que je peux réussir ici. Reste au pays, reste ici. Ne pars nulle part. L'agriculture, la pêche, l'élevage, tout marche dans le pays. Reste ici, cherche-toi un métier. Ne pars pas à l'aventure, ne prends pas de risques, je suis persuadé que je peux réussir ici. Cette terre nous appartient. Elle peut accueillir nos initiatives. Cette terre te permet de rentabiliser tous tes investissements. Lève-toi, démerde-toi, il y a le commerce. Ce pays, c'est nous qui devons le développer. Ne prends pas de risque. Reste ici, tu peux y réussir. Je suis persuadé que je peux réussir ici. Boy, reste ici, on peut développer ce pays. Ne pars pas à la dérive, au risque de te perdre. Tu peux réussir ici. Reste dans notre pays, pour le développer parce que c'est nous, sa jeunesse, qui devons le développer. Il y a des opportunités dans le pays, il y a du soutien. Croire en ton terroir, développer son terroir, croire en toi, se donner les moyens de réussir, travailler et réussir ici.*

Source : [https://www.youtube.com/watch?v=TJbH\\_uHH4E0](https://www.youtube.com/watch?v=TJbH_uHH4E0).

La promotion du *tekki fii* s'exprime également avec force dans les capsules vidéo et les séries diffusées à la télévision et sur YouTube. *Gueum na tekki fii* (« je suis persuadé

<sup>3</sup> <https://www.iom.int/fr/news/loim-en-italie-lance-la-campagne-aware-migrants>.

de pouvoir réussir ici ») est une web-série composée de dix épisodes de trois minutes qui met en scène trois frères obsédés par la réussite. L'aîné, Ousmane, a migré en Europe ; le cadet, Alioune, se réalise en tant que jeune entrepreneur au Sénégal ; et le benjamin, El Hadj, cherche par tous les moyens à rejoindre l'Europe pour poursuivre une carrière de chanteur. *Gueum na tekki fii* repose sur une trame binaire : l'Europe, c'est les déboires au quotidien, comme l'illustre Ousmane ; le Sénégal, c'est le lieu de toutes les possibilités, comme le mettent en exergue le combat d'Alioune pour développer son entreprise et la multitude d'appuis dont il profite à cet effet. Entre les deux, les tentatives désespérées d'El Hadj permettent de mettre en tension la logique manichéenne qui est au cœur de la série.

Dans les séries web et télévisées comme dans les brochures des campagnes de promotion du « réussir ici », le raisonnement baigne dans une vision économiciste. Le fait de pouvoir gagner de l'argent au Sénégal est censé dissuader les migrants potentiels de partir. Pour encourager le « rester chez soi », les campagnes menées dans le cadre des deux projets Réussir au Sénégal ont cherché à créer un mythe du *self-made man*, c'est-à-dire de l'autoentrepreneur qui a tout fait pour partir avant de renoncer à son projet migratoire aussi dangereux que suicidaire, et qui reçoit en contrepartie du soutien pour créer son entreprise, soit dans l'économie numérique (*start-up*), soit dans l'agriculture ou l'élevage, qui deviennent des modèles de réussite professionnelle, économique et sociale. Ce genre de parcours est abondamment cité en exemple dans les brochures et sur les réseaux sociaux.

L'utilisation des réseaux sociaux est une dimension centrale des campagnes de sensibilisation en faveur du *tekki fii* dont les pages Facebook regorgent de portraits d'anciens migrants pour mettre en évidence leur succès, leurs expériences remarquables de candidats au départ ayant renoncé à leur projet et de migrants de retour qui connaissent aujourd'hui la réussite, selon le leitmotiv « J'ai compris que ce que j'étais allé chercher en Europe, je l'avais déjà chez moi » :

*« Né à Kolda, j'ai arrêté mes études au collège pour apprendre la couture. Après des années d'apprentissage, j'ai décidé d'ouvrir mon premier atelier de couture. Au bout de quatre ans, je n'arrivais plus à vivre de cette activité. J'ai donc décidé de partir à l'aventure. Mon objectif était d'arriver en Italie, pays de la mode, pour y vivre mon rêve de grand couturier. Mais hélas, mon rêve s'est brisé dans les prisons libyennes. »* Après deux ans de périple, Yaya Mballo a décidé de rentrer dans son pays. C'est alors qu'il est entré en contact avec l'OIM qui l'a assisté pour son retour au Sénégal.

*« Avec le pécule que j'ai reçu à l'aéroport à notre arrivée, j'ai acheté une machine à coudre pour recommencer mon métier de couturier. J'avais trouvé un atelier dans le quartier Bouna Kane (Kolda) où je me suis installé. Un an et demi après, j'ai réussi à acheter une autre machine et à recruter un employé. Les séances de conseil et d'orientation auxquelles j'ai assisté m'ont permis d'avoir plus de confiance dans mon projet d'extension de mon atelier de couture. Ainsi, avec le financement de mon projet de réintégration, j'ai acheté deux autres machines, des tissus et un mannequin. J'ai également recruté un second employé. »* Le projet de réintégration consiste en l'extension de son atelier de couture. M. Mballo a une expérience de neuf ans en coupe-couture, en stylisme et modélisme et est doté d'un certificat

*professionnel en couture de la chambre des métiers de Kolda. Selon lui, avec l'acquisition du matériel de réintégration, ses services seront de meilleure qualité. M. Sabaly, un vieux forgeron du village, voisin de Yaya Mballo, parle de ce dernier en ces termes : « Je suis impressionné par le dynamisme et la volonté de Yaya, qui en un temps record a conquis les habitants de Saré Yoba. Tu sais, ici, les gens ne sont pas habitués à voir un couturier qui respecte les délais. J'ai connu Yaya il y a quelques mois. Il était venu me demander si je connaissais un bon emplacement pour un atelier de couture. Ainsi, je lui ai indiqué un local en construction. Nous sommes partis voir le local et il a décidé de prendre en charge la réfection du local. L'atelier a encore besoin de quelques retouches, mais il a installé le nécessaire. Depuis lors, il y travaille en plein temps.*

Source : <https://fr-fr.facebook.com/OIMSenegal>.

La glorification, sur les réseaux sociaux, d'histoires à succès de quelques migrants rapatriés de Libye ou du Niger n'est pas la seule méthode utilisée par les projets de lutte contre les migrations irrégulières pour montrer que « *tekki fi* n'est pas une chimère, mais [que] c'est bien possible », phrase qui est l'antienne des campagnes de sensibilisation. Celles-ci reposent également sur des caravanes qui sillonnent le territoire sénégalais pour « prêcher la bonne parole ». À l'occasion de l'atelier de lancement de la caravane Tekki, le 13 novembre 2018, à Tambacounda, la représentante de la délégation de l'Union européenne à Dakar déclarait que les objectifs de la caravane étaient de faire connaître toutes les solutions pour se former, s'insérer professionnellement, créer et développer des entreprises et proposer aux jeunes des alternatives crédibles à l'émigration clandestine.

\* \* \*

Au Sénégal, la migration est actuellement « un champ sur lequel tombe une pluie de financement », pour reprendre l'expression du responsable d'une ONG interrogé dans le cadre de cette étude. Cet afflux d'argent n'est que la suite d'un long processus entamé dans les années 2000 dans le contexte des drames de « l'émigration clandestine ».

Les interventions du FFUE visent *in fine* à favoriser les conditions socioéconomiques qui feront que les Sénégalais ne sentiront plus le besoin de tenter une aventure migratoire risquée sans aucune garantie de réussite en Europe. En 2005, les pistes de solutions à l'émigration irrégulière à bord de pirogues étaient inspirées par la même vision et déclinées dans des actions semblables : mobiliser le secteur primaire comme creuset d'initiatives pour les candidats au départ et les « retournés », durcir les conditions d'admissibilité à la migration, créer les conditions permettant de « réussir au Sénégal ».

Les projets et les programmes promus par *tekki fi* ne peuvent guère se substituer aux dynamiques du développement territorial que l'État devrait lui-même mettre en place ; ils doivent s'arrimer aux stratégies des acteurs étatiques et territoriaux. Les politiques et programmes migratoires ont davantage pour vocation de répondre au programme européen visant à freiner les migrations que de présenter des solutions pérennes aux contraintes structurelles et conjoncturelles de développement auxquelles fait face le Sénégal. Ces *tekki fi* cherchent en définitive à construire une nouvelle image de l'émigré potentiel ayant choisi de rester au pays comme symbole par excellence de réussite sociale.



# Le spectacle des campagnes d'information sur la migration au Niger

Julia Van Dessel

Depuis 2015, le Niger joue un rôle prioritaire au sein de l'Agenda européen en matière de migration et du Plan d'action conjoint de La Valette, qui visent à freiner la migration irrégulière vers l'Union européenne (UE). En quelques années, cet intérêt nouveau s'est traduit par un nombre exponentiel de projets destinés à endiguer les flux migratoires en direction de l'Afrique du Nord depuis le Niger, incluant la multiplication de « campagnes d'information » sur la migration. Ces dernières ont la particularité de ne présenter que les aspects négatifs de la migration, par opposition aux initiatives qui visent à encourager le tourisme ou la migration de travail. Par conséquent, le vocabulaire officiel désignant ces campagnes comme des outils d'information ou de sensibilisation contribue à euphémiser l'objectif de contrôle migratoire qu'elles poursuivent. Nous analysons ici ces campagnes au prisme des études critiques des frontières afin de contribuer à éclairer un sujet de recherche encore peu étudié pour la région du Sahel, sauf par Brachet (2016). Sur la base de l'analyse de douze campagnes financées par l'UE et ses États membres au Niger entre janvier 2017 et décembre 2018, nous invitons à concevoir ces dernières comme un « spectacle de la frontière » (De Genova, 2002) agissant de manière performative afin de dissimuler les effets de l'externalisation des frontières de l'UE dans la région.

Sur le plan méthodologique, les données recueillies pour cette recherche comprennent la documentation produite dans le cadre des campagnes analysées (brochures, affiches, bandes dessinées, publications sur les réseaux sociaux) et les entretiens semi-structurés réalisés au cours de deux mois d'enquête de terrain à Niamey entre novembre 2017 et décembre 2018. Au total, nous avons mené 24 entretiens qualitatifs avec 18 acteurs impliqués dans la conception, la supervision ou la mise en œuvre des campagnes d'information européennes au Niger. Ces entretiens ont été strictement anonymisés : ils sont cités à l'aide de la date et du lieu auxquels ils ont pris place.

## Les campagnes d'information et l'externalisation des frontières

On utilise régulièrement, depuis le début des années 2000, l'expression « externalisation des frontières » pour qualifier l'évolution des pratiques contemporaines de contrôle des frontières et des migrations. Pourtant, ce terme n'apparaît dans aucune législation ni document politique officiel de l'UE. Forgé au départ par le monde associatif pour critiquer les pratiques de contrôle à distance des frontières qui se développent dans les années 2000, il se réfère officiellement à la « dimension externe » des politiques d'immigration et d'asile de l'UE (Boswell, 2003). Le mot « externalisation » transpose ainsi dans le domaine de l'analyse politique un concept dérivé de l'économie, où il implique le recours à un prestataire externe pour réaliser une tâche qu'une entreprise effectue généralement en interne. Suivant la même logique, le concept d'externalisation des frontières permet donc de qualifier la stratégie des États occidentaux qui cherchent à lutter contre l'immigration irrégulière en transférant diverses responsabilités liées à la gestion de leurs frontières à des acteurs externes situés hors de leur territoire.

En moins de vingt ans, la fortune politique de la logique de l'externalisation a profondément transformé l'imaginaire spatial des frontières, de telle sorte que celles-ci n'apparaissent plus strictement liées aux marges territoriales des États (Cobarrubias, 2020). Cependant, la nature et l'ampleur de la relocalisation des frontières induites par ce phénomène font l'objet de débats scientifiques. Certains affirment que les stratégies d'externalisation ont produit une extension littérale des frontières au-delà du territoire souverain des États, comme l'illustre la délocalisation de la politique de gestion des migrations de l'UE en Afrique (Casas *et al.*, 2011). À plus grande échelle, cependant, ce processus semble s'être accompagné d'une hyperterritorialisation, par le biais d'une fortification accrue des démarcations territoriales entre États (FitzGerald, 2019). En raison de cette spatialité mouvante, on voit de plus en plus les frontières contemporaines comme des entités fondamentalement « itinérantes », qu'on peut déplacer au gré de l'évolution des routes migratoires, remettant ainsi en question la correspondance entre souveraineté étatique et territoire sur laquelle reposait jusqu'à présent le système westphalien (Casas-Cortes *et al.*, 2014).

Au cours des deux dernières décennies, les campagnes d'information sur la migration ont été l'une des principales mesures déployées par l'UE pour maintenir à distance les migrants et les réfugiés jugés indésirables. À l'origine, les premières campagnes de ce type ont été expérimentées en Europe de l'Est à la fin des années 1990, afin de lutter contre la traite des personnes à des fins d'exploitation sexuelle. Ces premières campagnes reposaient sur des affiches et brochures produites par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), accusées par la suite de véhiculer une image stéréotypée des femmes d'Europe de l'Est (Andrijasevic, 2007). Depuis la moitié des années 2000, les campagnes sur la migration financées par l'UE et ses États membres se sont progressivement déplacées de l'Europe postsocialiste aux pays d'Afrique subsaharienne, suivant ainsi de près l'évolution de la géographie de l'externalisation des frontières.

Dans la littérature scientifique, on considère ces campagnes comme un instrument de contrôle migratoire à distance, « découlant des lacunes de la surveillance traditionnelle des frontières » (Nieuwenhuys et Pécoud, 2007 : 1691) et visant à « inscrire dans la subjectivité des migrants potentiels les frontières que l'UE ne parvient pas à contrôler sur le terrain » (Heller, 2014 : 304). En outre, de nombreux chercheurs semblent sceptiques quant à l'effet dissuasif de ces campagnes, avançant qu'elles génèrent la défiance de leur public cible (Kosnick, 2014), que la connaissance des risques liés à la migration irrégulière n'empêche pas les migrants de partir (Hernández-Carretero et Carling, 2012), et que les acteurs locaux impliqués dans leur diffusion peuvent en subvertir les messages (Rodriguez, 2019).

En outre, certains chercheurs ont tenté de déterminer le rôle que jouent ces campagnes dans les stratégies d'externalisation des frontières des États occidentaux. Selon une taxonomie développée par Kent et ses collaborateurs (2019), on peut diviser les politiques de contrôle migratoire en deux catégories : la défense, lorsqu'elles s'intéressent aux capacités des migrants de se déplacer librement ; et la dissuasion, lorsqu'elles visent à modifier les motivations des migrants sans les bloquer physiquement. Selon cette logique, les campagnes d'information sont un instrument de dissuasion caractérisé par un faible niveau de contrôle sur les migrants, par opposition aux outils coercitifs et répressifs tels que les arrestations ou les rapatriements forcés (López-Sala, 2015). En outre, leur effet dissuasif est différent de celui produit par les mesures de contrôle, comme les images de déportés débarquant d'un avion (Carling et Hernández-Carretero, 2011). Selon David FitzGerald (2019), les campagnes seraient ainsi la technique la plus « douce » parmi celles destinées à maintenir migrants et réfugiés potentiels hors des démocraties riches, la technique la plus « dure » étant l'intervention militaire. Jill M. Williams (2020) partage cette idée que les campagnes forment le versant doux des mécanismes de contrôle migratoire, et soutient que leur rôle est de compléter les stratégies dures que sont la militarisation des frontières, la surveillance et les poursuites pénales contre les migrants.

En considérant que l'externalisation des frontières englobe une série de pratiques qu'on peut inscrire dans un continuum de coercition, un consensus se dégage sur la nature des campagnes d'information en tant que pratique frontalière « douce ». Il reste cependant à comprendre comment ces campagnes agissent pour modifier les aspirations et les comportements des migrants potentiels sans les contraindre. S'inspirant de la théorie de la gouvernabilité qu'a développée Michel Foucault, Antoine Pécoud (2010) et Anne-Line Rodriguez (2019) soutiennent que les campagnes d'information tentent de façonner la subjectivité des migrants potentiels afin qu'ils se disciplinent eux-mêmes. Dans la même lignée, d'autres travaux suggèrent que l'objectif des campagnes est de faire internaliser de nouvelles « géographies morales » condamnant le fait de chercher à quitter son pays d'origine de manière irrégulière, ou d'aider autrui à le faire (Watkins, 2020). On décrit de ce fait les campagnes d'information comme une tentative d'étendre la portée spatiale de l'externalisation des frontières vers les « espaces intimes de la vie quotidienne » des communautés où vivent les migrants potentiels, comme les écoles ou les églises (Williams, 2020).

Ces travaux ne permettent cependant pas d'expliquer pourquoi l'UE et ses États membres financent de plus en plus de campagnes de ce type en Afrique subsaharienne,

alors même qu'elles semblent avoir si peu d'effets sur l'évolution des flux migratoires depuis la région. Ceri Oeppen (2016) suggère de considérer ces campagnes comme un outil purement « symbolique » qui viserait à communiquer au public européen que « quelque chose est fait » pour endiguer l'immigration irrégulière. Par opposition, nous affirmons que le public cible de ces campagnes est bel et bien la catégorie subsumée sous l'expression de « migrants potentiels », et non (seulement) le public européen. En considérant les campagnes d'information européennes au Niger comme une « spectacularisation » de l'externalisation des frontières, nous déplaçons le questionnement de la manière dont cet instrument réussit ou non à convaincre les migrants de ne pas partir, pour montrer comment il contribue à dissimuler la violence du système d'exclusion mis en place par la politique migratoire européenne, un acte performatif violent en lui-même.

## Le spectacle des campagnes d'information de l'UE au Niger

C'est Nicholas De Genova (2002) qui a forgé le concept de « spectacle de la frontière » pour décrire le processus par lequel la frontière entre les États-Unis et le Mexique constitue un théâtre exemplaire pour « mettre en scène », et donc de rendre visible, le spectacle de « l'étranger illégal » produit par la loi. Cette première utilisation du concept fait donc explicitement référence au spectacle de l'interception et du refoulement des migrants irréguliers aux frontières territoriales entre États. C'est par ce spectacle ayant lieu à la frontière que « la loi, qui a en fait produit l'«illégalité» des migrants en question, est totalement naturalisée et disparaît de la vue » (2012 : 492). La formulation de De Genova s'inspire directement de la théorie du philosophe marxiste Guy Debord (1967) dans *La société du spectacle*. Dans cet ouvrage, Debord qualifie de « spectacle » l'assemblage de discours et d'images qui servent à médier l'ensemble de la vie sociale et qui ont été transformés en une force objective dans la société moderne. Cette capacité performative du spectacle à transformer une étroite sélection d'images en « l'incarnation de la réalité » (Andersson, 2014 : 153) est ce qui permet à De Genova de soutenir que le spectacle de la frontière met en scène l'illégalité des migrants de sorte à la présenter comme un fait naturel.

Toutefois, en même temps que ce spectacle de la frontière contribue à réifier l'illégalité des migrants, il maintient hors de vue son versant « obscène », à savoir le recrutement à grande échelle, en Occident, de main-d'œuvre migrante « illégalisée » (De Genova, 2012). Par la suite, d'autres chercheurs se sont approprié le concept pour l'appliquer aux frontières externes de l'UE, montrant dès lors que le spectacle d'exclusion des migrants irréguliers peut également s'accompagner de mises en scène humanitaires. Ruben Andersson (2014) a ainsi analysé le « spectacle de la traversée » qui se déroule en deux actes à la frontière terrestre et maritime espagnole. Se joue d'un côté celui de l'expulsion des migrants dans les enclaves de Ceuta et de Melilla, et de

l'autre celui des opérations de sauvetage en mer dans les îles Canaries. Paolo Cuttitta (2014) a lui aussi décelé une telle mise en scène de la frontière, à la fois « humaine » et « dure », cette fois sur l'île de Lampedusa.

Cependant, le contrôle des frontières s'incarne aujourd'hui dans une diversité de pratiques qui dépasse ses mises en scène les plus « spectaculaires ». En conséquence, De Genova invite les chercheurs à faire usage de son concept pour déceler d'autres mises en spectacle de l'illégalité des migrants, soulignant que « [r]ien dans le spectacle de la frontière n'exige que sa chorégraphie d'images soit aussi littéralement affiliée à la géographie de la police des frontières » (De Genova, 2013 : 1183). À sa suite, nous entendons pousser plus loin le concept en l'appliquant aux images et aux discours des campagnes d'information sur la migration que finance l'UE au Niger. Ce faisant, nous proposons une réinterprétation du concept en trois temps. Premièrement, ce n'est pas le recrutement de main-d'œuvre migrante « illégalisée » que ce spectacle dissimule comme son « hors-champ », mais les effets de l'externalisation des frontières de l'UE ; deuxièmement, il ne s'adresse pas au public occidental, mais bien aux migrants en transit au Niger et à la population locale ; troisièmement, il agit de manière performative pour « délégitimer » la migration irrégulière par le biais d'un double récit de victimisation et de stigmatisation des migrants.

## **Le « hors-champ » de l'illégalisation des migrants**

En raison de sa situation géographique stratégique (entre l'Afrique de l'Ouest et du Nord), le Niger est un important carrefour historique pour la circulation des personnes et des biens à travers le Sahara. Le nord du pays en particulier est un point de passage clé pour les migrants de la sous-région qui souhaitent se rendre au Maghreb pour y chercher du travail, notamment en Libye et en Algérie. Cependant, dès lors qu'une minorité de ces migrants a commencé à tenter de gagner l'Europe, au début des années 1990, les frontières dites « poreuses » du Niger sont devenues un sujet de préoccupation majeure pour les décideurs européens, qui se sont mis à craindre que les mouvements incontrôlés de population à travers le Sahara se transforment en migration irrégulière vers l'UE. Selon Julien Brachet (2016), c'est sur la base de cette conception erronée des dynamiques des migrations transsahariennes, qui sont toujours restées majoritairement intra-africaines, qu'on a conçu la politique d'externalisation des frontières de l'UE au Niger, dans les années 2000.

En plus d'être un lieu de transit, le Niger est à la fois un pays d'origine et de destination de la migration régionale. Alors que les migrants d'Afrique subsaharienne se rendent au Niger principalement pour saisir des opportunités d'emploi telles que l'extraction de minerais dans le nord du pays, les Nigériens émigrent généralement des zones rurales vers les centres urbains, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays (principalement en Libye et en Algérie, mais aussi au Ghana, en Côte d'Ivoire et au

Nigéria). Comme dans la majeure partie du Sahel, la migration de travail temporaire (ou circulaire) constitue au Niger un mécanisme d'adaptation essentiel pour faire face à la saison sèche, la mobilité des jeunes hommes permettant de soutenir la sédentarité du reste du ménage. Parallèlement, au cours des vingt dernières années, un phénomène de migration féminine vers l'Algérie a vu le jour dans le sud du pays. Les revenus gagnés par la mendicité permettent à ces femmes de s'émanciper économiquement vis-à-vis des hommes restés au pays, bousculant ainsi l'ordre social en vigueur au sein de leurs communautés de départ. Comme on peut le voir, le Niger n'est donc pas un pays de départ vers l'Europe, les habitudes des citoyens en matière de mobilité demeurant très largement intracontinentales.

En 2011, la chute du régime de Mouammar Kadhafi en Libye a représenté un tournant majeur dans l'évolution des relations entre l'UE et le Niger, en mettant fin au traité conclu entre les gouvernements libyen et italien en 2008 pour freiner les migrations irrégulières. Le chaos politique qui a suivi a rapidement mené à une recrudescence des départs de bateaux depuis les côtes libyennes, favorisant la réactivation des routes migratoires transsahariennes à travers le Niger. La ville d'Agadez en particulier, jouissant d'un statut historique de « porte du désert », est devenue en quelques années une étape incontournable pour les migrants et les réfugiés de la sous-région. Ici encore, il est important de noter que seule une minorité de ces migrants en transit cherchent à gagner l'Europe ; on estime ainsi qu'environ 22,9 % des migrants ouest-africains ayant transité par Agadez en 2016 sont arrivés en Italie (Molenaar et El Kamouni-Janssen, 2017).

En dépit de cette réalité contrastée, l'UE a catégorisé le Niger comme un « pays de transit » et saisi l'occasion pour externaliser ses frontières plus au sud afin d'accroître son contrôle sur les migrations transsahariennes. Comme le montre bien Philippe Frowd (2020), des acteurs locaux, pressant des avantages symboliques et financiers, ont encouragé cette catégorisation nouvelle du Niger. Du point de vue de l'UE, le label de « pays de transit » permettait de justifier une logique d'intervention sécuritaire fondée sur l'anticipation d'un risque de débordement migratoire vers l'UE, en reliant celui-ci aux menaces transnationales de terrorisme et de trafic d'armes et de drogues dans le Sahel (Frowd, 2020). Parallèlement, l'UE a également soutenu la sécurisation des frontières territoriales nigériennes en finançant des postes-frontière et a contribué à la création de systèmes de collecte de données biométriques dans le but d'optimiser les échanges de données avec les autorités nationales (Jegen, 2020).

En 2015, en réponse aux pressions croissantes de l'UE notamment, le gouvernement nigérien a soudain fait de la question migratoire un problème politique à régler. Auparavant, le Niger n'avait jamais eu de politique migratoire nationale, celle-ci étant en partie régie par le Protocole relatif à la libre circulation des personnes adopté en 1979 par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Les citoyens issus des États membres de la CEDEAO étaient alors autorisés à entrer et à circuler librement au Niger ; de même, les chauffeurs qui les transportaient à travers le désert depuis Agadez opéraient avec le soutien des autorités locales, y compris la police, qui avait pour habitude de prélever des taxes illégales sur ces migrants en transit. Toutefois, en mai 2015, au cœur de la crise européenne de l'accueil des demandeurs d'asile (Rea *et al.*, 2019), le gouvernement nigérien a adopté en toute hâte

la loi n° 2015-36 relative au « trafic illicite de migrants » (République du Niger, 2015). Cette loi criminalise le transport et l'hébergement de ressortissants de pays tiers, y compris ceux de la CEDEAO, les contrevenants étant passibles de lourdes amendes et de peines de prison. Les fonctionnaires de l'UE ont soutenu le Niger à chaque étape de l'élaboration de ce cadre législatif répressif : de la rédaction de la loi au renforcement des capacités du système judiciaire, en passant par la formation et l'équipement des forces de police (Boyer et Chappart, 2018). En conséquence, le transport de personnes à travers le Sahara a du jour au lendemain été relégué à la clandestinité, transformant ainsi les chauffeurs en « passeurs » hors-la-loi (Brachet, 2018). Dans le nord du Niger, l'application soudaine de la loi a provoqué de vives tensions, car les revenus associés au passage de migrants profitaient à l'ensemble des communautés locales, garantissant de ce fait une relative stabilité politique dans la région (Raineri, 2018).

En somme, l'externalisation des frontières de l'UE au Niger a conduit à rendre illégale la migration irrégulière et à criminaliser ceux qui la facilitent, un processus dans lequel l'UE a joué un rôle d'initiateur et de principal bailleur de fonds. Le cadre législatif répressif mis sur pied reste sans équivalent dans l'espace CEDEAO et contribue à transformer le désert du Sahara en une nouvelle zone frontalière euroafricaine (Andersson, 2014) où sont interceptés les migrants « illégalisés ». Cependant, bien loin de stopper la migration, cette politique n'a qu'invisibilisé l'industrie migratoire dans le pays, et détourné les routes vers des zones périphériques du Sahara et des États voisins. Les passeurs ayant augmenté leurs tarifs, les migrants sont confrontés à des risques accrus durant leur voyage vers l'Afrique du Nord, et le nombre de morts dans le désert a augmenté de façon spectaculaire au cours des dernières années (Tubiana *et al.*, 2018).

## Un spectacle destiné aux « migrants potentiels »

La première campagne d'information sur la migration au Niger date de 2006. Dirigée par l'ONG italienne CISP, elle déployait des affiches, des brochures et des annonces publicitaires à la radio financées par la Commission européenne afin de dissuader la migration à travers le désert du Sahara. Ayant pour titre « La vérité », les affiches étaient placées sur les murs des commissariats de police le long des principales routes migratoires dans le but d'avertir les candidats potentiels des risques de banditisme, d'agression, de viol, de sida, de faim, de soif et de mort (Brachet, 2009). L'année suivante, l'OIM lançait une campagne ayant pour slogan « Ne pariez pas sur un échec certain » dans les journaux nigériens (Brachet, 2016). À partir de 2015, les campagnes d'information se sont rapidement multipliées, notamment dans le cadre du « système de migration informée » de l'OIM pour stopper la migration vers le Maghreb et l'Europe depuis Agadez (Van Dessel, 2019). Entre 2017 et 2018, on a relevé dans différentes régions du pays pas moins de 12 initiatives de ce type soutenues par l'UE et ses États membres.

Loin d'être l'apanage d'un type d'acteurs spécifique, par exemple les gardes-frontières, c'est un réseau dense d'intermédiaires locaux et internationaux qui

appartiennent aussi bien au secteur privé et qu'au secteur public qui « produit » le spectacle des campagnes d'information. Selon leur public cible, les acteurs recourent à différentes stratégies de communication pour diffuser leur message à une audience aussi large que possible. Ainsi, parmi les douze campagnes étudiées, sept s'adressent officiellement à la population locale, une aux migrants en transit, et quatre aux deux catégories de public (voir le tableau 10.1). Les campagnes destinées aux migrants en transit utilisent principalement la « communication interpersonnelle » dans le but de les convaincre de rentrer dans leur pays d'origine. Celles qui ciblent la population locale offrent des formations et des événements de « sensibilisation » pour changer la perception de la migration et dissuader les migrants potentiels de quitter irrégulièrement leur pays. Comme l'a souligné Watkins dans le cadre de son étude d'une campagne financée par l'Australie et visant les « passeurs potentiels » en Indonésie, les campagnes d'information illustrent la façon dont « la gestion des migrations régit non seulement la mobilité des non-citoyens, mais aussi l'enracinement des citoyens » (2020 : 15).

Dans le premier cas, le but est donc de dissuader les migrants subsahariens qui ont déjà quitté leur pays d'origine de poursuivre leur route, puisque leur séjour au Niger implique qu'ils pourraient avoir pour destination l'Afrique du Nord et l'UE. Depuis la loi de 2015 criminalisant la mobilité au nord d'Agadez, les migrants en transit ont toutefois commencé à se cacher afin d'éviter d'être arrêtés par les forces de sécurité nigériennes. En conséquence, on a développé des stratégies de communication fondées sur le recours à des intermédiaires susceptibles de gagner leur confiance, comme le réseau de mobilisateurs communautaires qu'a créé l'OIM en 2016. Opérant dans les principales villes longeant les routes migratoires vers la Libye et l'Algérie, une cinquantaine de « MobComs » patrouillent désormais dans les endroits stratégiques tels que les gares routières et les « ghettos » clandestins, à la recherche de migrants subsahariens en transit. Souvent recrutés parmi d'anciens migrants, les MobComs ont pour rôle de convaincre les migrants réticents de renoncer à leur projet migratoire et de les orienter vers les centres de transit de l'OIM, où ils seront nourris et logés à condition qu'ils s'engagent dans le processus de retour volontaire assisté dans leur pays d'origine. Le concept de mobilisateurs communautaires s'appuie sur un système qu'a mis en place l'OIM dans un contexte de crise humanitaire, comme celle ayant suivi le tremblement de terre qui a ravagé Haïti en 2010. On y avait recruté des acteurs locaux pour faciliter la communication avec les populations multilingues et éviter ainsi la création de malentendus ou de rumeurs concernant le travail de l'agence (OIM, 2010). Le Niger est le premier pays où on a adapté ce système pour servir un objectif de dissuasion migratoire. Pourtant, si cette approche porte un nouveau nom, la collaboration de l'OIM avec des « intermédiaires indigènes » (Maâ, 2020), sur une base plus informelle (par exemple, pour promouvoir le retour volontaire au Maroc), n'est pas nouvelle.

Dans le cas des campagnes visant la population locale, la méthode principale consiste à organiser des événements culturels ou sportifs gratuits, suivis de projections vidéo ou de débats publics sur la migration. Ces événements de petite envergure sont généralement annoncés à la radio communautaire, par des crieurs publics ou par affichage dans les rues. Certains acteurs locaux, comme l'ONG Graspi, s'appuient également sur leur connaissance des structures de socialisation typiques du Niger

pour promouvoir ces événements dans les *fadas*, des lieux publics où les hommes se réunissent en fin de journée pour discuter et boire le thé (entrevue Niamey, 2017). Ces événements peuvent également avoir lieu dans le cadre de caravanes itinérantes qui partent en tournée pendant plusieurs semaines pour atteindre les communautés rurales plus isolées. Les caravanes s'installent sur une place publique et tentent d'attirer les gens par la projection de films divertissants ou le théâtre participatif – une forme traditionnelle de théâtre qui invite le public à prendre part au spectacle et à proposer des solutions aux problèmes exposés par les acteurs. Le recours aux caravanes itinérantes est une pratique courante de l'industrie du développement au Sahel : dans un contexte où les populations rurales sont dispersées et où le taux d'analphabétisme est important, les caravanes sont un outil privilégié pour aborder toutes sortes de questions sociales, allant de la santé sexuelle et reproductive à la participation politique.

Certains de ces événements de sensibilisation ont lieu au sein même des établissements scolaires. Une représentante de l'ONG CISP déclare à ce sujet : « [L]a sensibilisation doit commencer tôt, car nous avons constaté que les jeunes pouvaient commencer à réaliser des projets migratoires dès l'âge de 10 ou 11 ans » (entrevue Niamey, 2018). Les campagnes d'information tentent ainsi de contrôler les citoyens nigériens avant même qu'ils ne forment un projet migratoire qui pourrait les conduire vers l'UE dans le futur. En 2018, l'ONG catholique Caritas a mené une campagne d'information dans les écoles secondaires, présentant des témoignages de migrants de retour et des projections de documentaires sur la migration. Cette campagne visait à la fois les migrants en transit et les jeunes Nigériens, en tant que « migrants potentiels » vers l'UE. Caritas se défend fermement de chercher à dissuader les gens de partir, mais soutient que le droit fondamental à la mobilité se doit d'être exercé dans un cadre légal (entrevue Niamey, 2018). Une telle exhortation à la migration légale, sans plus de détails sur les procédures administratives et les restrictions qui l'empêchent, est récurrente chez les acteurs responsables des campagnes d'information. On passe ainsi sous silence le fait que les voies de migration légale vers l'Europe sont peu nombreuses, et inaccessibles à l'écrasante majorité des candidats, même pour de simples voyages touristiques.

Les campagnes d'information ciblant la population nigérienne reposent également sur le recrutement de membres influents des communautés locales (chefs de village, autorités religieuses, responsables de groupes de jeunes, etc.) pour qu'ils contribuent à la transmission du message. Cette stratégie, comme celle de la communication interpersonnelle, vise à favoriser les échanges « entre pairs » pour augmenter l'impact dissuasif des campagnes. À titre d'exemple, en 2018, la mission EUCAP Sahel à Agadez a organisé une série d'ateliers visant à impliquer les « femmes leaders » dans la lutte contre la traite des êtres humains et le trafic de migrants (EEAS – European Union External Action, 2018). La même année, dans le cadre de la campagne *Aware Migrants* financée par le ministère italien de l'Intérieur, l'OIM a organisé des formations sur la migration pour les journalistes des radios communautaires du Sénégal et du Niger. Un consultant externe impliqué dans le projet témoigne :

*Après les formations, nous avons enregistré plusieurs émissions de radio avec des témoignages de première main de migrants de retour. Nous l'avons fait dans les langues locales, afin de mieux toucher le public. Pendant ces émissions, je*

*restais dans la cuisine, afin que le public ne pense pas que ces histoires viennent de l'étranger [...]. Le principal défi était de gagner la confiance des migrants potentiels, sinon le message est perçu comme de la propagande occidentale pour les empêcher de venir. Pendant mon séjour, j'ai observé beaucoup de méfiance envers les messages de dissuasion au Niger. (Entretien téléphonique du 3 décembre 2019, Dakar)*

En définitive, les stratégies de communication mobilisées par les responsables des campagnes d'information montrent qu'on a conçu celles-ci pour être aussi mobiles que les migrants en transit, et pour s'immiscer en profondeur dans les structures sociales du Niger. En conséquence, ces « spectacles de la frontière » apparaissent bel et bien conçus pour cette catégorie fictive subsumée sous l'expression de « migrants potentiels », c'est-à-dire tous ceux qui présentent, à tort ou à raison, un « risque migratoire » pour les responsables européens.

## **Un récit à deux faces : victimisation et stigmatisation des migrants**

L'examen du contenu des douze campagnes financées par l'UE au Niger entre 2017 et 2018 permet de distinguer deux grandes catégories de messages. La première se concentre sur les dangers de la migration irrégulière et la seconde vise à promouvoir les opportunités locales comme une solution alternative aux départs. Les deux forment un récit à deux faces, mêlant paradoxalement victimisation et stigmatisation des migrants. La première catégorie porte sur les violences récurrentes auxquelles sont confrontés les migrants en cours de route (notamment la corruption, la torture et la détention), ainsi que les décès survenant dans le Sahara et la Méditerranée. À partir de novembre 2017, de nombreuses campagnes ont mis l'accent sur la détérioration de la situation sécuritaire en Libye en réponse au reportage de CNN montrant des migrants subsahariens vendus aux enchères (Elbagir *et al.*, 2017). Ce type de contenu choc est de loin le plus courant au Niger : toutes les campagnes étudiées dans le cadre de cette recherche comportaient un message d'avertissement sur les risques associés à la migration irrégulière. Contrastant avec les observations de Sarah C. Bishop (2020), qui montrent que les campagnes produites par les gouvernements occidentaux ont tendance à représenter les migrants comme une masse anonyme, sans passé ni voix, celles financées par l'UE au Niger semblent plutôt chercher à personnaliser les récits migratoires afin de favoriser l'identification émotionnelle du public. Cela peut se faire par l'utilisation de témoignages de migrants de retour, mais aussi par la création de bandes dessinées et de vidéoclips mettant en scène l'histoire fictive d'un migrant depuis son départ jusqu'à sa fin tragique.

À quelle forme de spectacle donne lieu cette première catégorie de messages et quelle figure du « migrant illégal » met-elle en scène ? Au lieu de parler de la répression ou de l'humanitarisme qui se jouent aux frontières externes de l'UE, ces messages

produisent ce que De Genova (2015) qualifie de « spectacle de victimisation des migrants », présentant ces derniers comme des victimes passives qu'on doit protéger. Ce récit met en scène des icônes manichéennes utilisées de façon récurrente dans les campagnes, en particulier celle du « passeur/trafiquant », responsable de tous les maux infligés aux migrants vulnérables (Musarò, 2019). L'utilisation de cet « archétype », aussi éloigné soit-il de la réalité, permet d'exclure du champ du spectacle les causes politiques des violences auxquelles sont soumis les migrants durant leur parcours. En effet, les références aux décisions politiques et à la criminalisation des migrants qui conduisent ceux-ci à prendre des risques toujours plus grands sont totalement absentes des campagnes financées par l'UE au Niger.

À cet égard, le récit de la victimisation des migrants repose sur un imaginaire de la souffrance et de la mort qui n'est jamais associé aux effets des politiques de contrôle des frontières : on ne mentionne ni les refus de délivrance de visa ni la violence exercée par les gardes-frontières (y compris les refoulements et les expulsions) dans les campagnes. On situe plutôt l'expérience de la violence au sein du désert du Sahara ou de la mer Méditerranée, qui sont dépeints comme des *no-go zones* dont la traversée est inévitablement traumatisante. Ainsi, ce récit contribue à transformer la « physicalité brute » (Doty, 2011 : 607) du désert et de la mer en un élément de dissuasion et à l'exploiter afin de dissimuler les conséquences violentes des régimes de frontières sur les migrants. De la sorte, le récit de victimisation des migrants permet de détacher les violences vécues par ceux-ci de la politique d'externalisation de l'UE qui les a engendrées. L'imposition d'un tel récit agit de manière performative pour « naturaliser » les conditions dans lesquelles les migrants sont confrontés à la souffrance et à la mort au cours de leur voyage, ce qui permet en retour de légitimer les restrictions imposées à leur mobilité.

La deuxième catégorie de messages met au premier plan les nombreuses ressources offertes pour réussir dans le pays d'origine, par opposition aux difficultés rencontrées par les migrants sans papiers en Europe. Bien qu'il soit moins fréquent, ce type de discours, plus positif, se retrouve dans la majorité des campagnes ciblant la population locale nigérienne. Comme dans d'autres pays d'Afrique de l'Ouest, ce genre de message gagne en popularité parmi les concepteurs des campagnes d'information, car on considère que le récit de victimisation ne suffit pas à « effrayer les gens vis-à-vis des aspirations migratoires » (Schans et Optekamp, 2016 : 20). En pratique, ce récit émergent s'attache, d'une part, à briser l'image de l'Europe comme « Eldorado » et, d'autre part, à glorifier le mode de vie sédentaire en Afrique. Une telle approche est exemplifiée par le film *Redemption Song*, diffusé à Niamey en 2018 dans le cadre d'une campagne menée par le réseau d'ONG italiennes Link 2007. Le film raconte l'histoire de Cissoko Aboubakar, un réfugié guinéen vivant en Italie qui se donne pour mission d'instruire la jeunesse africaine sur la réalité de la migration clandestine en Europe. Dans la bande-annonce du film, disponible sur YouTube, on décrit son projet comme suit :

*Cissoko ressent le besoin de convaincre les jeunes qui quittent l'Afrique pour le rêve de l'Occident de ne pas émigrer à cause de chimères : « La magnifique terre d'Afrique contient en elle-même toutes les ressources que nous, Africains, unis, pouvons fructifier, mais il est nécessaire de libérer nos esprits d'abord, pour atteindre une nouvelle conscience. » (Solaria Film, 2014)*

La promotion d'un tel récit vise à créer dans les régions de départ ce que Pécoud appelle une « culture de l'immobilité » (2012 : 49). On retrouve ici l'analyse que fait Watkins des campagnes d'information qui contribuent aux « géographies morales réifiant les frontières et le système westphalien comme idéal » (2020 : 5). La différence notable, dans le cas du Niger, est que ce discours s'attaque directement à un imaginaire, bien établi en Afrique de l'Ouest et au Sahel, selon lequel la migration relève d'une quête d'expérience et d'émancipation individuelle (Bredeloup, 2014) et la prise de risque qui y est associée est une preuve de la capacité des individus à surmonter les obstacles placés sur leur route (Brachet, 2009). Dès lors, le processus d'externalisation des frontières de l'UE ne consiste pas seulement à délocaliser les moyens de bloquer préventivement les migrants au sein des pays d'origine et de transit, mais également à transformer les représentations locales des moyens légitimes d'accès à la mobilité internationale. On voit ce processus en action dans la promotion faite par l'OIM du théâtre participatif en tant qu'outil privilégié pour changer les perceptions entourant la migration au Niger :

*Le théâtre participatif brise le « quatrième mur » qui sépare physiquement et verbalement l'artiste de son public. [...] La tradition culturelle de la plupart des pays d'Afrique de l'Ouest considère la migration comme une transition nécessaire vers l'âge adulte. Les jeunes hommes sont encouragés à oser la migration clandestine et les risques et périls qui y sont associés afin d'incarner cette image du « héros migrant » qui ne correspond plus à la réalité d'aujourd'hui. Des acteurs spécialisés peuvent amplifier les représentations afin de transformer en nouveaux « héros » l'image des jeunes travailleurs nationaux qui participent au développement de leur pays d'origine. (OIM Niger, 2016)*

Contrairement à la première catégorie de messages, qui mise sur la passivité des migrants comme victimes, ce type de campagnes cherche à ternir l'image héroïque que peuvent avoir les migrants du fait du soutien qu'ils fournissent à leurs communautés d'origine. Pour ce faire, les campagnes d'information s'appuient sur un imaginaire patriotique qui fait de la migration irrégulière « le choix de l'ignorant, du stupide, du paresseux ou du démodé » (Nieuwenhuys et Pécoud, 2007 : 1684), produisant ainsi un spectacle de stigmatisation sociale des migrants irréguliers.

\* \* \*

Notre analyse montre bien que les moyens de communication et les messages par lesquels les campagnes d'information européennes s'adressent aux migrants potentiels au Niger dépassent l'idée selon laquelle il s'agirait d'un instrument purement symbolique. L'ambiguïté permanente de la détermination de victimes et de coupables permet de rejeter hors du champ du spectacle la violence de la politique européenne envers les migrants, en rendant ceux-ci à la fois irresponsables de leurs actes et responsables de leur souffrance. Nous éclairons donc un pan jusqu'ici inexploré, mais fondamental, du récit véhiculé par le biais de cet instrument : le processus d'illégitimation des migrants qu'il produit au sein des communautés d'origine de ces derniers. Tout comme le discours colonial, ce récit n'a pas besoin de correspondre à la réalité, ni même de convaincre, pour exercer sa violence. Dès lors, indépendamment

de la capacité des campagnes d'information à remporter ou non l'assentiment des populations auxquelles elles s'adressent, nous invitons la communauté universitaire à poursuivre la réflexion sur la façon dont l'externalisation des frontières consiste non seulement à exporter les moyens de prévenir l'immigration irrégulière, mais également les idées et représentations justifiant la nécessité de cette politique.

**Tableau 10.1. Tableau récapitulatif des 12 campagnes identifiées au Niger entre janvier 2017 et décembre 2018**

Nom du projet	Partenaire(s)	Cible(s) officielle(s)
Redemption Song	Link 2007 + Il Comitato Internazionale per lo Sviluppo dei Popoli (CISP)	Population locale
Projet d'assistance et d'accompagnement des migrants au Niger (PRAAMI)	Caritas développement Niger (CADEV Niger)	Population locale + migrants en transit
Sans nom (plusieurs initiatives de sensibilisation)	EUCAP Sahel Niger + Agence nationale de lutte contre la traite des personnes (ANLTP)	Population locale
Mécanisme de ressources et de réponse pour les migrants (MRRM) Sustainable Return from Niger (SURENI)	Organisation internationale pour les migrations (OIM)	Population locale + migrants en transit
Aware Migrants	Organisation internationale pour les migrations (OIM)	Population locale + migrants en transit
Global Action to Prevent and Address Trafficking in Persons and the Smuggling of Migrants (GLO. ACT)	Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC)	Population locale
Activités de sensibilisation dans le cadre du Renforcement de la gestion durable des conséquences des flux migratoires au Niger (ProGEM)	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ)	Population locale
Appui pour une migration informée et positive en Afrique (AMIPA)	Jeunesse-Enfance-Migration-Développement (JMED) + MercyCorps	Population locale
Migration and Youth Migration EU Expertise Initiative (MIEUX)	The International Centre for Migration Policy Development (ICMPD) + Groupe de réflexion et d'action pour le soutien au phénomène de l'immigration (GRASPI)	Population locale
Activités de sensibilisation dans le cadre du Plan d'action à impact économique rapide (PAIERA)	Karkara + Haute Autorité à la consolidation de la paix (HACP)	Population locale
Le projet migrant	Seefar + Aide à l'information communautaire (AIC)	Population locale + migrants en transit



# Les concepts de circulation, de nomadisme et de mobilité dans l'analyse des déplacements humains

Sandro Cattacin et Fiorenza Gamba

Quand Jean Rouch, dans *Moi, un Noir* (1958), décrit son personnage principal, un jeune à la recherche d'un emploi à Abidjan (Treichville), le monde de la mobilité s'ouvre à nos yeux : le jeune est nigérien, vit en Côte d'Ivoire, a été soldat en Indochine et est sans doute doté des ressources caractérisant les sans-parcours, mais il a aussi de nombreux rêves dont la réalisation est largement liée à une future mobilité<sup>1</sup>. Soixante ans plus tard, on pourrait raconter la vie d'Ahn, une jeune Tessinoise d'origine vietnamienne établie à Singapour, de la même manière : des ressources et des rêves étroitement liés à la mobilité (Pellegrini, 2016). Les similitudes sont frappantes ainsi que la manière de les analyser. Nous tentons ici de comparer ces manières d'analyser la mobilité humaine en nous concentrant sur des concepts pensés dans des contextes territoriaux différents, à savoir le sud du monde, en particulier l'Afrique, et le nord du monde, en particulier l'Europe.

Cette histoire des concepts permettant d'analyser les mobilités humaines peut surprendre quand on prend conscience que, au Sud, et en particulier en Afrique, les chercheurs en sciences sociales (Perpillou, 1948 ; Monod, 1989 [1937]) utilisaient les concepts de circulation et de nomadisme dès les années 1940 pour décrire ce qu'au Nord on analysait, dans la même période, à partir des concepts d'émigration et d'immigration (Citroen, 1951). On a relativisé, voire abandonné, ces concepts. À leur place, les termes de migration d'abord, de mobilité ensuite ont intégré les études des mouvements humains.

Sans aucun doute, il y a des similitudes entre ce concept de mobilité nordique et ceux de circulation et de nomadisme sudistes. Si les spécialistes de l'analyse des mouvements humains au Sud utilisent moins le terme « circulation », pour se conformer aux standards de la recherche internationale – qui parle majoritairement de migration –,

---

<sup>1</sup> Voir aussi, à cet égard, l'analyse des migrations saisonnières vers Konni faite par Hamani Oumarou dans ce livre.

il est néanmoins éclairant de voir combien le Sud a produit des connaissances très peu utilisées pour nourrir les recherches sur les mobilités humaines. Nous tentons ici de faire dialoguer ces concepts et leurs utilisations empiriques pour faire avancer une réflexivité quant aux concepts dans le domaine de la recherche sur les migrations et les mobilités.

L'analyse du monde des déplacements humains se fait généralement dans le contexte de ce que nous appelons l'analyse des mobilités. Bien que son établissement en tant que champ des sciences sociales soit relativement récent, elle souffre, à nos yeux, d'un manque de réflexion critique sur les concepts mobilisés. Une multitude d'approches concurrentes et critiques la défie, ce qui laisse penser qu'elle nécessite une refonte. Voici quelques-uns de ces défis. Du point de vue de l'analyse des trajectoires individuelles, l'expérience de vie des personnes en mobilité ne peut plus être appréhendée comme un long chemin vers l'assimilation, que prônaient les premières études sur les migrations (Mauco, 1950) ; on doit la concevoir à la manière d'un travail sur soi et sur son identité<sup>2</sup>, ainsi le proposent les travaux sur les *boundary processes* (Pachucki *et al.*, 2007). De même, dans le cas de groupes partageant la même origine et se retrouvant après une migration dans un même lieu de vie, il est important de rester vigilant par rapport aux dangers de culturaliser<sup>3</sup>. C'est dire qu'il faut prendre en considération les diversités des parcours à l'intérieur de ce groupe apparemment homogène ou encore le contexte spécifique et les motifs d'agrégation de ces individus (qui peuvent se différencier par les statuts légaux, les idéologies ou les religions de référence ou encore par les objectifs sociaux visés) (Anthias, 2013 ; Wicker, 1997). Enfin, la présomption d'une partie importante des études sur les déplacements humains selon laquelle la mobilité s'explique par des facteurs de poussée et d'attraction (*push and pull factors* (Schoorl *et al.*, 2000)) menant à l'abandon d'un lieu de vie au profit d'un autre réduit la multitude des réalités de notre vie mobile à un modèle banal<sup>4</sup>.

Avec Janine Dahinden (2016), nous croyons à une nécessaire « démigrantification » des études sur les migrations. Cette récente critique est notamment reprise dans la revendication d'un changement de paradigme faite par des chercheurs représentant les études de la mobilité (Sheller et Urry, 2016). Sans surprise, nous retrouvons la même critique implicite dans les études plus anciennes des migrations en Afrique. En effet, sans chercher à éviter le terme « migration », on y suggère plutôt l'utilisation des concepts de circulation et de nomadisme, très similaires à celui de mobilité, et ce, bien avant que ce dernier soit utilisé en Europe ou en Amérique du Nord. Si la similitude entre ces concepts est frappante, le parcours qui a mené à leur développement puis à leur partiel déclin est bien différent.

<sup>2</sup> Voir le texte d'Abou-Bakari Imorou dans ce livre.

<sup>3</sup> Voir la discussion sur la culture turque comme variable explicative des difficultés d'inclusion des ressortissants de ce pays en Allemagne, présentée dans Sökefeld (2004). Voir aussi le texte de Papa Sarkho dans ce livre.

<sup>4</sup> Ce modèle réducteur semble encore guider les pratiques de délivrance de visas étudiants, comme le montrent Andrea Rea et Morgane Giladi dans cet ouvrage.

## Se déplacer

L'expérience du déplacement fait partie de notre quotidien. Elle suppose une réalisation qui peut se décliner de différentes façons. Il y a la mobilité routinière quotidienne ou saisonnière, liée au travail ou à l'achat de biens, qui implique souvent un passage de frontières territoriales, faibles ou fortes qu'elles soient dans leurs effets symboliques ou dans leur matérialité : du passage d'un quartier à l'autre, à la mobilité entre deux nations des frontaliers ou des travailleurs saisonniers (Kaufmann, 2000). On peut distinguer de ces mobilités, programmées et prévisibles, des touristes ou encore des personnes qui envisagent un changement de lieu de vie pour des motifs liés au travail, à l'amour ou au hasard (King et Skeldon, 2010), les mobilités forcées liées aux guerres et aux catastrophes de tous types, sans doute aussi planifiées, mais nettement plus indéterminées quant aux lieux de vie qui en découleront (Becker et Ferrara, 2019).

On a longtemps étudié les expériences liées à la migration du point de vue des difficultés d'adaptation des migrants à leur nouvel environnement, souvent avec un regard paternaliste et problématisant. On a ensuite critiqué la lecture diffusée, dans les années 1960 dans les pays du Nord, des dynamiques d'inclusion guidées par un processus causal qui passait par la sédentarisation et l'assimilation pour arriver à la disparation des différences, et plus encore dans les années 1970, quand on a remplacé le concept d'« assimilation », qui orientait jusqu'alors la politique d'accueil en Europe et en Amérique du Nord, par celui d'« intégration » (Cattacin et Chimienti, 2010 ; Favell, 2001). On a ainsi élaboré deux avenues de problématisation des anciennes approches. D'un côté, le besoin de trouver une forme de vie commune avec les nouveaux arrivants nous a amenés à amorcer des recherches sur les modèles permettant de considérer ou de reconsidérer la pensée pluraliste et les méthodologies à notre disposition pour documenter la cohabitation en contexte migratoire (White et Germain, 2022).

D'un autre côté, à la suite des programmes inspirés par l'approche des capacités (Bonfanti, 2014), on a essayé de comprendre les expériences de mobilité à la manière d'une accumulation de ressources plutôt que d'un déficit. Marco Martiniello et Andrea Rea ont introduit un concept d'analyse qui capture cette réalité, celui de la « carrière migratoire » :

*Ce concept tient compte des déterminants structurels, des ressources et des réseaux sociaux tant dans le pays d'origine que dans le pays d'accueil ; il permet de penser les processus d'auto-identification à chaque étape de la carrière migratoire et il inclut les personnes ayant vécu dans plus d'un contexte national. En outre, le concept de carrière migratoire utilise un même cadre théorique pour les migrants peu ou très qualifiés (migrants versus expatriés). (Martiniello et Rea, 2014 : 1092)<sup>5</sup>*

Un regard sur les migrations qui combinerait une approche relativiste des différences entre les gens – ces derniers ne sont pas des musées ; ils sont porteurs d'identités complexes changeant dans le temps, l'espace, et selon le contexte social (Anthias, 2012)

<sup>5</sup> Toutes les traductions de l'anglais au français sont les nôtres.

– avec un regard expérientiel sur la migration –, la mobilité humaine, les rencontres et les pratiques améliorent la capacité à faire face à une société complexe (Akbar et Preston, 2017) – permettrait de problématiser l’immobilité plus que la mobilité (Lepsius, 1965), de lier celle-ci à la curiosité, à la créativité et à l’innovation (Kong, 2014), mais aussi de déculturaliser la recherche sur les mobilités (Dahinden, 2016).

## La mobilité normalisée

Dans un contexte de croissance des mobilités humaines, ce regard sobre et empirique nous amènerait à normaliser les migrations (Stock, 2005) et nous permettrait de sortir du paradigme des facteurs de *push and pull*, souvent mobilisé pour expliquer les mobilités (Schoorl *et al.*, 2000). C’est ce que nous proposons de faire les analyses des mobilités en Afrique qui s’intéressent à des formes de nomadisme (Bataillon, 1963), de migration saisonnière (Mabogunje, 1972), et de circulation intra- et interétatique (Lombard, 2012). Selon Aderanti Adepoju, le concept de circulation est celui qui permet le mieux de comprendre les mobilités en Afrique :

*La migration en Afrique a été conceptualisée comme un processus continu de circulation dans le continuum origine-destination. Au cours des six dernières décennies, des concepts tels que la circulation de la main-d’œuvre, la migration circulatoire, la migration circulaire, la migration de travail, la migration commerciale, la migration oscillatoire, la migration ciblée, la migration réciproque, etc., ont envahi la littérature sur la migration. [...] De tous ces concepts, la circulation semble être celui qui résume le mieux l’essence et la spécificité de la dynamique migratoire en Afrique – des mouvements non permanents dans des circuits à l’intérieur et à l’extérieur des frontières nationales, qui commencent et se terminent au foyer. (Adepoju, 2006 : 27)*

Les chercheurs constatent la difficulté de comprendre avec les instruments conceptuels du Nord ce qui se passe au Sud<sup>6</sup>. David Rain, dans son étude sur les circulations de travail au Sahel, fait le constat suivant :

*La réalité des déplacements multiples, temporaires et circulaires à partir d’une base permanente a des implications qui contrastent fortement avec le « déplacement » décisif dans les conceptions classiques de la migration. Que ce soit par accident ou à dessein, la mobilité circulaire est cachée dans l’ombre projetée par les hypothèses de permanence résidentielle de type occidental. Il s’agit d’une entrave qui ne s’explique que partiellement par la difficulté d’enregistrer les mouvements. (Rain, 2018 : xiv)*

<sup>6</sup> À cet égard, la contribution de Doudou D. Gueye à ce livre est éclairante.

Rain ne souligne pas seulement que la compréhension de la migration en tant que recherche de sédentarisation dans un autre contexte est discutable ; il ajoute une critique idéologique de la recherche sur les migrations, soulignant que ce type de recherche est imprégné de visions normatives d'une migration qui doit s'assimiler et d'une asymétrie entre lieu d'origine et lieu d'arrivée. Ce constat de la nécessité de poser un regard différent sur les déplacements humains en Afrique s'insère dans une longue vague de recherches sur les pratiques et les formes de la mobilité (Ma Mung *et al.*, 1998 ; Mabogunje, 1972). De ces études, il ressort une mise en cause non seulement du concept de sédentarisation et d'immobilité de la terre (Walther et Retaillé, 2008), mais aussi de l'idée de frontière nationale – et d'une politique d'immigration qui en découlerait – en tant que point de référence pour définir la migration. Ces frontières sont perméables, souvent peu crédibles, car issues du colonialisme – Doudou D. Gueye parle dans sa contribution de balkanisation coloniale – dans ces actes d'imposition de formes de distinction territoriale et dans l'incompréhension de la part des forces coloniales des circulations sans frontières sur des territoires plus au moins vastes et reliés (Bennafla, 1999)<sup>7</sup>.

L'État-nation en tant que forme territoriale d'identification s'est imposé tardivement en Afrique (Hagmann et Péclard, 2010), n'ayant été adopté – de manière ambivalente – qu'après la décolonisation. L'Afrique est donc née sans frontières, nomadique, diversifiée. C'est Akin L. Mabogunje (1970) qui souligne que les migrations font partie d'un système de lien permanent entre territoires – ce qui nous rappelle que les enquêtes sur les espaces de circulation (Tarrus, 1996 ; Tarrus et Missaoui, 2000) et sur le transnationalisme, à leur insu, trouvent leur fondement dans les études sur les mobilités en Afrique. Le fonctionnalisme de Mabogunje est sans doute simpliste, mais il est à la base d'une approche de la migration en termes de circulation, de relations et d'appartenances multiples. Il a d'ailleurs été cité par des auteurs comme Mehdi Alioua, lequel donne un nom à ces pratiques – « réseaux migratoires », « étape », « passage », « savoir-circuler » et « nomades modernes » –, les rendant, au moins conceptuellement, compatibles avec les analyses qui se font au nord du monde (Alioua, 2005).

En effet, ces concepts qu'Alioua met en relation avec les recherches sur des mouvements migratoires dans le Sahel se retrouvent dans les propositions qui voient le jour dans les années 1980 avec l'arrivée de la flexibilité économique soutenue par les forces néoconservatrices au pouvoir<sup>8</sup> (Habermas, 1985). L'ouverture des frontières et la fin de la guerre froide affaiblissent les nationalismes protectionnistes du fordisme (Castells, 1996). Contrairement à l'Afrique, l'Europe commence à introduire la circulation dans sa pensée politique : circulation des biens, des services, des capitaux et des personnes. Cette tendance se cristallisera dans les accords de Maastricht, en 1992, et la relance de l'Union européenne qui s'ensuivra (Recchi, 2006).

La généralisation de la mobilité humaine en tant qu'orientation de toute recherche en sciences sociales – comme le genre ou l'environnement – a d'abord été postulée par

<sup>7</sup> Voir le texte d'Aly Tandian sur les migrations (saisonnères) internes à Dakar.

<sup>8</sup> Aujourd'hui encore, on analyse souvent ce passage au néoconservatisme à partir de la notion de néolibéralisme, laquelle dissimule, en revanche, le lien étroit entre la politique de libéralisation économique et la promotion de valeurs (en particulier conservatrices).

John Urry. Dans son livre *Sociology beyond Societies. Mobilities for the Twenty-First Century*, il écrit : « [L]a reconstitution matérielle du social suppose une sociologie des diverses mobilités. Ce livre peut être considéré comme un manifeste d'un tel projet sociologique revivifié »<sup>9</sup> (2000 : 20). Cependant, il ne manque pas de corroborer la validité de ce changement dans « l'analyse du social », passant d'un regard sur l'« Occident » à une compréhension du monde conçu, dans son ensemble, comme réseau et flux (Urry, 2000).

Des recherches ont suivi ce tournant paradigmatique de la recherche en sciences sociales (Pellerin, 2011 ; Sheller, 2014). Ainsi, on enquête sur les pratiques de vie dans différents lieux (multilocalité (Dick et Duchêne-Lacroix, 2014)) et les conditions d'existence des personnes mobiles hautement et faiblement qualifiées – les expatriés et les sans-papiers, par exemple (Favell, 2008 ; Tarrius, 1992). Les approches diffèrent. Certains chercheurs soulignent l'exclusion, l'accès limité à la mobilité et ses implications sur les inégalités sociales (Gutekunst *et al.*, 2016). D'autres envisagent une conception non territoriale de la maison et de l'appartenance – théorisée la première fois par Morley (2001) – selon laquelle l'habitat serait une agrégation de relations, d'éléments de proximité et de distance spatiale, d'objets qui peuvent être présents ou absents, ou encore par l'entremise des narrations qui créent un lien entre le passé et le présent des objets ou appartenances et des individus (Willis, 2017).

De manière complémentaire, l'essor des espaces transnationaux principalement, mais pas exclusivement, liés à la mobilité humaine – par exemple, dans le domaine du sport (Thorpe, 2017) – a fait l'objet d'études différentes, principalement menées par des géographes se concentrant sur l'importance du lieu et de la localisation, et sur le rôle controversé de ceux-ci dans les réseaux de mobilités transnationales (Featherstone *et al.*, 2007 ; Ley, 2004). On a également étudié les pratiques mobiles des lieux du point de vue de la normalité. En ce sens, on aborde la mobilité comme une caractéristique commune des vies contemporaines, partagée et vécue de nombreuses manières et gérée à l'aide de stratégies variées (Elliott et Urry, 2010 ; Ravalet *et al.*, 2014) qui définissent souvent le rythme normal des journées ou des semaines. On ajouterait à cette relativisation du territoire la dimension de l'hybridité, à savoir la possibilité d'être en lien avec divers endroits en même temps (Gwiazdzinski, 2016) ou encore de voyager sans bouger (Pedersen et Zittoun, 2022).

## Chevauchements et asynchronies

Est-ce paradoxal que l'étude des mobilités humaines soit confrontée à l'abandon, en Afrique, du concept de circulation comme outil d'analyse, alors qu'en Europe, un concept similaire devient important ? On peut expliquer ce changement de différentes façons. Une première explication tient à l'exportation de concepts d'analyse du Nord au

<sup>9</sup> « [T]he material reconstitution of the social presumes a sociology of diverse mobilities. This book can be seen as a manifesto of such a revived sociological project. »

Sud, laquelle est mise en cause depuis quelque temps dans les analyses postcoloniales (Mbembe, 2010 ; Moosavi, 2022), mais aussi, ironiquement, dans le renforcement de l'identité des académiciens africains qui revendiquent leur scientificité et souvent même une scientificité autre, et ceci notamment dans les sciences sociales et humaines africaines, comme le souligne Sarr :

*Je propose de repenser la pluralité des périple de la pensée humaine, partant de l'idée d'une égalité de principe des différentes traditions de pensée ou des pratiques discursives tout en reconnaissant leur incommensurabilité. Cela nous amène à considérer ces différentes traditions de pensée à partir de leurs horizons et des configurations du pensable qu'elles proposent ; comme des périple uniques de l'esprit qui se sont construits de manière concomitante, façonnés par les cultures dont ils émanent. Cela ne signifie pas qu'il n'y ait pas de circulation des idées et de la pensée à travers les régions et les ères. Penser à ces questions dans un contexte africain convoque une rupture épistémique. (Sarr, 2022 : 73)*

En effet, revoir et réinventer avec les lunettes des « ruptures épistémiques » les catégories importées ne signifie pas relire l'histoire conceptuelle et les conflits d'interprétation, mais jeter le bébé avec l'eau du bain pour commencer une autre histoire.

D'autres explications existent peut-être, qui seraient liées d'une part à un chevauchement des logiques de la mobilité et d'autre part à une asynchronie historique. Le chevauchement des logiques se manifeste de différentes manières : tout d'abord, comme le montrent certains auteurs de ce livre, par l'extension de la frontière européenne vers l'Afrique, dans les ambassades, les centres d'accueil, les villages et les villes (Brachet *et al.*, 2011). Un exemple en est la migration interne à Dakar, dans un premier moment caractérisée par les évidents clivages entre ville et périphérie (avec les problèmes d'incompréhension entre les nouveaux et les anciens habitants), et l'« informalisation » de l'économie qu'Aly Tandian décrit dans sa contribution. Mais la ville est aussi un lieu d'apprentissage qui peut être le point de départ à une migration internationale. En effet, le milieu urbain devient une expérience de passage et un passage vers la migration internationale : « La ville est une zone de départ, non seulement parce qu'elle est un tremplin pour la migration à longue distance, mais aussi parce qu'elle est ce que nous pourrions appeler une "forge" pour le comportement migratoire – où la migration est façonnée par la vie urbaine » (Bakewell et Jónsson, 2011 : 2).

En d'autres termes, le milieu urbain constitue un espace de rencontre entre l'ancienne circulation (interne, saisonnière) et la nouvelle mobilité (internationale). Les deux logiques interagissent au point de créer une concurrence entre la ville, qui attire et qui a besoin de ces personnes mobiles pour innover (Weber, 2014 [1922]), et les territoires (Sassen, 2018), donnant lieu à une spirale d'amélioration continue des conditions d'existence des migrants (Kaufmann, 2019).

L'autre explication tient à l'asynchronie historique : des expériences similaires, en effet, se répètent à des moments historiques différents. Quand, au tournant des années 1980, Margaret Thatcher et Ronald Reagan, poussés par les organisations économiques internationales, ont décidé d'ouvrir les frontières aux capitaux, il s'en est suivi une continuelle réduction des politiques protectionnistes et une entrée dans la mondialisation, avec ses effets d'affaiblissement de l'État-nation et de libéralisation

des mouvements des individus, notamment à l'intérieur de l'Union européenne. En conséquence, celle-ci s'est dotée, à la suite des accords de Dublin (en 1990) et à l'établissement de l'espace Schengen à partir de 1995 (Velling, 1993), d'une nouvelle frontière externe<sup>10</sup>, pour un territoire plus large, mais toujours européen. Puis, en 2004, on a créé Frontex, une institution garde-frontière européenne qui a pour but de limiter l'accès des migrants irréguliers à l'UE (Kalkman, 2021). Ces transformations n'ont pas limité la mobilité des personnes issues de pays hors UE ; elles ont tout simplement causé l'augmentation du nombre de personnes entrant en Europe de manière irrégulière. Il en résulte une « américanisation de la politique migratoire européenne » (Cattacin, 2009 : 197). Contrairement aux États-Unis, l'Europe accueille un nombre important de demandeurs d'asile. Cependant, tout comme les États-Unis, l'UE limite l'immigration légale aux ressortissants possédant des qualifications spécifiques (afin de combler les besoins des pays d'accueil) et s'inscrivant dans les politiques de rassemblement familial.

Si les États anciennement protectionnistes s'ouvrent et s'affaiblissent, en créant les conditions de la normalisation de la mobilité humaine dans les faits et dans les approches analytiques, nous pouvons observer en Afrique et après la décolonisation, en contraste, la lente importation de logiques organisationnelles d'États qui se veulent forts (Badie, 1992) et la volonté de création d'États autonomes et protectionnistes (Hagmann et Péclard, 2010). On pourrait, même si cela est excessif<sup>11</sup>, parler d'un retournement de l'État fort en État faible, en Europe, et de l'État faible en État fort, en Afrique. Le corollaire de cette étatisation de l'Afrique est l'abandon du concept de circulation et l'essor de celui de migration, projeté sur l'Afrique par l'Europe (Rodier, 2008)<sup>12</sup> et adopté par les institutions étatiques (et universitaires) en tant que nouvelle nomenclature de référence. Cette dernière apparaît dans les discours du leader de l'Union africaine sur les migrations, le roi Mohammed VI, qui dit souhaiter une solution de régulation dans le respect du « droit souverain de chacun de ses membres à déterminer et à mener sa propre politique migratoire » (Mohammed VI, 2018).

\* \* \*

L'introduction du concept de migration dans les discours et les analyses se complexifie elle aussi. Lors du sommet entre l'Union européenne et l'Union africaine tenu à Bruxelles, Mohammed VI a prononcé un bref discours laissant apparaître non seulement un regard nouveau sur la circulation des personnes, mais aussi une confluence des concepts de migration et de mobilité :

*Nous l'affirmons avec d'autant plus de conviction qu'en notre qualité de leader de l'Union africaine sur la question de la migration, nous avons toujours souhaité dissiper les malentendus. Telle est d'ailleurs la vocation de l'Observatoire africain*

<sup>10</sup> Cette frontière peut même être externalisée sur d'autres territoires, comme le montre la contribution de Julia Van Dessel.

<sup>11</sup> Cette comparaison est utilisée comme métaphore et fait référence aux travaux de Bertrand Badie et Pierre Birnbaum (1979). On mésuse de cette comparaison qui apparaissait dans une analyse dans laquelle la France était caractérisée d'État fort et les États-Unis d'État faible. Le bien-être de la population, l'indépendance de l'administration et la laïcité servaient de base de comparaison entre les deux modèles.

<sup>12</sup> Voir les contributions de Julia Van Dessel et de Mamadou Dimé dans ce livre.

*des migrations, dont nous avons impulsé la création : objectiver les données ; rétablir les vérités ; concilier les intérêts de l'Afrique et de l'Europe lorsqu'ils semblent contradictoires et substituer au tout sécuritaire le continuum mobilité-développement, dans l'esprit humaniste du Pacte de Marrakech. (Mohammed VI, 2022)*

Dans le discours de Mohammed VI, on trouve, en même temps, une conception de la migration en tant que ressource et une approche de la mobilité qui souligne sa normalité. Peut-être est-ce le début d'une réflexion qui fait confluencer les perspectives des sciences sociales telles qu'elles sont pratiquées au Nord et au Sud ; qui remodèle, de manière plus pragmatique, les histoires conceptuelles que nous avons abordées dans cette postface. Le défi est de taille, et, sans surprise, les discussions sur les droits ne cessent de se développer au-delà des politiques migratoires nationales, adoptant une perspective aussi bien mondiale que locale – urbaine, plus précisément – sur les migrations. Cette discussion a deux orientations. D'un côté l'Organisation internationale du travail promeut la notion de droits inaliénables des migrants (BIT, 2014 : 19)<sup>1</sup>. De l'autre côté, on valorise les droits urbains (la citoyenneté urbaine) par l'accélération de l'accès aux droits dans les lieux de vie des personnes en situation de mobilité : les centres urbains, avec leurs politiques d'accueil et de citoyenneté, et leur carte locale d'identité pour tous, ou encore les villes sanctuaires (Cattacin et Gamba, 2021)<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Voir, dans ce livre, l'importance que Luna Vives accorde aux droits internationaux dans la défense des enfants mineurs.

<sup>2</sup> Cette dernière dimension, qui est à la base des études de Rainer Bauböck (2003) et d'Engin Isin (2000) sur la citoyenneté urbaine en contexte européen, se retrouve désormais aussi dans les analyses des villes africaines (Bakewell et Jónsson, 2011).



# Bibliographie

- Adelugba, D. et Ogo, U. (dir.) (1998). *Rethinking Security in Nigeria. Conceptual Issues in the Quest for Social Order and National Integration*. Dakar : Codesria.
- Adepoju, A. (1997). *La famille africaine. Politique démographique et développement*. Paris : Karthala, p. 58-84.
- Adepoju, A. (2002). Fostering Free Movement of Persons in West Africa: Achievements, Constraints, and Prospects for Intra-regional Migration. *International Migration*, 40(2), p. 3-28.
- Adepoju, A. et Mbugua, W. (1999). *Les Mutations de la famille africaine*. Paris : Karthala
- Adepoju, A. (2006). Internal and international migration within Africa. Dans P. Kok, D. Gelderblom et J. van Zyl (dir.), *Migration in South and Southern Africa: Dynamics and Determinants*. Cape Town : HSRC Press, p. 26-46.
- Adepoju, A. et Wariara, M. (1999). Les mutations de la famille africaine. Dans A. Adjamagbo. et A.-E. Calvès. L'émancipation féminine sous contrainte. *Autrepart*, 2(61), p. 3-21.
- Agamben, G. (1997). *Homo sacer. Le pouvoir souverain et la vie nue*. Paris : Seuil.
- Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (2019a). *Risk Analysis for 2019*. [https://fra.europa.eu/sites/default/files/fra\\_uploads/fra-2019-opinion-hotspots-update-03-2019\\_en.pdf](https://fra.europa.eu/sites/default/files/fra_uploads/fra-2019-opinion-hotspots-update-03-2019_en.pdf).
- Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (2019b). *Update of the 2016 Opinion of the European Union Agency for Fundamental Rights on fundamental rights in the "hotspots" set up in Greece and Italy—February 2019*. <https://fra.europa.eu/en/publication/2019/update-2016-fra-opinion-fundamental-rights-hotspots-set-greece-and-italy>.
- Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (2020). *Children in Migration 2019*. [https://fra.europa.eu/sites/default/files/fra\\_uploads/fra-2020-children-in-migration\\_en.pdf](https://fra.europa.eu/sites/default/files/fra_uploads/fra-2020-children-in-migration_en.pdf).
- Agence nationale de la statistique et de la démographie/Organisation internationale pour les migrations (2018). *Migration au Sénégal. Profil National 2018*. Ed. OIM. <https://publications.iom.int/books/migration-au-senegal-profil-national-2018>.
- Agier, M. (2008). *Gérer les indésirables. Des camps de réfugiés au gouvernement humanitaire*. Paris : Flammarion.
- Aguillon, M.-D. (2018). Encourager les « retours », entraver les départs et tisser des liens de causalité. Le nouveau credo des gestionnaires euro-africains de la migration. *Revue des annales de l'Université Abdou Moumouni*, numéro spécial, p. 215-233.
- Aguillon, M.-D. (2020). La fabrique de la politique migratoire sénégalaise. *Anthropologie et développement*, 51, p. 51-67.
- Akbar, M. et Preston, V. (2017). *Migration and Resilience : Exploring the stock of knowledge. Review of literature and bibliography from 2000 to 2016*. Document de travail, York University.
- Akoka, K. (2020). *L'Asile et l'exil. Une histoire de la distinction réfugiés/migrants*. Paris : La Découverte.
- Alioua, M. (2005). La migration transnationale des Africains subsahariens au Maghreb. L'exemple de l'étape marocaine. *Horizons maghrébins – Le droit à la mémoire*, 53, p. 79-88.

- Alioua, M. (2008). La migration transnationale, logique individuelle dans l'espace national : l'exemple des transmigrants subsahariens à l'épreuve de l'externalisation de la gestion des flux migratoires au Maroc. *Social Science Information*, 47(4), p. 697-713.
- Alioua, M. (2009). Le passage au politique des transmigrants subsahariens au Maroc. Dans A. Bensaâd (dir.), *Le Maghreb à l'épreuve des migrations subsahariennes*. Paris : Karthala, p. 279-303.
- Alioua, M. (2011). *L'Étape marocaine des transmigrants subsahariens en route vers l'Europe : l'épreuve de la construction des réseaux et de leurs territoires*. Thèse de doctorat, Université Toulouse Le Mirail – Toulouse II.
- Alioua, M. (2017). Exil, mémoire et lien social : triptyque épistémologique pour capter un monde en mouvement. Dans M. Bencheikh (dir.), *Exil, mémoire et migration*. Casablanca : Casa Express Éditions.
- Alioua, M. et Arab, C. (2023). Logiques de tri et migrations contrariées au Maroc. Circulations, assignations et contrôles aux frontières de l'Europe. *Migrations Société*, 1(191), 2023, p. 33-50.
- Alioua, M. et al. (2012). Circulation migratoire des transmigrants. *Multitudes*, 49(2), p. 76-88.
- Alpes, M. J. et Spire, A. (2014). Dealing with Law in Migration Control The Powers of Street-Level Bureaucrats at French Consulates. *Social & Legal Studies*, 23(2), p. 261-274.
- Ambrosetti, E. et Tattolo, G. (2008). Le rôle des facteurs culturels dans les théories des migrations. Dans *Démographie et Cultures – Actes du colloque de Québec 2008*. Montréal : Association internationale des démographes de langue française, p. 3-16.
- Amouzou, E. (2019). *Pauvreté, chômage et émigration des jeunes africains : quelles alternatives ?* Paris : L'Harmattan.
- Amselle, J.-L. (dir.) (1976). *Les Migrations africaines. Réseaux et processus migratoire*. Paris : François Maspero.
- Andersson, R. (2014a). Hunter and prey: Illegal patrolling migration in the Euro-African borderlands. *Anthropological Quarterly*, 87(1), p. 118-149.
- Andersson, R. (2014b). *Illegality, Inc.* Berkeley : University of California Press.
- Andrijasevic, R. (2007). Beautiful dead bodies: gender, migration and representation in anti-trafficking campaigns. *Feminist Review*, 86(1), p. 24-44.
- Anthias, F. (2012). Transnational Mobilities, Migration Research and Intersectionality. *Nordic Journal of Migration Research*, 2(2), p. 102-110.
- Anthias, F. (2013). Hierarchies of social location, class and intersectionality: Towards a translocational frame. *International Sociology*, 28(1), p. 121-138.
- Antoine, Ph. et Fall, A. (dir.) (2002). *Crise, passage à l'âge adulte et devenir de la famille dans les classes moyennes et pauvres à Dakar*. Dakar : IRD-IFAN.
- Appadurai, A. (1996). *Modernity at Large. Cultural Dimensions of Globalization*. Minneapolis : University of Minnesota.
- Awissi-Sall, M. (2009). *Migration interne et migration internationale au Sénégal : que représente Dakar dans cette dynamique ?* Mémoire de DEA en population et développement, Université Cheikh Anta Diop.
- Ba, C. O. (1996). *Dynamiques migratoires et changements sociaux au sein des relations de genre et des rapports jeunes/vieux des originaires de la moyenne vallée du fleuve Sénégal*. Thèse de troisième cycle, Université Cheikh Anta Diop.
- Ba, C. O. et Chopin, A. (2005). Tenter l'Aventure par la Mauritanie. *Autrepart*, 36, p. 21-42.
- Ba, C. O. et Ndiaye, A. I. (2008). L'émigration clandestine sénégalaise. *Asylon(s)*, 3.
- Badie, B. (1992). *L'État importé. Essai sur l'occidentalisation de l'ordre politique*. Paris : Fayard.

- Badie, B. et Birnbaum, P. (1979). *Sociologie de l'État*. Paris : Grasset.
- Baker, B. (2008). *Multi-Choice Policing in Africa*. Uppsala : Nordiska Afrikainstitutet.
- Baker, B. (2010). Liking State and Non-State Security and Justice. *Development Policy Review*, 28(5), p. 97-616.
- Bakewell, O. et Jónsson, G. (2011). *Migration, mobilité et villes africaines*. Oxford : Fondation MacArthur.
- Bangoura, D. (1996). État et sécurité en Afrique. *Politique africaine*, 61, p. 39-53.
- Barou, J. (2001). La famille à distance. Nouvelles stratégies familiales chez les immigrés d'Afrique sahélienne. *Hommes et migrations*, 1232, p. 16-25.
- Basch, L., Glick Schiller, N. et Szanton Blanc, C. (1993). *Nations Unbound: Transnational Projects, Postcolonial Predicaments, and Deterritorialized Nation-States*. New York : Gordon and Breach.
- Bataillon, C. (dir.) (1963). *Nomades et nomadisme au Sahara*. Paris : Unesco.
- Bauböck, R. (2003). Reinventing Urban Citizenship. *Citizenship Studies*, 7(2), p. 139-160.
- Bava, S. (2003a). De la « baraka aux affaires » : éthos économique-religieux et transnationalité chez les migrants sénégalais mourides. *Revue européenne des migrations internationales*, 19(2), p. 69-84.
- Bava, S. (2003b). Les Cheikhs mourides itinérants et l'espace de la ziyâra à Marseille. *Anthropologie et sociétés*, 27(1), p. 149-166.
- Bava, S. (2005). Variations autour de trois sites mourides dans la migration. *Autrepart*, 36, p. 105-122.
- Bava, S. et Gueye, C. (2001). Le grand magal de Touba : exil prophétique, migration et pèlerinage au sein du mouridisme. *Social Compass*, 48(3).
- Bavoux, J.-J. et al. (2005). *Géographie des transports*. Paris : Armand Colin.
- Beauchemin, C., Kabbanji, L., Sakho, P. et Schoumaker, B. (2013). *Migrations africaines : le codéveloppement en questions : essai de démographie politique*. Paris : Armand Colin.
- Becker, S. O. et Ferrara, A. (2019). Consequences of forced migration: A survey of recent findings. *Labour Economics*, 59, p. 1-16.
- Belguendouz, A. (2005). Expansion et sous-traitance des logiques d'enfermement de l'Union européenne : l'exemple du Maroc. *Cultures et conflits*, 57(1), p. 155-219.
- Bennafla, K. (1999). La fin des territoires nationaux ? État et commerce frontalier en Afrique centrale. *Politique africaine*, 73(1), p. 25-49.
- Bensaâd, A. (dir.) (2009). *Le Maghreb à l'épreuve des migrations subsahariennes. Immigration sur émigration*. Paris : Karthala.
- Bergmann, S. et Sager, T. (dir.) (2008). *The Ethics of Mobilities: Rethinking Place, Exclusion, Freedom and Environment*. Oxford : Routledge.
- Bhabha, J. (2014). Moving Children: Lacunae in Contemporary Human Rights Protections for Migrant Children and Adolescents. *Revue européenne des migrations internationales*, 30(1), p. 35-57.
- Bhambra, G. K. et Holmwood, J. (2021). *Colonialism and Modern Social Theory*. Cambridge : Polity.
- Bigo, D. (2014). The (in)securitization practices of the three universes of EU border control: Military/ Navy-border guards/police-database analysts. *Security dialogue*, 45(3), p. 209-225.
- Bishop, S. C. (2020). An International Analysis of Governmental Media Campaigns to Deter Asylum Seekers. *International Journal of Communication*, 14, p. 1092-1114.
- Blais, N., Fois, M. et Roblain, A. (2019). Dynamiques de formalisation et d'informalisation dans l'étude des migrations. *Sociograph*, 42.

- Bocquier, P. (1995). L'insertion professionnelle des jeunes à Dakar. Dans P. Antoine et A. B. Diop (dir.), *La Ville à guichets fermés ? Itinéraires, réseaux et insertion urbaine*. Dakar, Paris : IFAN, ORSTOM, p. 123-154.
- Bonfanti, S. (2014). Towards a Migrant-Centred Perspective on International Migration: The Contribution of Amartya Sen's Capability Approach. *Social Work & Society*, 12(2).
- Bonifazi, C. et al. (2009). The Italian transition from emigration to immigration country. *Working Paper. IRPPS-CNR Roma*.
- Bonjour, S. et Chauvin, S. (2018). Social Class, Migration Policy and Migrant Strategies: An Introduction. *International Migration*, 56(4), p. 5-18.
- Boswell, C. (2003). The "external dimension" of EU immigration and asylum policy. *International Affairs*, 79, p. 619-638.
- Bouilly, E. (2017). *Du couscous et des meetings contre l'émigration clandestine. Mobiliser sans protester au Sénégal*. Thèse de doctorat, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.
- Bouju, S. (1994). Historique sur les populations côtières de Guinée et de Sierra Leone. Dans M. C. Cormier-Salem (dir.), *Dynamique et usages de la mangrove dans les pays des rivières du sud (du Sénégal à la Sierre Leone)*. Paris : Ird/Orstom, p. 89-96.
- Boyer, F. (2013). La figure de Pénélope ou l'immobilité dans le contexte des migrations circulaires. *E-migrinter*, 11, p. 53-65.
- Boyer, F. (2019). Security, development, protection. The triptych of externalization migration policies in Niger. *Hérodote*, 172, p. 171-191.
- Boyer, F. et Chappart, P. (2018). Les frontières européennes au Niger. *Vacarme*, 83(2), p. 92-98.
- Boyer, F., Bachirou Ayouba, T. et Mounkaila, H. (2020). L'externalisation des politiques migratoires au Niger. Une action publique opportuniste. *Anthropologie et développement*, 51, p. 103-119.
- Brachet, J. (2009). *Migrations transsahariennes : vers un désert cosmopolite et morcelé (Niger)*. Bellecombe-en-Bauges : Éditions du Croquant.
- Brachet, J. (2016). Policing the Desert: The IOM in Libya Beyond War and Peace. *Antipode*, 48(2), p. 272-292.
- Brachet, J. (2018). Manufacturing Smugglers: From Irregular to Clandestine Mobility in the Sahara. *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, 676(1), p. 16-35.
- Brachet, J., Choplin, A. et Pliez, O. (2011). Le Sahara entre espace de circulation et frontière migratoire de l'Europe. *Hérodote*, 3, p. 163-182.
- Bredeloup, S. (2014). *Migrations d'aventures. Terrains africains*. Paris : Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques.
- Bredeloup, S. (2020). Les mobilités à l'intérieur du continent africain ou la face cachée des migrations africaines. Dans S. Sadouni et M. Gabizo (dir.), *Migrations et gouvernance en Afrique et ailleurs*. Québec : Presses de l'Université du Québec, p. 13-42.
- Bredeloup, S. (2021). Migrations intra-africaines : changer de focale. *Politique africaine*, 161-162(1-2), p. 427-448.
- Bredeloup, S. et Pliez, O. (2005). Migrations entre les deux rives du Sahara. *Autrepart*, 36(4), p. 3-20.
- Brubaker, R. (2017). Between nationalism and civilizationism: the European populist moment in comparative perspective. *Ethnic and Racial Studies*, 40(8), p. 1191-1226.
- Brunel, S. (2007). Qu'est-ce que la mondialisation ? *Sciences humaines*, 180.
- Bryden, A., N'Diaye, B. et Olonisakin, F. (2008). *Challenges of Security Sector Governance in West Africa*. Berlin : LIT Verlag.

- Bureau international du travail (2014). *Migration équitable : un programme pour l'OIT*. Genève : Bureau international du travail.
- Caestecker, F. et Rea, A. (dir.) (2012). *Migrer pour un diplôme : les étudiants ressortissants de pays tiers à l'UE dans l'enseignement supérieur belge*. Louvain-la-Neuve : Academia.
- Carling, J. et Hernández-Carretero, M. (2011). Protecting Europe and Protecting Migrants ? Strategies for Managing Unauthorised Migration from Africa. *The British Journal of Politics and International Relations*, 13, p. 42-58.
- Carreira, A. et Meireless, A. M. (1959). Notas sobre os movimentos migratorios da população natural da Guiné Portuguesa. *Boletim cultural da Guiné Portuguesa*, XIV(53).
- Casas, M., Cobarrubias, S. et Pickles, J. (2011). Stretching Borders Beyond Sovereign Territories? Mapping EU and Spain's Border Externalization Policies. *Geopolítica(s)*, 2(1), p. 71-90.
- Casas-Cortes, M., Cobarrubias, S. et Pickles, J. (2014). 'Good neighbours make good fences': Seahorse operations, border externalization and extra-territoriality. *European Urban and Regional Studies*, 23(3), p. 231-251.
- Casas-Cortes, M., Cobarrubias, S. et Pickles, J. (2015). Riding Routes and Itinerant Borders: Autonomy of Migration and Border Externalization, *Antipode*, 47(4), p. 894-914.
- Casella Colombeau, S. (2017). Policing the internal Schengen borders – managing the double bind between free movement and migration control. *Policing and Society*, 27(5), p. 480-493.
- Castagnone, E., Sakho, P., Nazio, T., Schoumaker, B. et Rakotonarivo, N. (2013). *African Migrants At Work: Patterns Of Labour Market Integration In Europe, Transnational Economic Participation And Economic Re-Integration Of Migrants In Origin Countries. The Case Of Senegal*. MAFE Working Paper n° 29. Paris : INED.
- Castells, M. (1996). *The Rise of the Network Society*. Oxford : Blackwell Publishers.
- Castles, S., De Haas, H. et Miller, M. (2014). *The Age of Migration*. New York : Guilford Press.
- Cattacin, S. (2009). Difference as Unity – On the Americanization of European Migration Policies. Dans B. Pozzo (dir.), *Multiculturalism: Different Meanings and Perspectives of Multiculturalism in a Global World*. Berne, Bruxelles : Stämpfli, Bruylant, p. 181-198.
- Cattacin, S. et Chimienti, M. (2010). Intégration et différence – une perspective historique et une focalisation sur l'urbain. Dans J. Dahinden et A. Bischoff (dir.), *Dolmetschen, Vermitteln, Schlichten – Integration der Diversität?* Zürich : Seismo, p. 35-43.
- Cattacin, S. et Gamba, F. (2021). Citizenship and Migration in Cities. Dans M. Giugni et M. Grasso (dir.), *Handbook of Citizenship and Migration*. Cheltenham Glos : Edward Elgar, p. 361-375.
- Cimade (2017). *Coopération UE-Afrique sur les migrations. Chronique d'un chantage. Décryptage des instruments financiers et politiques de l'Union européenne*. [https://www.lacimade.org/wp-content/uploads/2017/12/Cimade\\_Cooperation\\_UE\\_Afrique.pdf](https://www.lacimade.org/wp-content/uploads/2017/12/Cimade_Cooperation_UE_Afrique.pdf).
- Cissé, O. (2007). *L'Argent des déchets. L'économie informelle à Dakar*. Paris et Dakar : Karthala et CREPOS.
- Cissé, O. (2012). *Les Décharges d'ordures en Afrique. Mbeubeuss à Dakar au Sénégal*. Paris : Karthala.
- Citroen, H. A. (1951). *European Emigration Overseas Past and Future*. La Haye : Martinus Nijhoff.
- Civillini, M. et Bagnoli, L. (2017). Skyrocketing costs for returning EU migrants. *EUobserver*. <https://euobserver.com>.
- Claudia, C. et Chappart, P. (2017). L'UE prend les frontières africaines pour les siennes. *Plein droit*, 114, p. 7-10.
- Claval, P. (1992). Postmodernisme et géographie. *Géographie et culture*, 4, p. 2-34.

- Claval, P. et Staszak, J.-F. (2008). Où en est la géographie culturelle ? Introduction. *Annales de géographie*, 2(660-661), p. 3-7.
- Cobarrubias, S. (2020). Scale in motion? Rethinking scalar production and border externalization. *Political Geography*, 80, p. 102-184.
- Comité des droits de l'enfant (2005). *Observation générale n° 6 : traitement des enfants non accompagnés et des enfants séparés en dehors de leur pays d'origine*, CRC/GC/2005/6.
- Comité international de la Croix-Rouge (s.d.). *Customary law*, <https://www.icrc.org/fr>.
- Comité pour les droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille et Comité des droits de l'enfant (2017). *Observation générale conjointe n° 4 du Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille et n° 23 du Comité des droits de l'enfant sur les obligations des États en matière de droits de l'homme des enfants dans le contexte des migrations internationales dans les pays d'origine, de transit, de destination et de retour*, CMW/C/GC/4 - CRC/C/GC/23.
- Commission européenne (2008). *République du Sénégal-Communauté européenne. Document de stratégie pays et programme indicatif national pour la période 2008-2013*. [https://www.gfmd.org/sites/g/files/tmzbd11801/files/pfp/mp/scanned\\_sn\\_csp10\\_fr.pdf](https://www.gfmd.org/sites/g/files/tmzbd11801/files/pfp/mp/scanned_sn_csp10_fr.pdf).
- Conseil civil de lutte contre toutes les formes de discriminations (2018). *État des lieux des discriminations au Maroc*. <https://www.gadem-asso.org/wp-content/uploads/2018/05/Rapport-Conseil-civil-fran%C3%A7ais-1-compress%C3%A9.pdf>.
- Conseil civil de lutte contre toutes les formes de discriminations (2019). *État des lieux des discriminations au Maroc*. [https://www.gadem-asso.org/wp-content/uploads/2021/05/20200930-Rapport-CC-complet\\_VFFF.pdf](https://www.gadem-asso.org/wp-content/uploads/2021/05/20200930-Rapport-CC-complet_VFFF.pdf).
- Conseil européen (2015). *Plan d'action et la déclaration politique du Sommet de La Valette*.
- Convention relative aux droits de l'enfant (1989, 20 novembre). RTNU 1577 (entrée en vigueur le 2 septembre 1990).
- Cornelius, W. A., Martin, Ph. L. et Hollifield, J. (dir.) (1994). *Controlling Immigration*. Redwood City : Stanford University Press.
- Cornet, A. (1988). Les Congolais en Belgique aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. Dans A. Morelli (dir.), *Histoire des étrangers et de l'immigration en Belgique de la Préhistoire à nos jours*. Bruxelles : Couleurs livres.
- Cornet, A. (2004). Les Congolais en Belgique aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. Dans A. Morelli (dir.), *Histoire des étrangers et de l'immigration en Belgique de la Préhistoire à nos jours*. Bruxelles : Couleur livres, p. 375-400.
- Crosby, A. et Rea, A. (2016). La fabrique des indésirables : pratiques de contrôle aux frontières dans un aéroport européen. *Cultures et conflits*, 103-104(3-4), p. 63-90.
- Cross, H. M. (2009). The EU Migration Regime and West African Clandestine Migrants. *Journal of Contemporary European Research*, 5(2), p. 171-187.
- Crowley, E. L. (1993). Chefes de posto e chefes da terra: dinâmicas de dominação e autodeterminação na região de Cacheu. *Soronda : revista de estudos guineenses*, 15, p. 97-138.
- Cunningham, J. (1980). The colonial period in Guinée. *Tarikh*, 4(6), p. 31-46.
- Cuttitta, P. (2014). Borderizing the Island. Setting and Narratives of the Lampedusa Border Play. *ACME an international e-journal for critical geographies*, 13(2), p. 196-219.
- Dahinden, J. (2016). A plea for the "de-migrantization" of research on migration and integration. *Ethnic and Racial Studies*, 39(13), p. 2207-2225.
- Daum, C. (1998). *Les Associations de Maliens en France. Migrations, développement et citoyenneté*. Paris : Karthala.

- David, P. (1980). *Les Navétanes. Histoire des migrants saisonniers de l'arachide de la Sénégambie des origines à nos jours*. Dakar-Abidjan : Les Nouvelles Éditions africaines.
- De Genova, N. (2002). Migrant "Illegality" and Deportability in Everyday Life. *Annual Review of Anthropology*, 31, p. 419-447.
- De Genova, N. (2012). Border, Scene and Obscene. Dans T. Wilson et D. Hastings (dir.), *A Companion to Border Studies*. Oxford, UK et Malden : Wiley-Blackwell, p. 492-504.
- De Genova, N. (2013). Spectacles of migrant "illegality": the scene of exclusion, the obscene of inclusion. *Ethnic and Racial Studies*, 36(7), p. 1180-1198.
- De Genova, N. (2015). The border spectacle of migrant "victimisation". *Open Democracy*.
- De Haas, H. (2008). *La Migration irrégulière d'Afrique occidentale vers le Maghreb et l'Union européenne*. Genève : Organisation internationale pour les migrations.
- De Haas, H. (2010). Migration et développement : une perspective théorique. Version traduite de Migration and Development: A Theoretical Perspective. *International Migration Review*, 44(1), p. 227-264.
- De Haas, H., Natter, K. et Vezzoli, S. (2018). Growing Restrictiveness or Changing Selection? The Nature and Evolution of Migration Policies. *International Migration Review*, 52(2), p. 324-367.
- De Haas, H., Vezzoli, S., Szczepanikova, A. et Van Criekings, T. (2018). *European Migrations Dynamics, Drivers, and the Role of Policies*. Luxembourg : Publications Office of the European Union.
- Debonneville, J., Fresnoza-Flot, A. et Ricordeau, G. (2019). «obilités dans le Sud globalisé : altérités, racialisation et fabrique des identités. *Civilisations. Revue internationale d'anthropologie et de sciences humaines*, 68(1), p. 11-17.
- Defensor del Pueblo (2011). *¿Menores o adultos?: procedimientos para la determinación de la edad*. Madrid. <https://www.defensordelpueblo.es/wp-content/uploads/2015/05/2011-09-Menores-o-Adultos-Procedimientos-para-la-determinación-de-la-edad1.pdf>.
- Delafosse, M. (1922). *Les Noirs de l'Afrique*. Paris : Payot et Cie.
- Délégation de l'Union européenne à Dakar (2021). Le Fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne au Sénégal. [https://www.eeas.europa.eu/sites/default/files/ffu\\_senegal\\_v.2\\_19.11.2019.pdf](https://www.eeas.europa.eu/sites/default/files/ffu_senegal_v.2_19.11.2019.pdf).
- Demart, S., Schoumaker, B., Adam, I. et Godin, M. (2017). *Des citoyens aux racines africaines : un portrait des Belgo-Congolais, Belgo-Rwandais et Belgo-Burundais*. Bruxelles : Fondation Roi Baudouin.
- Di Méo, G. (2008). La géographie culturelle : quelle approche sociale ? *Annales de géographie*, 2(660-661), p. 47-66.
- Di Méo, G. (2016). Une géographie sociale. *Cybergeo: European Journal of Geography*.
- Di, C. (2013). Rudesse et richesse de la migration. *VST-Vie sociale et traitement*, 4(120), p. 52-58.
- Dia, H. (2015). *Trajectoires et pratiques migratoires des Haalpulaaren du Sénégal : socio-anthropologie d'un village multisitué*. Paris : L'Harmattan.
- Dial, F. B. et Sakho, P. (2010). Migration clandestine féminine : étude de cas de Dakar et sa banlieue. *Notes d'analyse et de synthèse*, 56. Florence : European University Institute, Robert Schuman Centre for Advanced Studies.
- Diatta, O. (2008). *La Casamance. Essai sur le destin tumultueux d'une région*. Paris : L'Harmattan.
- Diaw, A. (2004). *Entre l'État et la Nation : l'impossible lieu d'annonce du politique en Afrique*. Kampala, 10<sup>e</sup> assemblée générale du CODESRIA du 8 au 12 décembre 2002.
- Dick, E. et Duchêne-Lacroix, C. (2014). Multi-local living in the Global South and Global North: Differences, convergences and universality of an underestimated phenomenon. *Trialog*, 116(1-2), p. 4-9.

- Dimé, M. (2019). *Étude-bilan sur les politiques et programmes migratoires au Sénégal de 2005 à 2019*. Rapport de recherche remis à la Fondation Heinrich Böll Sénégal.
- Dimé, M. et Jaji, R. (2023). *Co-operation or Mutual Co-option? The Senegal–EU Partnership on Migration*, IDOS Policy brief : German Institute of Development and Sustainability.
- Diminescu, D. (2002, novembre-décembre). Les migrations à l'âge des nouvelles technologies. *Hommes et migrations*, 1240, p. 6-9.
- Diminescu, D. (2009). Le migrant dans un système global des mobilités. Dans G. Cortes (dir.), *Les Circulations transnationales. Lire les turbulences migratoires contemporaines*. Paris : Armand Colin, p. 211-224.
- Diop, M.-C., Diouf, M. et Diaw, A. (2000). Le baobab a été déraciné. L'alternance au Sénégal. *Politique africaine*, 78, p. 157-179.
- Dollfus, O. (1997). Les espaces de la mondialisation. *Sciences humaines*, hors-série (17).
- Doty, R. L. (2011). Bare Life: Border-Crossing Deaths and Spaces of Moral Alibi. *Environ Plan D*, 29(4), p. 599-612.
- Dubois, V. (2012). Ethnographier l'action publique. Les transformations de l'État social au prisme de l'enquête de terrain. *Gouvernement et action publique*, 1(1), p. 83-101.
- Dumont, F. (1975). *La Pensée religieuse de Amadou Bamba fondateur du mouridisme sénégalais*. Abidjan-Dakar : Les Nouvelles Éditions africaines.
- Dupraz, P. (1995). Les enfants du jujubier. Le voyage dans la tradition orale soninke. *Studia Africana*, 6, p. 69-82.
- Ebeke, C. H. et Le Goff, M. (2010). Impact des envois de fonds des migrants sur les inégalités de revenus dans les pays en développement. *Revue économique*, 61(6), p. 1051-1074.
- El Baroudi, N. (2017, 15 mai). L'assassinat d'un veilleur de nuit à Fès ravive les tensions envers les migrants. *Telquel*, n.p. [https://telquel.ma/2017/05/15/l'assassinat-dun-veilleur-de-nuit-a-fes-ravive-les-tensions-envers-les-migrants\\_1546852](https://telquel.ma/2017/05/15/l'assassinat-dun-veilleur-de-nuit-a-fes-ravive-les-tensions-envers-les-migrants_1546852).
- El Ouilani, Z. (2017, 15 mai). « Fès : des clandestins camerounais impliqués dans le meurtre d'un veilleur de nuit ». *Le 360*, n.p. <http://fr.le360.ma/societe/fes-des-clandestins-camerounais-impliques-dans-le-meurtre-dun-veilleur-de-nuit-119219>.
- El Qadim, N. (2015). *Le Gouvernement asymétrique des migrations. Maroc/Union européenne*. Paris : Dalloz.
- Elbagir, N., Platt, A., Razek, R. et Jones, B. (2017). People for sale: Where lives are auctioned for \$ 400. *CNN*. <https://edition.cnn.com/2017/11/14/africa/libya-migrant-auctions/index.html>.
- Elliott, A. et Urry, J. (2010). *Mobile lives*. Londres : Routledge.
- Escoffier, C. (2006). *Communautés d'itinérance et savoir-circuler des transmigrant-e-s au Maghreb*. Thèse de doctorat, Université Toulouse Le Mirail–Toulouse II.
- Eule, T. (2014). *Inside Immigration Law: Migration Management and Policy Application in Germany*. Aldershot : Ashgate.
- European Union External Action (2018). *EUCAP Sahel Niger associe les femmes de la région d'Agadez à la lutte contre le trafic illicite des migrants et la traite des personnes*. [https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/42286/eucap-sahel-niger-associe-les-femmes-de-la-r%C3%A9gion-d%E2%80%99agadez-%C3%A0-la-lutte-contre-le-traffic\\_fr](https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/42286/eucap-sahel-niger-associe-les-femmes-de-la-r%C3%A9gion-d%E2%80%99agadez-%C3%A0-la-lutte-contre-le-traffic_fr) (date de consultation : 24 août 2022).
- Fair, L. S. (2010). 'Why can't I get married?' Denmark and the "Twenty-four year law". *Social & Cultural Geography*, 11(2), p. 139-153.
- Faist, T. (2000). *The Volume and Dynamics of International Migration and Transnational Social Spaces*. Oxford : Oxford University Press.

- Fall, B. (2011). *Le Travail au Sénégal au XX<sup>e</sup> siècle*. Paris : Karthala.
- Fall, P. D. (2007). La dynamique migratoire ouest-africaine entre ruptures et continuités. *Paper for the African Migrations Workshop*. Non publié.
- Fall, P. D. (2010). *Sénégal : migration, marché du travail et développement*. Dakar : Institut international d'études sociales.
- Fanchette, S. (2001). Désengagement de l'État et recomposition d'un espace d'échange transfrontalier : la Haute-Casamance et ses voisins. *Autrepart*, 19(3), p. 91-113.
- Favell, A. (2001). Integration policy and integration research in Europe: a review and critique. Dans T. A. Aleinikoff et D. Klusmeyer (dir.), *Citizenship Today*. Washington, DC : Brookings Institution/Carnegie Endowment for International Peace, p. 349-399.
- Favell, A. (2008). *Eurostars and Eurocities*. Oxford : Blackwell Publishing.
- Favell, A. (2022). *The Integration Nation. Immigration and Colonial Power in Liberal Democracies*. Cambridge : Polity.
- Faye, J. et al. (2007). *Les Implications structurelles de la libéralisation sur l'agriculture et le développement rural au Sénégal*. Rapport final première phase, programme RuralStruct, Banque Mondiale ASPRODEB.
- Featherstone, D., Phillips, R. et Waters, J. (2007). Introduction: spatialities of transnational networks. *Global Networks*, 7(4), p. 383-391.
- Feldman, N. (2018). *Migrantes : du bassin du fleuve Sénégal aux rives de la Seine*. Paris : La Dispute.
- Ferrié, J.-N., Mourji, F., Radi, S. et Alioua, M. (2016). *Les Migrants subsahariens au Maroc. Enjeux d'une migration de résidence*. Rabat : KAS, Presses de l'Université internationale de Rabat.
- Fili, A. et Xythali, V. (2017). The Continuum of Neglect: Unaccompanied Minors in Greece, *Social Work and Society*, 15(2).
- FitzGerald, D. S. (2019). *Refuge beyond Reach: How Rich Democracies Repel Asylum Seekers*. Oxford : Oxford University Press.
- Forsé, M. et Parodi, M. (2017). Mobilité sociale et frustration. *Revue de l'OFCE*, 1(150), p. 5-9.
- Foucault, M. (1975). *Surveiller et punir*. Paris : Gallimard.
- Foucault, M. (2004). *Sécurité, territoire, population*. Paris : Gallimard.
- Fouchard, L. et Olawale, A. (dir.) (2003). *Sécurité, crimes et ségrégation dans les villes d'Afrique de l'Ouest du 19<sup>e</sup> siècle à nos jours*. Paris : Karthala-Ifra.
- Frowd, P. M. (2020). Producing the "transit" migration state: international security intervention in Niger. *Third World Quarterly*, 41(2), p. 340-358.
- Fundación Raíces (2014). *Sólo por estar solo. Informe sobre la determinación de la edad en menores migrantes no acompañados*.
- GADEM (2009). *Les Droits humains des migrants africains : Maroc*. <https://www.gadem-asso.org/les-droits-humains-des-migrants-africains-maroc>.
- GADEM (2018). *Coûts et blessures*. [https://www.gadem-asso.org/wp-content/uploads/2019/04/20180927\\_GADEM\\_Coûts\\_et\\_blessures-1.pdf](https://www.gadem-asso.org/wp-content/uploads/2019/04/20180927_GADEM_Coûts_et_blessures-1.pdf).
- GADEM et FIDH (2015). *Entre rafles et régularisations. Bilan d'une politique migratoire indécise*. <https://www.gadem-asso.org/wp-content/uploads/2015/03/260350624-Maroc-Entre-rafles-et-regularisations-bilan-d-une-politique-migratoire-indecise.pdf>.
- Gaillard, G. (1997). *Migrations anciennes et peuplement actuels des côtes guinéennes*. Paris : L'Harmattan.

- Garenne, M. et Lombard, J. (1988). La migration dirigée des Sereer vers les Terres neuves (Sénégal). Dans A. Quesnel et P. Vimard (dir.), *Migration, changements sociaux et développement*. Paris : Orstom Éditions.
- Garnier, A., Pignolo, L. et Saint-Laurent, G. (2018). Gérer les migrations face aux défis identitaires et sécuritaires. *Sociograph*, p. 37.
- Geddes, A. (2005). *Immigration and European Integration: Beyond Fortress Europe?* Manchester : Manchester University Press.
- Geddes, A. et Scholten, P. (2016). *The Politics of Migration and Immigration in Europe*. Londres : Sage.
- Geertz, C. (2003 [1979]). *Le souk de Sefrou. Sur l'économie du bazar*. Paris : Bouche.
- Geisser, V. (2006). Brûlez cette caravane que je ne saurais voir ou l'invention du nettoyage « républicain ». *Migrations et société*, 18(105-106), p. 3.
- Gilboy, J. (1991). Deciding Who Gets In: Decisionmaking by Immigration Inspectors. *Law & Society Review*, 25(3), p. 571-599.
- Giovannetti, M. (2017). Reception and Protection Policies for Unaccompanied Foreign Minors in Italy. *Social Work and Society*, 15(2).
- Glick Schiller, N. et Salazar, N. B. (2013). Regimes of Mobility Across the Globe. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 39(2), p. 183-200.
- Glick Schiller, N., Basch, L. et Szanton Blanc, C. (1995). From Immigrant to Transmigrant: Theorizing Transnational Migration. *Anthropological Quarterly*, 68(1), p. 48-63.
- Gning, K. (2010). *Dynamiques et stratégies territoriales dans le bassin arachidier sénégalais : colonisation, urbanisation et redéploiements*. Villeneuve-d'Ascq : Presses de l'Atelier national de reproduction des thèses.
- Gordon, M. M. (1961). Assimilation in America: Theory and reality. *Daedalus*, 90(2), p. 263-285.
- Gralatou, C. (2006). Géohistoire de la mondialisation. Dans C. Ghorra-Gobin (dir.), *Dictionnaire des mondialisations*. Paris : A. Colin.
- Gueye, C. (2002). *Touba : la capitale des mourides*. Paris : Karthala.
- Gueye, D. (2014). Transferts immatériels et migrations sud-sud : quel impact sur le développement local en Casamance, Gambie et Guinée-Bissau ? Rapport de recherche ACP/OBS.
- Gueye, D. (2020). Dilemme de migrants « naufragés » du désert. *Revue africaine des migrations internationales*, 1, p. 1-14.
- Gueye, E. F. (2003). Gender issues in family poultry production systems in low-income food-deficit countries. *American Journal of Alternative Agriculture*, 18(4), p. 185-195.
- Guild, E. (2009). *Security and Migration in the 21<sup>st</sup> Century*. Cambridge : Polity Press.
- Guild, E. et Bigo, D. (2003). *La Mise à l'écart des étrangers. La logique du visa Schengen*. Paris : L'Harmattan. <https://journals.openedition.org/conflits/5962>.
- Guiraudon, V. (2003). Before the EU Border: Remote Control of the "Huddled Masses". Dans K. Groenendijk, E. Guild et P. Minderhoud (dir.), *Search of Europe's Borders*. La Haye : Kluwer Law International, p. 191-214.
- Guiraudon, V. (2010). Les effets de l'eupéanisation des politiques d'immigration et d'asile. *Politique européenne*, 31(2), p. 7-32.
- Gutkunst, M., Hackl, A., Leoncini, S., Schwarz, J. S. et Götz, I. (dir.) (2016). *Bounded Mobility*. Bielefeld : Transcript Verlag.
- Gwiazdzinski, L. (dir.) (2016). *L'Hybridation des mondes : territoires et organisations à l'épreuve de l'hybridation*. Grenoble : Elya éditions.

- Habermas, J. (1985). *Die Neue Unübersichtlichkeit*. Francfort : Suhrkamp.
- Hagmann, T. et Péclard, D. (2010). Negotiating Statehood: Dynamics of Power and Domination in Africa. *Development and Change*, 41(4), p. 539-562.
- Heller, C. (2014). Perception management – Deterring potential migrants through information campaigns. *Global Media and Communication*, 10(3), p. 303-318.
- Heller, C., Pezzani, L. et Saint-Saëns, I. (2019). Les périls de la migration : médiations conflictuelles du risque aux frontières maritimes de l'Union européenne. *Critique internationale*, 83(2), p. 101-123.
- Heller, C., Pezzani, L., Stierl, M. et Saint-Saëns, I. (2019). Vers une politique de la liberté de mouvement. *Communications*, 104(1), p. 79-93.
- Hernández-Carretero, M. et Carling, J. (2012). Beyond "Kamikaze Migrants": Risk Taking in West African Boat Migration to Europe. *Human Organization*, 71, p. 407-416.
- Heyman, J. (2009). Trust, Privilege, and Discretion in the Governance of the US Borderlands with Mexico. *Canadian Journal of Law and Society/Revue canadienne Droit et Société*, 24(3), p. 367-390.
- Hill, M. J. et Hupe, P. L. (2002). *Implementing Public Policy: Governance in theory and practice*. Londres : Sage.
- Hjern, Anders et al. (2018). Identification: age and identity assessment. Dans *Research Handbook on Child Migration*. Edward Elgar Publishing, Cheltenham et Northampton, p. 285-293.
- Hoffmann-Nowotny, H.-J. (1970). *Migration: ein Beitrag zu einer soziologischen Erklärung*. Stuttgart : F. Enke.
- Hupe, P. et Buffatn, A. (2014). A Public Service Gap: Capturing Contexts in a Comparative Approach of Street-Level Bureaucracy. *Public Management Review*, 16(4), p. 548-569.
- Hupe, P., Hill, M. et Buffat, A. (2015). Introduction: Defining and Understanding Street-Level Bureaucracy. Dans P. Hupe, M. Hill et A. Buffat (dir.), *Understanding Street-Level Bureaucracy*. Bristol : Policy Press, p. 3-24.
- Imorou, A.-B. (2005). Dynamique des pouvoirs locaux liés à la gestion du marché central de Parakou. *Études et recherches-Enda tiers-monde APAD*, 19, p. 419-444.
- Imorou, A.-B. (2010). Les trajectoires alternatives d'accumulation des enfants et jeunes mobiles à l'épreuve de la lutte contre la traite au Nord-Bénin : une socioanthropologie de la protection des enfants. *Population et développement en Afrique*, 2, p. 11-29.
- Imorou, A.-B. (2015, décembre). Les mobilités saisonnières des mineurs : dans l'antichambre des migrations et des nouvelles trajectoires sociales dans le Bénin rural. *BenGéo*, 18, p. 50-68.
- Infantino, F. (2016). *Outsourcing Border Control: Politics and practice of contracted visa policy in Morocco*. New York : Palgrave Macmillan.
- Infantino, F. (2019). *Schengen Visa Implementation and Transnational Policymaking: Bordering Europe*. Cham : Palgrave Macmillan.
- Infantino, F. et Rea, A. (2012). La mobilisation d'un savoir pratique local : attribution des visas Schengen au consulat général de Belgique à Casablanca. *Sociologies pratiques*, 24(1), p. 67-78.
- Infantino, F. et Sredanovic, D. (dir.) (2022). *Migration Control in Practice. Before and Within the Borders of the State*. Bruxelles : Éditions de l'Université de Bruxelles.
- Instituto Nacional de Estadística (n.d.). [www.ine.es](http://www.ine.es).
- Insin, E. F. (2000). *Democracy, Citizenship and the Global City*. New York : Routledge.
- Jansen, Y., Celikates, R. et De Bloois, J. (dir.) (2015). *The Irregularization of Migration in Contemporary*. Londres : Rowman and Littlefield.

- Jegen, L. (2020). *The Political Economy of Migration Governance in Niger (The Political Economy of West African Migration Governance [WAMIG])*. Fribourg : Arnold-Bergstraesser Institute.
- Jileva, E. (2002). Visa and Free Movement of Labor : The Uneven Imposition of the EU Acquis on the Accession States. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 28(4), p. 683-700.
- Joppke, C. (2005). *Selecting by Origin: Ethnic Migration in the Liberal State*. Cambridge : Harvard University Press.
- Jordan Smith, D. (2004). The Bakassi Boys: Vigilantism, Violence and Political Imagination in Nigeria. *Current Anthropology*, 19(3), p. 429-455.
- Joseph, I. (1998). *Erving Goffman et la microsociologie*. Paris : Presses universitaires de France.
- Kalkman, J. P. (2021). Frontex: A Literature Review. *International Migration*, 59(1), p. 165-181.
- Kandel, W. et Massey, D. S. (2002). The culture of Mexican migration: A theoretical and empirical analysis. *Social Forces*, 80(3), p. 981-1004.
- Kaufmann, D. (2019). Comparing Urban Citizenship, Sanctuary Cities, Local Bureaucratic Membership, and Regularizations. *Public Administration Review*, 79(3), p. 443-446.
- Kaufmann, D., Kraay, A. et Mastruzzi, M. (2003). *Governance Matters III: Governance Indicators 1996-2002*. Policy Research Working Paper 3106. World Bank, Washington, D.C. Processed. Kleidermacher, 2016.
- Kaufmann, V. (2000). *Mobilité quotidienne et dynamiques urbaines*. Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes.
- Kenny, M. A. et Loughry, M. (2018). Addressing the limitations of age determination for unaccompanied minors: A way forward. *Children and Youth Services Review*, 92, p. 15-21.
- Kent, J., Norman, K. P. et Tennis, K. H. (2019). Changing Motivations or Capabilities? Migration Deterrence in the Global Context. *International Studies Review*, 22(4), p. 853-878.
- King, R. et Skeldon, R. (2010). "Mind the Gap !" Integrating Approaches to Internal and International Migration. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 36(10), p. 1619-1646.
- Kong, L. (2014). Transnational Mobilities and the Making of Creative Cities. *Theory, Culture & Society*, 31(7/8), p. 273-289.
- Kosnick, K. (2014). Mediating Migration: New Roles for (Mass) Media. *InMedia*, 5(21), 17 octobre 2014. *La Vanguardia*, Un juez ordena la protección de un menor que vivió en la calle desde marzo, 13 mai 2020, <https://www.lavanguardia.com>.
- Laacher, S. (2006). *L'Immigration*. Paris : Le Cavalier bleu.
- Lacroix, T. (2016). *Migrants : l'impasse européenne*. Paris : Armand Colin.
- Larramona, G. (2013). Espagne : l'émigration des immigrés. *Population*, 68, p. 249-271.
- Larzillière, P. (2016). La « réforme du secteur de la sécurité ». Généalogie critique du discours sécurité et développement. *Revue Tiers Monde*, 226-227, p. 147-170.
- Latrèche, A. (2003). Les étudiants de nationalités étrangères en France. Le cas des étudiants maghrébins au XX<sup>e</sup> siècle. Dans H. R. Peter et N. Tikhonov (dir.), *Universitäten als Brücken in Europa. Studien zur Geschichte der studentischen Migration. Les universités, des ponts à travers l'Europe. Études sur l'histoire des migrations étudiantes*. Berne : Peter Lang, p. 137-156.
- Lavigne Delvigne, P. (1991). *La Rizière et la valise, Irrigation, migration et stratégies paysannes dans la vallée du fleuve Sénégal*, Paris : Syros Alternatives.
- Lepsius, R. M. (1965). Immobilismus: das System der sozialen Stagnation in Süditalien. *Jahrbücher für Nationalökonomie und Statistik*, 177(4), p. 303-342.

- Lericollais, A. et Vernière, M. (1975). L'émigration toucouleur : du fleuve Sénégal à Dakar. *Cahiers ORSTOM. Série Sciences humaines*, 12(2), p. 161-175.
- Leroy, D. et Spire, A. (2014). Écrire la migration, écrire en migration(s). *Hommes et migrations*, 1306, p. 7-8.
- Lévy, J. (2003). Au-delà du dis/continu. *Espaces Temps*, 82-83, p. 12-16.
- Ley, D. (2004). Transnational spaces and everyday lives. *Transactions of the Institute of British Geographers*, 29, p. 151-164.
- Lipsky, M. (2010). *Street-Level Bureaucracy: Dilemmas of the Individual in Public Service*. New York : Russell Sage Foundation.
- Lo H. M., Sakho, P. et Coulibaly Tandian, O. (2014). Impacts des changements environnementaux sur les migrations humaines : cas du Sénégal. Dans M. T. Thiam et J. Crowley (dir.), *Impacts des changements environnementaux sur les migrations humaines. Étude de cas : Sénégal et Côte d'Ivoire*. Dakar : UNESCO SHS, p. 17-167.
- Lombard, J. (2003). Transports et circulations dans l'espace ouest-africain : échanges, acteurs et lieux. Dans M. Lesourd (dir.), *L'Afrique. Vulnérabilité et défis*. Paris : Éditions du Temps, p. 241-266.
- Lombard, J. (2012). Stratégies territoriales des États, mobilités individuelles et espaces transnationaux en Afrique de l'Ouest. Dans F. Leloup, J. Brot et H. Gérardin (dir.), *L'État, acteur du développement*. Paris : Karthala, p. 227-242.
- Lombard, J., Sakho, P. et Walton, C. E. (2020). Le nouvel horizon sénégalais : peuplement et urbanisation des campagnes occidentales aux périphéries orientales. *L'Espace géographique*, 4(48), p. 306-328.
- López-Sala, A. (2015). Exploring Dissuasion as a (Geo)Political Instrument in Irregular Migration Control at the Southern Spanish Maritime Border. *Geopolitics*, 20(3), p. 513-534.
- Lund, C. (2006). Twilight Institutions: Public Authority and Local Politics in Africa. *Development and Change*, 37(4), p. 685-705.
- Lusanda, N. (1993). Y a-t-il des immigrés zaïrois en Belgique ? *Agenda interculturel*, 112, p. 4-8.
- Ma Mung, E., Doräï, M. K., Hily, M.-A. et Loyer, F. (1998). *Bilan des travaux sur la circulation migratoire : rapport final, commandé par le ministère de la Solidarité et de l'Emploi, direction de la Population et des Migrations (DPM)*. Paris : DPM.
- Maâ, A. (2020). Manufacturing collaboration in the deportation field: intermediation and the institutionalisation of the International Organisation for Migration's "voluntary return" programmes in Morocco. *The Journal of North African Studies*, 26(5), p. 932-953.
- Maâ, A. (2023). *Signer la déportation. Migrations africaines et retours volontaires depuis le Maroc*. Bruxelles : Éditions de l'Université de Bruxelles.
- Mabogunje, A. L. (1970). Systems Approach to a Theory of Rural-Urban Migration. *Geographical Analysis*, 2(1), p. 1-18.
- Mabogunje, A. L. (1972). *Regional Mobility and Resource Development in West Africa*. Montréal : McGill-Queen's Press.
- Mahler, S. J. (2001). Relations transnationales : la lutte pour communiquer au-delà des frontières. *Identités*, 7(4), p. 583-619.
- Manchuelle, F. (2004). *Les Diasporas de travailleurs soninké (1848-1960). Migrants volontaires*. Paris : Karthala.
- Martiniello, M. et Boussetta, H. (2008). Les pratiques transnationales des immigrés chinois et marocains de Belgique. *Revue européenne des migrations internationales*, 24(2), p. 45-66.

- Martiniello, M. et Rea, A. (2014). The concept of migratory careers : Elements for a new theoretical perspective of contemporary human mobility. *Current Sociology*, 62(7), p. 1079-1096.
- Mascia, C. (2021). How bureaucracies shape access to rights: The implementation of family reunification in Belgium. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 47(9), p. 2127-2143.
- Massey, D. S. et al. (1993). Theories of international migrations: a review and appraisal. *Population and Development Review*, 19(3).
- Mauco, G. (1950). The Assimilation of Foreigners in France. *Population Studies*, 3, p. 13-22.
- Mayblin, L. et Turner, J. (2021). *Migration Studies and Colonialism*. Cambridge : Polity Press.
- Mbembe, A. (2000). At the Edge of the World: Boundaries, Territoriality and Sovereignty in Africa. *Public Culture*, 12(1).
- Mbembe, A. (2010). *Sortir de la grande nuit*. Paris : La Découverte.
- Mbembe, A. (2019). *Necropolitics*. Durham : Duke University Press.
- Mbembe, A. (2020). *Brutalisme*. Paris : La Découverte.
- Mbow, L. S. (1992). *Dakar : croissance et mobilité urbaines*. Thèse de doctorat, Université Paris 10.
- McAuliffe, M. et Triandafyllidou, A. (dir.) (2021). *État de la migration dans le monde 2022* (Rapport). Genève : Organisation internationale pour les migrations. <https://publications.iom.int/system/files/pdf/WMR-2022-FR.pdf>.
- Medhoune, A., Lausberg, S., Martiniello, M. et Rea, A. (dir.) (2015). *L'Immigration marocaine en Belgique : mémoires et destinées*. Mons : Couleur livres.
- Meguella, P. (2013). *Chefferie coloniale et égalitarisme Diola. Les difficultés de la politique indigène de la France en Basse-Casamance (Sénégal), 1828-1923*. Paris : L'Harmattan.
- Merlié, D. (2013). La mobilité sociale. Dans *Les Mutations de la société française. Les grandes questions économiques et sociales II*. Paris : La Découverte, p. 6-32.
- Minvielle, J.-P. (1985). *Paysans du Fouta*. Paris : ORSTOM.
- Missaoui, L. et Tarrus, A. (2006). Villes et migrants, du lieu-monde au lieu-passage. *Revue européenne des migrations internationales*, 22(2), p. 43-65.
- Missaoui, L., Qacha, F. et Tarrus, A. (2013). *Transmigrants et nouveaux étrangers*. Toulouse : Presses universitaires du Mirail.
- Mohammed VI (2018, 10 décembre). *Message*. Conférence intergouvernementale pour l'adoption du Pacte mondial sur des migrations sûres, ordonnées et régulières, Marrakech.
- Mohammed VI (2022, 18 février). *Discours*. 6<sup>e</sup> sommet Union européenne-Union africaine, Bruxelles.
- Molenaar, F. et El Kamouni-Janssen, F. (2017). *Turning the tide. The politics of irregular migration in the Sahel and Libya*. CRU Report. Netherlands Institute of International Relations Clingendael.
- Monod, T. (1989 [1937]). *Méharées, explorations au vrai Sahara*. Arles : Actes Sud.
- Moosavi, L. (2022). Turning the Decolonial Gaze towards Ourselves: Decolonising the Curriculum and "Decolonial Reflexivity" in Sociology and Social Theory. *Sociology*, 57(1), p. 1-22.
- Morley, D. (2001). Belongings: Place, Space and Identity in a Mediated World. *European Journal of Cultural Studies*, 4(4), p. 425-448.
- Muller, B., Lalou, R., Kouakou, P., Soumaré, M., Bourgoin, J., Dorégo, S. et Sine, B. (2015). Le retour du mil sanio dans le Sine : une adaptation raisonnée à l'évolution climatique. Dans B. Sultan, R. Lalou, M. Sanni, A. Oumarou et M. A. Soumaré (dir.), *Les Sociétés rurales face aux changements climatiques et environnementaux en Afrique de l'Ouest*. Marseille : IRD.

- Muller Myrdahl, E. (2010). Legislating love: Norwegian family reunification law as a racial project. *Social & Cultural Geography*, 11(2), p. 103-116.
- Musarò, P. (2019). Aware Migrants: The role of information campaigns in the management of migration. *European Journal of Communication*, 34, p. 629-640.
- Nabara, H. M. (2019). *La Migration internationale féminine au Niger : réflexions sur les déterminants et les impacts de la migration des femmes de Kantché vers l'Algérie*. Riga : Éditions universitaires européennes.
- Ndao, A. (2017). Être mobile, seule condition pour rester au village ? Des exemples dans le bassin arachidier sénégalais. *Géotransports*, 9, p. 80-92.
- Ngom, A. (2017). Les tentatives d'émigration par la mer de jeunes Sénégalais de Casamance. *Revue des sciences sociales*, 57, p. 152-159.
- Nieuwenhuys, C. et Pécoud, A. (2007). Human Trafficking, Information Campaigns, and Strategies of Migration Control. *American Behavioral Scientist*, 50, p. 1674-1695.
- Ninot, O. (2003). *Vie de relations, organisation de l'espace et développement en Afrique de l'Ouest : la région de Tambacounda au Sénégal*. Thèse de doctorat, Université de Rouen.
- Nowicka, M. (2007). Mobile locations: construction of home in a group of mobile transnational professionals. *Global Networks*, 7(1), p. 69-86.
- O'Brien, D. C. et al. (2002). *La Construction de l'État du Sénégal*. Paris : Karthala.
- Oeppen, C. (2016). 'Leaving Afghanistan! Are You Sure?' European Efforts to Deter Potential Migrants Through Information Campaigns. *Human Geography*, 9(2), p. 57-68.
- Ohmae, K. (1991). *The Borderless World*. New York : Harper & Row.
- Olivier de Sardan, J.-P. (1984). *Les Sociétés songhay-zarma (Niger-Mali) : chefs, guerriers, esclaves, paysans*. Paris : Karthala.
- Olivier de Sardan, J.-P. (1995). *Anthropologie et développement*. Paris : Karthala.
- Organisation internationale pour les migrations (2010). *Informing the population through Community Mobilizers (CMOB)*. <https://www.iom.int/migrant-stories/informing-population-through-community-mobilizers-cmob>.
- Organisation internationale pour les migrations – Niger (2016). *Community Response Map: Participatory Theatre*. <https://niger.communityresponsemap.org/sites/default/files/tools/thumbnails/crm-niger-participatory-theatre.jpg>.
- Organisation internationale pour les migrations (2017a). *Flow Monitoring Surveys: The human trafficking and other exploitative practices indication survey*. [https://migration.iom.int/docs/FMS\\_human\\_trafficking\\_and\\_other\\_exploitative\\_practices\\_Central\\_and\\_Eastern%20Med\\_November\\_2017.pdf](https://migration.iom.int/docs/FMS_human_trafficking_and_other_exploitative_practices_Central_and_Eastern%20Med_November_2017.pdf).
- Organisation internationale pour les migrations (2017b). *Four Decades of Cross-Mediterranean Undocumented Migration to Europe. A review of the Evidence*. [https://publications.iom.int/system/files/pdf/four\\_decades\\_of\\_cross\\_mediterranean.pdf](https://publications.iom.int/system/files/pdf/four_decades_of_cross_mediterranean.pdf).
- Organisation internationale pour les migrations (2020, juin). *Irregular migration routes to Europe: West and Central Africa*. <https://dtm.iom.int/reports/west-and-central-africa-irregular-migration-routes-europe-january>.
- Organisation maritime internationale (1985). International Convention on Maritime Search and Rescue (SAR). <https://www.imo.org/fr>.
- Ortar, N., Salzbrunn, M. et Stock, M. (2018). *Migrations, circulations, mobilités. Nouveaux enjeux épistémologiques et conceptuels à l'épreuve du terrain*. Aix-en-Provence : Presses universitaires de Provence.
- Ouedraogo, D. et al. (1996). Les migrations internationales au Burkina Faso : les années 90 viendraient-elles effacer un siècle de migrations circulaires masculines et bouleverser la division sexuelle de la

mobilité spatiale ? Communication, colloque *Systèmes et dynamiques des migrations internationales ouest-africaines*, Dakar.

Pachucki, M. A, Pendergrass, S. et Lamont, M. (2007). Boundary processes: Recent theoretical developments and new contributions. *Poetics*, 35(6), p. 331-351.

Panopticon (1986). Arrest E.H.J: beroepsopleiding. *Panopticon*, 6, p. 99.

Park, R. E. (1928). Human migration and the marginal man. *The American Journal of Sociology*, 33(6), p. 881-893.

Parlement européen (2016). *On the Frontline: The Hotspot Approach to Managing Exceptional Migratory Flows*. [https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2016/556942/IPOL\\_STU\(2016\)556942\\_EN.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2016/556942/IPOL_STU(2016)556942_EN.pdf).

Parlement européen (2024). *Report on Budgetary and Financial Management in 2023*. [https://www.europarl.europa.eu/cmsdata/282095/BFMR\\_2023\\_Frontex.pdf](https://www.europarl.europa.eu/cmsdata/282095/BFMR_2023_Frontex.pdf).

Pastore, F., Monzini, P. et Sciortino, G. (2006). Schengen's soft underbelly? Irregular migration and human smuggling across land and sea borders to Italy. *International Migration*, 44, p. 95-119.

Pécoud, A. (2010). Informing Migrants to Manage Migration? An Analysis of IOM's Information Campaigns. Dans M. Geiger et A. Pécoud (dir.), *The Politics of International Migration Management*. Londres : Palgrave Macmillan, p. 184-201.

Pécoud, A. (2012). Les campagnes d'information de l'Organisation internationale pour les migrations. Le sujet dans la cité. *Actuels*, 1, 36-49.

Pécoud, A. (2013). Contrôle des frontières, campagnes d'information et crédibilité des politiques d'immigration. *Asylon(s)*, 8. <http://www.reseau-terra.eu/article944.html>.

Pedersen, O. C. et Zittoun, T. (2022). "I Have Been Born, Raised and Lived My Whole Life Here" – Perpetually on the Move While Remaining Still. *Integrative Psychological and Behavioral Science*, 56, p. 755-778.

Pélicier, P. (1966). *Les Paysans du Sénégal : civilisations agraires du Cayor à la Casamance*. Saint-Yrieix : Fabrègue.

Pellegrini, I. (2016). Giovani globali: una ticinese vietnamita a Singapore. *Terra Cognita*, 29, p. 16.

Pellerin, H. (2011). De la migration à la mobilité : changement de paradigme dans la gestion migratoire. Le cas du Canada. *Revue européenne des migrations internationales*, 27(2), p. 57-75.

Peraldi, M. (dir.) (2011). *D'une Afrique à l'autre. Migrations subsahariennes au Maroc*. Paris : Karthala.

Pereira, D. P. (1956). *Esmeraldo de Situs orbis. Côte occidentale d'Afrique, du Sud marocain au Gabon*. Bissau : Centro de Estudos da Guiné portuguesa.

Perpillou, A. (1948). La géographie de la circulation. *Annales de géographie*, 57(308), p. 351-353.

Petit, V. (1998). *Migrations et société Dogon*. Paris : L'Harmattan.

Pian, A. (2009). *Aux nouvelles frontières de l'Europe. L'aventure incertaine des Sénégalais au Maroc*. Paris : La Dispute.

Pian, A. (2014). Des « maux » de la migration à la promotion du développement local. *Cahiers d'études africaines*, 213-214, p. 181-194.

Portes, A., Guarnizo, L. et Landolt, P. (1999). The Study of transnationalism. Pitfalls and promise of an Emergent Research Field. *Ethnic and Racial Studies*, 22(2), p. 217-237.

Potot S. (2002). Les migrants transnationaux : une nouvelle figure sociale en Roumanie. *Revue d'études comparatives Est-Ouest*, 33(1), p. 149-177.

Racine, J.-L. (1995). *Les Attaches de l'homme. Enracinement paysan et logiques migratoires en Inde du Sud*. Paris : Éditions de la MSH.

- Rain, D. (2018). *Eaters of the Dry Season. Circular Labor Migration in the West African Sahel*. New York, Londres : Routledge.
- Raineri, L. (2018). Human smuggling across Niger: state-sponsored protection rackets and contradictory security imperatives. *Journal of Modern African Studies*, 56(1), p. 63-86.
- Rangel, G. L. (2015). *Where is Africa in Brazil? The recent Senegalese migration to the South and how the Brazilian press presents it*. Mémoire de master, Université Lille 3.
- Rapport, N. et Dawson, A. (1998). *Migrants of Identity. Perceptions of "Home" in a World of Movement*. Oxford : Berg.
- Ravalet, E., Vincent-Geslin, S., Kaufmann, V. et Leveugle, J. (2014). *Tranches de vie mobile. Enquête sociologique et manifeste sur la grande mobilité liée au travail*. Paris : Loco Éditions.
- Ravault, F. (1964). Kanel, l'exode rural dans un village de la vallée du Sénégal. *Cahiers d'Outre-Mer*, janvier-mars, 4, p. 58-80.
- Raynaud, C. (dir.) (1997). *Sahels. Diversité et dynamiques des relations sociétés-nature*. Paris : Karthala.
- Rea, A. (2009). Laisser circuler, laisser enfermer : les orientations paradoxales de politique migratoire débridée en Europe. Dans C. Kobelinsky et C. Makareni (dir.), *Enfermés dehors. Enquête sur le confinement des étrangers*. Paris : Éditions du Croquant, p. 265-280.
- Rea, A. (2017). The network-border. The articulation of mobility and immobilization. Dans L.-A. Bernes, H. Boussetta et C. Zickgraf (dir.), *Migration, Mobility and Borders in the Western Mediterranean*. Londres : Routledge, p. 32-51.
- Rea, A. (2020). La frontière-réseau : articuler mobilité et immobilité aux contrôles aux frontières. Dans M. El Miri, D. Mercier et M. Peraldi. *Frontières en travail. Migrations, travail et fabrique des frontières dans le monde*. Paris : Karthala, p. 79-96.
- Rea, A. (2021). *Sociologie de l'immigration*. Paris : La Découverte.
- Rea, A. et Tripier, M. (2003). *Sociologie de l'immigration*. Paris : La Découverte.
- Rea, A., Martiniello, M., Mazzola, A. et Meuleman, B. (dir.) (2019). *The Refugee Reception Crisis in Europe. Polarized Opinions and Mobilizations*. Bruxelles : Éditions de l'Université de Bruxelles.
- Recchi, E. (2006). From Migrants to Movers: Citizenship and Mobility in the European Union. Dans M. P. Smith et A. Favell (dir.), *The Human Face of Global Mobility: International Highly Skilled Migration in Europe, North America and the Asia-Pacific*. Londres : Routledge, p. 53-79.
- Rémy, G. (1977). Du fleuve Sénégal aux rives de la Seine. Vers l'asservissement d'une société ? *Tiers-Monde*, 18(69), *Migrations et développement*, p. 158-162.
- République du Niger (2015). *Loi n° 2015-36 relative au trafic illicite de migrants*. [http://www.justice.gouv.ne/images/lois/pdfs/loi\\_relative\\_au\\_trafic\\_illicite\\_de\\_migrants.pdf](http://www.justice.gouv.ne/images/lois/pdfs/loi_relative_au_trafic_illicite_de_migrants.pdf).
- République du Sénégal, ministère de l'Économie et des Finances et ANDS (2011). *Situation économique et sociale du Sénégal*. Dakar.
- République du Sénégal, ministère de l'Économie et des Finances, Direction de la prévision et de la statistique et Banque mondiale (2004). *La Pauvreté au Sénégal, de la dévaluation de 1994 à 2001-2002*. Dakar.
- République du Sénégal, ministère de l'Économie, des Finances et du Plan, Direction du développement du capital humain (2018). *Document de politique nationale migratoire du Sénégal*. DDCH, OIM.
- Retailé, D. (1998). L'espace nomade. *Revue de géographie de Lyon*, 73(1), p. 71-82.
- Retailé, D. (2012). *De l'espace nomade à l'espace mobile en passant par l'espace du contrat : une expérience théorique*. <http://hal.inria.fr>.

- Revet, S. (2009, hiver). Vivre dans un monde plus sûr. Catastrophes « naturelles » et sécurité « globale ». *Cultures & Conflits*, 75, p. 33-51.
- Reynaud, A. (1981). *Société, espace et justice : inégalités régionales et justice sociospatiale*. Paris : Presses universitaires de France.
- Riccio, B. (2002). Etnografia dei migranti transnazionali. L'esperienza senegalese tra inclusione ed esclusione. Dans A. Colombo et G. Sciortino (dir.), *Stranieri in Italia. Assimilati ed esclusi*. Bologne : Il Mulino.
- Ritaine, E. (2009). La barrière et le checkpoint : mise en politique de l'asymétrie. *Cultures & Conflits*, 73, p. 15-33.
- Robin, N. (2007, septembre-novembre). Migration en Afrique de l'Ouest, une longue histoire. *Grain de sel*. [http://www.inter-reseaux.org/IMG/pdf/12\\_dossierGDS40.pdf](http://www.inter-reseaux.org/IMG/pdf/12_dossierGDS40.pdf).
- Roch, J. (1975). Les migrations économiques de saison sèche en bassin arachidier sénégalais. *Cahiers ORSTOM*, XII(1), p. 55-80.
- Rodier, C. (2008). Externalisation du contrôle des flux migratoires : comment et avec qui l'Europe repousse ses frontières. *Migrations société*, 116(2), p. 105-122.
- Rodriguez, A.-L. (2019). European attempts to govern African youths by raising awareness of the risks of migration: ethnography of an encounter. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 45(5), p. 735-751.
- Rouch, J. (1958). *Moi, un Noir*. Icarus Films.
- Rouleau-Berger, L. (2010). *Migrer au féminin*. Paris : Presses universitaires de France.
- Sakho, P. (2018). La migration sénégalaise des réponses territorialisées à la mondialisation. Journées d'étude sur la migration et les mobilités/G3Au, Dakar.
- Sakho, P. et Dial, F. B. (2010). Cadre général des migrations sénégalaises. *Notes d'analyse et de synthèse*, 73, Institut universitaire européen Robert Schumann Centre for Advanced Studies.
- Sakho, P., Diop, R. A. et Awissi-Sall, M. (2011). Migration et genre au Sénégal. *Notes d'analyse et de synthèse*, 10, Institut universitaire européen Robert Schumann Centre for Advanced Studies.
- Sakho, P., Diop, R. A., Mboup, B. et Diadiou, D. (2015). A emigração internacional senegalesa: das casas no campo às cidades litorâneas. Dans V. B. Merlotti Herédia, *Migrações internacionais. O caso dos senegaleses no Sul do Brasil*. Caxias do Sul : Belas Letras, p. 23-49.
- Sarr, F. (2022). Reconstruire les savoirs dans les pays africains. *Global Africa*, 1(1), p. 68-76.
- Sarr, F. et al. (2010). *Migration, transferts et développement local sensible au genre. Le cas du Sénégal*. Dakar : UN-INSTRAW et PNUD.
- Sassen, S. (2018). The Global City: Strategic Site, New Frontier. Dans L. Ferro et al., *Moving Cities – Contested Views on Urban Life*. Wiesbaden : Springer Fachmedien Wiesbaden, p. 11-28.
- Satzewich, V. (2015). *Points of Entry: How Canada's Immigration Officers Decide Who Gets In*. Vancouver : UBC Press.
- Sayad, A. (1999). *La Double Absence*. Paris : Seuil.
- Sayad, A. (2006). *L'Immigration ou les paradoxes de l'altérité*. Paris : Raisons d'agir.
- Schans, D. et Optekamp, C. (2016). Raising awareness, changing behavior? Combatting irregular migration through information campaigns. Ministère néerlandais de la Justice et de la Sécurité.
- Schmoll, C. (2019). *Les Damnées de la mer. Femmes et frontières en Méditerranée*. Paris : La Découverte.
- Schoorl, J., Heering, L., Esveldt, I., Groenewold, G. et Van der Erf, R. (2000). *Push and Pull Factors of International Migration: A comparative report*. Luxembourg : European Communities, Office for Official Publications.

- Schumacher, G., Loeschner, J. et Sermi, J. (2019). *Data on Children in Migration. Luxembourg: Publications of the European Union*. [https://publications.jrc.ec.europa.eu/repository/bitstream/JRC113025/data\\_on\\_children\\_in\\_migration\\_v2.6d\\_%28pdf%29.pdf](https://publications.jrc.ec.europa.eu/repository/bitstream/JRC113025/data_on_children_in_migration_v2.6d_%28pdf%29.pdf).
- Sheller, M. (2014). The new mobilities paradigm for a live sociology. *Current Sociology Review*, 62(6), p. 789-811.
- Sheller, M. et Urry, J. (2016). Mobilizing the new mobilities paradigm. *Applied Mobilities*, 1(1), p. 10-25.
- Silverman, S. J. (2016). "Imposter-Children" in the UK Refugee Status Determination Process. *Refuge*, 32(3), p. 30-39.
- Simmel, G. (1999). *Sociologie. Études sur les formes de la socialisation*. Paris : Presses universitaires de France.
- Simon, G. (1981). Réflexions sur la notion de champ migratoire international. *Hommes et Terres du Nord*. Hors-série n° 1, tome 1, *Migrations internes et externes en Europe occidentale*, p. 85-89.
- Smith, S. (2018). *La Ruée vers l'Europe. La jeune Afrique en route pour le Vieux Continent*. Paris : Grasset.
- Smith, St. R. (2012). Street Level Bureaucracy and Public Policy. Dans B. G. Peters et J. Pierre (dir.), *The SAGE Handbook of Public Administration*. Londres : Sage, p. 432-446.
- Sökefeld, M. (2004). Das Paradigma kultureller Differenz: Zur Forschung und Diskussion über Migranten aus der Türkei in Deutschland. Dans M. Sökefeld (dir.), *Jenseits des Paradigmas kultureller Differenz. Neue Perspektiven auf Einwanderer aus der Türkei*. Bielefeld : Transcript, p. 9-33.
- Solaria Film (2014). *Redemption Song di Cristina Mantis – teaser*. <https://www.youtube.com/watch?v=Cx37Z7Uf00>.
- Spire, A. (2008). *Accueillir ou reconduire. Enquête sur les guichets de l'immigration*. Paris : Raisons d'agir.
- Spire, A. (2020). *Accueillir ou reconduire. Enquête sur les guichets de l'immigration*. Paris : Raisons d'agir.
- Sredanovic, D. J. (2020). Barriers to the Equal Treatment of (aspirant) Citizens: The Case of the Application of Nationality Law in Belgium. *International Migration*, 58(2), p. 15-29.
- Stock, M. (2005). Les sociétés à individus mobiles : vers un nouveau mode d'habiter ? L'exemple des pratiques touristiques. *EspacesTemps.net*. <https://www.espacestemp.net/en/articles/societes-individus-mobiles-2>.
- Strauss, A. (1992). *La Trame de la négociation. Sociologie qualitative et interactionnisme*. Paris : L'Harmattan.
- Stumpf, J. (2006). The crimmigration crisis: Immigrants, crime, and sovereign power. *American University Law Review*, 56(2), p. 367-420.
- Tall, S. M. (1997). Femmes d'émigrés, femmes migrantes, de la sphère domestique aux réseaux transnationaux. Communication dans le cadre du colloque du Centre de recherche ouest-africain CROA/WARO, Dakar.
- Tall, S. M. (2007). Les Sénégalais migrants en Italie : espace, territoires et translocalité. Dans J.-L. Piermay et C. Sarr (dir.), *La Ville sénégalaise. Une invention aux frontières du monde*. Paris : Karthala.
- Tall, S. M. et Tandian, A. (2010). Entre regroupement familial et migrations autonomes des femmes sénégalaises. Quelle analyse du genre des migrations sénégalaises ? Notes d'analyse et de synthèse CARIM AS, 69, Institut universitaire européen Robert Schumann Centre for Advanced Studies.
- Tall, S. M. et Tandian, A. (2011). Cadre général de la migration internationale sénégalaise : historicité, actualité et prospective. Notes d'analyse et de synthèse CARIM SA, 54, Institut universitaire européen Robert Schumann Centre for Advanced Studies.
- Tandian, A. (2013). L'an 2000 : un rendez-vous crucial pour la jeunesse sénégalaise ? Entre espoirs et désillusion. Dans M.-C. Diop (dir.), *Le Sénégal sous Abdoulaye Wade*. Paris : Karthala, p. 547-567.

- Tandian, A. (2014). Influences des migrations sur les transformations socio-économiques et politiques au Sénégal. Dans E. Boesen et L. Marfaing (dir.), *Mobilités dans l'espace ouest-africain. Ressources, développement local et intégration régionale*. Paris : Karthala, p. 89-114.
- Tandian, A. (2015). Des variations environnementales aux mobilités : entre difficultés et stratégies d'adaptation des populations sénégalaises. *Alternatives Sud*, XXII(1), p. 177-185.
- Tandian, A. et Abrahams, N. (2015). Deconstructing the Myth of African-European "Partnership" from a Senegalese Viewpoint. Dans V. Bachmann et M. Muller (dir.), *Perceptions of the EU in Eastern Europe and Sub-Saharan Africa*. Palgrave Macmillan, Series Europe in a Global Context, p. 165-186.
- Tardis, M. (2018). *Les Partenariats entre l'Union européenne et les pays africains : un enjeu commun, des intérêts contradictoires*. Notes de l'IFRI.
- Tarrius, A. (1989). *Anthropologie du mouvement*. Caen : Paradigme.
- Tarrius, A. (1992). *Les Fourmis d'Europe : migrants riches, migrants pauvres et nouvelles villes internationales*. Paris : L'Harmattan.
- Tarrius, A. (1996). Territoires circulatoires et espaces urbains. Dans M. Morokvasic et H. Rudolph (dir.), *Migrants : les nouvelles mobilités en Europe*. Paris : L'Harmattan, p. 93-117.
- Tarrius, A. (2002). *La Mondialisation par le bas. Les nouveaux nomades de l'économie souterraine*. Paris : Balland.
- Tarrius, A. (2012). Des transmigrants en France. Un cosmopolitisme migratoire original. *Multitudes*, 49(2), p. 42-52.
- Tarrius, A. et Missaoui, L. (2000). *Les Nouveaux Cosmopolitismes : mobilités, identités, territoires*. Paris : Éditions de l'Aube.
- Tazzioli, M. (2016). Border displacements. Challenging the politics of rescue between Mare Nostrum and Triton. *Migration Studies*, 4(1), p. 1-19.
- Teye, J. K. (dir.) (2021). *Migration in West Africa*. IMISCOE Research Series. Cham : Springer.
- Thorpe, H. (2017). "The endless winter": transnational mobilities of skilled snow sport workers. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 43(3), p. 528-545.
- Timéra, M. B, Sow, A. A., Sakho, P. et Diongue, M. (2016). Le Sénégal et la Gambie : deux pays, « mille », frontières. *Studia Europea*, 4, p. 83-110.
- Topak, O. et Vives, L. (2020). A comparative analysis of migration control strategies along the Western and Eastern Mediterranean routes: Sovereign interventions through militarization and deportation. *Migration Studies*, 8(1), p. 66-89.
- Torpey, J. (2000). *The Invention of the Passport: Surveillance, Citizenship and the State*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Touré, S. (2005). Allocution de bienvenue de M. le Maire de la Commune de Tambacounda. Dans *Actes des Journées de la coopération internationale et de la coopération décentralisée*. Tambacounda.
- Trauner, F., Jegen, L. et Roos, C. (2020). West African interests in (EU) migration policy. Balancing domestic priorities with external incentives. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 46(15), p. 3101-3118.
- Trauner, F., Jegen, L., Ilke, A. et Roos, C. (2019). *The International Organization for Migration in West Africa: Why Its Role Is Getting More Contested since Europe's "Migration Crisis"*. UNUCRIS Policy Brief. <http://cris.unu.edu/internationalorganization-migration-west-africa-why-its-role-getting-more-contested>.
- Tubiana, J., Warin, C. et Saeneen, G. M. (2018). *The impact of EU migration policies on central Saharan routes*. CRU Report 87. <https://www.clingendael.org/sites/default/files/2018-09/multilateral-damage.pdf>.
- UNFPA, (2006). *État de la population mondiale*. New York.

- UNICEF (2020). *UN agencies welcome first relocation of unaccompanied children from Greece*. <https://www.unicef.org>.
- Union européenne (2019). *Liste des projets au Sénégal*. [https://ec.europa.eu/trustfundforafrica/region/sahel-lake-chad/senegal\\_en](https://ec.europa.eu/trustfundforafrica/region/sahel-lake-chad/senegal_en).
- Urry, J. (2000). *Sociology Beyond Societies. Mobilities for the twenty-first century*. Londres, New York : Routledge.
- Van Crieking, T. (2009). *Power Asymmetry between the European Union and Africa? A case study of the EU's relations with Ghana and Senegal*. Thèse de doctorat, London School of Economics and Political Science.
- Van Dessel, J. (2019). International Delegation and Agency in the Externalization Process of EU Migration and Asylum Policy: the Role of the IOM and the UNHCR in Niger. *European Journal of Migration and Law*, 21(4), p. 435-458.
- Velling, J. (1993). *Schengen, Dublin und Maastricht: Etappen auf dem Weg zu einer europäischen Immigrationspolitik*. Mannheim : Zentrum für Europäische Wirtschaftsforschung.
- Vertovec, S. (2000). *The Hindu Diaspora*. Londres : Routledge.
- Vertovec, S. (2017). Mooring, migration milieus and complex explanations. *Ethnic and Racial Studies*, 40(9), p. 1574-1581.
- Vives, L. et Williams, K. (2021). Closing the gap: official statistics on the migration on unaccompanied migrant children across the Mediterranean. Dans C. Dauvergne (dir.), *Handbook on the Law and Politics of Migration*. Northampton : Edward Elgar, p. 125-140.
- Volvey, A. (dir.) (2005). *L'Afrique*. Paris : Atlande.
- Wade, M. (2005). L'apport des émigrés dans le développement local. Dans *Actes des Journées de la coopération internationale et de la coopération décentralisée*. Tambacounda : Ministère de la Décentralisation et de la Coopération décentralisée, p. 69-115.
- Wallerstein, I. (1974). *The Modern World-System I. Capitalist Agriculture and the Origins of the European World-Economy in the Sixteenth Century*. New York : Academic Press.
- Walther, O. et Retaillé, D. (2008). Le modèle sahélien de la circulation, de la mobilité et de l'incertitude spatiale. *Autrepart*, 47(3), p. 109-124.
- Watkins, J. (2017). Australia's irregular migration information campaigns: border externalization, spatial imaginaries, and extraterritorial subjugation. *Territory, Politics, Governance*, 5(3), p. 282-303.
- Watkins, J. (2020). Irregular migration, borders, and the moral geographies of migration management. *Environment and Planning C: Politics and Space*, 38(6), p. 1108-1127.
- Weber, M. (2014 [1922]). *La Ville*. Paris : La Découverte.
- Weigel, J.-Y. (1982). *Migration et prolétariatisme domestique des Soninkés du Sénégal*. Paris : ORSTOM.
- Wenger, E. (1998). *Communities of Practice: Learning as a Social System*. Cambridge : Cambridge University Press.
- White, B. W. et Germain, A. (2022). Methods for the Study of Everyday Cohabitation. *Journal of Intercultural Studies*, 43(2), p. 167-175.
- Wicker, H.-R. (1997). From Complex Culture to Cultural Complexity. Dans P. Werbner et T. Moodood (dir.), *Debating Cultural Hybridity, Multi-Cultural Identities and the Politics of Anti-Racism*. Londres : Zed Books, p. 29-45.
- Wihol de Wenden, C. (2021). Controversies, Paradoxes and Contested Justice in European Policies on Migration. Dans G. Grappi (dir.), *Migration and the Contested Politics of Justice: Europe and the Global Dimension*. Londres : Routledge, p. 23-39.

Williams, J. (2020). Affecting migration: Public information campaigns and the intimate spatialities of border enforcement. *Environment and Planning C: Politics and Space*, 38(7-8), p. 1198-1215.

Willis, K. S. (2017). *Netspaces: space and place in a networked world*. New York : Taylor & Francis.

Yanay, U. (1993). Coopting Vigilantism: Government Response to Community Action for Personal Safety. *Journal of Public Policy*, 13(4), p. 381-396.

Zimmermann, F. K. (2017). La migration en faveur du développement : des défis aux opportunités. *Revue d'économie du développement*, 25, p. 13-30.

Zlotnik, H. (2004). Population growth and international migration. Dans D. Massey et J. E. Taylor, *International Migration: Prospects and Policies in a Global Market*. Oxford : Oxford University Press, p. 15-34.

Zolberg, A. (2003). The Archaeology of "Remote Control". Dans A. Fahrmeir, O. Faron et P. Weil (dir.), *Migration Control in the North Atlantic World. The Evolution of State Practices in Europe and the United States from the French Revolution to the Inter-War Period*. New York : Berghahn Books, p. 195-222.

# *Personalia*

**Mehdi Alioua** est professeur associé de Sciences Po à l'Université internationale de Rabat au Maroc.

**Sandro Cattacin** est professeur ordinaire au département de sociologie à l'Université de Genève en Suisse.

**Mamadou Dimé** est professeur au département de sociologie à l'Université Gaston Berger de Saint-Louis au Sénégal.

**Fiorenza Gamba** est chercheuse à l'Institut de recherches sociologiques à l'Université de Genève en Suisse et professeure associée en congé de sociologie de la culture et de la communication au département de sciences économiques et de l'entreprise à l'Université de Sassari en Italie.

**Morgane Giladi** est chercheuse en sociologie au Groupe de recherche sur les relations ethniques, les migrations et l'égalité (GERME) à l'Université libre de Bruxelles.

**Doudou D. Gueye** est enseignant-chercheur en sociologie à l'Université Assane Seck de Ziguinchor au Sénégal.

**Abou-Bakari Imorou** est professeur titulaire au département d'anthropologie et sociologie à l'Université d'Abomey-Calavi au Bénin.

**Hamani Oumarou** est enseignant-chercheur au département de sociologie-anthropologie à l'Université Abdou Moumouni de Niamey au Niger.

**Andrea Rea** est professeur ordinaire à l'Université libre de Bruxelles et chercheur au Groupe de recherche sur les relations ethniques, les migrations et l'égalité (GERME) à l'Université libre de Bruxelles.

**Papa Sakho** est professeur au département de géographie à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar au Sénégal.

**Aly Tandian** est professeur titulaire au département de sociologie à l'Université Gaston Berger de Saint-Louis au Sénégal.

**Julia Van Dessel** est docteure en sciences politiques et sociales et chercheuse au Groupe de recherche sur les relations ethniques, les migrations et l'égalité (GERME) à l'Université libre de Bruxelles.

**Luna Vives** est professeure agrégée au département de géographie à l'Université de Montréal au Canada.

**Bob W. White** est professeur titulaire au département d'anthropologie à l'Université de Montréal au Canada.



# Table des matières

<b>Introduction</b> .....	7
---------------------------	---

*Andrea Rea, Mamadou Dimé et Bob W. White*

Chapitre I

<b>Étrangers de l'intérieur et écologie urbaine à Dakar et à Saint-Louis</b> .....	21
--	----

*Aly Tandian*

Chapitre II

<b>Les trajectoires des jeunes du Sahel nigérien vers les villes côtières du golfe du Bénin</b> .....	35
---	----

*Abou-Bakari Imorou*

Chapitre III

<b>Circulations migratoires au sud du Sénégal : la Casamance</b> .....	51
--	----

*Doudou D. Gueye*

Chapitre IV

<b>Migrations saisonnières dans une commune frontalière nigérienne</b> .....	61
--	----

*Hamani Oumarou*

Chapitre V

<b>Les ressources socioculturelles, moyen de passage des frontières des communautés sénégalaises</b> .....	71
--	----

*Papa Sakho*

Chapitre VI

<b>Le Maroc, un carrefour migratoire euroafricain à l'épreuve de la frontiérisation européenne</b> .....	87
--	----

*Mehdi Alioua*

Chapitre VII

**La migration des enfants non accompagnés à travers la frontière méditerranéenne** .....101

*Luna Vives*

Chapitre VIII

**Contrôle et sélection de la migration étudiante marocaine vers la Belgique** .....117

*Andrea Rea et Morgane Giladi*

Chapitre IX

**Leurres et lueurs dans les « projets de lutte contre les causes profondes de l'émigration » au Sénégal** .....137

*Mamadou Dimé*

Chapitre X

**Le spectacle des campagnes d'information sur la migration au Niger** .....149

*Julia Van Dessel*

Postface

**Les concepts de circulation, de nomadisme et de mobilité dans l'analyse des déplacements humains** .....163

*Sandro Cattacin et Fiorenza Gamba*

**Bibliographie** .....173

**Personalia** .....195